هكذا من الأصل



Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 16144 – 7 F · SAMEDI 21 DÉCEMBRE 1996 · FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Les Etats-Unis accentuent leur pression sur Israël

Washington note une dérive du processus de paix

LA POLITIQUE du premier ministre israélien Benyamin Nétanyahou en faveur des colonies dans les territoires occupés est de plus en plus contestée par les Etats-Unis qui ont, une nouvelle fois, décidé de dépêcher sur place leur émissaire Dennis Ross. M. Ross va s'efforcer de relancer les négociations israélo-palestiniennes qui sont actuellement dans l'impasse. Parmi les dossiers en souffrances figure notamment l'évacuation partielle de la ville palestinienne d'Hébron, en Cisjordanie, par l'armée israélienne qui aurait dû intervenir il y a dix mois. Le secrétaire d'Etat Warren Christopher a fait part de son inquiétude, *jeudi 19 décembre*, sur la *« dérive récente »* des discussions entre le gouvernement et l'Autorité palestinienne de Yasser Arafat.

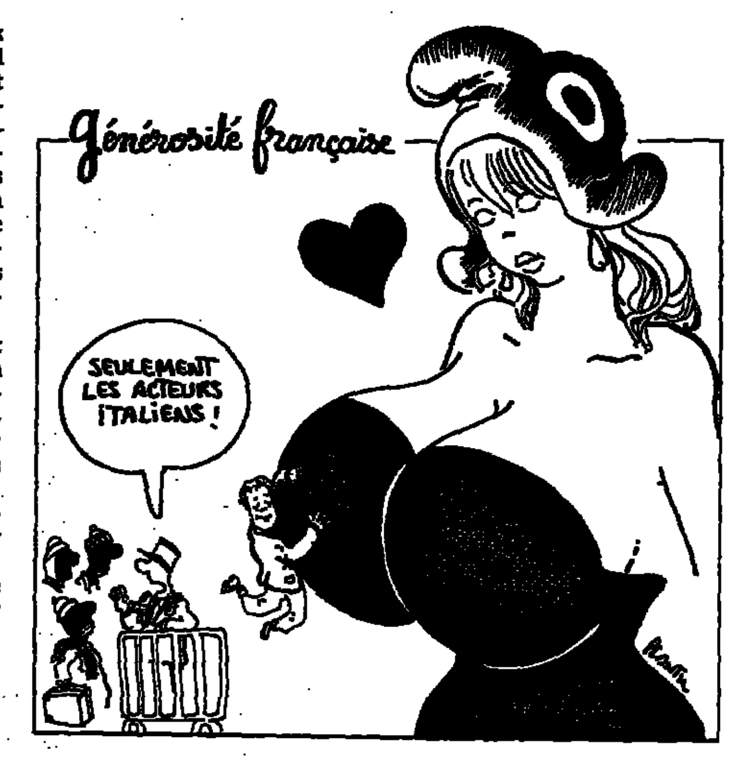
Après être restée longtemps silencieuse, notamment pendant la campagne présidentielle qui a vu la réélection de Bill Clinton à la présidence des Etats-Unis, l'administration américaine a vivement condamné le rétablissement, il y a une semaine, d'avantages fiscaux en faveur des colons. Tout d'abord repoussées par le gouvernement israélien qui s'est contenté d'ironiser sur une *« petite escalade sémantique »*, les remarques américaines sont à présent prises plus au sérieux. La presse israélienne a fait état, jeudi 19 décembre, de menaces voilées de sanctions financières de la part des Etats-Unis qui demeurent le plus grand bailleur de fonds de l'Etat juif.

Le même jour, le gouvernement israélien a assuré, dans un communiqué, que sa politique vis-à-vis des colonies n'avait subi aucune inflexion. L'ambassadeur américain en Israël a entrepris des démarches auprès du guide spirituel d'un parti ultra-orthodoxe représenté au gouvernement pour tenter de le convaincre d'abandonner un projet de colonie juive située au cœur d'un quartier arabe, dans la partie orientale de Jérusalem, annexée unilatéralement par Israël en 1967.

Lire page 2

La majorité aggrave le projet Debré sur le contrôle de l'immigration

Le renouvellement des cartes de dix ans ne sera plus automatique

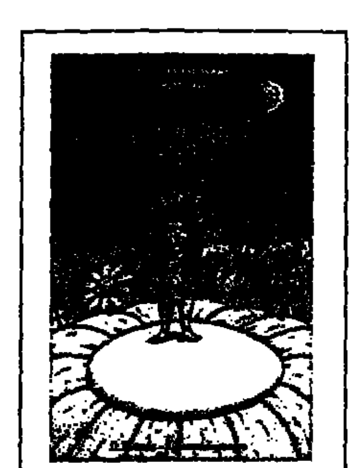


***EN ADOPTANT**, jeudi 19 décembre*, le projet de loi du ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, sur le contrôle de l'immigration, les députés de la majorité ont sensiblement durci certaines de ses dispositions. La plus symbolique concerne le renouvellement de la carte de résident de dix ans. Jusqu'alors *« de plein droit »*, ce renouvellement pourra, selon le texte adopté sur proposition de Jean-Pierre Philibert (UDF, Loire), être refusé en cas de *« menace à l'ordre public »*.

De même, les étrangers en situation irrégulière, mais vivant en France depuis plus de quinze ans, pourront être reconduits à la frontière selon un amendement de Suzanne Sauvaigo (RPR, Alpes-Maritimes).

D'autres articles, concernant les couples mixtes, les certificats d'hébergement, la période de rétention, renforcent le caractère répressif de ce projet de loi qui doit être soumis au Sénat en janvier.

Lire page 9
et notre éditorial page 18

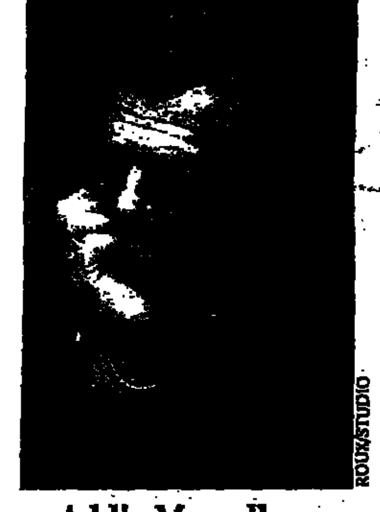


« Le marchand d'ailes »

CECI est une très vieille et très belle histoire, du temps où les oiseaux et les papillons n'avaient pas encore leurs ailes. Un petit garçon marchait par le monde en chantant :

« Qui veut des ailes ?
Je vends des ailes,
Il faut voler ! »

Un conte écrit par un père, Jacques Taravant, pour ses enfants, et magnifiquement illustré pour cette édition par Peter Sis, artiste tchèque qui vit à New York. Pour aider vos enfants à s'endormir, lisez-leur ce soir *Le Marchand d'ailes*.



ROUX/STUDIO

Addio Marcello

Marcello Mastroianni, le plus célèbre des acteurs européens, demeurait, à soixante-douze ans, l'élégance et la séduction mêmes. L'annonce de sa mort a suscité une vive émotion. p. 26, 27 et 31

Le petit cru de l'université Pierre-et-Marie-Curie

A BANYULS, station balnéaire des Pyrénées-Orientales de 4 500 habitants, l'université Pierre-et-Marie Curie (Paris-VI) exploitait déjà un hôtel et un aquarium public. Depuis quelques mois, cet établissement scientifique du campus de Jussieu est devenu propriétaire-récoltant de 13 hectares de vigne produisant chaque année entre 40 000 et 50 000 bouteilles de vin doux d'appellation contrôlée.

Inhabituelle pour un centre universitaire, cette activité viticole et commerciale lui a été léguée par l'un de ses anciens chercheurs, Dimitri Bogoraze, mort en 1994 à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Originaire d'une famille d'émigrés russes au début du siècle, ce médecin reconverti dans la biologie, membre des brigades internationales et résistant, avait trouvé refuge au bord de la Méditerranée pendant la seconde guerre mondiale, au laboratoire Arago d'océanologie marine dépendant alors de la faculté des sciences de Paris. Il s'y installa définitivement en épousant une jeune fille du pays devenue propriétaire de quelques hectares de vignes et de deux immeubles d'appartements loués durant l'été aux touristes. Il n'a pas fallu moins de deux ans pour démêler l'imbroglio juridique provoqué par l'exécution d'un testament assorti de conditions draconiennes.

Non seulement il est interdit à l'université de vendre le domaine, mais elle doit s'engager à poursuivre l'exploitation avec ses trois salariés permanents et à commercialiser le produit de la récolte sous l'appellation Bogoraze-Quinta, du nom des deux époux.

Avant de se prononcer définitivement, le 20 mai 1996, le conseil d'administration a dû en référer au Conseil d'Etat qui, par décret, l'a autorisé à accepter cet héritage encombrant, dont le produit devra être spécifiquement affecté au laboratoire Arago.

La première cuvée 1996 de l'université serait, aux dires des spécialistes, d'excellente facture, tant en quantité qu'en qualité. Une agréable consolation pour les responsables de Paris-VI englués dans la préparation du chantier de désamiantage du campus. Réputé localement, ce cépage grenache est essentiellement vendu sur place, à raison de 15 000 bouteilles par an.

Déjà premier employeur de la commune avec un personnel de cent vingt salariés, les responsables du laboratoire Arago ne semblent pas inquiets outre mesure de cette nouvelle responsabilité. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'à Banuyls ils bénéficient de legs et de dons immobiliers provenant d'anciens chercheurs sans descendance. L'activité viticole ne relevant pas de leur mission scientifique d'origine, ils envisagent de concéder l'exploitation du domaine à une régie, bien que les premières négociations avec des viticulteurs locaux aient échoué.

Côté commercialisation, les magasins Fauchon, spécialisés dans l'alimentation de luxe, ont manifesté quelque intérêt pour distribuer une partie de la production en 1997. Dans l'immédiat, et par précaution, les universitaires envisagent d'écouler une grande partie de la production auprès du personnel. Ils n'excluent pas de passer un accord avec la Camif, la coopérative des enseignants, voire de vanter les mérites de cette cuvée Jussieu sur le réseau Internet.

Michel Delberghe

La dernière chance de « France-Soir »

LE PDG de la Socpresse, Yves de Chaisemartin, a présenté jeudi 19 décembre son projet de restructuration de *France-Soir* devant le comité d'entreprise du quotidien. M. de Chaisemartin l'a qualifié de *« projet de la dernière chance »*. Il s'agit principalement d'abandonner le format du journal pour adopter celui d'un *« tabloïd »*, comme *Le Parisien*. Le PDG de la Socpresse a également indiqué qu'il était indispensable pour la survie du titre qu'il quitte l'imprimerie parisienne du groupe Hersant. *France-Soir* devrait perdre 80 millions de francs en 1996.

En dix ans, le quotidien a perdu la moitié de ses lecteurs pour atteindre en 1995 une diffusion de 185 000 exemplaires.

Lire page 30

Un progrès pour l'assurance-chômage

Les partenaires de l'Unedic ont trouvé un accord sur une répartition égale entre baisse de cotisations et mesures en faveur des chômeurs. p. 6

Belgrade évolue

Les autorités de Serbie envisagent l'organisation de nouvelles élections municipales. p. 4

Aerospatiale et Dassault d'accord

Les deux groupes sont parvenus à un accord sur l'organisation de leur fusion. p. 32

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 1222 - 7,00 F

POINT DE VUE

Un président psychanalyste ?

par Michel Schneider

ON a peu relevé l'étrange titre de la causerie présidentielle de l'autre semaine : « Les Français s'interrogent, le président répond. » On aurait pu noter la dissymétrie entre le premier verbe, pronominal réfléchi, et le second, intransitif. Si les Français n'interrogent pas le président, pourquoi se sent-il tenu de répondre ? On aurait pu remarquer surtout que cette formule était l'inverse de celle qui régit la cure psychanalytique : le patient interroge, l'analyste ne répond pas.

En apparence, en effet, ce *talk show* rappelle la *talking cure* inventée par Freud. Tout y est : le transfert, la dépendance, la place de la parole, le sujet en souffrance.

A son insu, la France – ou ce que des journalistes parlant à sa place imaginent qu'elle est – ne se comporte-t-elle pas depuis quelque temps comme un névrosé qui attend que l'autre apporte des réponses à toutes ses questions, qu'il sache en son lieu et place ce qui le fait souffrir et désirer, ce qui le fait jouir et ce qui l'empêche de vivre ? Certes, le président endosse, malgré lui, le vêtement double du transfert : du côté paternel, il est le *« sujet supposé savoir »*, du côté maternel, le sujet supposé pouvoir.

Sans doute, le lien politique ne peut ni ne doit être assimilé au lien analytique. Mais il ne peut pas non plus être complètement distinct de ce qui fonde l'un et l'autre dans l'inconscient : le lien entre l'enfant en désarroi et la mère dont il attend et redoute tout. Un lien fait de langage, où l'un a besoin des mots de l'autre pour faire face à l'impensable.

« Le président doit parler », « le président va parler », « le président a parlé »... l'a-t-on entendue, cette litanie de l'attente – et de la déception : *« Quoi, c'est tout ? », « Il n'a rien dit ! »*

Lire la suite page 17

Michel Schneider *est psychanalyste et écrivain.*

Des footballeurs jeunes et doués



LAURENT LEROY

À L'HEURE de la trêve hivernale du championnat de France de football, le départ de nombreuses vedettes à l'étranger n'altère pas l'intérêt de la compétition. L'apport de jeunes joueurs initiés dans les centres de formation des clubs, à l'image de Laurent Leroy, un Cannois auteur de deux buts exceptionnels, a permis de compenser ces fuites de l'Hexagone.

Lire page 23

PROCHE-ORIENT Alarmé par la décision israélienne de rétablir les avantages fiscaux pour les colons, et à la suite d'un attentat qui a fait deux morts en Cisjordanie, Washington a décidé d'accentuer ses pressions sur le gouvernement nationaliste de Benyamin Nétanyahou pour désamorcer la crise. ● L'ADMINISTRATION américaine semble rechigner cependant, pour l'instant, à aller au-delà de condamnations verbales. Cependant la presse israélienne a fait état, jeudi 19 décembre, de discrètes menaces de sanctions financières américaines. ● LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT Warren Christopher a annoncé, jeudi, la visite de Dennis Ross, coordonnateur américain pour le Proche-Orient, qui sera chargé de tenter de débloquer le dossier de l'évacuation partielle par l'armée israélienne de la ville palestinienne d'Hébron, qui est en souffrance depuis dix mois.

Les Etats-Unis haussent le ton contre la politique de M. Nétanyahou

Au lendemain de la condamnation par le président Bill Clinton du rétablissement de mesures favorables à la colonisation dans les territoires occupés, Dennis Ross, envoyé spécial de Washington, va effectuer une nouvelle mission auprès des Israéliens et des Palestiniens

WASHINGTON
de notre correspondant

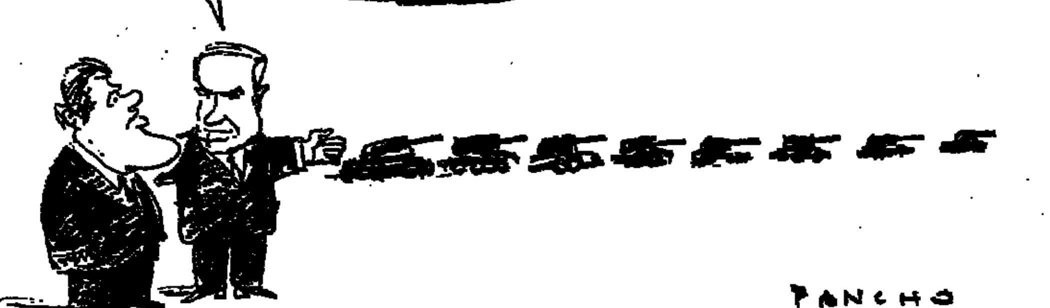
Pour sa dernière conférence de presse avant son départ en retraite, jeudi 19 décembre, le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher est revenu à la charge sur le dossier israélo-palestinien. Le chef de la diplomatie américaine, qui a fait part de son inquiétude devant la « *dérive récente* » des négociations, a annoncé que Dennis Ross, le coordonnateur américain pour le Proche-Orient, se rendra de nouveau dans la région au cours de ce week-end, afin de « *redonner de l'énergie* » au processus de paix. Après les critiques émises en début de semaine contre la décision israélienne de rétablir des avantages fiscaux pour les colons, M. Christopher a tenu à équilibrer ses propos en invitant les Palestiniens à donner des gages de bonne volonté à propos d'Hébron. « *Les Israéliens ont fait quelques pas, et il est temps que les Palestiniens fassent de même* », a-t-il indiqué.

En haussant le ton depuis quelques jours à l'égard d'Israël, l'administration américaine exprime à la fois une inquiétude et une certitude : le processus de négociations est un phénomène dynamique, qui doit nécessairement aller de progrès en progrès, sauf à faire courir de grands risques à la paix régionale.

Le blocage actuel, notamment sur la question d'Hébron, soulignent les Américains, équivaut dans les faits à un recul, puisque tout pourrissement de la situation augmente les risques d'affrontements, voire de guerre. Or une telle perspective serait évidemment contraire aux intérêts des Etats-Unis au Proche-Orient.

Bill Clinton est donc prêt, dans une certaine mesure, à user de l'influence dont il dispose pour amener le gouvernement de Benyamin Nétanyahou à composer. Washington pourrait, théoriquement, avoir recours à des moyens de pression d'ordre économique : l'Etat hébreu ne peut guère se passer de l'aide de 3 milliards de dollars (dont 1,8 milliard d'aide militaire) que lui verse chaque année l'administration américaine, ni des garanties d'emprunt accordées par Washington. En 1992, les Etats-Unis se sont engagés sur un montant de garanties de 10 milliards de dollars sur cinq ans, dont il reste 2,7 milliards à utiliser.

Cet accord, conclu entre le président républicain George Bush et le gouvernement de l'ancien premier ministre travailliste Itzhak Rabin, avait pour objet de financer l'installation de nouveaux immigrants d'origine russe en Israël. Il prévoyait cependant des sanctions au cas où Jérusalem utiliserait cet argent pour financer de nouvelles colonies juives : toutes les sommes dépensées à cet effet doivent, théoriquement, être défalquées du montant annuel de prêts, qui est d'environ 2 milliards de dollars.



ESCALADE RHÉTORIQUE

Une sanction d'ordre financier de la part d'un gouvernement américain contre Israël ne fut effectivement appliquée qu'en 1992, à l'encontre du gouvernement Likoud. George Bush avait alors refusé d'accorder ces garanties d'emprunt à Itzhak Shamir, celui-ci ne voulant prendre aucun engagement à propos de la création de nouvelles colonies de peuplement. M. Bush était tombé d'accord, en revanche, avec les travaillistes, revenus au pouvoir en 1992, parce qu'ils avaient mis en œuvre une politique nettement plus restrictive en matière de colonies, tout en engageant des négociations constructives avec les Palestiniens. Face à M. Nétanyahou, M. Clinton est aujourd'hui placé dans une situation identique à celle de M. Bush face à M. Shamir. Les Etats-Unis estiment que la position du gouvernement de M. Nétanyahou en matière de colonisation accroît la crise de confiance dans les négociations israélo-palestiniennes, ce qui explique notamment le blocage à propos de Hébron. A présent, M. Clinton dispose *a priori* d'une bien plus grande liberté de manœuvre qu'avant l'élection présidentielle, l'influence électorale supposée du « lobby juif » américain lui interdisant alors de durcir le ton envers Israël.

Pour avoir fait preuve d'attentisme, l'administration américaine porte cependant une part de responsabilité dans l'enlisement des négociations. Pour le moment, Washington souhaite en rester à une petite escalade rhétorique. C'est dans ce registre que s'est placé le chef de la Maison Blanche en soulignant que les implantations juives constituent un « *obstacle* » au processus de paix.

Les Américains espèrent que M. Nétanyahou comprendra que les Etats-Unis sont aujourd'hui sérieusement préoccupés par ce qu'on qualifie à Washington de « *période de grande tension* » au Proche-Orient. Mais il n'est pas impossible que le chef du gouvernement israélien fasse la sourde oreille, obligeant Bill Clinton à passer aux actes.

Or, sur le plan politique, une telle décision ne serait pas sans conséquences. En renouvelant ostensiblement à M. Nétanyahou leur solidarité, les républicains ont adressé un avertissement implicite au chef de la Maison Blanche : tout durcissement de la position américaine envers l'« ami » israélien aurait forcément des répercussions sur le dialogue entre la Maison Blanche et le Congrès – qu'ils dominent – que M. Clinton souhaite aussi consensuel que possible.

Laurent Zecchini

Colonies et sémantique

La colonisation des territoires palestiniens a suscité des jugements très différents de la part des administrations américaines successives. « *Illégales* » au temps de Ronald Reagan, les colonies ont ensuite été considérées commes des « *obstacles à la paix* » par le tandem George Bush (président)-James Baker (secrétaire d'Etat). Elles ont été tenues ensuite comme de simples « *facteurs de complication* » par l'administration de Bill Clinton, qui vient de franchir un nouveau degré de désapprobation en reprenant la formule d'« *obstacle* » au processus de paix.

Le pape et M. Arafat communient dans l'inquiétude

Yasser Arafat a été reçu par le pape, jeudi 19 décembre, au Vatican. Les deux hommes se sont entretenus de l'évolution du processus de paix et de la situation dans les territoires autonomes palestiniens. « *Une attention particulière,* dit le communiqué final, *a été portée au climat de tension et à la souffrance qui règnent dans la partie arabe de Jérusalem.* » Le président de l'Autorité palestinienne s'est plaint du bouclage imposé par Israël aux territoires, qu'il a comparé à un « *siège* », et annoncé que la population de Bethléem jeûnera le 25 décembre, jour de Noël, en signe de protestation. Le pape et M. Arafat ont également discuté de la préparation des cérémonies du deux millième anniversaire de la naissance du Christ à Bethléem, où le président palestinien a invité Jean Paul II, ainsi que d'autres personnalités chrétiennes, juives et musulmanes. Le pape a accepté cette invitation. Depuis longtemps, il avait fait part de son intention de se rendre en Terre sainte en l'an 2000.

Une certaine inquiétude commence à gagner les rangs du gouvernement israélien

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Le très relatif durcissement sémantique américain contre la politique israélienne de colonisation des territoires arabes occupés commence à sérieusement embarrasser Benyamin Nétanyahou. Largement répercutée par la presse locale et amplifiée par l'opposition travailliste, l'appréciation critique émise lundi par le président Clinton à propos des colonies, considérées comme « *un obstacle* » au processus de paix, commence à semer une certaine inquiétude jusque dans les rangs de la coalition gouvernementale.

Initialement considérée par le porte-parole du premier ministre comme « *une petite escalade sémantique* » sans conséquence, la petite phrase du président américain a, semble-t-il, *été* accompagnée, dans la coulisse, de quelques menaces voilées plus précises, notamment d'ordre financier. Sachant que les Etats-Unis sont à la fois le principal allié militaire et le premier bailleur de fonds du pays, les Israéliens se montrent toujours très sensibles au moindre froncement de sourcils de l'oncle Sam.

Selon le *Yedioth Aharonot*, citant jeudi 19 décembre des sources officielles américaines, Bill Clinton aurait notamment menacé Israël de lui supprimer la garantie du Trésor américain. Cette information a été aussitôt démentie par le bureau de M. Nétanyahou. Au cours d'un conseil des ministres réuni le même jour, ce dernier a d'abord rejeté la critique américaine, affirmant que « *la politique de colonisation de ce gouvernement n'a jamais changé et fut expliquée dès le début à l'administration américaine* ». Pour autant, les services du gouvernement se sont efforcés de rédiger, après le conseil, un habile communiqué officiel qui tente à la fois de désamorcer les critiques internationales sans remettre en cause aucun des grands principes de colonisation énoncés plus tôt par le premier ministre.

« TERRES D'ÉTAT »

Rappelant que « *le gouvernement d'Israël travaille très étroitement avec l'administration américaine pour faire avancer la cause de la paix, et ce en dépit de l'approche différente que nous avons avec Washington sur la question des colonies de peuplement* », le communiqué précise que la colonisation ne se poursuivra que « *dans le cadre des frontières des colonies existantes* ».

De nombreuses colonies, pour ne pas dire la plupart des cent quarante-quatre existantes en Cisjordanie et à Gaza, ont cependant dans leurs tiroirs des plans d'expansion à long terme, prévoyant parfois le doublement de leurs périmètres « municipaux » existants. Le communiqué ajoute que, dans les territoires occupés, « *les terres appartenant à des personnes privées ne seront pas expropriées pour construire des logements* » réservés aux colons juifs. Mais elles pourraient l'être, comme c'est souvent le cas, pour percer des routes desservant les colonies. Beaucoup de colonies juives sont également édifiées sur des terres communales, alors que pour le colonisateur, ces terres sont en revanche des « *terres d'Etat* » qu'il est possible de réquisitionner.

De plus, les implantations qui désirent s'agrandir obtiennent généralement le droit de le faire sur des terrains précédemment réquisitionnés par l'armée, non pour construire mais « *pour raisons de sécurité* ». Enfin, beaucoup de petits propriétaires palestiniens qui ont hérité de terrains familiaux ancestraux ne parviennent pas toujours à faire reconnaître par les tribunaux israéliens des titres de propriété qui peuvent remonter à l'époque ottomane, alors même que plusieurs textes israéliens permettent d'annuler un titre de propriété à Gaza ou en Cisjordanie, si son détenteur arabe était absent – souvent réfugié dans un pays arabe avoisinant – peu après l'entrée des troupes israéliennes dans les territoires en 1967. Les registres des tribunaux israéliens regorgent de tels cas.

UNE FAUSSE GARANTIE

Le communiqué de jeudi ajoute encore que « *la décision d'édifier de nouvelles colonies sera prise seulement par le gouvernement tout entier* ». Jusqu'ici, seul le cabinet restreint, sous la présidence du chef de l'exécutif et comprenant notamment les ministres de la défense, de la police et des affaires étrangères, était habilité à le faire. Présentée comme un moyen de limiter les ambitions des colons, et sachant que les décisions gouvernementales sont prises à la majorité simple des ministres présents, la réunion du cabinet « *tout entier* » ne garantit, en fait, rien du tout.

Pressés par ses partenaires européens et ses alliés arabes modérés – comme l'Egypte qui, jeudi, s'est « *réjouie* », par la voix de son ministre des affaires étrangères Amr Moussa, de voir Washington « *jouer son rôle de parrain du processus de paix* » –, les Etats-Unis ont semblé vouloir faire preuve d'un commencement d'activisme contre la colonisation.

Ainsi Martin Indyk, l'ambassadeur américain à Tel Aviv, a-t-il fait mercredi la démarche exceptionnelle de rendre visite à l'un des acteurs-clés de la scène politique intérieure israélienne. Le diplomate a demandé à Ovadia Yossef, ancien grand rabbin d'Israël et guide spirituel du parti ultra-orthodoxe sépharade Shass, de bien vouloir intervenir auprès de son protégé, le ministre de l'intérieur, Elie Suissa, afin que celui-ci annule ses projets de construction d'une résidence réservée aux juifs en plein cœur du quartier arabe de Ras el Amoud, dans la partie orientale de Jérusalem. Le rabbin a écouté l'ambassadeur américain lui faire part de ses craintes d'une explosion généralisée si ce projet était mis en œuvre. Mais il n'a rien promis.

Patrice Claude

Le FLN, l'ancien parti unique algérien, est menacé d'éclatement

LE FRONT de libération nationale (FLN), l'ex-parti unique associé à la vie politique algérienne depuis l'indépendance du pays, va-t-il éclater ? L'hypothèse n'est pas à exclure au vu des manœuvres politiques en cours, à quelques mois des élections législatives – elles se dérouleront dans le courant du premier semestre de 1997.

Dernier épisode d'une lutte pour le contrôle du parti : « *l'appel des vingt* », lancé aux militants, mardi 17 décembre, par des personnalités du FLN, pour qu'ils se rebellent contre la direction actuelle et imposent la tenue d'un congrès (il n'y en pas eu depuis sept ans). L'ex-président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Abdelaziz Belkhadem, et l'ancien premier ministre réformateur Mouloud Hamrouche, apôtres d'une rénovation du FLN, conduisent la révolte. « *La base du parti ne se reconnaît pas dans la direction actuelle. En cas de congrès, 80 % du comité central ne sera pas reconduit* », assure M. Hamrouche. De fait, c'est à la suite d'un « *coup d'Etat scientifique* », comme devait le qualifier l'un de ses auteurs, Abdelkader Hadjar, en janvier 1996, que le FLN a changé d'équipe dirigeante et surtout de ligne politique. Jusque-là, le parti prônait une réconciliation nationale incluant l'ex-FIS (Front islamique du salut) et ne ménageait pas ses critiques à l'égart du pouvoir.

« LA FAMILLE RÉVOLUTIONNAIRE »

Abdelhamid Mehri et ses amis évincés deux mois après l'élection présidentielle du général Liamine Zeroual, le FLN allait redevenir ce qu'il n'avait cessé d'être auparavant, des dizaines d'années durant : une simple courroie de transmission au service du pouvoir. Il l'a encore montré en novembre, en faisant campagne en faveur de la nouvelle Constitution. Et en disant sa « *satisfaction* » au lendemain du vote d'une loi sur la généralisation de la langue arabe. « *La remise en application de cette loi, après son gel, est un événement important conforme aux idéaux et au combat du peuple à travers l'histoire* », a estimé le bureau politique du parti dans un communiqué publié jeudi 19 décembre.

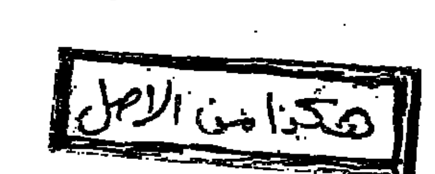
Le FLN – le plus ancien parti algérien – repris en main sous la houlette d'un secrétaire général, Boualem Benhamouda, ancien ministre sous Houari Boumediène, avait, semble-t-il, vocation à devenir le « parti du président ». Ce scénario n'est plus certain après l'annonce conjointe par l'UGTA, le principal syndicat algérien, l'Organisation des moudjahidines (les anciens combattants), celle des enfants de *chouhadas* (les martyrs) et de moudjadhidines, de créer un parti regroupant la « *famille révolutionnaire* ». Il est difficile de ne pas voir dans ce projet, patronné par un proche du président Zeroual, un lâchage pur et simple du FLN par le pouvoir à l'approche des élections législatives.

Paradoxalement, cette volte-face du pouvoir, son divorce d'avec le FLN, est une aubaine pour Mouloud Hamrouche et ses amis réformateurs. Si, au nom du changement qu'il entend incarner, le président Zeroual ne veut plus s'allier à un FLN démonétisé aux yeux de l'opinion publique, ils peuvent espérer avoir les mains libres pour en reprendre le contrôle et le « refonder ».

Mais l'opération comporte un coût. Que « *la famille révolutionnaire* » se constitue en parti du président, et une partie des troupes du FLN rejoindra le nouvel ensemble. Ne serait-ce que pour bénéficier de la proximité du pouvoir et des avantages qu'elle procure.

Au demeurant, que pèse l'ancien parti unique aujourd'hui ? Quelle clientèle peut-il mobiliser ? Combien d'Algériens se reconnaissent encore en lui ? « *Dans les campagnes et les petites villes, une partie de la jeunesse, celle qui s'intéresse à la chose politique, se retrouve dans le FLN*, assure M. Hamrouche. *Mais ils réclament un FLN rénové et démocratique.* »

Jean-Pierre Tuquoi



Le gouvernement péruvien est soumis à des pressions opposées dans la crise des otages

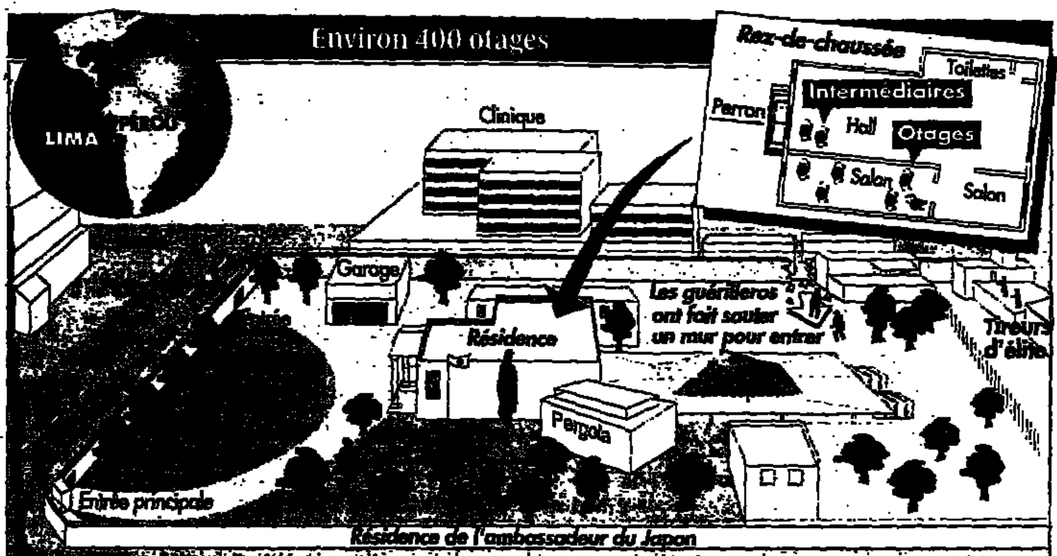
Certains prisonniers de l'ambassade du Japon à Lima seraient enchaînés par des grenades

Le porte-parole du gouvernement japonais, Seiroku Kajiyama, a fait état, vendredi 20 décembre, d'importantes divergences entre le Japon et le Pérou quant aux moyens de mettre un terme à la crise des otages à Lima. Il a ajouté qu'il existait également des différences de vues entre le Japon – favorable à un compromis – et les autres pays – notamment les Etats-Unis – impliqués dans l'affaire.

LIMA
de notre correspondante

« Les otages font preuve de courage et conservent leur calme. Les membres du MRTA se conduisent correctement » : tel était, jeudi 19 décembre, *le commentaire laconique* de l'ambassadeur du Canada, Anthony Vincent, « libéré conditionnel » comme il l'a souligné avec humour, pour favoriser une négociation entre le *Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru et le gouvernement péruvien.* Depuis la prise d'assaut de la résidence de l'ambassadeur japonais à Lima, mardi, les couloirs bruissent de rumeurs de contacts, mais rien n'est ouvertement confirmé, prolongeant l'attente des otages disséminés dans les différentes pièces de la résidence.

La confusion règne toujours sur leur nombre exact. Au moment de l'assaut, on parlait de deux cents personnes ; mais jeudi, les rations alimentaires livrées grâce à l'entremise de Michel Minnig, délégué local du Comité international de la Croix rouge (CICR), ont permis d'estimer que les otages étaient vraisemblablement au nombre de 460. S'y ajoute la trentaine de guérilleros qui les retiennent prisonniers. Contrairement à sa mère et sa soeur, rapidement relâchées, Pedro, frère cadet du président Alberto Fujimori, figure parmi les otages.



ISOLEMENT

Dans les dernières heures, l'isolement de ces derniers s'est renforcé. Leurs téléphones portables sont désormais muets et le jeune caméraman Juan Victor, qui avait joué le rôle d'« agent de liaison » entre l'ambassade et l'extérieur, n'a pas été autorisé à regagner son poste.

Selon le journal *La República*, des policiers auraient constaté à la jumelle que des grenades avaient été disposées dans plusieurs pièces de l'ambassade. Les otages les plus connus, parmi lesquels le général Maximo Rivera, chef de la brigade antiterroriste, le général Juan Carlos Dominguez, son prédécesseur – et auteur en 1995, de l'arrestation du numéro deux du MRTA – le général Alfonso Villanueva, chef du service de renseignement de la police, seraient isolés, par petits groupes, dans un salon du deuxième étage et enchaînés par des grenades.

Comme le souligne toute la presse, le président Fujimori est demeuré jusqu'à présent discret. *« Hermétisme et lenteur extrême »* écrit le journal économique *Gestion* dont le directeur, Manuel Romero est également retenu dans l'ambassade. *« Le gouvernement a donné l'impression d'être absent, de ne pas exister »* remarque, plus durement, l'éditorialiste du quotidien pro-gouvernemental *Expreso*.

La concertation, il est vrai, n'est pas la principale vertu politique du chef de l'Etat. *« Le gouvernement péruvien a peu d'expérience en matière de négociation avec les groupes subversifs*, commentait, jeudi, l'hebdomadaire indépendant *Caretas, car lorsqu'il s'agit de politique intérieure, il ne négocie sur rien »*. Autant dire que rien ne permet de prévoir comment le régime du président Fujimori se tirera de ce guêpier.

La seconde réunion du conseil des ministres restreint, présidé, jeudi, par M. Fujimori, en présence du ministre de l'éducation, Domingo Palermo, désigné médiateur officiel, du président du conseil des ministres, Alberto Pandolfi, du ministre de l'intérieur et de Vladimiro Montesinos, conseiller présidentiel et surtout chef des services de renseignements (SIN), n'a pas permis d'entrevoir ce que pourraint être les choix du gouvernement. Aucune information ni déclaration officielle n'a été diffusée, encore moins de message à la nation, comme aurait pu le laisser présager le caractère dramatique de l'événement. Et il a fallu attendre jeudi soir pour apercevoir à la télévision le visage du président Fujimori raccompagnant Yukihiko Ikeda, ministre japonais des affaires étrangères arrivé en toute hâte de Tokyo.

DES MESSAGES DE M. CLINTON

Selon plusieurs sources, le ministre nippon aurait exigé avec insistance le respect de l'extraterritorialité de l'ambassade, refusant tout coup de force contre les assaillants. Mais le président Fujimori paraît soumis à des pressions opposées de la part du gouvernement américain.

Jeudi, les Etats-Unis ont envoyé à Lima une équipe d'experts en matière de sécurité. Officiellement, il s'agit d'étudier les mesures propres à assurer la sauvegarde des quelque dix mille Américains qui résident au Pérou. A moins qu'il ne s'agisse d'un prélude à tout autre chose, comme pourrait le laisser croire les deux messages du président Clinton à son collègue Fujimori, lui conseillant de *« ne faire aucune concession »* aux rebelles qui, s'ils étaient *« récompensés pour leurs crimes, tueraient plus de personnes la prochaine fois »*. Cette position inflexible pourrait ne pas demeurer sans écho au sein de l'armée.

Craignant le durcissement de la position officielle, Ricardo Letts, ex-parlementaire de gauche qui avait offert sa médiation, a exprimé des craintes pour la vie des otages. *« J'ai terriblement peur d'une opération d'extermination comparable à celle du 18 juin 1986 »* a-t-il déclaré jeudi. Ce jour là, dans le pénitencier d'El Fronton, l'armée avait pris d'assaut un bâtiment où s'étaient repliés les prisonniers mutinés du Sentier lumineux. Cent trente-sept détenus avaient été massacrés.

Nicole Bonnet

Près de la moitié des réfugiés en Tanzanie sont rentrés au Rwanda

Certains tentent de gagner le Kenya ou le Malawi

SEULEMENT 18 200 réfugiés hutus rwandais installés en Tanzanie ont regagné leur pays, jeudi 19 décembre, mais des dizaines de milliers étaient attendus vendredi, a indiqué le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR). Avec les chiffres de jeudi, le nombre des retours, depuis samedi dernier, s'élève à plus de 250 000, soit presque la moitié des 530 000 réfugiés rwandais enregistrés en Tanzanie depuis 1994. Près d'un demi-million (sur 1,2 million) de Hutus rwandais réfugiés dans l'est du Zaïre sont déjà rentrés chez eux. Les retours de Tanzanie sont très irréguliers : 105 000 lundi, 28 000 mercredi. Les autorités tanzaniennes ont donné jusqu'au 31 décembre à ces réfugiés pour quitter leur pays.

Anne Willem Bijleveld, représentante du HCR, a indiqué que les militaires tanzaniens se préparaient à vider le camp de Keza, où sont restés quelque 5 000 réfugiés. Près du camp de Benaco, le plus grand de Tanzanie avant le début de l'exode, des réfugiés suivent la route en direction du poste-frontière de Rusumo. Certains d'entre eux s'irritent de ce que leurs dirigeants leur aient dit de fuir les camps et de s'enfoncer à l'intérieur de la Tanzanie après l'ultimatum donné par les autorités.

Des centaines de milliers de réfugiés ont été refoulés par la police et l'armée tanzaniennes, mais un grand nombre se cachent encore en brousse. Certains ont même atteint le Kenya ou le Malawi. Le HCR juge prématuré d'avancer des chiffres quant au nombre de réfugiés ayant échappé au rapatriement.

NI VIVRES NI ARGENT

« Je suis très mécontent. Nos dirigeants ont fait une erreur en nous disant de quitter le camp. Avant, le gouvernement tanzanien nous avait promis des moyens de transport. Maintenant il nous faut rentrer à pied », fulmine Léonard Kabera, cinquante-deux ans. *« Je suis parti du camp de Lumasi et j'ai marché jusqu'à Kitali ; et maintenant il me faut revenir en arrière, de Kitali au Rwanda. Ma femme et nos six enfants sont épuisés »*, poursuit ce père de famille, en soulignant qu'ils marchent depuis plus de cinq jours et qu'ils n'ont plus ni vivres ni argent.

Des employés du HCR inspectant mercredi le camp de Benaco ont trouvé dans une église vingt-huit Rwandais qui ont affirmé qu'ils ne rentreraient chez eux que s'ils en recevaient l'ordre de Dieu. A Nairobi, le journal *East African Standard* écrivait, jeudi, qu'une centaine de Hutus rwandais réfugiés en Tanzanie ont secrètement franchi la frontière kenyane au cours des quatre jours précédents. Ils se sont servis de faux passeports tanzaniens et ont emprunté des autobus et des taxis, poursuit le journal.

Le ministre malawite des affaires étrangères, George Ntafu, a déclaré que son pays n'accorderait pas l'asile aux Rwandais fuyant le rapatriement du Zaïre ou de Tanzanie, et il a reproché au HCR de n'avoir pas respecté sa promesse de réparer les dégâts causés à l'environnement par des réfugiés mozambicains.

Par ailleurs, à Kigali, les autorités rwandaises appliquent de manière stricte l'interdiction faite aux étrangers de pénétrer sur leur territoire sans visa délivré par une ambassade rwandaise. Jusqu'ici, des visas pouvaient être obtenus à l'arrivée. Un responsable de l'immigration à l'aéroport de Kigali a confirmé que les procédures avaient été renforcées pour empêcher *« des personnes indésirables aux mobiles douteux »* de pénétrer au Rwanda. – *(AFP, Reuter.)*

Préparatifs pour un « gouvernement de crise » au Zaïre

Selon les responsables de l'opposition et de la Mouvance présidentielle, qui se sont réunis, jeudi 19 décembre, avec le maréchal Mobutu Sese Seko, celui-ci a réclamé que soient présentées dans les 48 heures *« les personnes aptes à faire partie d'un gouvernement de crise »*. L'acte constitutionnel de transition prévoit que ce sont les différentes familles politiques qui présentent leurs candidats. Le premier ministre ne peut que les récuser, mais pas les choisir. C'est ensuite le chef de l'Etat qui les nomme, après *« avis conforme »* du Parlement de transition. Le chef de file de l'opposition radicale, Etienne Tshisekedi, présent sur le lieu de la rencontre, a refusé d'y prendre part, en indiquant être venu *« pour autre chose »*.

Le général Mahele Lioko, nommé mercredi chef d'Etat major général, s'est dit jeudi *« déterminé à assurer la défense du territoire national et la protection des personnes et de leurs biens »*. Il doit faire face à l'indiscipline de certains éléments de l'armée qui se livrent au pillage.

■ **Les premiers procès de personnes accusées d'avoir participé au génocide de 1994 au Rwanda** doivent débuter le 30 décembre à Kigali, a-t-on appris, jeudi 19 décembre, de source officielle rwandaise. Ils visent un ancien substitut du procureur de Kigali et un conseiller communal, inculpés *« de génocide et crimes contre l'humanité »*, qui risquent la peine de mort. Plus de 86 000 personnes, essentiellement des Hutus, croupissent dans les prisons du Rwanda en attente d'un jugement. Les autorités de Kigali ont publié récemment une liste de 1 900 personnes accusées d'avoir participé au génocide. – *(AFP.)*

La femme du dirigeant du Mouvement Tupac Amaru vit en exil à Nantes

NANTES
de notre correspondant

Dans son petit appartement HLM de la banlieue de Nantes, Rosa Polay parle de son angoisse. Réfugiée en France depuis 1989, la femme de Victor Polay Campos – dirigeant du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA), en prison au Pérou – vit là avec ses trois jeunes enfants. *« Je ne peux pas parler du régime de Fujimori que je ne connais pas. J'ai quitté le Pérou en 1989, quand mon mari a été arrêté pour la première fois. Ce n'était plus vivable pour nous. Il s'est échappé grâce à ses compagnons qui avaient creusé un tunnel, mais il a été repris en juin 92 et condamné à la prison à perpétuité. »* Diplômée en droit, Rosa, survit avec le RMI, quelques ménages et des traductions. A trente-sept ans, elle se trouve entre l'espoir d'un miracle et la crainte de l'exécution de son mari, âgé de quarante-cinq ans, qu'elle a épousé en 1982.

Avant la prise d'otages de mardi à Lima, elle s'était battue aux côtés de la Ligue des droits de l'homme, de la Croix-Rouge internationale et d'Amnesty International, ce qui avait sans doute servi à mettre fin aux quatorze mois d'isolement complet de son mari, emprisonné à la base navale de Calao à Lima. Rosa Polay raconte l'engagement de son mari comme la suite logique d'une histoire familiale bercée par la politique. *« Son père a fondé l'Alliance populaire révolutionnaire américaine (APRA), dans les années 30, pour lutter contre la société féodale de l'époque. Lui-même a été emprisonné pendant dix ans. Victor l'a toujours accompagné dans les meetings. Dans les années 70, il a fait ses études à Paris, à la Sorbonne, où il a obtenu une licence d'économie politique et de sociologie. Quand il est rentré au Pérou, il a voulu changer les choses. Victor a été un proche d'Alan Garcia, l'ancien président du Pérou, au sein de l'APRA. Il s'en est séparé et s'est engagé à gauche. C'était un choix courageux car il venait des classes moyennes. Victor a pris la voie la plus difficile. »* Rosa Polay refuse de s'étendre sur la situation actuelle du Pérou, se limite à évoquer une *« démocratie étrange dans laquelle tous les espaces démocratiques sont fermés »*.

Son avenir, à elle ? Protéger ses enfants, continuer à vivre, impuissante : *« Cette histoire n'en finit pas. »* Elle vient brusquement de s'accélérer.

Adrien Favreau

La « loi de réconciliation nationale » est contestée au Guatemala

MEXICO
de notre correspondant en Amérique centrale

Les députés guatémaltèques ont adopté, mercredi 18 décembre, une *« loi de réconciliation nationale »* qui entre dans le cadre de l'accord conclu entre la guérilla et le gouvernement pour mettre fin à la guerre civile, qui a fait plus de 100 000 morts au cours des trente dernières années. A l'issue d'un débat agité, interrompu à plusieurs reprises par les familles des victimes de la répression et les représentants de plusieurs organisations de défense des droits de l'homme, le texte a reçu l'appui de 65 députés sur 80.

Le président conservateur Alvaro Arzu, qui s'était engagé personnellement en faveur de la loi d'amnistie, n'a finalement pas obtenu l'unanimité qu'il souhaitait, mais il a réussi à éviter l'introduction de modifications qui auraient retardé la signature de l'accord de paix, prévue pour le 29 décembre. Les six députés du Front national démocratique pour un nouveau Guatemala (FNDG, gauche) et leurs deux collègues de l'Union du centre national (UCN, droite) ont maintenu leur opposition jusqu'au bout, estimant que le texte revenait à accorder l'impunité aux militaires responsables de *« crimes contre l'humanité »*. Les amendements de l'opposition visaient à éviter que l'amnistie ne s'étende aux auteurs de crimes tels que la torture, les enlèvements et assassinats commis sous couvert de la lutte contre la subversion.

« AMNISTIE GÉNÉRALE DÉGUISÉE »

L'Alliance contre l'impunité, qui réunit diverses organisations populaires et Mme Rigoberta Menchu, Prix Nobel de la paix, avait organisé plusieurs manifestations au cours des derniers jours, pour protester contre cette *« amnistie générale déguisée »*. *« L'application de cette loi accordera l'impunité à ceux qui ont commis des assassinats ou organisé des enlèvements contre des adversaires politiques soupçonnés de collaborer avec la guérilla »*, a ainsi déclaré le porte-parole de l'Alliance, Miguel Angel Albizures.

Rigoberta Menchu a expliqué qu'elle n'était pas disposée à oublier les circonstances dans lesquelles son père avait péri, le 31 janvier 1980, lorsque la police nationale incendia l'ambassade d'Espagne, provoquant la mort de 37 personnes, pour la plupart des paysans indiens qui occupaient la mission diplomatique pour réclamer des terres. Des milliers de civils ont ensuite trouvé la mort au cours de la terrible contre-offensive menée par le général Efrain Rios Montt dans les départements du Quiché et de Huehuetenango, où la guérilla avait installé ses quartiers, obligeant 45 000 Indiens à trouver refuge au Mexique. Sans oublier les centaines d'assassinats « sélectifs » commis à partir des années 70 contre des personnalités d'opposition (avocats, journalistes, syndicalistes, etc) dans le cadre d'une stratégie visant à créer un climat de terreur.

Les familles des victimes, tout comme Amnesty International, qui a exprimé sa préoccupation à propos des imprécisions de la loi, réclament le jugement des responsables de la « guerre sale », quitte à accorder ensuite le pardon. Le président Arzu, les dirigeants de la guérilla et le « modérateur » des Nations unies, le diplomate français Jean Arnault, n'ont pas réussi jusqu'à présent à les rassurer, bien qu'ils ne manquent pas de bons arguments. Ils ont rappelé qu'une commission serait chargée d'établir *« la vérité historique »* et que l'amnistie ne couvrirait en aucun cas les délits de droit commun qui ne seraient pas *« directement liés »* à l'affrontement armé. *« Ce sera aux tribunaux de se prononcer sur ce sujet »*, a insisté le commandant guérillero Pablo Monsanto, qui participe aux négociations de paix.

Bertrand de la Grange

Les autorités de Serbie envisagent l'organisation de nouvelles élections municipales

La mission d'enquête dirigée par Felipe Gonzalez devra « établir les faits », estime Belgrade

A la veille de l'arrivée à Belgrade, vendredi 20 décembre, de la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), dirigée par l'ancien président du gouvernement espagnol, Felipe Gonzalez, le gouvernement de Serbie a, pour la première fois depuis le début du mouvement de protestation, envisagé publiquement l'éventuelle organisation de nouvelles élections municipales.

LA POURSUITE du mouvement de protestation en Serbie, où 150 000 personnes sont à nouveau descendues dans la rue à Belgrade, jeudi 19 décembre, pour une manifestation placée sous le signe de la Saint-Nicolas, saint patron de nombreuses familles serbes, a amené le gouvernement de Serbie à indiquer, pour la première fois, que de nouvelles élections municipales pourraient être convoquées. La mission d'enquête de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), attendue vendredi dans la capitale, rencontrera le président serbe, Slobodan Milosevic, ainsi que des dirigeants de la coalition d'opposition Zajedno (Ensemble). Elle *« doit avant tout établir les faits »*, a déclaré le ministre yougoslave des affaires étrangères, Milan Milutinovic, jeudi, lors d'une conférence de presse.

« Si elle découvre, après une enquête sérieuse menée sans préjugés, des faits qui auraient échappé à nos institutions et propose à celles-ci de réexaminer ces faits qui devraient déboucher sur de nouvelles élections, alors pourquoi pas ? », a dit le ministre, en réponse à une question. Et, en cas de nouvelles élections, Belgrade acceptera la présence d'observateurs internationaux, a affirmé M. Milutinovic. Le ministre a toutefois estimé que les conclusions de la mission de l'OSCE n'auraient pas un caractère contraignant pour Belgrade.

TON CONCILIANT

« Tout ce que dira l'OSCE sera examiné par nos institutions. Tout cela dans le cadre de notre système. Ce sont donc les institutions qui doivent examiner les faits établis par l'OSCE », a-t-il tenu à souligner. De son côté, le quotidien pro-gouvernemental *Politika* a estimé que la venue d'une mission de l'OSCE dirigée par l'ancien président du gouvernement espagnol Felipe Gonzalez, *« contribuera certainement à réduire la tension »*, car elle répond à *« l'exigence d'un arbitrage international »* formulée par l'opposition. Sur un ton particulièrement conciliant, le journal a préconisé *« un dénouement pacifique »* et *« civilisé »* de la crise, et *« le respect de ce qui s'est réellement produit dans les bureaux de vote »*.

L'un des trois dirigeants de l'opposition, Vuk Draskovic, a pour sa part prêté, jeudi, l'intention à Slobodan Milosevic de reconnaître les résultats des municipales du 17 novembre, *« sauf à Belgrade »*. Un mois après le début du mouvement de protestation, le chef du Mouvement serbe du renouveau (SPO) a réaffirmé que l'opposition n'était prête à aucun compromis de ce genre, car elle exige la reconnaissance de l'ensemble des résultats des municipales. *« Il n'y a pas de mission qui pourrait nous forcer à renoncer à nos revendications pour la reconnaissance des résultats du 17 novembre »*, a-t-il dit.

« Nous refusons de croire que le monde nous envoie une mission composée de personnalités respectées du monde politique et juridique qui, d'avance, se seraient mises d'accord sur les résultats » de l'enquête, a ajouté M. Draskovic, en invitant le président serbe à *« se ressaisir et à cesser de dresser des murs de haine et de division au sein du peuple serbe »*. Il a également appelé à *« la réconciliation des hommes et des peuples de toutes les anciennes Républiques yougoslaves. Nous devons tous nous réconcilier et nous repentir pour tous les maux »*, a-t-il ajouté.

Les étudiants, qui ont à nouveau rassemblé jeudi 20 000 manifestants dans les rues de la capitale, avec une trentaine d'étudiants de Kragujevac (sud) arrivés à Belgrade après une marche de 125 km, ont pour leur part annoncé qu'ils allaient bloquer la circulation à Belgrade pendant une demi-heure vendredi, notamment sur les trois ponts enjambant la Save qui relient la vieille ville au nouveau Belgrade construit après la deuxième guerre mondiale. *« Cela fait un mois, et les autorités font comme si nous n'existions pas. (...) Pour faire entendre notre voix, nous avons décidé de tout bloquer »*, ont-il indiqué. – *(AFP.)*

La SFOR prend la relève en Bosnie-Herzégovine

SARAJEVO
de notre correspondant

L'IFOR s'en va, satisfaite, après une mission d'un an en Bosnie-Herzégovine, mais l'OTAN va prolonger sa mission d'au moins dix-huit mois. Entre l'IFOR et la Force de stabilisation (SFOR), qui prend ses fonctions samedi 21 décembre, il n'y a aucun changement brutal, ni de confusion. Vingt mille des soixante mille soldats de l'OTAN ont déjà quitté le pays, et les contingents atteindront leur niveau opérationnel (31 000 soldats) dès le mois de février. Le commandement sera toujours assuré par l'armée américaine, et le mandat confié par les capitales occidentales demeure inchangé : respect du cessez-le-feu, inspection des armées ex-belligérantes, pas de chasse aux « criminels de guerre ».

L'impunité dont bénéficient les « criminels de guerre » inculpés par le Tribunal pénal international (TPI) de La Haye fut au centre des débats sur la présence militaire occidentale. L'IFOR a pratiquement accompli sa tâche en Bosnie-Herzégovine, sans perdre un seul homme au combat (il y eut 55 morts, dont 13 Français, tués lors d'accidents de la route ou victimes des mines). Des observateurs ont toutefois souligné l'aisance avec laquelle les troupes de l'OTAN ont rempli cette mission, face à des belligérants qui avaient décidé à Dayton d'arrêter la guerre, fût-ce momentanément. *« Personne n'aurait pris le risque de s'opposer à la machine de guerre américaine, déterminée à obtenir un cessez-le-feu tandis que Bill Clinton était en campagne électorale*, note un diplomate. *En revanche, l'IFOR n'a jamais accepté de prendre le moindre risque pour, par exemple, arrêter les criminels de guerre. »*

« BEAUCOUP DE PEINTURE »

Les état-majors militaires se sentent généralement très satisfaits de leur mandat et de leurs succès, et n'avaient aucune envie que le mandat de la SFOR soit élargi. Ils n'ont pas eu à s'inquiéter longtemps, puisque le Conseil atlantique n'a jamais songé à ordonner de pourchasser les hommes réclamés par le TPI. *« Nous avons fait notre travail*, résume un officier supérieur. *Pour les criminels de guerre, il faut plutôt s'interroger sur le manque de volonté politique. Washington, Paris et Londres ne sont pas prêts à entrer en guerre contre une faction, notamment les Serbes, et les Américains insistent chaque jour sur leur concept d'opération militaire engendrant zéro mort. »* Les officiers de l'OTAN reprennent désormais publiquement, bien que prudemment, l'idée du haut représentant Carl Bildt sur la création d'une force de police spécialisée.

Le premier problème est que les pays occidentaux ne paraissent pas être d'accord sur le mandat exact (arrestation des « criminels de guerre », protection des réfugiés et des minorités, arrestation de policiers locaux en cas d'exactions) de cette éventuelle unité. Le second problème est que les soldats de l'OTAN seraient mieux armés pour affronter les commandos qui protègent habituellement les « criminels de guerre » d'envergure, tel Radovan Karadzic, qui règne toujours dans l'ombre à Pale. Les soldats occidentaux, s'ils ne sont pas entraînés pour être des policiers et protéger des civils en danger, sauraient en revanche prendre d'assaut un camp retranché ou un convoi de véhicules abritant un criminel de guerre présumé.

La SFOR n'accomplira donc pas cette tâche. A Sarajevo, la transition va s'effectuer tranquillement, et le pays ne devrait pas être troublé par le changement de force multinationale. *« La SFOR, c'est surtout beaucoup de peinture »*, constate un officier. En une nuit, les contingents doivent peindre les nouveaux sigles sur leurs véhicules.

Rémy Ourdan

La France ferme ses frontières aux bovins suisses

PARIS. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, devait annoncer, vendredi 20 décembre, la décision du gouvernement, prise à titre conservatoire, de fermer les frontières françaises aux bovins vivants d'origine suisse. Cette décision fait suite à le demande pressante de plusieurs pays de l'Union européenne qui ont d'ores et déjà pris une telle mesure dans le cadre de la prévention de la maladie de la « vache folle ». Le cheptel bovin suisse est, après celui de Grande-Bretagne, l'un des plus concernés par cette affection. On souligne, dans l'entourage de M. Vasseur, que les importations habituellement peu importantes s'étaient intensifiées ces derniers temps. Les partenaires européens craignaient que la France ne devienne un pays de transit, les animaux d'origine suisse pouvant ensuite être réexportés vers d'autres pays. En Allemagne, le Land de Bade-Wurtemberg a décidé récemment de racheter plus de 700 boeufs provenant de Suisse et susceptibles d'être porteurs de la maladie de la « vache folle » pour les abattre et les brûler.

Le gouvernement allemand annonce une baisse des impôts

BONN. D'importantes baisses des impôts ont été annoncées, jeudi 19 décembre à Bonn, par les dirigeants de la coalition au pouvoir (CDU, CSU, et FDP). L'impôt de solidarité – introduit pour aider au financement de la reconstruction à l'Est – passera, à la date du 1er janvier 1998, de 7,5 % à 5,5 % des sommes payées au titre de l'impôt sur le revenu. A la même date, l'impôt sur les sociétés sera abaissé afin de soutenir la croissance. Pour compenser les moindres rentrées fiscales entraînées par ces mesures, une augmentation de la TVA sur la consommation d'énergie et la suppression de divers avantages fiscaux sont envisagées. Ces dispositions prennent place dans le cadre de la vaste réforme fiscale prévue pour entrer en vigueur avant la fin du siècle. – *(Corresp.)*

Le FBI débusque un agent russe dans ses rangs

WASHINGTON. La guerre froide a de beaux restes. Un mois après l'arrestation de Harold James Nicholson, agent de la CIA inculpé d'espionnage au profit de la Russie, c'était au tour du FBI (la sûreté fédérale) de dévoiler, mercredi 18 décembre, que l'un de ses membres était un agent double travaillant pour Moscou. Earl Edwin Pitts, entré au FBI en 1983, a commencé à offrir ses services au KGB (aujourd'hui remplacé par le FSB) en juillet 1987. Depuis, il a vendu de nombreux documents à Moscou pour un total de 224 000 dollars (environ 1,2 million de francs). Outre que son « contact » soviétique, qui lui avait permis de rencontrer un officier du KGB, est devenu un informateur des services américains, ceux-ci ont reçu une aide appréciable de la femme de M. Pitts, Mary, qui occupait un emploi de bureau au service du contre-espionnage intérieur et qui avait fait part, l'année dernière, de ses soupçons à ses supérieurs. – *(Corresp.)*

EUROPE

POLOGNE : les ministres des affaires étrangères allemand, français et polonais, réunis jeudi 19 décembre à Varsovie, dans le cadre du « triangle de Weimar » qui structure leur coopération, ont discuté du processus politique qui doit mener à l'adhésion des premiers pays de l'Est à l'Union européenne et à l'OTAN. Instauré en 1991, au moment de la disparition de l'URSS, *« le triangle de Weimar aura, au sein de l'Union élargie, un rôle important à jouer »*, a souligné Hervé de Charette. – *(AFP.)*

■ **UKRAINE : le président ukrainien Leonid Koutchma** a placé par décret sous sa *« responsabilité directe »* les ministères des affaires étrangères, de l'intérieur, de la défense et de l'information. Cette mesure vise, selon son premier conseiller, Vladimir Litvine, à *« augmenter l'efficacité du gouvernement »*. – *(AFP.)*

MAGHREB

■ **ALGERIE : le Parti du renouveau algérien** (PRA-nationaliste modéré), qui participe au gouvernement, s'est démarqué dans un communiqué, jeudi 19 décembre, du vote d'une loi généralisant la langue arabe. *« Les délais imposés par cette loi sont très courts* [et] *ne pourront pas être respectés sur le terrain sans entraîner l'exclusion d'un nombre d'Algériens et d'Algériennes diplômés »*. – *(AFP.)*

ASIE

■ **INDE.** L'ancien premier ministre indien, Narasimha Rao, mis en cause dans des affaires de corruption, a fini par céder aux pressions et a démissionné, jeudi 18 décembre, de son poste de chef du groupe parlementaire du Parti du Congrès. Cette démission semble mettre fin à la carrière de celui qui avait dirigé l'Inde de juin 1991 à mai dernier, et lancé la politique de libéralisation. – *(AFP.)*

■ **Mère Teresa a quitté l'hôpital** de Calcutta, jeudi 19 décembre, après un séjour de trois semaines en soins intensifs. La religieuse, âgée de 86 ans, a subi le 29 novembre sa troisième opération cardiaque en cinq ans. – *(Reuter, AFP.)*

Manifestation de l'opposition en Indonésie

DJAKARTA. Pour la première fois depuis six mois, des partisans de Megawati Sukarnoputri, le chef de file de l'opposition, ont manifesté jeudi 19 décembre à Djakarta. Environ trois cents manifestants ont réclamé une enquête sur les activités de Suryadi, qui a succédé en juin à la fille de feu Sukarno à la présidence du Parti démocratique indonésien. Les forces de l'ordre ne sont pas intervenues et les manifestants se sont dispersés sans incident. Le 12 décembre, deux procès se sont ouverts à Djakarta : Muchtar Pakpahan, dirigeant d'un syndicat non reconnu, et Budiman Sujatmiko, président du PRD (Parti démocratique du peuple, également non reconnu), sont accusés, ainsi que huit autres membres de ce parti, de *« vouloir changer l'idéologie de l'Etat »*. La subversion est passible de la peine de mort en Indonésie. – *(Corresp.)*

هكذا من الاصل

La tension en Tchétchénie coïncide avec des manœuvres sur le pétrole

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

Au lendemain du massacre de six collaborateurs de la Croix-Rouge internationale, l'assassinat, mercredi 18 décembre à Grozny, de six civils russes relance les interrogations sur la viabilité du processus de paix russo-tchétchène amorcé par le général Lebed en août 1996.

Dans les deux cas, le mystère reste entier quant à l'identité et aux motivations des assassins. Mais de toute évidence, ces actes prémédités visent à choquer la communauté internationale, et mettent le gouvernement provisoire indépendantiste tchétchène au défi de prouver qu'il peut maintenir l'ordre dans la petite République ravagée par la guerre.

Si les deux parties évoquent une *« provocation »*, destinée à saborder les futures élections présidentielle et législatives prévues le 27 janvier, les Tchétchènes n'excluent pas *« l'implication des services secrets russes »*, tandis que pour les Russes, des *« éléments tchétchènes incontrôlables et hostiles au processus de paix »* seraient responsables de cette vague d'assassinats. Le numéro deux du gouvernement tchétchène, Movladi Oudougov, n'a pas exclu, pour sa part, une *« implication des partisans de Dokou Zavgaev »*, l'ancien chef du gouvernement pro-russe, mis en place par Moscou du temps de la guerre. Les dirigeants tchétchènes ont arrêté, vendredi, plusieurs suspects après avoir offert 100 000 dollars (plus de 500 000 francs) de récompense à qui pourrait livrer des informations sur les assassins.

Une prise d'otage de vingt et un policiers russes, à la frontière entre la Tchétchénie et le Daghestan, par le chef de guerre tchétchène, Salman Radouev, s'est terminée mercredi 18 décembre par la libération de tous les policiers, à la demande expresse des dirigeants tchétchènes et grâce à la médiation du secrétaire adjoint du Conseil russe de sécurité, l'homme d'affaires Boris Berezovski. En dépit de la vague de déclarations anti-tchétchènes qui prévaut en ce moment à Moscou, ce dernier a accusé les policiers russes d'être eux-mêmes responsables de l'enlèvement, pour avoir tenté d'empêcher Salman Radouev de se rendre à un congrès des Tchétchènes du Daghestan. Boris Berezovski, qui a des intérêts dans le pétrole par le biais de sa compagnie « Sibneft », a récemment été mandaté par Moscou pour mener des pourparlers dans le Caucase à propos du transit du pétrole de Bakou.

« LES REVENUS DU TRANSIT »

La brusque montée de tension en Tchétchénie coïncide avec diverses manœuvres concernant le transport du brut d'Azerbaïdjan vers le port de Novorossiisk (Russie), via le territoire tchétchène. Ce transit devrait intervenir dès février 1997 selon Terry Adams, le président du consortium international AMOK chargé de l'exploitation des immenses gisements azerbaïdjanais en mer Caspienne. Le président de la compagnie tchétchène Sud pétrole, Khodj Akhmed Ierikhanov, a indiqué, jeudi 19 décembre à Moscou, que les autorités tchétchènes réclamaient *« leur part de revenus du transit »*. Il a fustigé les autorités russes qui, malgré un accord signé en novembre entre le premier ministre russe Viktor Tchernomyrdine et son homologue tchétchène Aslan Maskhadov portant sur *« l'extraction, la tranformation et le transport du pétrole »* en Tchétchénie, n'ont préparé *« aucun document »*.

Une délégation tchétchène a rencontré, jeudi 19 décembre à Bakou le président du consortium AMOK, tandis qu'une autre délégation, conduite par le ministre tchétchène des affaires étrangères, Rouslan Tchimaev, s'est rendue à Tokyo, où le financement japonais d'un éventuel transit de pétrole azerbaïdjanais *« par l'Ukraine et la Pologne »* a été évoqué.

Marie Jégo

Les juges et les gendarmes belges s'affrontent sur l'affaire Dutroux

Les débats de la commission d'enquête sont retransmis en direct

La commission parlementaire mise en place en octobre pour faire la lumière sur la manière dont a été menée l'enquête sur l'enlèvement des jeunes Julie Lejeune et Melissa Russo par Marc Dutroux, le 24 juin 1995, a été marquée, dans la nuit du 18 au 19 décembre, par un affrontement entre les juges et les gendarmes de Liège.

BRUXELLES
de notre correspondant

Deux versions se sont affrontées à propos de l'affaire Dutroux, jeudi 19 décembre à Bruxelles, devant la commission d'enquête parlementaire. Ces divergences ressortent des déclarations sous serment du juge d'instruction Martine Doutrèwe et du substitut du procureur Hombroise, du commissaire de la PJ Daniel Lamoque, d'un côté, et des gendarmes Jean-Marie Gilot et Jean Lesage de l'autre. Les magistrats affirment n'avoir été informés qu'*« incidemment et de manière anecdotique »* des soupçons pesant dès le début juillet 1995 sur Marc Dutroux. Les gendarmes affirment au contraire que, dès fin juillet, les magistrats avaient été informés verbalement du caractère *« intéressant »* présenté par le suspect Dutroux.

« Quelqu'un ment », s'est exclamé le président de la commission, Marc Verwilghen (libéral flamand). M. Verwilghen, pourtant réputé pour sa modération, a ensuite lancé une sévère mise en garde en rappelant aux deux témoins qu'ils déposaient sous serment et s'exposaient au risque d'être pris en flagrant délit de parjure : *« Ce qui se passe est très grave. Un de vous ne dit pas la vérité. Je me demande si celui ou celle qui est en train de faire cela se rend bien compte de ce qui se passe. »* L'enjeu de cet affrontement, qui se déroule en direct devant les caméras de télévision (en dépit de l'heure tardive, les débats ont rassemblé devant leurs téléviseurs 315 000 Belges, soit 3 % de la population du pays), n'est en effet pas mince. Il s'agit de déterminer les responsabilités d'une enquête. Son échec concernant le rapt de Julie et de Melissa a suscité en Belgique une polémique d'autant plus vive que des perquisitions menées en décembre 1995 chez Dutroux n'ont pas permis de localiser et de délivrer les deux fillettes, alors toujours vivantes et détenues dans une cache du pédophile. Elles ont été découvertes mortes le 17 août 1996, chez Dutroux.

RÉTENTION D'INFORMATIONS

Au centre de la polémique, un fax envoyé le 7 juillet 1995 par la brigade de gendarmerie de Charleroi à leurs collègues de la région liégeoise, qui décrivait les activités d'un *« suspect d'affaire de mœurs »*, en l'occurrence Marc Dutroux, qui avait des antécédents d'enlèvement et de séquestration d'enfants et qui avait entrepris des travaux dans les caves de l'une des nombreuses maisons qu'il possédait à Charleroi. Les gendarmes de Liège n'ont pas considéré cette piste comme sérieuse, ne la jugeant pas directement liée à l'enlèvement de Julie et de Melissa. C'est pourquoi il n'ont pas consigné ces informations sur un procès verbal écrit, se contentant de glisser le nom de Marc Dutroux, parmi d'autres, lors d'une réunion, tenue le 16 août dans le bureau du juge d'instruction Martine Doutrèwe.

Il est apparu qu'ensuite les gendarmes ont mené leur propres investigations, en passant par-dessus la tête du commissaire de la PJ Daniel Lamoque, à qui le juge Doutrèwe avait confié les fonctions de chef d'enquête. Il reste maintenant à déterminer si cette rétention d'informations est une initiative des adjudants Lesage et Gilot, ou si ces derniers ont agi sur ordre supérieur. De nombreux membres de la commission parlementaire d'enquête semblent persuadés que les gendarmes, encadrés par une solide hiérarchie, *n'ont pas agi de leur propre chef...*

La commission, qui a suspendu ses travaux jusqu'au 6 janvier, devra remettre un rapport à la Chambre qui examinera, dans le courant du mois de janvier, les suites judiciaires et législatives à donner. Au plus fort de la crise, au mois d'octobre, alors que des centaines de milliers de personnes défilaient dans les rues de Bruxelles lors de la fameuse « marche blanche », le premier ministre Jean-Luc Dehaene avait promis que *« les responsabilités seraient établies et des sanctions seraient prises. »*

Luc Rosenzweig

La France n'exclut plus les Etat-Unis du commandement sud de l'OTAN

Des marines du nord de l'Europe devraient y participer

À LA SUITE du différend entre Washington et Paris sur la rénovation des commandements de l'OTAN, la France teste auprès de ses alliés la solution qui consisterait à ouvrir la voie à un « partenariat » euro-américain sur le quartier général de Naples et à une rotation – tous les trois ans – entre des chefs militaires européens pour les autres commandements « régionaux ». En revanche, les deux quartiers généraux « stratégiques » de l'OTAN, notamment celui du commandement suprême des forces alliées en Europe (Saceur) en Belgique, resteront américains.

Entre les Etats-Unis et, notamment, la France, soutenue par l'Allemagne, le différend porte sur la répartition actuelle des trois commandements régionaux : le premier à Hygh Wycombe (Angleterre) pour le nord-ouest de l'Europe, aux ordres d'un général britannique ; le deuxième à Brunssum (Pays-Bas) pour le centre de l'Europe, aux mains d'un général allemand ; et le troisième à Naples (Italie) pour l'Europe du Sud, sous la responsabilité d'un amiral américain. Des études sur une réduction des états-majors tendent à retenir deux QG, avec la disparition de celui de Hygh Wycombe.

D'une façon générale, les Européens s'accordent pour concevoir entre eux des commandements « tournants », qu'il s'agisse du poste d'adjoint au Saceur – confié, avec l'accord des Etats-Unis, à un Européen – ou des QG régionaux. Tous les trois ans, ces postes pourraient être attribués à des Européens, quel que soit le pays et l'armée d'origine. Dans cette hypothèse, la France et l'Allemagne insistent pour que le QG de Naples ne soit plus réservé à un Américain. Washington s'y refuse totalement.

Pour décrisper la situation, la France – que ses alliés européens soupçonnaient de vouloir s'approprier le QG de Naples – a dû préciser qu'elle ne revendiquait pas le poste. Ce sujet a été à l'ordre du jour de deux récentes réunions ministérielles à Bruxelles. Estimant qu'il n'y a aucun obstacle insurmontable sur le plan militaire, le ministre français de la défense y a fait valoir l'idée que *« des solutions sont en vue »*, qui passent par une répartition des moyens en *« deux grands réservoirs de forces au nord et au sud de l'Europe »*.

Le projet qui prévaut consiste à instaurer un *« partenship »* euro-américain à Naples, c'est-à-dire un équilibre dans la composition des états-majors américains et européens dès lors que la Méditerranée est un espace international. Dans cette perspective, outre les Etats du Sud (l'Italie et l'Espagne) riverains de la Méditerranée, les Etats du Nord (le Royaume-Uni, l'Allemagne et les Pays-Bas, plus spécialement) sont invités à fournir des bateaux de guerre en permanence dans la zone. A côté de ce partenariat, avec une représentation proprement européenne à égalité avec la représentation américaine, il subsistera un amiral américain à la tête de la VI[e] flotte en Méditerranée. L'escadre américaine n'appartient pas spécifiquement à l'OTAN : son « patron » reçoit directement ses ordres de Norfolk (Virginie) par le biais du commandement naval américain.

L'Autriche, l'Italie et les pays nordiques en piste pour l'espace Schengen

L'EUROPE de Schengen s'élargit. Aux sept pays (Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg, Belgique, France, Espagne, Portugal) qui appliquent depuis mars 1995 les accords de libre circulation prévus par la convention de Schengen vont venir se joindre en octobre 1997 l'Autriche et l'Italie. Un accord a été conclu lors de la réunion jeudi 19 décembre, à Luxembourg, du comité exécutif Schengen, où les cinq pays de l'Union nordique (Danemark, Suède, Finlande, Norvège et Islande) ont également signé leur adhésion à la convention. S'ils la ratifient, ils devraient être en mesure d'intégrer l'espace Schengen après un délai de préparation estimé à environ deux ans.

Treize des quinze membres de l'Union européenne (UE) ont maintenant signé cette convention. Seules la Grande-Bretagne et l'Irlande ne l'ont pas fait. Signataire, la Grèce ne l'a pas ratifiée et ne paraît pas en mesure de prendre rapidement les dispositions nécessaires pour être concrètement membre du club. Ceci suppose d'harmoniser bon nombre de législations, notamment en matière d'immigration, de délivrance de visas, de protection des données individuelles, et de mettre la police et les services consulaires en mesure de coordonner leur travail avec ceux des autres pays de la zone. Chaque pays doit se connecter avec le système d'information Schengen, sorte de Bourse d'information informatisée, qui doit pouvoir être consultée à tout moment par les services concernés, et dont le système central se trouve à Strasbourg. Celui-ci devra être rééquipé pour absorber les nouveaux venus.

UN STATUT PARTICULIER

Toutes ces mesures sont nécessaires pour permettre la libre circulation, c'est-à-dire la supression des contrôles fixes aux frontières nationales et, pour le trafic inter-zone, dans les aéroports. La France, qui a levé ses contrôles aux frontières avec l'Allemagne et l'Espagne, les a en revanche maintenus à la frontière avec le Benelux, exigeant des Pays-Bas de modifier ses méthodes de lutte contre la drogue.

Entamées en 1995, les négociations avec la Suède, le Danemark et la Finlande posaient un problème. Ces derniers souhaitaient préserver leur union de passeports, conclue formellement en 1957, dans laquelle deux pays, la Norvège et l'Islande, n'appartiennent pas à l'Union européenne, ce qui les excluait *a priori*. Le compromis trouvé prévoit que la Norvège et l'Islande assureront leur part du contrôle des frontières extérieures de l'Union, mais n'auront qu'un statut de pays « associés », sans pouvoir de décision. La Suède, le Danemark et la Finlande ont adhéré en tant que membres à part entière.

Il reste désormais aux nouveaux signataires à faire ratifier cet accord par leurs Parlements respectifs, ce qui devrait donner lieu à de belles empoignades. Tout ce qui touche de près ou de loin à l'UE n'est guère en odeur de sainteté dans cette région, hormis en Finlande. Ayant déjà tourné le dos à la famille européenne à deux reprises (par référendum en 1972 et en 1994), les Norvégiens sont les plus virulents. Rejoindre l'espace Schengen revient à *« mettre un pied en douce »* dans l'Union, en faisant fi du verdict des urnes, affirme le fort courant « anti-UE », qui réclame que le Parlement attende, avant de ratifier, la tenue des élections de septembre 1997.

Dans tous les pays nordiques, les adversaires brandissent le spectre d'une perte de souveraineté nationale, agitent la crainte du fichier informatique central. Nombreux sont ceux qui redoutent qu'il ne serve à accumuler des renseignements sur des individus repérés pour leurs idées politiques, leurs croyances religieuses ou leurs origines.

L'impression prévaut, en dépit des démentis des gouvernements, que les services de renseignement pourraient utiliser sans contrôle ce réseau d'échange d'informations pour accroître leur surveillance. Le sujet est d'autant plus sensible que de récentes révélations sur des activités illégales de la police secrète norvégienne depuis 1945 viennent de coûter son poste à un ministre. Quant à la libre circulation intérieure, les Nordiques sont persuadés – comme ils l'étaient déjà avant les référendums d'entrée dans l'UE – qu'elle favorisera l'intensification du trafic de drogue.

Henri de Bresson et Benoît Peltier

L'Europe de Schengen

NORVÈGE, DANEMARK, PAYS-BAS, BELGIQUE, LUX., ALLEMAGNE, FRANCE, ESPAGNE, PORTUGAL, ITALIE

Espace Schengen
Extension prévue pour 1997
Extension prévue à l'Union nordique

SOCIAL Trois organisations patronales (CNPF, CGPME et UPA) et quatre syndicats (CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) ont conclu, vendredi 20 décembre au matin, un accord sur le renouvellement pour trois ans de la convention d'assurance-chômage. La CGT devrait signer seulement le texte sur la prorogation de l'allocation de remplacement pour l'emploi. ● LE DISPOSITIF répartit les excédents de 1997 et 1998 de l'Unedic par une revalorisation de 10,5 % des allocations et une baisse de 0,42 point des cotisations salariales et patronales. Aucun chômeur indemnisé ne devra recevoir une allocation inférieure à 3 100 francs par mois. La dégressivité des allocations est maintenue, mais elle interviendra tous les six mois et non plus tous les quatre mois. ● LES INTERMITTENTS du spectacle ont de nouveau manifesté jeudi devant le CNPF. Leur régime d'indemnisation a été prorogé jusqu'au 30 avril 1997.

Le patronat et quatre syndicats renouvellent la convention de l'Unedic

Le CNPF, la CGPME et l'UPA ont trouvé, avec la CFDT, FO, la CFTC et la CFE-CGC, un compromis sur la répartition des excédents de l'assurance-chômage. Les allocations sont revalorisées de 10,5 % et les cotisations vont baisser de 0,42 point

QUALIFIÉ de *« satisfaisant »*, *« inespéré »* et même *« équitable »* par la plupart des partenaires sociaux au terme de quatorze heures de négociation, l'accord sur le régime de protection contre le chômage qui arrivait à expiration le 31 décembre devait être signé, vendredi 20 décembre, par les trois organisations patronales (CNPF, CGPME, UPA) et quatre organisations syndicales (CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) sur cinq, la CGT ne se joignant pas à la satisfaction générale.

L'utilisation des excédents prévus par l'Unedic de 13 milliards de francs pour chacune des années 1997 et 1998 opposait les deux parties. Le patronat exigeait que, conformément au précédent accord Unedic de 1993, l'on en profite en priorité pour baisser les cotisations chômage des salariés et des entreprises afin d'envoyer un signal susceptible de déclencher les investissements des unes et la consommation des autres.

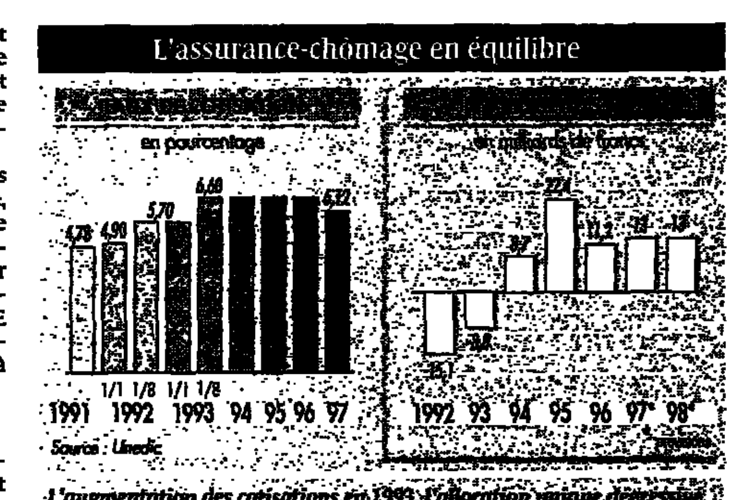
Les syndicats, unanimes, entendaient privilégier l'amélioration des revenus des chômeurs, et notamment des plus mal lotis, qui perçoivent 2 805 francs par mois, ainsi que le maintien des mesures de lutte contre le chômage comme le système ARPE (allocation de remplacement pour l'emploi) autorisant les moins de soixante ans à prendre leur retraite à condition qu'ils aient cotisé pendant quarante ans et que leur entreprise embauche un remplaçant.

Dès l'ouverture des discussions dans l'après-midi du 19 décembre, on avait senti que l'atmosphère était propice à un accord. Le patronat avait d'entrée de jeu fait savoir qu'il renonçait à son projet de durcir les conditions d'accès à l'ARPE et qu'il acceptait de porter l'allocation minimum de 2 805 à 3 000 francs.

INTENSE PRÉPARATION

Certains syndicalistes dramatisaient, en prédisant une nuit d'âpres marchandages, alors que d'autres laissaient entendre que l'essentiel des négociations avait été mené avant même leur ouverture officielle. Les nombreuses réunions préparatoires semblent avoir effectivement facilité le compromis. Au cours de la nuit apparaissait un front CFDT, FO, CFTC et CFE-CGC qui clamait avoir fait reculer le patronat en obtenant que soient discutés, dans l'ordre, le sort des chômeurs, l'amélioration de l'emploi et la baisse des cotisations.

Vendredi, peu avant 5 heures du matin, les conférences de presse se sont succédé pour confirmer l'heureuse issue du renouvellement de la convention Unedic.



L'augmentation des cotisations en 1993, l'allocation unique dégressive et l'aide de l'Etat ont permis un redressement rapide de l'Unedic.

Claude Jenet (FO) a porté *« une appréciation positive sur cette négociation »*. Le secrétaire confédéral de FO, qui s'est montré particulièrement conciliant, a déclaré que les trois objectifs de son organisation – concernant les chômeurs, les jeunes et les salariés actifs – avaient été quasiment atteints : *« Tous les chômeurs verront leur allocation revalorisée »* de 10,5 %, a-t-il affirmé. *« Le dispositif de dégressivité de l'allocation unique, que nous n'avions pas admis, est revu, et la durée des paliers est portée de quatre à six mois »*, a-t-il affirmé. M. Jenet a aussi mis l'accent sur d'autres points de l'accord : *« L'allocation minimum est revalorisée à 3 100 francs. Enfin, la baisse des cotisations de 0,42 point est répartie à égalité entre les entreprises et les salariés. »*

Les porte-parole des autres confédérations se sont réjouis des mêmes avancées. *« Il s'agit d'un accord gagnant »*, a souligné Michel Jalmain (CFDT). *« Si l'on additionne l'amélioration des allocations-chômage, l'allongement des paliers de dégressivité, les mesures d'activation pour l'emploi et la baisse des cotisations des salariés*, a-t-il indiqué, *ce sont les trois quarts des excédents qui reviendront aux chômeurs et aux salariés et un quart seulement aux employeurs. »* Jean-Louis Walter (CFE-CGC) et Michel Coquillion (CFTC) ont abondé dans le même sens, en répétant combien le combat avait été rude pour obtenir un accord jugé satisfaisant.

Maurice Lamoot (CGT) a exprimé, lui, son amertume de se retrouver seul à juger *« indécente »* la baisse des cotisations des entreprises. Il a dit que *« cette négociation avait été piégée par une manœuvre du patronat qui a réduit les discussions à la seule utilisation des excédents de l'Unedic »*. Il a limité ses *« appréciations positives à la préservation de l'ARPE, mais sur des bases incertaines »* puisque son enveloppe est limitée à 9,3 milliards de francs sur deux ans.

Arnaud Leenhardt, président sortant de la commission sociale du CNPF, a dit sa satisfaction d'un accord *« équilibré »* où figurent une baisse de cotisations salariales et patronales de 0,42 point, proche des 0,48 point que réclamait le patronat, mais aussi une amélioration *« du sort des plus défavorisés »*. Il a souligné que les 7 milliards de francs de cotisations en moins étaient un signal à destination des consommateurs.

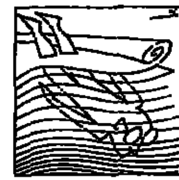
L'accord, qui pour M. Leenhardt *« forme un tout »*, se décompose en six textes d'importance variable : la convention Unedic, les conventions de coopération, les congés de conversion, l'ARPE, les intermittents du spectacle et un procès-verbal de négociations.

Hormis la CGT, le seul acteur à ne pas être vraiment satisfait de l'accord Unedic pourrait être paradoxalement le gouvernement. Certes, il ne peut que se féliciter de n'avoir pas eu à intervenir. L'apaisement social espéré est venu des partenaires sociaux eux-mêmes. Mais les pouvoirs publics avaient fait savoir qu'ils souhaitaient que l'Unedic conserve le plus d'excédents possible pour combler les déficits publics et sociaux au regard des critères du traité de Maastricht. Sur ce point, le gouvernement n'a pas été entendu.

Alain Beuve-Méry et Alain Faujas

Une amélioration réservée aux chômeurs indemnisés

LA TRADITION n'a donc pas été respectée ! Les négociateurs patronaux et syndicaux ne se sont pas séparés au petit matin, sans accord, pour se retrouver la veille du Nouvel An, au siège du CNPF, afin de signer un accord à l'arraché au terme d'une ultime nuit de discussions ponctuée de coups de théâtre, comme il était d'usage depuis le début des années 80. Il est vrai qu'à deux reprises au moins, en 1982 et en 1992-1993, les négociations s'étaient déroulées alors que l'assurance-chômage était au bord de la faillite et qu'il avait fallu l'aide de l'Etat pour la sauver de la débâcle financière. Rien de tel dans le cadre du renouvellement de la convention Unedic pour les trois ans à venir.


ANALYSE

Il est toujours plus facile de répartir des excédents que de réduire des déficits. L'accord intervenu dans la nuit du jeudi 19 au vendredi 20 décembre s'inscrit, en effet, dans un environnement financier différent. Depuis deux ans, le régime est excédentaire, même s'il n'a pas fini de rembourser l'emprunt contracté en 1992 auprès d'un pool bancaire. Le texte ne marque pas, non plus, une rupture avec la logique de l'allocation unique dégressive (AUD), instaurée par l'accord du 18 juillet 1992, bien que les syndicats aient obtenu que les paliers de dégressivité de 17 % n'interviennent plus tous les quatre mois, mais tous les six mois. L'accord prévoit aussi la poursuite de la politique « d'activation des dépenses », notamment à travers le prolongement pour deux ans de l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE, préretraites contre embauches), pourtant sévèrement critiquée par une partie du patronat. Quant aux moins de vingt-cinq ans et aux salariés qui ont des contrats de courte durée – ce sont bien souvent les mêmes –, ils bénéficieront d'une légère amélioration de leur situation.

Par rapport aux objectifs que s'étaient fixés les partenaires sociaux et, notamment, les quatre organisations de salariés dites « réformistes » (CFDT, FO, CFTC, CGC), il est indéniable que cet accord est équilibré, voire, sur certains points, inespéré, comme l'ont reconnu certains syndicalistes. Le patronat avait mis la barre très haut, souhaitant que la plus grande partie des excédents prévus en 1997 et 1998 soit affectée à une baisse des cotisations. Deux fois moins forte que la hausse intervenue en août 1993 (0,9 point), la réduction de 0,42 point a toutefois une valeur très symbolique pour le patronat, qui y voit un moyen de donner un peu de pouvoir d'achat aux salariés et une marge supplémentaire aux entreprises pour investir. Depuis 1989, année où il avait déjà obtenu une baisse des cotisations d'assurance-chômage, le CNPF milite pour une flexibilité des prélèvements sociaux afin de les adapter à la situation financière des régimes.

EXCLUS

« Nous avons obtenu beaucoup de ce que nous voulions », a déclaré sur RTL Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT et présidente de l'Unedic depuis le 1er octobre. Elle voit dans l'accord un démenti aux propos *« un peu rapides »* du président de la République sur l'incapacité des syndicats à s'engager dans des réformes.

Cependant, les quelques avancées contenues dans l'accord ne concerneront que les 1,8 million de chômeurs indemnisés par les Assedic. Pour les 44 % de chômeurs qui ne sont indemnisés ni par l'Unedic, ni par l'Etat, mais aussi pour ceux, au nombre de 1,1 million, qui perçoivent moins de 3 000 francs par mois, le compromis signé vendredi ne change rien : la pauvreté s'ajoute au chômage. Les manifestations organisées par les associations de chômeurs – une première par rapport aux précédentes négociations – n'y ont rien fait.

Si la situation financière de l'Unedic est aujourd'hui assainie et si elle a davantage de visibilité, celle de l'emploi ne devrait pas s'améliorer dans les prochains mois, rendant fragiles les perspectives d'excédents de l'assurance-chômage sur le moyen terme. Le nombre de demandeurs d'emploi risque de croître jusqu'à la fin du premier semestre 1997, selon les dernières prévisions de l'Insee (*Le Monde* du 18 décembre). L'institut prévoit même que les chômeurs représenteront 13 % de la population active en juin 1997, un niveau qui n'a jamais été atteint en France.

Jean-Michel Bezat

Les principales dispositions des six protocoles d'accord

LES PARTENAIRES SOCIAUX se sont mis d'accord, vendredi 20 décembre au matin, sur la répartition des excédents du régime d'assurance-chômage de 1997 et de 1998 et sur la renégociation de la convention Unedic.

La nouvelle convention de l'Unedic sera en vigueur sur une durée de trois ans, du 1er janvier 1997 au 31 décembre 1999. Les 11 milliards de francs d'excédents de 1996, dont la somme couvre un mois de dépenses de l'Unedic, ont été placés en réserve. Cinq protocoles d'accord seront signés par le patronat (CNPF, CGPME, UPA) et par quatre syndicats (CFTC, CFDT, CFE-CGC, FO).

Le sixième protocole sur les conventions de coopération sera signé par les mêmes organisations, sauf FO. La CGT devrait signer la prorogation de l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE). Les principaux points de l'accord sont les suivants :

● **Revalorisation des allocations.** Le montant de l'allocation plancher versée aux chômeurs est porté de 2 805 francs à 3 100 francs, soit un relèvement de 295 francs. A compter du 1er janvier 1997, aucun chômeur ne devra recevoir une allocation inférieure à 3 100 francs. La dégressivité de 17 % des allocations versées aux chômeurs est maintenue, mais elle n'interviendra plus que par palier tous les six mois, contre tous les quatre mois jusqu'à présent. Pour les jeunes chômeurs, l'abattement de 25 % des allocations versées aux chômeurs justifiant d'une faible durée d'affiliation (quatre mois dans les huit derniers mois) a été supprimé. De plus, les filières d'indemnisation (5 et 6) seront fusionnées, ce qui met fin à une discrimination qui touchait les jeunes chômeurs, pour qui la dégressivité était plus forte.

● **Baisse des cotisations.** La nouvelle convention Unedic prévoit que le taux de cotisation passera, au 1er janvier 1997, de 6,60 % à 6,18 %. La baisse de 0,42 point est répartie à part égale (0,21 point chacun) entre les cotisations des employeurs et celles des salariés. La baisse de cotisations coûtera environ 6,6 milliards de francs en 1997 et 8,1 milliards de francs en 1998. Les mesures en faveur des chômeurs (indemnisation et mesures pour l'emploi) représenteront près de 6 milliards de francs en 1997 et environ 8,5 milliards de francs en 1998.

● **Reconduction de l'ARPE.** Le dispositif préretraite contre embauche (ARPE), issu de l'accord interprofessionnel du 6 septembre 1995, a été reconduit pour deux ans. Il est ouvert progressivement aux actifs nés en 1939 et 1940. Sa prorogation se fait selon les critères actuels non modifiés (160 trimestres de cotisations et une allocation de 65 % du salaire brut). L'accès à l'allocation de remplacement pour l'emploi en 1998 des personnes nées en 1940 sera toutefois conditionné par la nécessité de ne pas dépasser une enveloppe financière globale d'un montant de 9,3 milliards de francs. Les partenaires sociaux se sont donné rendez-vous fin 1997 pour un bilan d'étape.

● **Chômeurs âgés.** Les allocataires du régime d'assurance-chômage qui justifient de 160 trimestres validés de cotisations sociales vont pouvoir bénéficier, sans conditions d'âge, de l'allocation unique dégressive à taux plein jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de la retraite.

● **Dépenses actives pour l'emploi.** Les conventions de coopération, qui favorisent le retour vers l'emploi des chômeurs inscrits depuis plus de huit mois, ont été reconduites pour deux ans dans la limite de 18 000 bénéficiaires par an, soit un flux mensuel de 1 500.

Les conventions de conversion, qui permettent aux salariés licenciés de bénéficier pendant six mois d'un accompagnement personnalisé par des agents de l'ANPE, sont prorogées pour une durée de trois ans.

Les chômeurs bénéficiaires de l'allocation unique dégressive (AUD) ne pourront pas entrer en AFR (allocation formation-reclassement) au-delà des six premiers mois de leur indemnisation.

Les intermittents du spectacle attendent toujours une négociation

SUR LES AFFICHES, le beau visage d'André Malraux est barré d'une fausse citation de l'écrivain : *« Pendant qu'on me panthéonise, la culture agonise. »* Ses vrais mots figurent sur une autre banderole : *« Les idées ne sont pas faites pour être pensées mais vécues. »*

Marchant aux côtés du metteur en scène Patrice Chéreau, la comédienne Catherine Hiégel est grave. *« Le spectacle, tout le monde s'en fout »*, pense la magnifique interprète de la pièce de Goldoni, la *Servante aimante*, dont l'adaptation au cinéma par Jean Douchet est actuellement dans les salles.

« Parlons de choses gaies », répète à l'envi la très intelligente *Servante aimante*. A la ville, la manifestante de la Comédie-Française se dit *« pessimiste »*. *« Depuis que la droite est revenue au pouvoir, toute une politique de réduction des budgets entraîne l'impossibilité de monter bon nombre de spectacles*, assure Catherine Hiégel. *Le gouvernement ne tient même pas son objectif de consacrer 1 % du budget à la culture. Pourtant, 1 % de l'ensemble du budget de l'Etat pour tous les arts, c'est dérisoire... »*

Pour ce deuxième défilé parisien, jeudi 19 décembre, les manifestants, au nombre de 5 000, sont moins nombreux que le 10 décembre. Mais les intermittents du spectacle ont reçu le renfort de l'Union régionale CGT d'Ile-de-France et d'associations de chômeurs. La colère domine. *« Ce n'est pas raisonnable, il n'y a toujours pas de négociation »*, proteste Jean Voirin, pour la Fédération nationale des syndicats du spectacle, de l'audiovisuel et de l'action culturelle (FNSAC-CGT). Accordéon, nez rouges, jongleurs, comédiens sur échasses, fanfare : tous les moyens sont bons pour se faire entendre. Défilent le Théâtre de Chaillot, l'Opéra de Paris, le Théâtre de la Bastille, la directrice de La Ferme du Buisson à Noisiel, en Seine-et-Marne, des danseurs, des éclairagistes, des maquilleuses, des techniciens de l'audiovisuel...

Au pont de l'Alma, des comédiens se sont littéralement scotchés aux feux rouges, aux réverbères. Comme des sculptures, les voilà figés, immobiles, à l'image d'un spectacle arrêté, acteurs bloqués d'une profession qui craint d'être réduite au silence.

Devant le siège du CNPF, but de la manifestation, plusieurs haies de gardes mobiles barrent l'accès. Des danseurs font les pointes en scandant : *« CRS en tutu »*. La CGT passe une chanson d'Anne Sylvestre. Composée spécialement par la chanteuse, c'est une sorte d'enterrement ironique des *« inter-miteux, des intermittents, des inter-minables. Tout le temps comme des clignotants, un côté brillant, un côté minable »*.

SONOS À FOND

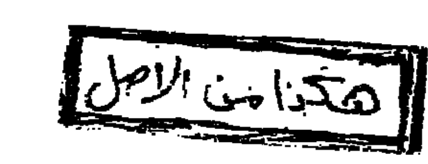
A défaut de pouvoir entrer au CNPF, les manifestants branchent les sonos à fond pour perturber les discussions en cours sur la renégociation de la convention d'assurance-chômage. Un camion assure une mini-rave : les plus jeunes dansent sur des airs de techno, de rap ou de reggae, pendant que, comme en boîte, un projecteur est balayé sur les danseurs, mais aussi sur les gardes mobiles désarçonnés.

A l'angle de l'avenue Marceau, un concert de grands bidons métalliques crache ses décibels. Vers 19 heures, malgré quelques projectiles lancés sur les gardes mobiles, la manifestation se dissout sans incident. Une assemblée générale a été annoncée pour vendredi au Théâtre national de la Colline.

Dans les régions, des défilés ont eu lieu dans une vingtaine de villes : Amiens, Angers, Bordeaux, Dijon, La Rochelle, Le Mans, Nantes, Le Puy-en-Velay, Orléans, Troyes, Rennes, Rouen, Strasbourg... A Caen, des incidents ont éclaté entre des manifestants et des policiers. A Marseille, les techniciens et les artistes ont entouré le siège de l'union patronale. A Tarbes, une réunion des Assedic a dû être reportée à cause de la présence des intermittents. Toulouse, ville très mobilisée, a organisé sa *« journée-tintamarre »*. Plusieurs salles restent occupées, comme la Comédie de Caen, le Cargo de Grenoble, le TNP à Villeurbanne, le Théâtre de Bourgogne.

Selon la CGT, le patronat voudrait rapprocher le système d'indemnisation des intermittents de celui des intérimaires. Les premiers doivent avoir travaillé 507 heures au cours des douze derniers mois, les seconds 676 heures sur huit mois. Le gouvernement a obtenu la prorogation du régime actuel jusqu'au 30 avril 1997, le temps pour le patronat et les syndicats de s'entendre. Mais on ignore la date de ces négociations et leur contenu exact.

Catherine Bédarida



هكذا من الأصل

Louis Viannet souligne l'indépendance réciproque des directions du PCF et de la CGT

Plusieurs intellectuels non communistes se sont adressés au congrès

Les délégués au vingt-neuvième congrès du Parti communiste, réuni à la Grande Arche de la Défense, près de Paris, ont entendu, jeudi 19 décembre, Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, expliquer son départ du bureau national du PCF par la nécessaire « indépendance » de l'action syndicale. D'autre part, le congrès a accueilli des intellectuels non communistes, venus exposer leur point de vue sur la « mutation » du parti.

CINQ INTELLECTUELS non communistes invités à s'exprimer devant le millier de délégués du vingt-neuvième congrès du PCF : Robert Hue était fier de son coup. Jeudi 19 décembre au soir, le *« thème de la soirée »* était à *« l'émotion »*, selon la formule de l'anthropologue Emmanuel Todd, convié avec l'écrivain et psychanalyste Julia Kristeva, l'architecte Roland Castro, Stéphane Rozès, le directeur des études politiques de l'institut de sondages CSA, et la vice-présidente d'ATD-Quart-Monde, Francine de la Gorce. C'était l'occasion, fort bien venue pour le secrétaire national du PCF, d'un petit salut à la *« mutation »* qui, *« dans le sens d'une démocratisation, est quelque chose d'acquis »*, selon Emmanuel Todd.

Le vernis de cette mutation avait toutefois un peu craqué lors de la traditionnelle adresse de Francis Wurtz aux délégués étrangers. Près de deux heures d'un discours-fleuve, d'applaudissements aux délégations, et de regrets : *« Un homme, aujourd'hui absent de nos travaux, aurait sans nul doute particulièrement apprécié de pouvoir s'entretenir avec vous (...). S'il est un dirigeant politique qui, dans notre pays, s'est engagé sans compter contre l'apartheid, c'est Georges Marchais ! »* La Chine a été vite expédiée, au chapitre des *« immenses enjeux de l'Asie »*, dans une citation d'un rapport d'experts du sommet mondial de l'alimentation...

« D'UN COMMUN ACCORD »

Auparavant, Louis Viannet était venu expliquer, sur un ton solennel, son départ du bureau national (*Le Monde* du 19 décembre). *« Les deux derniers congrès de la CGT,* a rappelé le secrétaire général de celle-ci, *ont précisé les conceptions de l'action syndicale indépendante, qui n'a rien à voir avec une quelconque neutralité. De son côté, notre parti a depuis longtemps affirmé (...) son attachement à l'indépendance syndicale. Pourtant, certaines pratiques ont persisté (...). En particulier, celle qui considérait que les hautes responsabilités syndicales, dès lors qu'elles étaient occupées par des communistes, conduisaient de droit à des responsabilités dans le parti, entraînant des spéculations* [sur] *les arrivées ou les départs aux postes de responsabilité politique pour le mouvement syndical. »*

« Ce n'était bon ni pour le parti ni pour la CGT », a continué M. Viannet. *« C'est donc d'un commun accord que Robert Hue et moi-même avons considéré le moment propice pour acter ce qui relève des responsabilités syndicales et politiques,* a-t-il expliqué. *Et, pour l'acter de façon significative, nous avons décidé de ne pas reconduire ma présence au bureau national. Non pas pour en faire un principe intangible, mais parce que cela correspond à la réalité d'aujourd'hui. »*

« Ce n'est donc pas un signe de désaccord avec Robert Hue », a précisé le secrétaire national de la CGT. *« Alors, tant pis pour les amateurs de scoops médiatiques !*, a conclu M. Viannet. *Il n'y a pas, d'un côté, Robert Hue, et, de l'autre, Philippe Herzog, Rémy Auchedé et Louis Viannet. Il y a ensemble Robert Hue et la majorité des communistes, dont Louis Viannet, qui ont décidé de faire avancer ensemble le PCF. »* Que les deux opposants – l'économiste moderniste, qui quitte le parti, et le député traditionaliste, qui dénonce le réformisme de M. Hue – se le tiennent pour dit !

Ariane Chemin

Maxime Gremetz fait de la résistance

Va-t-il quitter le bureau national du PCF ? Soucieux de donner des signes d'une « mutation » jugée trop timide, Robert Hue souhaite, semble-t-il, le départ de Maxime Gremetz, promu en son temps par Georges Marchais et soutien jusqu'au bout des derniers régimes communistes de l'Est, mais le député de la Somme fait de la résistance. Jeudi 19 décembre, il expliquait, dans les couloirs du congrès, qu'il s'opposerait fermement, lors de la réunion de la commission des candidatures, à l'arrivée du maire de Saint-Denis, Patrick Braouezec, au comité national.

Motif officiel : le député refondateur refuse, comme la plupart des élus de cette sensibilité, d'être salarié du parti et ne souscrit donc pas à la règle imposant de verser ses indemnités parlementaires au comité national (qui en « réserve » une part). Il les reverse à une association permettant de salarier des collaborateurs. Pour M. Gremetz, c'est un manquement inacceptable à la discipline du parti, et une occasion de créer des difficultés à M. Hue.

La loi sur l'air a été définitivement adoptée par le Parlement

PRÉSENTÉE par Corinne Lepage, ministre de l'environnement, la loi sur l'air a été définitivement adoptée après le vote positif des sénateurs, jeudi 19 décembre, sur le texte élaboré par la commission mixte paritaire (Sénat-Assemblée). Au Palais du Luxembourg, comme au Palais-Bourbon la veille, la majorité RPR-UDF a voté pour, l'opposition PS-PCF s'est abstenue.

Premier texte législatif sur le sujet, destiné à limiter les émissions polluantes, cette loi, selon Mme Lepage, est *« une première étape »* et *« constitue une base solide qui permettra de changer progressivement notre manière de vivre dans les villes »*.

● **Qualité de l'air.** La loi reconnaît à chacun le droit de *« respirer un air qui ne nuise pas à sa santé »*. Les organismes chargés de la surveillance de l'air sont tenus d'informer périodiquement le public de l'état des émissions polluantes. Un réseau de capteurs doit être mis en place dans toutes les agglomérations de plus de deux cent cinquante mille habitants au 1er janvier 1997. Les villes de plus de cent mille habitants suivront en janvier 1998, l'ensemble du territoire en l'an 2000. Un décret fixera les seuils d'alerte et les valeurs limites.

● **Protection.** Toutes les agglomérations de plus de deux cent cinquante mille habitants devront, dans un délai de dix-huit mois, mettre en place un *« plan de protection de l'atmosphère »* afin de ramener les concentrations en polluants en dessous des valeurs limites et définir la procédure d'alerte.

● **Mesures d'urgence.** Le préfet a obligation, en cas de dépassement ou de risque de dépassement des seuils d'alerte, d'informer immédiatement le public et de prendre des mesures de restriction, voire de suppression des émissions polluantes, dont la circulation automobile. Cette interdiction de circuler touchera l'ensemble des véhicules, à l'exception des utilitaires et des voitures non polluantes munies d'une pastille verte (électriques, au gaz ou à pot catalytique). Lors de ces « pics » de pollution, la gratuité des transports en commun sera assurée.

● **Plans de déplacements urbains.** Une des principales dispositions de la loi prévoit qu'un plan de déplacement urbain sera élaboré dans un délai de deux ans dans toutes les villes de plus de cent mille habitants. Concrètement, ces plans devront définir *« les principes de l'organisation des transports (...), de la circulation et du stationnement »*, en diminuant le trafic automobile et en affectant prioritairement la voirie aux transports collectifs et au vélo.

Organisé par l'autorité intercommunale (le préfet à Paris), le plan de déplacement urbain, prépondérant par rapport aux plans d'occupation des sols, doit s'appliquer à toutes les communes. En Ile-de-France, c'est le préfet qui, après avoir consulté le Conseil de Paris, le conseil régional et le Syndicat des transports parisiens, arrête le plan. En outre, l'« amendement vélo » de Mme Lepage a été finalement adopté : toute construction ou rénovation d'une rue doit comporter la délimitation d'une piste cyclable.

● **Maîtrise de l'énergie.** Afin d'inciter les promoteurs à choisir des systèmes de chauffage économes en énergie, la loi les oblige à afficher les frais de chauffage lors des transactions (location ou vente) pour les locaux neufs. Toute construction nouvelle devra être équipée de dispositifs (notamment une cheminée) permettant le choix de son type d'énergie.

● **Véhicules propres.** L'exonération de vignette et de carte grise pour les véhicules à gaz ou électriques a disparu du texte : les sénateurs s'y sont opposés, de peur d'amputer les recettes des collectivités locales. Les flottes publiques (La Poste, SNCF, EDF, communes) devront, dans les deux ans, remplacer au moins un véhicule sur cinq par un véhicule roulant à l'électricité ou au gaz.

S. Z.

COMMENTAIRE

UN DISPOSITIF AU RABAIS

CORINNE LEPAGE a beau louer, avec toute la verve dont elle est capable, les mérites de sa loi, elle a du mal à cacher son dépit. Son projet initial ne manquait pas d'ambition en proposant un financement pérenne de la lutte contre la pollution.

Inversant la logique fiscale qui favorise la voiture et, notamment, le diesel, ce dispositif appliquait aux automobilistes le principe « pollueur-payeur ». Devant les hurlements des constructeurs et du ministère des finances, Matignon y a substitué un financement de l'Etat. La tentative ultime de Mme Lepage pour favoriser les véhicules « propres » par l'exonération de la vignette et la gratuité de la carte grise s'est brisée sur le refus des sénateurs, soucieux des finances des collectivités locales.

Alors, certes, la France se dote d'une loi sur la pollution atmosphérique. Deux amendements de dernière minute donnent un peu de chair au projet : la gratuité des transports en commun en cas de « pic » de pollution et l'affichage des dépenses de chauffage par les propriétaires. Il n'en reste pas moins que, faute de mesures réellement contraignantes pour les automobilistes et de réorientation de la politique des transports interurbains, la route et la voiture garderont une place prépondérante dans les déplacements.

Sylvia Zappi

L'Assemblée vote le collectif budgétaire

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a adopté définitivement, jeudi 19 décembre, le projet de loi de finances rectificative pour 1996, qui prévoit un déficit budgétaire de 287,986 milliards de francs (3,65 % du PIB). Les députés RPR et UDF ont adopté le texte de la commission mixte paritaire (Assemblée-Sénat), les élus PS et PCF ont voté contre. Le gouvernement n'a pas présenté d'amendement pour rétablir l'article de moralisation des plans d'épargne en actions (PEA), adopté par l'Assemblée nationale, mais supprimé par le Sénat mercredi. *« Nous aurons, peut être, l'occasion de revoir ce point »*, a indiqué Alain Lamassoure, ministre délégué au budget. L'Assemblée est, par ailleurs, revenue sur la modification, votée par le Sénat la veille, de l'amendement *« Malraux »*, reconnaissant la qualité d'ancien combattant aux volontaires français engagés aux côtés de l'armée républicaine espagnole. L'extension de cette disposition aux *« supplétifs »* d'Indochine n'a pas été retenue. Le Sénat devait adopter ce texte vendredi 20 décembre.


PARLEMENT

■ **LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL** a rejeté, jeudi 19 décembre, le recours contre la loi de financement de la Sécurité sociale pour 1997 déposé par les députés socialistes. Ceux-ci estimaient que certaines dispositions du texte étaient *« étrangères à l'objet des lois de financement de la Sécurité sociale »*. Concernant les dispositions relatives à la contribution sociale généralisée, le Conseil a estimé qu'elles avaient toute leur place dans le texte. Il a aussi *« considéré qu'il n'y avait pas lieu en l'espèce de soulever d'office d'autres questions de conformité à la Constitution »*, même si la décision ne constitue pas pour autant *« un brevet de constitutionnalité de l'ensemble de la loi »*.

■ **MAYOTTE : le Sénat a adopté, jeudi 19 décembre,** en deuxième lecture, deux projets de loi déjà votés par l'Assemblée nationale, portant l'un sur le statut général des fonctionnaires dans l'île de Mayotte, l'autre sur le régime pénal de cette collectivité territoriale de l'océan Indien. Les sénateurs ont supprimé dans le projet de loi sur le statut des fonctionnaires de Mayotte deux amendements sans rapport avec le texte portant sur le statut administratif, douanier et fiscal des îles guadeloupéennes de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. Les sénateurs ont préconisé que les dispositifs fiscaux concernant Saint-Barthélemy et Saint-Martin soient examinés dans un texte spécifique.

■ **PERQUISITIONS DE NUIT : le Parlement a adopté définitivement**, jeudi 19 décembre, le projet de loi relatif à la détention provisoire, présenté par le garde des sceaux, Jacques Toubon, qui autorise notamment les perquisitions de nuit en matière de lutte contre le terrorisme. Cette mesure avait été ajoutée au texte par un amendement gouvernemental voté par le Sénat, le 11 décembre.

■ **FAMILLES MONOPARENTALES : la commission des affaires sociales** de l'Assemblée nationale a adopté, mercredi 18 décembre, une proposition de loi visant à améliorer l'information et l'accès au logement des familles monoparentales et modifiant l'API (allocation de parent isolé). Ce texte a été présenté par Nicole Catala, député RPR de Paris et vice-présidente de l'Assemblée nationale, qui avait présenté un rapport au gouvernement en juillet.

L'Islam et l'Occident
sont appelés à coopérer.

L'Islam et l'Occident partagent un patrimoine de valeurs spirituelles, morales, culturelles et économiques communes, aujourd'hui oblitérées par une actualité déformante.
C'est pour faire ressortir la nécessité et la possibilité de la construction d'un avenir solidaire, fondé sur une convergence de valeurs de société, que le Congrès mondial «Islam et Occident» s'organise à Paris.
La France et l'Europe, qui accueillent une communauté de plus de 20 millions de musulmans, sont désignées pour rappeler au monde l'identité de valeurs qui rapprochent l'Islam et l'Occident en vue **de la fondation d'un avenir commun et pacifique.**

Le Secrétariat Général de l'Organisation de la Conférence Islamique (*) — **«Islam et Occident» (*)**

organisent conjointement

Le Congrès mondial «Islam et Occident»

sur le thème

«L'Islam, la France et l'Europe : comment construire notre avenir commun ?»

les 8 et 9 Janvier 1997 • Palais des Congrès - Grand Auditorium

Avec la participation de hauts représentants de la communauté musulmane internationale et de gouvernements occidentaux :

Allemagne • Arabie Saoudite • Autorité Palestinienne • Belgique • Bosnie-Herzégovine • Egypte • Emirats Arabes Unis • Espagne • Etats-Unis d'Amérique • France • Gabon • Indonésie • Liban • Malaisie • Maroc • Nigéria • Ouzbékistan • Pakistan • Pays-Bas • Royaume-Uni • Sénégal • Suède • Tunisie • Turquie

Programme des travaux

Séance d'ouverture : le 8 Janvier 1997 à 9h

■ Allocution de bienvenue de Mr. **Francis Lamand**, Président de «Islam et Occident»
■ Allocution d'ouverture par Mr. **Hamid Al Gabid**, Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique (Jeddah, Arabie Saoudite)
■ Allocution de Mr. **Rafic Hariri**, Premier ministre du Liban

8 Janvier 1997 (10h-18h)

L'ISLAM, CIVILISATION DE L'UNIVERSEL :

■ **Les valeurs abrahamiques de l'éthique islamique**
Président : Mr. Abdullah Ibn Abdul Mohsin Al-Turki, Ministre des Affaires Islamiques du Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite.
- Islam, religion du juste milieu.
- Islam et Tolérance.
- Islam et Solidarité.
- L'apport de l'Islam à la culture universelle.

■ **L'universalisme de l'Islam**
Président : Mr. Ahmed Omar Hachem, Recteur de l'Université Al-Azhar (Le Caire), Président de la Commission des Affaires Religieuses et Sociales à l'Assemblée du Peuple de la République Arabe d'Egypte.
- L'Islam, pont entre l'Occident et l'Afrique sub-Saharienne.
- L'Islam, pont entre l'Occident et l'Asie.
- L'Islam et les principes fondateurs de l'ordre public international.
- Islam, démocratie et shoura.
- Islam et évolution : les nouvelles formes de l'Ijtihad.
- La Femme en Islam.

9 Janvier 1997 (9h - 18h)

L'ISLAM ET L'OCCIDENT : DEUX MONDES SOLIDAIRES

■ **La problématique commune de l'Islam et de l'Occident**
Président : Mr. Jordi Pujol, Président de la Generalitat de Catalunya, Espagne.
- L'Islam et l'Occident face aux problèmes de société contemporains.
- La Géopolitique de l'Islam et de l'Occident.
- Culture, paix et pluralisme au Moyen-Orient.
- La Communauté Musulmane d'Europe : bilan et prospective.
- La Communauté Musulmane de France : bilan et prospective.
- L'Islam et l'Occident face à l'extrémisme.
- L'Islam et l'Occident en quête de spiritualité.

■ **Les dynamiques d'échange entre l'Islam et l'Occident**
Président : Mr. Francis Lamand, Président de «Islam et Occident», France.
- L'économie à la charnière du monde islamique et du monde occidental.
- L'espace économique euro-méditerranéen.
- Les nouveaux axes de communication entre l'Islam et l'Occident.
- L'Islam et l'Occident : le partenariat du XXIème siècle.
- Vers une Charte nouvelle des valeurs de société communes à l'Islam et à l'Occident.

(*) O.C.I : Organisation intergouvernementale regroupant 50 Etats membres (Jeddah, Arabie Saoudite).
(*) «Islam et Occident» : Organisation non-gouvernementale française, créée en 1981 (Paris).

Entrée libre, sous réserve de contrôle d'identité et dans la mesure des places disponibles.

Pour toute information complémentaire,

«Islam et Occident», 147 Bd Raspail, 75006 Paris - Tel. 01 46 34 76 29- Fax : 01 43 54 72 88

هكذا من الأصل

PARLEMENT En adoptant, jeudi 19 décembre, le projet de loi du ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, sur l'immigration, les députés de la majorité l'ont sensiblement durci. Le renouvellement de la carte de résident de dix ans, jusqu'alors *« de plein droit »*, pourra être refusé en cas de *« menace pour l'ordre public »*. ● LES ÉTRANGERS en situation irrégulière vivant en France depuis plus de quinze ans pourront être reconduits à la frontière. D'autres articles, concernant les couples mixtes, les certificats d'hébergement, la période de rétention, renforcent le caractère répressif de ce projet de loi. ● L'ITALIE, pour sa part, vient d'engager une opération de régularisation qui devrait concerner 255 000 étrangers. Parallèlement, le gouvernement a mis en chantier une nouvelle législation visant à renforcer les contrôles. *(Lire aussi notre éditorial page 16.)*

Les députés durcissent le projet de loi de M. Debré sur l'immigration

Adopté le 19 décembre, le texte prévoit que la carte de résident de dix ans, jusqu'alors automatiquement renouvelée, sera retirée en cas de « menace pour l'ordre public ». Les étrangers en situation irrégulière, mais présents depuis plus de quinze ans en France, pourront être expulsés

NON-RENOUVELLEMENT de la carte de résident en cas de *« menace pour l'ordre public »* ; possibilité de reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière présents sur le territoire depuis plus de quinze ans ; prise d'empreintes systématiques des étrangers désirant séjourner en France... A l'issue de trois jours d'examen par l'Assemblée nationale, l'« équilibre » *présumé du texte de Jean-Louis Debré*, adopté en première lecture par les députés, jeudi 19 décembre, n'a pas résisté aux ardeurs de la frange radicale de la majorité. La forte personnalité de Pierre Mazeaud, président (RPR) de la commission des lois de l'Assemblée nationale et rapporteur du projet, qui n'a pas hésité à soutenir certaines propositions socialistes, n'y a rien fait.

Certes, les « ultras », conduits par Suzanne Sauvaigo (RPR, Alpes-Maritimes), ancien rapporteur de la commission d'enquête sur l'immigration clandestine, avaient abandonné toute volonté de durcir les dispositions du texte concernant les certificats d'hébergement. Sur ce point, la publication de l'avis défavorable du Conseil d'Etat (*Le Monde* du 18 décembre), qui avait évoqué une *« atteinte à la liberté individuelle et à la vie privée de l'hébergeant »*, a contribué à tempérer les ardeurs des élus locaux.

Certes, les mêmes députés ont pris soin de ne pas s'associer aux propositions des plus extrémistes d'entre eux, tels Jean-Marie André (UDF-PR, Gard) ou Pierre Bernard (République et Liberté, Seine-Saint-Denis). Mais ils ont concentré leurs efforts sur la dernière séance consacrée, jeudi 19 décembre, à l'examen du texte. En quelques secondes, les députés sont ainsi revenus sur une disposition essentielle de la législation sur l'immigration : la carte de résident de dix ans. M. André venait de proposer que celle-ci ne soit pas renouvelée si le demandeur ne disposait que de ressources d'ordre social. Le rapporteur comme le ministre de l'intérieur en avaient rejeté l'hypothèse, salués pour l'occasion sur les bancs communistes, lorsque Jean-Pierre Philibert (UDF, Loire) est venu défendre sa propre proposition. *« Il semble logique que le renouvellement de la carte de résident puisse être refusée, comme sa délivrance, pour des raisons d'ordre public »*, a-t-il simplement expliqué.

Cette fois, Pierre Mazeaud a soutenu l'amendement, qui avait déjà été adopté sans le moindre débat en commission. *« Même avis »*, a ajouté Jean-Louis Debré. La mesure, qui suspend une épée de Damoclès au-dessus de la tête de tous les étrangers « intégrés », a été immédiatement approuvée, sans la moindre réaction de l'opposition. Dans la foulée, les députés ont supprimé ce même renouvellement *« si l'étranger concerné n'a plus sa résidence habituelle et permanente en France depuis plus de trois ans »*.

Comme prévu, le gouvernement n'a pas non plus opposé de résistance à l'adoption d'un autre amendement visant à exclure du bénéfice de la régularisation les étrangers présents en France depuis plus de quinze ans. Affirmant que cette question lui tenait *« à cœur »*, M. Mazeaud a multiplié en vain les arguments contre cet amendement. Le président de la commission des lois a souligné qu'il s'agissait non de *« clandestins »* mais d'*« irréguliers »*, et, plus encore, de *« personnes qui veulent s'intégrer »*. M. Debré a donné un avis défavorable à l'amendement, tout en soulignant qu'*« il peut paraître choquant de reconnaître un droit à des étrangers dont le seul titre est la durée de leur séjour illégal »*. Le ministre a ajouté que la logique du projet de loi était de *« permettre l'octroi d'une carte temporaire aux étrangers non-éloignables »*. Les députés l'ont entendu à leur manière : ils ont approuvé un second amendement de Mme Sauvaigo permettant la reconduite à la frontière de cette catégorie jusque-là protégée.

« PÉRIODE PROBATOIRE »

Les députés ont naturellement soutenu les propositions du gouvernement visant à durcir la législation actuelle : passage de vingt-quatre à quarante-huit heures de la période de rétention possible sans contrôle d'un juge ; autorisation d'une *« visite sommaire »* des véhicules –excepté les voitures particulières – dans une bande de 20 kilomètres en-deçà des frontières ; autorisation pour les policiers et gendarmes de pénétrer sur les lieux de travail pour traquer le travail clandestin. Mais ils n'en sont pas restés là. Ils ont ainsi étendu ces dernières dispositions aux *« locaux principalement à usage professionnel »*. Les employeurs de clandestins se verront, en outre, retirer leur carte de résident ou carte de séjour temporaire. Pour traquer les mariages blancs, les députés ont également porté de un à deux ans la *« période probatoire »* de vie commune nécessaire pour la délivrance d'une carte de séjour temporaire à un conjoint de Français.

Les parlementaires n'ont pas hésité à risquer les foudres du Conseil constitutionnel. Ils ont autorisé le relevé et la *« mémorisation »* des empreintes digitales des étrangers *« qui demandent à séjourner en France »*. Ils ont également interdit un nouveau regroupement familial moins de deux ans après un divorce, si celui-ci était lui-même intervenu moins de deux ans après un premier regroupement. Une disposition presque identique avait été censurée par le Conseil consitutionnel en 1993.

Nathaniel Herzberg
Jean-Baptiste de Montvalon

Un vote unanime en 1984

Promise le 3 décembre 1983 à l'Elysée aux beurs de la « Marche pour l'égalité », la carte de résident est un titre unique de séjour et de travail accordé pour dix ans aux étrangers présents légalement en France depuis trois années ininterrompues. Son principe a été adoptée à l'unanimité par le Parlement en mai 1984. Elle est renouvelée *« de plein droit »*, sauf en cas de polygamie ou d'absence de France non déclarée pendant plus de trois ans. En cas de *« menace grave pour l'ordre public »*, le ministre peut expulser un étranger. Mais cette procédure est soumise à l'avis d'une commission d'expulsion où siègent des magistrats. Le nouveau texte ne fait plus aucune allusion à la *« gravité »* de la menace et revient à instaurer une procédure parallèle d'expulsion sans garanties légales. Une condamnation ancienne, même à une peine légère, pourra permettre aux préfets de refuser le renouvellement de la carte et, donc, déboucher sur un éloignement forcé du territoire.

L'Italie décide une vaste opération de régularisation

ROME
de notre correspondant

Bientôt, 255 000 *immigrés en situation* irrégulière en Italie vont pouvoir légaliser leur situation. Après le Sénat en novembre, la Chambre des députés a adopté, le 5 décembre, un projet de loi reconnaissant cette possibilité à 210 000 d'entre eux. Ce texte reprend un décret dont la ratification n'avait pu être obtenue en temps utile. Pour les 45 000 autres, il ne s'agit que d'une confirmation, les procédures de régularisation les concernant étant déjà en cours.

L'adoption de cette loi du gouvernement de centre-gauche de Romano Prodi constitue une étape décisive dans la normalisation de la situation des immigrés dans la Péninsule. L'opération a déclenché une virulente opposition de la part de la droite, et notamment de la Ligue du Nord et de l'Alliance nationale. *« Les expulsions devraient être plus rapides. Nous sommes en faveur de la solidarité mais il faut aussi tenir compte de la sécurité des citoyens italiens »*, a souligné Maurizio Gasparri (Alliance nationale).

C'est en fait le gouvernement précédent de Lamberto Dini qui, par un décret de novembre 1995, avait ouvert aux étrangers en situation irrégulière mais travaillant la possibilité de se mettre en règle avec la loi. Ce décret prévoyait par ailleurs un renforcement des contrôles. Mais, au terme d'une année, en raison de multiples reconductions, le décret valable deux mois à l'origine est devenu caduc avant de pouvoir être transformé en loi en raison de l'encombrement du Parlement. C'est ainsi que le gouvernement a fait passer d'urgence cette loi, qui ne comporte qu'un seul article.

« AFFRONTEMENT IDÉOLOGIQUE »

Afin de calmer les critiques de la droite, Giorgio Napolitano, ministre de l'intérieur, a annoncé qu'une loi-cadre sur l'immigration serait proposée avant le 31 janvier au Parlement, loi dont l'un des objectifs sera de rendre plus efficaces les procédures d'expulsion : 30 000 ont été requises au cours des neuf premiers mois de l'année et seulement 4 550 exécutées. Actuellement, la législation sur l'immigration est régie par la loi Martelli qui, bien qu'adoptée il y a seulement cinq ans, est déjà considérée comme totalement inadaptée.

La loi-cadre en cours de gestation ne répondra pas à tous les problèmes mais elle devrait permettre d'uniformiser une législation disparate. Une commission interministérielle a été chargée de ce travail. Le texte est attendu de pied ferme par l'opposition, même si Giorgio Napolitano a mis en garde contre le fait que *« les problèmes de l'immigration ne devraient pas être un terrain d'affrontement idéologique »*.

Michel Bôle-Richard

Des dispositions qui annoncent de nouveaux « Saint-Bernard »

« PROJET ÉQUILIBRÉ », *« texte d'ajustement »*. Les propos rassurants n'avaient pas manqué pour justifier la réouverture d'un débat sur l'immigration devant le Parlement. Il a suffi de trois jours de discussions entre le gouvernement et sa majorité pour faire prendre à un *« simple aménagement »* de la loi Pasqua de 1993 le visage d'une déstabilisation de l'immigration régulière. Remise en cause du renouvellement de plein droit des cartes de résident – entériné en 1984 par un vote unanime des parlementaires ; menaces de poursuites de toute personne hébergeant un étranger si ce dernier se maintient en France au-delà de la date d'expiration de son visa... La future « loi Debré » alourdit encore les soupçons qui pèsent sur tout étranger et, fait inédit en France depuis l'Occupation, sur ceux qui osent les accueillir.


ANALYSE

La possibilité de contrôles inopinés chez les hébergeants et la prise systématique des empreintes digitales des étrangers demandeurs de visa confirment ces soupçons. Le transfert aux maires d'une partie des prérogatives de l'Etat en matière de police des étrangers signifie que le droit fondamental de recevoir « l'autre » sera soumis au bon vouloir d'un élu local. L'aspect le plus paradoxal est que ce texte fut mis en chantier sous prétexte de répondre au drame des sans-papiers de l'église Saint-Bernard. Au printemps dernier, les projets gouvernementaux avaient été mis en sommeil pour cause de division dans la majorité. Le mouvement des Africains leur avait donné une vigueur nouvelle : aux dispositions répressives allégées après arbitrage présidentiel avait été ajouté un volet prévoyant la régularisation de certaines catégories de sans-papiers.

Les drames qu'engendre le chantage à la séparation perdureront avec ce texte

Il s'agissait explicitement de réparer, au moins en partie, les dégâts causés par la loi Pasqua, qui, en dissociant les situations ouvrant droit à l'attribution de papiers des catégories protégées contre les reconduites à la frontière, avait créé un fossé où sont tombés des milliers d'étrangers, rendus ni régularisables ni expulsables. Le projet Debré ouvre la perspective d'une carte de séjour d'un an à une frange réduite de ces fameux « ni-ni », ainsi que l'a suggéré le Conseil d'Etat, au nom du *« droit à une vie familiale normale »* protégé par la Convention européenne des droits de l'homme. Etaient concernés : les conjoints et parents de Français, les jeunes entrés en France avant l'âge de dix ans et les étrangers présents depuis au moins quinze ans. Mais le gouvernement n'a pu empêcher que cette dernière catégorie – toute symbolique (moins de cinquante personnes par an) – soit exclue de la régularisation par l'Assemblée et que son expulsion soit légalisée.

La future loi Debré laisse aussi sans papiers, donc sans droit au travail légal, des milliers de parents d'enfants nés en France, mais qui ne seront Français qu'après seize ans, en application de la loi sur la nationalité de 1993. Ces enfants, mineurs, ne peuvent être légalement expulsés. Mais la tentation de la police est de mettre dans un avion ces futurs citoyens français avec leurs parents sans papiers, sous prétexte de ne pas désunir les familles. Les drames qu'engendre ce chantage à la séparation perdureront après le vote du nouveau texte. Tout comme les situations de non-droit pour les jeunes entrés en France après l'âge de dix ans hors du regroupement familial et pour les couples « mixtes » contraints de vivre cachés pendant les deux premières années de leur mariage si l'un d'entre eux est en situation irrégulière.

L'impasse subsistera aussi pour les sans-papiers malades du sida et les persécutés politiques non reconnus comme réfugiés, tels les Algériens. Quant au resserrement de la procédure de reconduite à la frontière, censée limiter les possibilités de remise en liberté par les juges, il se fait au prix de la rupture d'égalité des droits entre l'administration et l'étranger. Ainsi le projet Debré, aggravé par les députés, risque-t-il d'augmenter le nombre de sans-papiers contraints à de nouveaux « Saint-Bernard ».

Philippe Bernard

Un vice-président du conseil général de l'Essonne écroué

JEAN-LOUIS CAMPREDON, deuxième vice-président (RPR) du conseil général de l'Essonne, a été incarcéré après avoir été mis en examen, jeudi 19 décembre, par Jean-Marie d'Huy, juge d'instruction à Evry pour *« recel d'abus de biens sociaux, corruption et trafic d'influence »*. Il est soupçonné d'avoir perçu des salaires fictifs d'une filiale du groupe de travaux publics Parachini. Dans cette affaire, M. d'Huy a également interrogé, jeudi, Marie Baca, directeur adjoint du cabinet du président (RPR) du conseil général, Xavier Dugoin. Mme Baca est mise en examen et incarcérée depuis le 4 décembre pour *« recel d'abus de biens sociaux »*. Parallèlement, Xavière Tiberi, l'épouse du maire de Paris, mise en examen le 6 décembre pour *« recel de détournement de fonds publics et recel d'abus de confiance »*, a été entendue pour la première fois, jeudi, par les juges Chantal Solaro et Dominique Pauthe sur son rapport au conseil général, pour lequel elle a perçu une somme de 200 000 francs. Sur le plan politique, une réunion était prévue vendredi après-midi au siège parisien du RPR entre M. Dugoin et les conseiller généraux qui ont demandé sa démission. – *(Corresp.)*

Les officiers de police décident de quitter la FNAP

AU CONGRÈS de la Fédération nationale autonome de la police (FNAP), qui s'est tenu les 18 et 19 décembre à Paris, le Syndicat national des officiers de police (SNOP) a décidé de quitter cette fédération créée en octobre 1990. La FNAP unissait depuis lors le SNOP, majoritaire dans le corps des ex-inspecteurs, à son homologue chez les commissaires, le Syndicat des commissaires et hauts-fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN). Mercredi 18, le SNOP a cherché à imposer une modification des statuts fédéraux afin que son secrétaire général, Michel Albin, puisse être aussi le secrétaire général de la FNAP.

Mais les quatre autres composantes fédérales ont voté contre cette *« double casquette »*. Aussi le SNOP a-t-il décidé de quitter la FNAP. Cette dernière s'est dotée d'une direction collégiale, composée des secrétaires généraux des quatre syndicats lui restant affiliés. Le départ du SNOP traduit les tensions croissantes opposant les officiers aux commissaires, alors que la réforme en cours dans la police pose notamment le problème du partage des pouvoirs de commandement entre le corps des officiers et celui des commissaires.

DÉPÊCHES

■ **JOSACINE : la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rouen** a renvoyé devant la cour d'assises de Seine-Maritime, jeudi 19 décembre, Jean-Marc Deperrois, quarante-deux ans, accusé d'avoir empoisonné, en juin 1994, une fillette de neuf ans. L'arrêt de la chambre intervient après deux ans et demi de détention de Jean-Marc Deperrois, qui a toujours clamé son innocence. Le 2 juin 1994, la petite Emilie Tanay décédait après avoir absorbé une cuillerée de Josacine, médicament antibiotique dans lequel M. Deperrois est soupçonné d'avoir, par erreur, versé du cyanure. – *(Corresp.)*

■ **JUSTICE : la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence a rejeté**, jeudi 19 décembre, toutes les demandes d'instructions complémentaires soumises par les avocats des deux tueurs présumés et de la famille du député du Var Yann Piat, assassinée le 25 février 1994. Le juge d'instruction toulonnais, Thierry Rolland, en charge du dossier, avait déjà opposé un refus à la poursuite de l'instruction. Les défenseurs ont décidé de former un pourvoi en cassation.

■ **CANNES : une perquisition a été effectuée, jeudi 19 décembre, au siège du Parti républicain (PR) de Cannes**, sur commission rogatoire du juge Jean-Pierre Murciano, chargé de l'enquête sur Michel Mouillot et les casinos cannois. Les policiers se sont également rendus à la mairie de Cannes, dans le bureau d'Yves Paoli, actuel président du PR départemental, ainsi qu'à son domicile. Le parquet de Grasse avait délivré un réquisitoire supplétif élargissant l'enquête aux comptes du PR des Alpes-Maritimes (*Le Monde* du 7 décembre).

■ **« VIGIPIRATE » : un employé d'un magasin parisien** du quartier de l'Opéra, qui avait surpris, samedi 14 décembre, trois hommes en train de déposer sur place une cartouche de gaz et des sachets de clous, s'est plaint d'avoir été enlevé, mercredi 18 décembre, par des agresseurs se réclamant du trio. Mise en avant par certains journaux, l'hypothèse de l'attentat terroriste paraît *« très improbable »* aux enquêteurs. Dépourvue de système de mise à feu et non trafiquée, cette cartouche neuve de 400 grammes n'avait aucun rapport avec une bombe et n'était pas susceptible d'exploser. En outre, l'enlèvement et l'agression dont se plaint l'employé relèvent davantage de la délinquance que du terrorisme.

Un conflit interne divise l'association Arcat-Sida

LA TENSION est à son comble au sein de l'association Arcat-Sida. Une quinzaine de salariés, en grève depuis quatre jours, ont demandé, jeudi 19 décembre, la *« démission immédiate du conseil d'administration et la convocation d'une assemblée générale »*. Ils protestent contre un plan de restructuration prévoyant huit licenciements (sur trente-deux équivalents de pleins-temps), dont trois au *Journal du sida*. Les grévistes, parmi lesquels le rédacteur en chef du mensuel, Laurent de Villepin, dénoncent *« une politique d'expansion bureaucratique, voulue par la direction de l'association à la suite du premier Sidaction, en 1994 »*, qui est, selon eux, *« à l'origine des problèmes financiers rencontrés »*.

« DOUBLE LANGAGE »

La direction d'Arcat-Sida s'est réunie mardi 17 décembre et a confirmé le plan de licenciement, estimant que *« les mesures envisagées permettent de préserver le capital de compétences scientifiques, sociales et médicales de l'association »*. Elu en juin, le nouveau conseil d'administration, présidé par Frédéric Edelmann, journaliste au *Monde*, a en outre estimé prioritaire un *« rééquilibrage d'Arcat-Sida vers le bénévolat »*.

Les grévistes estiment que les licenciements sont *« dictés par des règlements de comptes inavoués »* et qu'*« il n'est plus possible de pratiquer un double langage consistant à mettre en avant des programmes sociaux d'aide aux malades, sans leur affecter tous les moyens disponibles, tout en privilégiant une politique ruineuse et creuse de communication »*. Les salariés impliqués dans ce mouvement critiquent également l'échelle des salaires, *« digne d'une entreprise privée »*, et s'élèvent contre *« la tendance malsaine d'une course aux subventions comme fin en soi »*. Ils assurent enfin être soutenus par plusieurs représentants associatifs, dont Marc Nectar, président d'Act Up, Patrick Stoessel, président de l'association Didier Seux, et par les délégués du personnel de Sida-Infoservice.

Face à ces virulentes critiques, la direction d'Arcat-Sida explique que l'association *« ne pourra passer 1997 que si la masse budgétaire est réduite »*. L'équipe du *Journal du sida* a été jugée *« pléthorique, compte tenu des moyens de l'association »*. *« Le* Journal *conserve trois pleins-temps et un mi-temps, chiffres qui paraissent raisonnables pour un mensuel »*, a tenu à préciser la direction, ajoutant que *« les deux plus hauts salaires »* étaient parmi les partants. De plus le conseil a entériné, mardi 17 décembre, la nomination d'un nouveau directeur général, Jean-Marie Faucher.

Laurence Folléa

Les laboratoires Servier veulent obtenir une extension de la prescription des coupe-faim

Le PDG de la firme pharmaceutique dépose un recours devant le Conseil d'Etat

Dans un communiqué publié jeudi 19 décembre, l'Agence française du médicament a indiqué qu'elle maintenait son dispositif de restriction des prescriptions de médicaments anorexigènes du fait des risques d'effets secondaires graves. Cette décision a provoqué la colère des dirigeants de la firme Servier, qui annoncent leur intention de déposer un recours devant le Conseil d'Etat.

UNE VIVE POLÉMIQUE oppose aujourd'hui les autorités sanitaires françaises et européennes à propos des conditions de prescription des médicaments coupe-faim (ou anorexigènes) au PDG des laboratoires pharmaceutiques Servier, le docteur Jacques Servier. Jeudi 19 décembre, l'Agence française du médicament a indiqué dans un communiqué que, contrairement à une série d'informations récemment publiées dans différents organes de presse, elle avait pris la décision de maintenir les restrictions actuellement en vigueur concernant la prescription d'une série de molécules anorexigènes. Ces molécules visent à obtenir une réduction de poids chez les personnes souffrant de formes graves d'obésité. Neufs médicaments (anorexigènes amphétaminiques et fenfluramides) sont concernés, au premier rang desquels le dexfenfluramine (ou Isoméride) et le fenfluramine (ou Pondéral), des laboratoires français Servier.

Ce communiqué faisait suite à la décision prise le 9 décembre par la Commission européenne de modifier, dans les pays de l'Union, les autorisations de mises sur le marché de ces substances de manière à prévenir les conséquences, parfois mortelles, de leur usage incontrôlé. L'Union européenne rejoignait ainsi en grande partie les positions prises, en mai et en novembre 1995, par les autorités sanitaires françaises, qui avaient décidé de restreindre de manière drastique les conditions de prescription de ces substances (*Le Monde* des 18 mai et 1er novembre 1995). Ces précautions avaient été prises notamment à la suite de la démonstration scientifique (financée notamment par les laboratoires Servier) de l'existence d'un risque accru de survenue d'hypertension artérielle pulmonaire, maladie rare mais souvent mortelle, chez les consommateurs de ce type de médicaments anorexigènes. Cette affection se caractérise par des lésions vasculaires majeures, qui se traduisent initialement par l'apparition de difficultés respiratoires lors d'un effort physique.

IL FAUT AUSSI QUE TU MANGES MOINS DE MÉDICAMENTS.

PESSIN

Contrairement aux interprétations qui ont été faites ces derniers jours, la décision de Bruxelles – qui vient d'être transmise à la connaissance des Etats membres de l'UE – *« ne remet pas en cause les mesures actuellement en vigueur en France »*, indique-t-on à l'Agence du médicament. Le 17 juillet, le comité des spécialités pharmaceutiques (CSP) de l'Agence européenne du médicament basée à Londres avait souligné sans ambiguïté que la prise d'anorexigènes était fortement liée à un risque accru de survenue d'une hypertension artérielle pulmonaire. Compte tenu de ce *« risque rare mais grave »*, *« l'indication thérapeutique et la durée du traitement doivent être soigneusement respectées »*, précisait notamment le CSP, en recommandant de mener ce traitement sous la surveillance d'un médecin expérimenté dans le traitement de l'obésité. Cet avis, entériné le 9 décembre par Bruxelles, devrait conduire à la rectification des autorisations de mises sur le marché dans les pays de l'Union qui n'avaient pas encore adopté les mesures prises par la France. La France va quant à elle plus loin en réservant aux seuls médecins hospitaliers la prescription de ces anorexigènes (*Le Monde* du 1er novembre 1995).

La situation ainsi créée est paradoxale, dans la mesure où les autorités sanitaires américaines et canadiennes viennent, elles, d'accorder des autorisations de mise sur le marché à la dexfenfluramine (commercialisée outre-Atlantique sous le nom de Redux), mais sans que sa prescription soit encadrée sur le modèle européen. Les experts français de l'Agence du médicament font valoir que le recul dont il disposent, compte tenu des prescriptions massives de ce médicament, ne laisse pas la place au doute et impose que l'on en termine avec l'utilisation « de confort » qui a fréquemment été observée ces dernières années. La seule indication de ces produits, expliquent-ils en substance, est la prise en charge des obésités massives, situation où le risque d'effets secondaires dangereux est compensé par celui des conséquences négatives de ces obésités sur la santé de ceux qui en sont victimes.

« ON NOUS TRAITE D'ASSASSINS »

« Ce type de médicament existe depuis trente-quatre ans et a été autorisé en mai dernier par la très sévère administration américaine, a déclaré au *Monde* le docteur Jacques Servier. *J'ajoute qu'il n'y a jamais eu de travail contrôlé sur ce sujet mais seulement des impressions de tel ou tel professeur, et un travail remarquable, mais faussé, du professeur Lucien Abenhaim, de l'université McGill de Montréal publié dans le* New England Journal of Medicine. *»*

« Les décisions françaises et européennes d'encadrement de la prescription sont, pour ce qui nous concerne, une catastrophe sur le plan matériel et sont épouvantables au plan moral, puisqu'on nous traite en fait d'assassins sans en apporter la preuve, ajoute le docteur Servier. *Nous avons engagé deux actions. La première visait l'instance européenne, qui laissait entendre que la causalité entre la molécule et les effets secondaires était établie, et cette instance vient de nous donner raison. Par ailleurs, nous avons engagé une action devant le Conseil d'Etat pour ce qui concerne la restriction du médicament au seul usage hospitalier. »*

Le fabricant de l'Isoméride espère obtenir un élargissement des possibilités de commercialisation de cette molécule en obtenant qu'elle puisse être prescrite, sinon par des médecins généralistes, du moins par plusieurs spécialistes (nutritionnistes, cardiologues, rhumatologues, internistes) exerçant dans le secteur libéral.

Jean-Yves Nau

La guerre des boutons de fièvre

LES FRANÇAIS vont bientôt pouvoir traiter eux-mêmes les « boutons de fièvre », cette affection désagréable et presque toujours bénigne qui, à échéance plus ou moins régulière, touche plusieurs millions d'entre eux. Les responsables de la firme américaine Warner Lambert ont décidé, en association avec Glaxo-Wellcome, de lancer sur le marché français, à compter du 1er janvier, le premier médicament antiviral pouvant être acheté sans ordonnance. Une campagne publicitaire intensive incitera à l'acquisition de cette substance – baptisée Activir –, qui n'était jusqu'à présent délivrée, sous le nom de Zovirax, qu'au terme d'un examen et d'une prescription médicale.

« Bouton de fièvre » ? En jargon médical, on préfère parfois parler d'*« herpès labial »*. Il s'agit de l'apparition, à la frontière de la peau et d'une lèvre, d'un bouquet douloureux fait de multiples petites vésicules qui, en quelques jours, vont progressivement s'assécher puis disparaître. Cette lésion réapparaît régulièrement quelques semaines, quelques mois ou quelques années plus tard. Cette manifestation cutanéomuqueuse est la conséquence du « réveil » d'une infection chronique de l'organisme humain par le virus *Herpes simplex 1*.

Chez la majorité des adultes, infectés durant leur enfance, ce virus est présent, « tapi » au sein de certaines cellules de leur système nerveux. Il réapparaît mystérieusement, le plus souvent sous la forme d'un « bouton de fièvre », après un stress, une infection ou, plus généralement, au détour d'une diminution des défenses immunitaires. Les victimes cherchent parfois à prévenir cette douleur temporaire en appliquant sur la lésion de l'alcool, du vinaigre, de l'eau oxygénée, quand ce n'est pas de l'eau de Javel. D'autres, après consultation médicale, avaient jusqu'à présent recours au Zovirax, célèbre antiviral de la firme Glaxo-Wellcome. Ils pourront dorénavant acheter le même produit librement dans les officines de pharmacie à un prix compris, selon les marges du pharmacien, entre 40 et 50 francs pour le traitement d'une crise.

L'arrivée de l'Activir consacre l'ouverture de la France au marché de l'automédication. Ce dernier est florissant dans les pays anglo-saxons, où l'on parle de produits OTC (*over the counter*, « de l'autre côté du comptoir »). Alain Matieu, président de la filiale française de Warner Lambert pour les produits médicamenteux grand public, se réjouit de l'évolution dans ce domaine des autorités françaises de l'Agence du médicament, qui n'ont pas craint de donner une autorisation de mise sur le marché « grand public » à un antiviral qui continuera par ailleurs à être prescrit sur ordonnance et, sous certaines conditions, à être remboursé par la Sécurité sociale.

D'autres médicaments, actifs contre l'ulcère d'estomac, voire contre l'asthme, ou des corticoïdes, pourraient prochainement bénéficier de cette « libéralisation ». Selon l'industrie pharmaceutique, l'automédication peut sans danger se développer dès lors que le médicament a fait la preuve manifeste de son efficacité et de son innocuité. Mais à condition que le malade soit capable de poser lui-même le diagnostic de l'affection dont il souffre.

J.-Y. N.

Triomphe de la FSU aux élections professionnelles enseignantes

LE RÉSULTAT des élections professionnelles, connu vendredi 20 décembre au matin, confirme de façon écrasante la suprématie de la Fédération syndicale unitaire (FSU) : avec 229 600 voix dans le premier et le second degré, elle représente près de 47 % des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. En gagnant 41 160 voix par rapport au scrutin de 1993, la FSU progresse de 7,5 %. La plupart des autres organisations syndicales perdent des voix.

« La leçon importante de ces élections est que la FSU crée une nouvelle donne dans la fonction publique de l'Etat, en passant devant l'UNSA [Union nationale des syndicats autonomes, à laquelle appartient la FEN] *et en prenant la première place »*, analyse-t-on à la FSU. *« Nous allons évidemment saisir le gouvernement pour que la représentation au Conseil supérieur de la fonction publique ne soit plus caricaturale par rapport aux résultats réels et à ce que souhaitent les personnels »*, a déclaré Michel Deschamps, secrétaire général de la FSU.

Toutes les catégories, qu'il s'agisse d'enseignants, de personnels d'éducation ou d'orientation, ont voté massivement, comme c'est la tradition dans ce milieu professionnel qui reste fortement syndiqué. Les taux de participation sont de 67 % chez les certifiés (le corps le plus important numériquement), de 85 % chez les conseillers principaux d'éducation, de 72 % chez les professeurs d'éducation physique. L'effondrement de la FEN n'a laissé de place à aucun vide, la FSU progressant régulièrement depuis sa création voilà quatre ans. *« Nous nous sommes créés sur l'idée d'unité et c'est cela qui est plébiscité par les personnels »*, analyse Michel Deschamps, en estimant que la leçon ne vaut pas que pour les syndicats enseignants.

Plus précisément dans le second degré, le SNES, principale organisation de la FSU, garde sa position dominante et représente 57 % des personnels, avec une progression d'environ 1 %. Le SGEN vient loin derrière en deuxième position, avec 14,1 % % des voix, suivi par le SNALC (9,3 %), FO (6,7 %), le SE-FEN (4,6 %), le SNCL (2,5 %), la CGC (1,2 %). Le reste des organisations réalise moins de 1 % des suffrages. Le nouveau venu de la scène syndicale, SUD, réalise un modeste score de 1,4 %, mais n'était pas présent dans toutes les académies.

Une seule progression marquante est à signaler dans les lycées professionnels, celle du SNETAA (enseignement technique et professionnel), qui gagne 5 % de voix, tandis que la CGT en perd 3 %. Cette confortable avancée changera sans doute la situation de ce syndicat, qui occupe une position en retrait au sein de la FSU.

Au total, si l'on tient compte des résultats du premier degré, qui ont vu le succès remarqué du syndicat d'instituteurs de la FSU, le SNU-ipp (*Le Monde* du 20 décembre), le rapport de forces syndical s'établit comme suit : FSU 46,7 %, FEN 20 %, SGEN-CFDT 11,6 %, FO 6,2 %, SNALC 3,5 %, CGT 2,8 %, SNCL-FAEN 2,6 %, SUD 1,6 %, CGC 0,5 %, et « divers » près de 4 %. La répartition des sièges dans les différentes commissions nationales et académiques sera connue ultérieurement, mais il est presque certain que FO perdra son siège à la commission nationale du premier degré. FO a d'ores et déjà demandé l'*« annulation des élections »*.

Béatrice Gurrey

هكذا من الأصل

Brigitte Bardot et les moutons de l'Aïd

L'ancienne actrice était jugée par le tribunal correctionnel de Paris pour provocation à la haine raciale

BRIGITTE BARDOT a le sang chaud. Elle le dit, jeudi 19 décembre, à la 17e chambre correctionnelle du tribunal de Paris : *« Avec mon sale caractère, je dis les choses sans les emballer dans du papier de soie. »* Ainsi, dans *Le Figaro* du 26 avril, elle a écrit : *« Et voilà que mon pays, la France, ma patrie, ma terre, est de nouveau envahi, avec la bénédiction de nos gouvernants successifs, par une surpopulation étrangère, notamment musulmane, à laquelle nous faisons allégeance. De ce débordement islamique, nous devons subir à nos corps défendants toutes les traditions. »* Intitulée « Mon cri de colère » et destinée à sensibiliser l'opinion sur la *« terreur »* des abattages rituels de *« l'atroce Aïd el Kébir »*, la libre opinion de l'ancienne actrice questionnait : *« Pourquoi, tels ces moutons voués à des sacrifices illicites, ne réagissons-nous pas ? »* Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) et la Ligue des droits de l'homme y ont vu une provocation à la discrimination, la haine et la violence à l'égard de la communauté musulmane.

« UN MONDE DE CRUAUTÉ »

« Je persiste et je signe. J'ai le courage de mes opinions, dit Brigitte Bardot, *mais je ne suis pas raciste. Je ne savais pas que c'était interdit. »* Cheveux retenus en chignon par une tresse fleurie, yeux charbonneux, celle qui dit *« parler au nom de la France »* et s'affirme *« française de souche »* veut axer sa défense sur *« son combat »*, *« un combat animal »*, précise-t-elle : *« L'Aïd, je sais que c'est une grande fête, mais pour moi c'est l'horreur. »*

Le président Jean-Yves Monfort, lui, veut se référer au texte et à certains *« glissements »* amenant le sujet fort loin de la seule défense des animaux : *« Pourquoi parler d'allégeance à une surpopulation musulmane ? »* La réponse est mathématique : *« Plus il y a eu, avec le temps, de musulmans, plus il y a eu de moutons égorgés. Et ça finit par faire des champs et des champs de cadavres. » « Il y a de plus en plus de mosquées,* explique l'ancienne actrice. *On parle même d'une mosquée Tiberi dans le 19e arrondissement... – Tiens ! Généralement, le nom de M. Tiberi est attaché à autre chose »*, note le président, qui entend toujours creuser cette idée d'*« allégeance »* émise par cette *« Marianne »* prévenue, *« fière d'être française et catholique »*. *« Je connais des RMistes qui passent derrière des musulmans,* affirme alors Brigitte Bardot. *– C'est donc un discours politique que vous tenez ? – Je ne suis pas une femme politique. Je ne porte les couleurs d'aucun parti. Je défends les animaux. »*

Mais l'ancienne actrice, qui a également fait paraître son *« cri de colère »* dans *National Hebdo*, élargit son propos : *« Je vois aussi ce qui se passe, les attentats dans le métro... On n'ose plus sortir le soir. Il y a une panique qui s'est installée. – N'y a-t-il pas là un amalgame ?* s'enquiert le président Monfort. *– Nous vivons dans un monde de cruauté. – Vous pensez que c'était pire au Moyen Age ? – J'ai soixante-deux ans, je n'ai pas connu le Moyen Age. Dans ma jeunesse, le chômage, l'insécurité n'existaient pas... »* Et, suavement, vers le président : *« Vous êtes trop jeune, vous n'avez pas connu. »* Puis, à nouveau, sur l'abattage rituel : *« Il faut réagir en demandant l'application de la loi : l'étourdissement avant la mort. Tout ça me rend malade. Mais un jour, cela s'arrêtera, parce que je vais faire un scandale. – Que voulez-vous dire ? – Je vais vous inviter à déjeuner. – Je ne vois rien là de scandaleux, madame ! »*

Plus sérieusement, sur ses tentatives – vaines – de défense de la cause ovine auprès des pouvoirs publics : *« L'année dernière, j'ai vu M. Debré* [ministre de l'intérieur et des cultes]. *Il m'a fait ça. »* Le président Monfort fait la moue en observant la main droite de l'actrice, dont les doigts sont joints et mus par un léger mouvement de haut en bas. *« Ça, ça veut dire qu'il a le trouillomètre à zéro. »*

Le MRAP, la Licra et la LDH ont réclamé chacun la condamnation de Brigitte Bardot et 100 000 francs de dommages-intérêts. En défense, Me Wallerand de Saint-Just d'Autingues a plaidé la relaxe de l'ancienne actrice, soutenue par la présidente de la Société de protection des animaux de Tunisie et son ami et producteur de télévision, Alain Bougrain Dubourg, qui l'a déclaré avant tout *« coupable de passion »*. Le substitut Marie-Jeanne Vieillard a demandé au tribunal la condamnation de l'actrice avec pour sanction principale la publication du jugement dans la presse.

Jean-Michel Dumay

Le principal d'un collège de Dijon suspendu pour avoir autorisé la publication d'écrits racistes

LE CONSEIL ACADÉMIQUE de l'éducation nationale, réuni mercredi 18 décembre, a prononcé à l'encontre de Claude Massard, principal du collège privé sous contrat *Saint-François-de-Sales* à Dijon (Côte-d'Or), une interdiction temporaire de diriger un établissement scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire 1996-1997. Cette décision fait suite à la parution dans *Echanges*, le journal du collège, dont M. Massard est directeur de la publication, d'un article aux propos ouvertement racistes (*Le Monde* du 30 novembre). Dans son numéro du 14 novembre, l'hebdomadaire scolaire avait publié, sous le titre « Trop, c'est trop ! », un texte anonyme où il était notamment question de *« hordes musulmanes inassimilables ayant débarqué »* en France après la guerre d'Algérie pour *« investir les plus reculés de nos cantons »*. Cette publication avait suscité une vive émotion chez les enseignants et les parents d'élèves. L'évêque de Dijon et le recteur s'étaient dit scandalisés par ce texte.

Le conseil académique a statué au titre de l'article 68 de la loi Falloux, selon lequel *« tout chef d'établissement peut être traduit pour cause d'inconduite ou d'immoralité et être interdit de sa profession à temps ou à jamais »*. M. Massard a deux mois pour faire appel auprès du Conseil supérieur de l'éducation nationale. De son côté, la direction diocésaine de l'enseignement catholique – qui a *« pris acte de la décision de l'instance rectorale »*, indique Roger Perrin, directeur diocésain – doit réunir prochainement son conseil de tutelle, qui décidera s'il doit maintenir ou retirer l'agrément de chef d'établissement à M. Massard. S'il lui était conservé, le principal pourrait reprendre en septembre 1997 la direction du collège.

Enfin, la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) a déposé deux plaintes au pénal contre le principal et Jacques Seurot, l'auteur du texte incriminé pour *« incitation à la haine raciale »*, *« diffamation »* et *« injures »*, et s'est constituée partie civile. M. Seurot, professeur d'histoire-géographie à Saint-François-de-Sales depuis 1991, mais aussi au collège de la maîtrise de la cathédrale de Dijon, s'était dénoncé dans un courrier adressé au rectorat. Il a depuis été suspendu, à titre conservatoire, avec maintien de son traitement, par le recteur. Le ministère de l'éducation nationale a quatre mois pour statuer définitivement sur la résiliation de son contrat.

Sandrine Blanchard

L'élection d'un nouveau président suscite une polémique à la Fédération protestante

Le pasteur parisien Jean-Arnold de Clermont part favori pour succéder à Jacques Stewart

Sur fond de polémiques, alimentées notamment par la presse confessionnelle, le conseil de la Fédération protestante de France se réunira, samedi 21 décembre, pour désigner le successeur de Jacques Stewart. Jean-Arnold de Clermont part favori d'une élection qui, selon Pierre-Patrick Kaltenbach, président des Associations familiales protestantes, relève essentiellement d'une *« immaculée cooptation »*.

LE CONSEIL de la Fédération protestante de France doit désigner, samedi 21 décembre, son huitième président depuis sa création, en 1905. Elu en 1987, réélu en 1991 et 1995, Jacques Stewart avait annoncé qu'il n'irait pas au-delà du terme de dix années passées à la tête de la fédération. Il sera remplacé, en juillet 1997, par l'une des trois personnalités suivantes : Jean-Arnold de Clermont, cinquante-cinq ans, pasteur de l'Eglise réformée (400 000 fidèles) à la paroisse parisienne du Saint-Esprit, largement favori ; Jean Tartier, cinquante-quatre ans, ancien inspecteur ecclésiastique luthérien de Montbéliard, responsable des questions œcuméniques à la Fédération protestante ; Jean Alexandre, cinquante-neuf ans, secrétaire général du Département français d'action apostolique (Defap).

Cette élection a toutefois été précédée par une polémique qui contraste avec le climat feutré et courtois des institutions protestantes. Fin octobre, un article de l'hebdomadaire *Réforme* dénonçait les *« grandes manœuvres »*, les *« jeux subtils »* et le manque de démocratie dans le mode de sélection des candidats et la désignation du président. *« Pourquoi le peuple des paroisses n'est-il pas associé à une décision qui engage l'image même, médiatique autant que religieuse, du protestantisme ? »*, interrogeait Claudine Castelnau. Un autre périodique, *Le Christianisme du vingtième siècle*, est allé jusqu'à distribuer des bulletins de vote à ses lecteurs, qui ont plébiscité des personnalités protestantes comme l'historien Jean Baubérot et... Michel Rocard.

« IMMACULÉE COOPTATION »

L'avalanche d'accusations de *« démagogie »* et de *« populisme »* provoquée par ce scrutin imaginaire et l'article de *Réforme* a révélé un malaise qui couvait depuis longtemps. Président des Associations familiales protestantes, Pierre-Patrick Kaltenbach rompt régulièrement des lances contre une fédération qui ne devrait être, selon lui, qu'un *« comité technique »*, mais qui salarie une vingtaine de personnes, se renouvelle grâce à une *« immaculée cooptation »* et prétend parler au nom des 900 000 protestants français.

La Fédération protestante relie seize Eglises et une soixantaine d'institutions, œuvres et mouvements. Sur le modèle d'une association loi 1901, elle est animée par un conseil de vingt-deux membres, élu par une assemblée générale, qui devra désigner le prochain président. Ces règles sont démocratiquement adoptées et connues de tous, a plaidé Nelly Seloron, vice-présidente et responsable de la commission des nominations. *Réforme* a accepté de publier sa réponse, mais pas un billet d'humeur de Claudette Marquet, responsable de l'émission télévisée « Présence protestante », qui qualifiait de *« marronnier »* ce procès fait à la fédération de fonctionner *« à l'aveugle et dans le mystère opaque »*, de *« déserter »* la démocratie, d'ignorer que *« le bon peuple en a ras-la-Bible »*. S'estimant *« censurée »* par une publication dont Jean-Luc Mouton, son directeur, assure qu'elle n'est pas *« aux ordres »*, Claudette Marquet a décidé de rompre toute collaboration avec *Réforme*.

Cette polémique relève plus d'une classique fronde anti-institutionnelle que d'une volonté de déstabilisation. Mais elle a fait passer au second plan les vrais enjeux de cette élection. alors que plusieurs Eglises (en Alsace notamment) ont manifesté leur désintérêt en ne présentant même pas de candidats. Le risque à venir est donc moins dans les réflexes de « chasse gardée » que dans la difficulté de recruter des volontaires pour des postes à responsabilité. On aurait surtout aimé connaître les options des trois candidats en lice sur des questions comme la laïcité, le dialogue interreligieux ou l'*« élargissement »* de la fédération aux nouvelles sensibilités pentecôtistes qui divergent, par leur rigorisme, sur l'avortement ou l'homosexualité, avec les sensibilités historiques (luthériens, réformés) du protestantisme. C'est de ce vrai débat que les protestants ont été privés.

Henri Tincq

DISPARITIONS

Quentin Bell

Le neveu et biographe de Virginia Woolf

L'ÉCRIVAIN britannique Quentin Bell, neveu et biographe de la romancière Virginia Woolf, est mort à Firle, dans le Sussex, lundi 16 décembre, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Esthète raffiné, homme d'esprit et de culture, il était à la fois écrivain, universitaire, historien de l'art, peintre, potier et sculpteur. Né à Charleston, dans le Sussex, le 19 août 1910, Quentin Claudian Stephen Bell côtoie, dès l'enfance, la fleur de l'intelligentsia britannique, en particulier le groupe de Bloomsbury, ce cénacle d'intellectuels et d'artistes qui gravitent autour de Virginia Woolf, de son mari Leonard et de son frère Thoby Stephen, dans le quartier de Bloomsbury, à Londres, au début du siècle.

Dans la maison de ses parents – le critique d'art Clive Bell et le peintre Vanessa Bell, sœur de l'auteur des *Vagues* –, le jeune homme est le témoin d'innombrables discussions auxquelles prennent part John Maynard Keynes, E. M. Forster, Roger Fry et bien sûr Virginia Woolf. Toute sa vie, il ne cessera d'étudier et de réévaluer l'apport du groupe de Bloomsbury, dont il restera un *« gardien de la mémoire »*.

A sa tante, *« magnifique et charmante »*, Quentin Bell entreprend de consacrer, dans les années 70, une biographie en deux volumes (Stock, 1973 et 1974) dont *Le Monde* publie en 1973 des extraits en feuilleton. Il y aborde son modèle avec un détachement d'érudit, *« laissant aux autres les conjectures, cherchant à restituer l'être qu'*[il] *a connu »*. De l'expérience de la folie aux *« combats quotidiens parmi les ténèbres »*, et jusqu'au suicide final, il y montre, comme l'écrit Diane de Margerie, *« une Virginia Woolf humaine – trop humaine parfois »*, luttant par l'écriture *« contre sa propre imperfection »*. Plus tard, il dirigera la publication du *Journal* de Virginia Woolf, également chez Stock.

Eclectique, Quentin Bell s'intéresse aussi à la sociologie du vêtement, à travers un essai, *Mode et Société*, paru aux PUF en 1992. Il s'essaie à la fiction avec *Le Dossier Brandon* (Rivages, 1993), qualifié par lui de *« farce »* ou de *« pastiche »*, et qui met en scène une sorte de double de l'*Orlando* woolfien. Enfin, professeur émérite d'histoire de l'art à l'université du Sussex, il signe divers ouvrages sur le dessin, les artistes victoriens et les préraphaélites. Ses Mémoires, *Elders and Betters*, qui brossent les portraits de nombreuses figures du *Bloomsbury Group*, ont paru l'année dernière en Grande-Bretagne et n'ont pas encore été traduits en français.

Florence Noiville

Sir Laurens van der Post

Un explorateur doublé d'un écrivain

SIR LAURENS VAN DER POST, né le 13 décembre 1906 à Philippolis (Afrique du Sud), est mort le 15 décembre à Londres. Même si finalement il passa la plus grande partie de sa vie en Angleterre, il fut très marqué par ses origines afrikaners. A la fois homme d'action et mystique, il fut souvent controversé, car ressenti à la fois comme antiraciste libéral et conservateur plutôt réactionnaire. Farouchement individualiste, il s'opposait à toute idée socialiste, et en particulier à Nelson Mandela. Grâce à son amitié avec Lord Mountbatten, l'oncle préféré du prince Charles, il avait rencontré l'héritier du trône sur qui il exerçait, semble-t-il, une grande influence spirituelle : il était d'ailleurs le parrain de son fils aîné, le prince William. Il fut aussi un proche de Margaret Thatcher, qui l'avait anobli en 1981.

BIOGRAPHE DE CARL JUNG

Treizième de quinze enfants, Laurens van der Post a d'abord été journaliste à Durban, avant de s'installer à Londres avec sa première femme, Marjorie Wendt, puis dans le Gloucestershire, où il s'établit à la fois comme journaliste pigiste et comme fermier, puis comme écrivain, publiant un premier roman avec l'aide de Leonard et Virginia Woolf en 1934, *In the Province*. Au début de la seconde guerre mondiale, il renvoya femme et enfants en Afrique du Sud et s'engagea dans l'armée britannique. Il fut fait prisonnier à Java en 1943, où il fut retenu pendant trois ans par les Japonais et torturé.

Il commença une nouvelle vie après la guerre, en tant qu'écrivain mais aussi à la suite de sa rencontre avec celle qui devait devenir, en 1949, sa seconde épouse, Ingaret Giffard, analyste qui lui fit connaître Carl Jung, ce qui devait bouleverser sa vie ; il en fut d'ailleurs le biographe.

A partir de la fin de la guerre, il retourna souvent en Afrique, en particulier dans le Kalahari ; il était fasciné par les aborigènes nomades et souhaitait que chacun retrouve en lui ce survivant de l'âge de pierre, aux pouvoirs semi-magiques. Il habitait Londres le plus souvent, ou dans sa maison de campagne d'Aldeburg, un ancien phare aménagé. Il a écrit vingt-six livres, souvent autobiographiques, dont trois sont disponibles en français : *Furyo*, *La Graine et le Semeur* (Stock, 1984), *Blady, mémoires dans le temps, hors du temps* (Lattès, 1993), le plus célèbre étant *Le Monde perdu du Kalahari* (Lattès, 1993, et Rivages, « Petite Bibliothèque du voyageur », 1996).

Martine Silber

■ **IRVING CAESAR**, parolier américain qui écrivit notamment *Swanee* (1919) et *Tea for Two* (1932), est mort à New York, mardi 17 décembre, à l'âge de cent un ans. Né le 4 juillet 1895, il était le dernier survivant d'une génération d'auteurs et de musiciens qui firent le succès des comédies musicales américaines des années 20 et 30. Irving Caesar avait écrit les paroles de quelque 2 200 chansons, dont beaucoup sont devenues des classiques.

■ **MARCELLO MASTROIANNI** est mort jeudi 19 décembre à son domicile parisien, à l'âge de soixante-douze ans. Le comédien italien souffrait depuis plusieurs mois d'un cancer du pancréas. *(Lire pages 26-27.)*

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du dimanche 15 décembre sont publiés :

● **Privatisation** : un décret autorisant le Consortium de réalisation à faire procéder à la cession de sa participation dans la société Sligos à la société Axime ; un avis favorable de la Commission de la privatisation.

● **Justice** : un décret relatif aux conciliateurs.

● **Télécommunications** : un décret portant création du conseil général des technologies de l'information, auprès du ministre chargé des postes et des télécommunications.

Au *Journal officiel* daté lundi 16-mardi 17 décembre sont publiés :

● **Fonction publique** : une loi relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d'ordre statutaire. Ce texte valide deux accords passés avec six fédérations de fonctionnaires sur la résorption de l'emploi précaire et le congé de fin d'activité. Il comprend aussi des dispositions modifiant les règles de la représentativité syndicale (*Le Monde* du 6 décembre).

● **Outre-mer** : un décret relatif à l'organisation et au fonctionnement du comité territorial consultatif du crédit.

● **Commerce** : un décret, pris pour l'application de la loi du 5 juillet 1996, relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, concernant les ventes en liquidation, les ventes au déballage, les ventes en soldes et les ventes en magasins d'usines.

Au *Journal officiel* du mercredi 18 décembre sont publiés :

● **Formation continue** : deux décrets, relatifs à la formation professionnelle des fonctionnaires de l'Etat. Ces textes, qui traduisent l'accord signé par six fédérations de fonctionnaires (*Le Monde* du 22 février), prévoient notamment que le seuil-plancher des dépenses liées au congé individuel de formation est porté à 0,2 % de la masse salariale (au lieu de 0,15 % actuellement).

● **An 2000** : un décret nommant Jean-Jacques Aillagon président de la mission pour la célébration de l'an 2000.

Au *Journal officiel* du jeudi 19 décembre sont publiées :

● **Propriété intellectuelle** : une loi modifiant le code de la propriété intellectuelle, en application de l'accord instituant l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

● **Copropriété** : une loi améliorant la protection des acquéreurs de lots de copropriété.

● **Trésor** : la situation résumée des opérations du Trésor, au 31 octobre 1996.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Gauthier
est très heureux d'annoncer la naissance de son frère.

Baptiste, Louis, Arthur DEQUATRE,

le 29 novembre 1996.

34, quai de Dion-Bouton,
92800 Puteaux.

Décès

– Claire, Jacques et Joël,
Nancy et Svetlana,
Elisabeth et Mélody,

ont la tristesse de faire part du décès de

Denyse AGHION,
née SACHS,

survenu le 17 décembre 1996.

– Le président,
Et le conseil d'administration de l'Union rationaliste,
ont la tristesse de faire part du décès de

Denyse AGHION,

qui fut la cheville ouvrière de l'association jusqu'à ses derniers jours.

Elle a été inhumée au cimetière Montparnasse, le jeudi 19 décembre.

14, rue de l'Ecole-Polytechnique,
75005 Paris.

– Clermont-Ferrand. Paris. Neuvy-sur-Loire.

Mme Olympe Brand,
son épouse,
Mlle Michèle Aton,
Ainsi que toute la famille,
font part du décès de

M. Jean BRAUD,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

L'inhumation aura lieu à Neuvy-sur-Loire, lundi 23 décembre 1996, dans l'intimité familiale.

PFG Cébazat.

– Elodie Chemay,
Frédéric Chemay,

ont la douleur de faire part du décès de leur père,

Jacques CHEMAY,
artiste-peintre,

survenu le 16 décembre 1996.

– Sven Follin,

Gérard Follin et Lise Deramond Follin,
Dominique et Gilbert Diatkine,
Michel Follin,
ses enfants,

Anne Diatkine,
Manuel Diatkine,
Elise Follin,
avec le souvenir de
Benjamin Follin,
ses petits-enfants,

Julie Farenc-Deramond,
Christine Fersen,
Claire Painchault,
Evelyne de La Laurencie,
ses amis,

ont la tristesse d'annoncer la disparition de

Clotilde, Denise BERNARD-WOLFF,

survenue le 16 décembre 1996, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Une cérémonie aura lieu le lundi 23 décembre, à 11 heures, en l'église Saint-Etienne-du-Mont, place Sainte-Geneviève, Paris-5e, suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse.

5, rue Ravignan,
75018 Paris.

48, boulevard Beaumarchais,
75011 Paris.

La Godefraise,
61110 Bretoncelles.

– Antoine Rufenacht, président du conseil régional,
Les conseillers régionaux de Haute-Normandie,
Les anciens conseillers régionaux,

ont la douleur de faire part du décès de

Roger FOSSE,
commandeur de la Légion d'honneur,
président du conseil régional
de Haute-Normandie
de 1982 à 1992,
maire d'Auffay de 1965 à 1996,
député de 1962 à 1992,
sénateur de 1993 à 1995.

Les obsèques seront célébrées dans l'intimité familiale.

Hôtel de région,
25, boulevard Gambetta,
76000 Rouen.

– Mme Louis Lasnier-Lachaise,
M. et Mme Bernard Lasnier-Lachaise,
Mme et M. Maurice Boudot,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Louis LASNIER-LACHAISE,
ingénieur général d'agronomie,
chevalier de la Légion d'honneur
honoraire,
commandeur des Palmes académiques,
commandeur du Mérite agricole,

survenu à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

L'inhumation a eu lieu le 16 décembre 1996, à Châtillon-d'Azergues.

– M. Maurice Lebeau,
M. et Mme André Lebeau,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean Cochard,
leurs enfants et petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Marie LEBEAU,
née COCHARD,

survenu le 18 décembre 1996, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le vendredi 20 décembre.

– Mme Jean-Pierre Lévy,
Gilles et Sophie Lévy,
leurs fils David et Xavier,
Anne-Denise Haas-Lévy,
ses filles Nathalie et Elisa,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Jean-Pierre LÉVY,
compagnon de la Libération,
grand-croix dans l'ordre
de la Légion d'honneur,

survenu le 15 décembre 1996.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

– Les anciens de Franc-Tireur
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Jean-Pierre LÉVY,
compagnon de la Libération,
grand-croix de la Légion d'honneur,
ancien membre du Conseil national
de la Résistance,

fondateur de leur mouvement, qui a toujours œuvré pour préserver l'esprit de la Résistance.

Ils assurent sa famille de leur profonde sympathie.

– Le conseil d'administration,
Et l'ensemble du personnel du Comité des œuvres sociales de la Résistance (COSOR),
ont la profonde tristesse de faire part du décès de leur président,

Jean-Pierre LÉVY,
grand-croix de la Légion d'honneur,
compagnon de la Libération.

69, rue de la Glacière,
75013 Paris.

– Jean Mattéoli, président de la Fondation de la Résistance,
Les membres du bureau
et du conseil d'administration de la Fondation,
ont appris, avec une immense peine, la disparition de leur vice-président fondateur,

Jean-Pierre LÉVY,
fondateur de Franc-Tireur,
grand-croix de la Légion d'honneur,
compagnon de la Libération,

survenue le 16 décembre 1996.

Il fut pour tous les Français un modèle de courage et de modestie.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 20 décembre, à Paris.

(*Le Monde* du 20 décembre.)

– Jean et Nicole Matheron,
Nicole Henocq,
Philippe et Geneviève Matheron,
François et Sylviane Matheron,
Louis et Marie-José Barcet,
ses enfants,
Ses douze petits-enfants,
Ses cinq arrière-petits-enfants,
ont le regret de faire part du décès de

Mme Joseph MATHERON,
née Lucie PULICANI,

dans sa quatre-vingt-onzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 20 décembre, à 15 heures, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, 1, rue Corot, Paris-16e, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille au cimetière du Montparnasse.

17, rue Ribera,
75016 Paris.

– L'Association des Amis de Jacques Berque
a la tristesse de faire part du décès de

Gaston MIRON,
membre fondateur
et vice-président de l'association,

survenu à Montréal, le 14 décembre 1996.

Elle unit son souvenir à celui de

Jacques BERQUE,

à qui il fut lié par une longue amitié, et présente ses condoléances à sa famille.

18, rue Jean-Maridor,
75015 Paris.

(*Le Monde* du 19 décembre.)

– Jacqueline Niaudet,
sa mère,
Laurent Gruson,
son mari,
Caroline Gruson,
sa fille,
Martine, Yves, Patrick, Chantal et Bertrand,
ses frères et sœurs,
Les familles Niaudet et Gruson,

ont la très grande douleur de faire part du décès de

Brigitte NIAUDET,
professeur à l'université Strasbourg-I,

survenu le 18 décembre 1996.

Les obsèques ont lieu le 20 décembre, dans l'intimité familiale.

3, avenue des Chalets,
75016 Paris.
99, rue de Sèvres,
75006 Paris.

– Bourg-en-Bresse. Lyon. Buenos-Aires.

Mme Bruno Poncet,
François et Sébastien,
M. et Mme Jean Poncet
et leurs fils,
M. et Mme Norman Lewis
et leurs fils,
M. et Mme Roland Geldwerth
et Nathan,
ont la grande douleur de faire part du décès cruel de

Bruno PONCET,
ingénieur des télécommunications,

survenu tragiquement à Buenos-Aires, le 15 décembre 1996, à l'âge de trente-cinq ans.

Les obsèques auront lieu le samedi 21 décembre, à 10 heures, en l'église du Sacré-Cœur de Bourg-en-Bresse.

– Jean-Michel et Bertrand Roget,
ses enfants,
Les familles Michard et Puig-Roget,
ont la chagrin de faire part du décès, après une longue maladie, de

Jeanine ROGET,

survenu le 17 décembre 1996.

Elle rejoint son mari,

Michel ROGET,

décédé accidentellement le 12 juin 1991.

Selon sa volonté, elle sera incinérée.

Un office religieux est célébré lundi 23 décembre, à 9 h 30, en l'église Saint-Médard d'Epinay-sur-Seine.

9, rue Jules-Ferry,
95570 Bouffémont.

– Le Centre d'études et de recherche Pierre-Schaeffer (CERPS),
Le Groupe de recherches musicales (INA-GRM),

ont la tristesse de faire part du décès de

Albert RICHARD,
directeur de « La Revue musicale »,

en souvenir de son inlassable action en faveur de la recherche et de l'innovation en musique.

– Monique,
son épouse, née Perier,

M. et Mme Douchane Stefanovitch,
M. Yves-Olivier Stefanovitch,
M. Jean-Christophe Stefanovitch,
ses enfants,

Ses huit petits-enfants,

Francine, Denis Perier Daville,
Laurent Perier et Marie-Pierre,

Maria-Fatima Pedro,
sa filleule,

ont la grande tristesse de faire part du décès de

Bozidar St. STEFANOVITCH,

survenu le 11 décembre 1996.

Associons à la mémoire de ce résistant-déporté (juin 1941-mai 1945) le sacrifice de ses amis tchécoslovaques du réseau UVOD.

La cérémonie religieuse, de rite orthodoxe, a eu lieu, dans l'intimité familiale, en l'église de Villevandé (Seine-et-Marne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Mme Monique Perier-Stefanovitch,
3, place des Marronniers,
77410 Villevandé.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Berek ZLOTOWSKI,

survenu le 17 décembre 1996, dans sa quatre-vingt-dixième année, en son domicile.

Les obsèques auront lieu le lundi 23 décembre.

On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux, à 15 heures.

Un car sera à la disposition des personnes désirant assister à l'inhumation. Départ à 14 h 15 devant l'Hôtel Holiday Inn, place de la République.

De la part de
Emilia,
son épouse,
Lisette, Henri, Michel, Sarah,
ses enfants,
Olivier, Daniel, Yves,
ses petits-enfants,
Et des familles Zlotowski, Zyngier, Cerda, Kosman, Shinar,
Et de l'Amicale des amis de Kaluszyn.

Ni fleurs ni couronnes.

47, rue Beaubourg,
75003 Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Bastia. Sainte-Lucie-de-Mercurio.

M. Claude Lévy et Mme, née Marie-José Zuccarelli,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Emile Zuccarelli,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Danièle Zuccarelli
et sa fille Céline Calendini,
M. Hugues Bertrand et Mme, née Michèle Zuccarelli
et leurs enfants,
M. Jean Pierre Zuccarelli,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean ZUCCARELLI,
député et maire honoraire de Bastia,
conseiller général,
ancien bâtonnier
de l'ordre des avocats,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
croix du combattant volontaire
de la Résistance,

survenu à Bastia, le 16 décembre 1996.

La cérémonie religieuse et l'inhumation au cimetière de Bastia ont eu lieu le mercredi 18 décembre.

(*Le Monde* du 19 décembre.)

Remerciements

– Mme Alain Poher,
Mme Marie-Agnès Joussain
et ses enfants,

dans l'impossibilité de répondre aux nombreuses marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M. Alain POHER,

vous adressent leurs sincères remerciements, et tout particulièrement à la direction et au personnel de l'hôpital Sainte-Périne.

Conférences

– **Conférences au temple de l'Etoile. « Dieu et l'homme. »** Avec A. Houziaux, S. Oberkampf et L. Pernot, pasteurs. Six mercredis à 20 h 30 :

Le 8 janvier 1997 : la création du monde.
Le 15 janvier : les miracles de Jésus.
Le 22 janvier : les paraboles de Jésus.
Le 29 janvier : la mort, la résurrection et la vie éternelle.
Le 19 février : la foi, l'espérance et l'amour.

A l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e.

Le 26 février : qu'est-ce que le protestantisme ?

A l'Oratoire, 145, rue Saint-Honoré, Paris-1er.

Libre participation aux frais.

هكذا من الاصل

NATURE Les 21 500 hectares de la forêt de Fontainebleau sont gérés par l'Office national des forêts (ONF), qui, tout en exploitant son bois, entretient un massif visité par 12 millions de personnes chaque année. ● CE TYPE DE GESTION est contesté par des associations qui estiment qu'il *« traumatise et appauvrit »* la diversité et la magie de la forêt. Aux coupes rases, aux alignements et aux plantations denses de résineux, elles opposent une méthode de régénération douce baptisée *pro sylva*, à l'œuvre en Allemagne. ● UN COMITÉ, constitué de nombreuses personnalités – parmi lesquelles 67 membres de l'Institut de France et 6 prix Nobel –, milite pour le classement de la forêt en parc national. Cette initiative est soutenue par les principales organisations de défense de l'environnement. ● CE LABEL ne doit être accordé prochainement qu'à la mer d'Iroise, à la Corse et à la forêt guyanaise.

Forêt de Fontainebleau : le « poumon de Paris » en quête de statut

Les opinions s'affrontent vivement sur l'avenir du massif forestier que 12 millions de personnes visitent chaque année. Certaines associations militent pour un classement de la zone en parc national ; d'autres organismes, tels que l'ONF, privilégient une logique mêlant la production à l'entretien

FONTAINEBLEAU
de notre envoyé spécial

Au milieu du siècle dernier, on les appelait les « séries artistiques », peut-être parce qu'elles furent créées grâce à la passion des peintres de Barbizon, grands paysagistes, joyeux drilles et premiers militants écologistes spontanés. Aujourd'hui, on les a baptisées « réserves biologiques intégrales », mais leur pouvoir d'enchantement est aussi fort. Ce sont des enclaves, quelques centaines d'hectares sur les 21 500 du massif forestier de Fontainebleau, des zones ultra-protégées – interdites au public à cause des chutes de branches –, des sites témoins, des terrains d'études, des merveilles... La nature comme au premier jour ou presque, avec ses chênes, ses hêtres, ses charmes, ses pins, ses troncs abattus par l'âge et ses jeunes pousses, ses champignons, ses mousses, ses clairs-obscurs, ses clapotis, sa vie microcosmique, son prodigieux silence...

« GESTION TRAUMATISANTE »

Depuis des décennies, des siècles parfois, la forêt naît, vit et meurt, naturellement, et avec elle une immense variété d'espèces végétales et animales (on y dénombre 3 500 espèces de coléoptères). Futaies, taillis et landes, chaos de grès, allées sablonneuses, clairières, « déserts », vallonnements : la richesse exceptionnelle de ce carrefour biogéographique, avec ses influences croisées – atlantique, méditerranéenne et continentale –, où vinrent chasser François Ier, Louis XIV et Napoléon, et qui accueille chaque année douze millions de visiteurs, n'est pas seulement touristique, culturelle et scientifique. Chacun s'accorde pour dire que la conservation du sublime « poumon de Paris » est essentielle.

A l'autre extrême, on trouve à Fontainebleau de vastes étendues gravement dénaturées où les traces de coupes rases – pas si anciennes –, les plantations en alignements « réglementaires », les layons labourés, les peuplements denses et uniformes de résineux, les aires de régénération trop éclaircies et parfois engrillagées, les cultures d'espèces exotiques (cèdres ou frênes), constituent autant d'atteintes aux paysages pour les défenseurs de la nature. Ceux-ci imputent la responsabilité de ces « agressions » au plan d'aménagement mis en œuvre en 1970 par l'Office nationale des forêts (ONF).

C'est d'abord pour substituer une logique de protection à une logique de production que de nombreuses associations réclament le classement de Fontainebleau en parc national. Samuel Baunée, le jeune président du Comité pour un parc national à Fontainebleau – qui, avec deux autres « éco-guerriers », a été condamné pour avoir commis des déprédations destinées à dénoncer une *« gestion traumatisante »* (*Le Monde* du 29 octobre) –, accuse l'ONF de pratiquer le double langage. Il prône une sylviculture douce, s'appuyant sur la futaie jardinée, selon lui *« économiquement tout aussi rentable »*. *« Cette méthode, baptisée* pro sylva, *est très développée outre-Rhin*, explique M. Baunée. *La régénération se fait naturellement, seule, et, loin de pratiquer le repeuplement monospécifique, responsable d'un appauvrissement génétique, on respecte la biodiversité. »* Le comité rêve de voir coïncider la décision politique du classement en parc national – qui serait le premier parc de plaine en France – avec la célébration du cinquantième anniversaire de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), née à Fontainebleau même, le 5 octobre 1948.

S'ils ont fait beaucoup d'efforts et le font largement savoir, les forestiers de l'ONF, qui « gèrent » Fontainebleau, ont parfois du mal à se débarrasser des réflexes productivistes inhérents à leur statut d'établissement public industriel et commercial (imaginé en 1966 par Edgar Pisani). La co-tutelle des ministères de l'environnement et de l'agriculture est trop récente – 1992 – pour infléchir les pratiques d'une entreprise qui a dû s'autofinancer ; l'émergence d'une sensibilité nouvelle parmi la génération montante des forestiers n'est pas encore très lisible.

« Nous avions trouvé la forêt dans un état sanitaire déplorable, rappelle Yves Richier de Forges, nouveau directeur régional de l'ONF pour l'Ile-de-France. *En trente ans, nous avons rajeuni 7 000 hectares sur 17 000 et créé une classe d'âge. Mais, aujourd'hui, beaucoup d'arbres sont encore à l'âge ingrat. »* En nous proposant une visite balisée de la forêt, M Richier de Forges reconnaît quelques dérives : *« Sur cette coupe d'ensemencement, on s'est fait prendre par les pins sylvestres, dont la dynamique colonisatrice est redoutable »* ; *« ici*, admet-il, *l'impact visuel de la coupe définitive peut choquer. »* Plus loin, il argumente : *« Vous voyez, si on ne contrariait pas l'écosystème, le hêtre, espèce d'ombre, finirait par prendre le dessus sur le chêne... »* Le directeur régional de l'ONF ne peut cacher sa dilection pour les futaies régulières de chênes, sans qu'on puisse faire la part d'une tradition française, d'un penchant esthétique et d'un simple calcul commercial. Les beaux fûts feront de bons fûts, très recherchés par les viticulteurs. Mais, promis, on allongera les cycles des chênes de 200 à 250 ans...

Tout en se déclarant *« ni pour ni contre un parc national »*, M. Richier de Forges dit ne pas voir l'intérêt d'une *« superposition d'administrations »* qui, inévitablement, ferait perdre certaines de ses prérogatives à l'ONF. Beaucoup de partisans du parc national pensent que ce statut serait paradoxalement la seule façon de donner à l'ONF les moyens financiers de pratiquer, sous la surveillance d'un comité scientifique, une véritable gestion patrimoniale durable.

« En 1970, ils ont délimité la forêt en parcelles de 20 à 25 hectares, comme une exploitation agricole, et ils ont cultivé des champs d'arbres », tempête M. Brésard, général en retraite, ex-responsable de l'Association des amis de la forêt de Fontainebleau (AFF) et fondateur, en 1988, du Comité pour l'avenir du massif forestier de Fontainebleau. S'il se réjouit de voir que l'ONF commence à évoluer, il n'en milite pas moins très activement pour le parc.

LOBBYNG INTENSIF

Curieusement, l'Association des amis de la forêt de Fontainebleau, que préside René-Pierre Robin, est la seule à s'opposer à un statut de parc national, qui lui paraît incompatible avec une forêt péri-urbaine quadrillée de routes et aussi fréquentée. *« Nous ne voulons pas d'un sanctuaire pour scientifiques dont les manants seraient exclus »*, martèle M. Robin.

Comme les militants du Comité pour un parc national, comme les membres de l'Association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau (ANVL), le général Brésard accuse l'AFF d'être *« la courroie de transmission »* de l'ONF : un représentant de cette association assiste aux conseils d'administration de l'Office. *« Nous pratiquons le compagnonage sans copinage »*, se défend M. Robin, qui considère que l'AFF a contribué à infléchir les méthodes de l'ONF : *« Nous sommes d'ailleurs associés à la mise au point du futur plan d'aménagement de la forêt pour 1996-2015. »*

De fait, parmi les inconvénients majeurs du statut de parc qu'elle met en avant, l'AFF souligne que *« la gestion d'un parc national n'est plus de la compétence de l'ONF, mais revient à un établissement public où sont représentés le ministère de l'environnement, l'ONF, le conseil régional, le conseil général, les élus locaux et les associations, dont les objectifs peuvent être contradictoires dans une structure forcément plus lourde »*. Or, pour l'AFF, la *« production de bois »* est la deuxième fonction de la forêt, après la fonction sociale d'accueil du public. *« Le vice-président des AFF est le directeur du golf de Fontainebleau ; les lobbies des golfeurs, des représentants des champs de course et des chasseurs, qui craignent que le parc ne constitue quelques contraintes, sont très actifs en son sein »*, observe un naturaliste militant.

Chaque saison, l'ONF propose régulièrement à Fontainebleau des *« battues de sangliers, renards, biches et faons »* (1 200 francs la licence et 1 100 francs la journée) et organise à partir de son ermitage de Franchard des chasses au gros gibier *« à l'approche guidée »* (compter jusqu'à 7 000 francs pour tuer un huit cors – une variété de cerf...), sans oublier les *« poussées silencieuses »* où l'animal sort en marchant de sa remise pour servir de cible. Ces activités de prélèvement, fort rentables pour l'ONF, sont à peine plus meurtrières que l'intense circulation automobile qui, chaque année, cause la perte d'une centaine d'animaux sauvages sur les routes de la forêt domaniale. Si la polémique reste vive sur le dossier de la forêt de Fontainebleau, le consensus semble pouvoir se réaliser sur un point : l'urgente nécessité de détourner vers les autoroutes – *via* des bretelles de liaison entre l'A 5 et l'A 6 et un recul des limites des péages – le trafic de transit des poids lourds, de plus en plus envahissant. En attendant la mise en souterrain de certains tronçons routiers ou autoroutiers.

Robert Belleret

Mutation brutale à la préfecture de Bordeaux

BORDEAUX
correspondance

La mutation brutale d'un haut fonctionnaire bordelais provoque un profond malaise à la préfecture de Gironde, au moment où la ville bruit des rumeurs qui entourent les dossiers difficiles de la succession de Jacques Chaban-Delmas. Une motion signée par trois cents fonctionnaires de la préfecture a été envoyée, jeudi 19 décembre, au ministre de l'intérieur pour dénoncer la mutation dont vient d'être l'objet Paul Report, chef du service du contrôle de légalité à la préfecture de la Gironde. M. Report a été avisé, en fin de semaine dernière, qu'il devait réintégrer son administration d'origine, au ministère de la défense, à compter du 1er janvier. Ni lui ni son syndicat n'ont pu obtenir la moindre explication.

Cette mutation, qui passe aux yeux de beaucoup pour une sanction à caractère politique, intervient au moment où le département croule sous les affaires qui relèvent du contrôle de légalité ou de la chambre régionale des comptes. Juriste passionné par les finances publiques, pédagogue militant de la gestion publique dans les municipalités, Paul Report savait aussi être intransigeant. Paie-t-il un manque de souplesse dans des affaires passées ou en cours ?

TOUR DE PASSE-PASSE

Certains avancent l'hypothèse qu'il n'aurait pas fermé les yeux sur un tour de passe-passe opéré par la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) – dont Alain Juppé est le président – pour masquer l'embarrassante affaire d'une société d'économie mixte, la SBRU (Société bordelaise de rénovation urbaine), qui vient d'être dissoute après un déficit retentissant. On note aussi que les ennuis de Paul Report se produisent au moment où la chambre régionale des comptes remet en cause la gestion d'une autre société d'économie mixte, Bordeaux Gestion Equipement, chargée des équipements sportifs du temps de Jacques Chaban-Delmas et qui aurait englouti 52 millions de comblement de déficits entre 1989 et 1995 avant qu'un audit, déclenché par Alain Juppé, n'y mette un terme et ne provoque une saisine de la justice.

La plupart des fonctionnaires qui soutiennent Paul Report n'hésitent pas à remettre en cause le fonctionnement du contrôle de légalité (*Le Monde* du 13 décembre). *« Il n'y a pas d'affaire Report »*, affirme Patrick Delage, secrétaire général de la préfecture de la Gironde. Selon lui, l'agent du ministère de la défense en détachement pour cinq ans, éventuellement renouvelables, avait fait l'objet d'une demande de rapatriement par son administration centrale. Le ministère de l'intérieur aurait considéré que cette demande allait de droit. – *(Intérim.)*

Le Monde INITIATIVES LOCALES

LES OFFRES D'EMPLOIS CADRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Cadres Territoriaux

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOIRE
recrute
pour sa Direction de la Protection Sociale

Un Sous-Directeur chargé(e) de la protection médico-sociale adulte

■ Sous l'autorité du Directeur et au sein d'une équipe de direction dynamique, vous aurez pour principales missions :
- de mettre en œuvre la politique sociale du département en faveur des personnes âgées et handicapées ;
- de veiller à l'application et au respect de la réglementation en apportant des solutions aux différents problèmes techniques éventuels rencontrés et en travaillant en étroite collaboration avec la sous-direction de la commande publique et des affaires juridiques pour ce qui relève de la gestion du contentieux.

■ Vous assurerez en outre la gestion directe du service d'aide sociale et participerez à la restructuration du service.

■ Vous serez chargé(e) dès votre prise de fonctions, d'assurer la maîtrise d'oeuvre de plusieurs projets, et plus particulièrement :
- la mise en œuvre de la Prestation Spécifique Dépendance,
- la déconcentration des services centraux dans le cadre de la territorialisation de l'action sociale.

■ Enfin, vous serez activement associé(e) à la réflexion menée par la direction sur le projet de service de la DPS.

■ De formation supérieure juridique ou économique, vous possédez une connaissance des dispositifs d'aide sociale et de la réglementation des établissements médico-sociaux ainsi qu'une expérience de plusieurs années dans le secteur social à un poste d'encadrement.

Les candidatures manuscrites accompagnées d'un curriculum vitae détaillé, devront être adressées à Monsieur le Président du Conseil de la Loire, Direction des Ressources Humaines, 2 rue Charles de Gaulle, 42022 Saint-Etienne cedex.





• (Val d'Oise) • 55 000 habitants • Ville centre de l'agglomération nouvelle de Cergy-Pontoise • A 40 mn de Paris • Ligne A du RER • recrute

2 Attachés territoriaux à la Direction des Ressources Humaines

Un Attaché à la communication interne et aux relations sociales

Réf. ACI/DRH

Adjoint à la Directrice des Ressources Humaines, vous aurez en charge la communication interne et le suivi des actions transversales.
Vous veillerez à la coordination de ces actions avec les politiques de formation, de recrutement et de mobilité interne. Pour ce faire, vous serez aidé du responsable du service recrutement-formation et de son équipe.

De formation supérieure en gestion des ressources humaines, vous avez opté pour une spécialisation en communication interne et/ou bénéficiez d'une première expérience en ce domaine, et avez de réelles aptitudes à la rédaction.
Convivial et rigoureux, vous développerez des actions visant à accompagner les services et les agents, pour que chacun trouve sa place dans l'organisation.

Un Attaché juriste Réf. AJ/DRH

Adjoint à la Directrice des Ressources Humaines, vous serez chargé :
• du suivi et de l'analyse des textes juridiques,
• de la prévision et du suivi des dépenses de personnel,
• des relations avec les syndicats,
• du visa juridique de tous les actes émanant de la Direction des Ressources Humaines,
• du bilan social et de la conceptualisation des tableaux de bord du secteur, ainsi que de leur analyse.

Pour ce faire, vous devrez évoluer dans un contexte informatique généralisé. De formation supérieure en droit public, vous êtes rigoureux et avez le sens du travail en équipe.

Rémunérations statutaires + régime indemnitaire + 13ème mois.
Postes à pourvoir immédiatement.
Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite + CV), en précisant le poste choisi, à Monsieur le Maire, 12 rue de l'Abondance, 95000 Cergy, dans les meilleurs délais.

Ingénieurs et Informaticiens

Sinorg

SSII, 500 personnes - certifiée à la norme qualité ISO 9001

Spécialisée dans l'ingénierie ainsi que dans la conception et l'intégration de progiciels, spécialiste du client-serveur, l'un des premiers VAR Oracle et Business Object, leader des progiciels de gestion et d'aide sociale destinés aux collectivités territoriales, commercialisant une importante offre technique et fonctionnelle de gestion immobilière, nous recrutons de :

[illegible]unes ingénieurs commerciaux

Issu d'une école de commerce ou ingénieur diplômé, votre première expérience a orienté votre carrière vers la vente de services informatiques. Vous connaissez donc le langage de nos métiers et en comprenez les techniques.

Vous aimez prospecter, créer de nouveaux contacts, établir avec vos interlocuteurs des relations durables et, bien sûr, conclure !

Durant vos études, vos stages ou votre première expérience professionnelle, vous avez également acquis des compétences fonctionnelles dans des domaines tels que la gestion financière, les ressources humaines, la gestion immobilière, et ce dans le secteur public ou privé.

Aujourd'hui, vous souhaitez valoriser cette première expérience en rejoignant une SSII de bonne taille, reconnue pour ses compétences, structurée, où vous serez formé à nos offres.

Outre vos qualités techniques, ce sont votre enthousiasme, votre ténacité, votre excellent sens de l'écoute et vos bonnes capacités d'adaptation qui vous permettront de réussir au milieu de nos équipes.

Pour ces postes basés à Issy (92), merci d'adresser votre candidature, sous la réf. IC/PROG, à SINORG-DCRH, 12 rue Rouget-de-Lisle, 92442 Issy-les-Moulineaux Cedex.



GROUPE SINORG

Guillaume Tell



CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

recrute

[illegible]recteur [illegible]une délégation interdépartem[illegible]

Vous aurez en charge la formation de [illegible] agents territoriaux répartis en 4 départements et [illegible] collectivités à raison de 92000 journées formation-stagiaires réalisées en 1995.

Administrateur territorial, ingénieur en chef 1[re] catégorie ou fonctionnaire d'Etat, détaché sur un emploi fonctionnel de secrétaire général d'une commune de 150 à 400 000 habitants, vous bénéficiez d'une très bonne connaissance du milieu territorial et de la formation pour adultes.

Vos capacités de contacts, d'initiative et de décision, votre sens de l'organisation et des responsabilités font de vous un manager, capable de diriger, de promouvoir et d'animer une importante délégation.
Vous pourrez vous appuyer sur une équipe de plus de 65 personnes dont 26 cadres A.

Le poste est à pourvoir en Ile-de-France.

Merci d'adresser candidature manuscrite, CV et photo, avant le 31.12.96, à M. le Président du C.N.F.P.T., 3 villa Thoréton, 75738 PARIS cedex 15.

Budget : 1,2 MdF
1635 agents permanents
10000 intervenants pour 28 Délégations Régionales
4 écoles nationales

Ville de Pontarlier *(Doubs, 19 000 habitants)*
recrute par voie de mutation ou sur liste d'aptitude

ADJOINT h/f

à la responsable du service informatique
cadre d'emplois des rédacteurs ou techniciens

Dans le cadre de vos fonctions, vous serez chargé(e) d'assurer le fonctionnement des serveurs :
• gestion de l'exploitation (sauvegarde) • gestion du réseau • interventions en cas d'incident.

Qualités requises :
• esprit d'analyse et de synthèse • disponibilité et organisation • initiatives et prise de décisions.

Niveau d'études : minimum D.U.T. informatique

Prise de fonctions : le plus rapidement possible

Renseignements : Madame BARTHOD-MALAT Martine, responsable informatique Tél. : 03.81.38.81.56

Adresser candidature et C.V. à l'Hôtel de Ville service des Ressources Humaines - B.P. 259 - 25304 PONTARLIER Cedex.

Chaque année, le jour de la naissance de la petite-fille du Prophète, plus d'un million de musulmans affluent dans les rues de Saïedah Zeinab, un quartier du Caire. Pour les jeunes, le « mouled » est une occasion de faire la fête, en dépit des religieux à l'esprit chagrin



Le petit monde de Saïedah Zeinab

ZÉBRÉ de vert, de bleu et de jaune, le « phare » de Saïedah Zeinab illumine la place Al Masri. Hérissé de tubes lumineux et clignotants, le minaret de la mosquée de la petite-fille du Prophète, au cœur du quartier qui porte son nom, rappelle, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, les Caïrotes au souvenir de la patronne des femmes, des indigents, des misérables... et des avocats qui défendent leurs causes.

Le *mouled* de Saïedah Zeinab, qui a culminé, mardi 3 décembre, avec une gigantesque procession, compte parmi les plus fameuses cérémonies soufies, ces confréries initiatiques garantes d'une certaine tradition islamique. Pendant une semaine, chaque année, plus d'un million d'Egyptiens se pressent dans les rues contiguës à la mosquée. Processions, prières, recueillement, mais aussi manèges, haschisch, bière. Le *mouled*, propice à la transgression, tend son miroir à tous les visages des centaines de milliers de paysans qui, sur les trottoirs de Saïedah Zeinab, campent sous les couleurs de la confrérie soufie de leur village. L'artisan Isham, ancien militant de gauche, né ici, arpente ces rues qu'il connaît par cœur. Il reconnaît chaque année les mêmes familles, qui ont définitivement établi leurs quartiers de pèlerinage au pied de la butte du Scorpion, à deux pas du domicile de ses parents.

Les *saïdi*, les « bouseux », viennent se mêler aux Caïrotes moins dévots et volontiers méprisants qui donnent l'impression de se déplacer surtout pour faire la fête. C'est en tout cas le point de vue de Mohammed, qui tient une boutique de vêtements, rue Salama. *« Les paysans aussi s'amusent, mais ce n'est pas pareil »*, assure-t-il.

La relation avec l'islam du quartier est d'autant plus complexe qu'il est loin d'y être uniforme. Les soufis ont une place à part. Mosquée Al Rifaï, à l'est, deux rangs de « frères » psalmodient en rythme les incantations à Allah, sous les ordres de leur cheikh. Chants, balancement des corps, transes : pendant le *mouled*, les *dhikhs* règnent en maîtres sous les tentes colorées concédées à chaque confrérie. Shauki, qui habite près de la mare de l'Eléphant, sur le tracé d'un ancien canal, décrit avec pudeur *« ce détachement de soi »* pour s'en moquer aussitôt. *« Après un* dhikh, *je mets toujours deux heures pour retrouver ma maison »*, s'esclaffe-t-il.

d'Allah qui cohabitent alors dans ce quartier bigarré. Les rues de Saïedah Zeinab ont la tête au soleil et les pieds dans la fange.

Au nord, elles bordent les bâtiments officiels et les ministères. Au sud, du côté des abattoirs récemment désaffectés, elles se perdent dans les bidonvilles installés sur la butte du Scorpion, là où fleurissaient, aux riches heures du nassérisme, les jardins offerts par les pays socialistes.

Partout y vole la poussière grise du Caire qui revêt les véhicules à l'abandon, les maisons et les rues. Partout y retentissent les prêches du vendredi, quand les imams recommandent simplement à chacun d'être un « bon musulman » avec une énergie parfois digne d'un appel à la guerre sainte.

Recentré par l'extension d'une ville qui *« se vide progressivement de son centre au profit de la périphérie »*, selon Eric Denis, du Centre d'études et de documentation économiques, juridiques et sociales (EDEJ), le quartier-village de Saïedah Zeinab avait été choisi par le romancier Hakki pour cadre de son roman *La Lampe d'Oum Ashem*, porté à l'écran il y a plus de vingt ans, et dans lequel un jeune médecin échouait à imposer sa science toute neuve contre les croyances et les rites des guérisseuses.

A deux pas de la célèbre gargote *Al Garch* (l'non), où se déguste le meilleur *foul* du Caire, la soupe roborative de fèves qui constitue l'ordinaire des petites gens, le cheikh Mahmoud, qui s'attarde chez son ami bijoutier Abdel Aziz, lève les yeux aux ciel à l'évocation de la fête soufie. *« Ce n'est pas l'islam, c'est le carnaval ! Tout cela pourrait tout de même se passer d'une manière plus religieuse ! »* Le professeur en religion n'est pas fondamentaliste, mais le dérèglement des sens auquel la célébration risque parfois de donner libre cours ne lui convient guère.

Le *mouled* attire chaque année

ACCOUDÉS à la terrasse du restaurant Oum al Hashem, non loin de la rue des carrossiers, où les carcasses sans cesse recabossées de Renault 12 et de 504 rendent un hommage tardif mais appuyé à l'industrie automobile des années 60, Isham et son ami copte Redha, artisan comme lui, bavardent en contemplant le spectacle de la rue. Il y a loin entre le laitier Abdel Aziz qui passe là-bas et dont la longue *galabiya* stricte et la barbe drue accrédite la rumeur de son appartenance aux mouvements les plus intégristes, et le cheikh Faouaz, fumeur invétéré de haschisch, récemment battu par les policiers au cours d'une descente dans l'un de ces cafés où l'on « signe » la *chicha* – la pipe à eau traditionnelle – en plaçant la drogue sous le tabac parfumé à la pomme ou à la mélasse.

Sans parler de Mohammed Jibril, une ancienne petite frappe du quartier, devenu millionnaire, grâce à sa voix et à son art de chanter le Coran. Et dont l'épouse est, dit-on, du dernier mieux avec l'actrice Sham Al Barouly, devenue elle-même très pieuse après avoir tourné souvent en tenue légère.

Redha fait ses comptes. *« On trouve au minimum cinquante grandes mosquées et deux cents petites dans le quartier »*, estime-t-il. Le *mano a mano* auquel se sont livrés, à la fin des années 70, les autorités et les Frères musulmans – qui se sont constitués en partie en réaction contre le soufisme – n'est pas pour rien dans cette abondance de lieux de prière.

« Les Frères en ouvraient une, puis le gouvernement en prenait le contrôle en y nommant un cheikh à son service, alors les Frères s'en allaient ouvrir une nouvelle mosquée ailleurs, et ainsi de suite », se souvient Redha. Les *zaouïat*, les « coins » à prière, se sont ainsi multipliés à la faveur de la réislamisation de la société égyptienne qu'on observe depuis une vingtaine d'années.

A Saïedah Zeinab comme ailleurs, les filles portent beaucoup plus souvent le voile que leurs mères. Nombreux sont en outre les artisans émigrés dans les Etats du Golfe qui en sont revenus, sans compter un pécule, avec le souci d'une observance plus rigide, qu'ils ont imposée à leur entourage. Mais pour le bijoutier comme pour le revendeur de vêtements, la majorité des musulmans du quartier se contente du jeûne du ramadan et de la prière du vendredi. *« Si je peux prier plus, je le fais, mais ce n'est pas souvent. »*

> « Ce n'est pas l'islam, c'est le carnaval ! Tout cela pourrait tout de même se passer d'une manière plus religieuse ! »

« Quand j'entends l'appel à la prière et que je ne la fais pas, cela me gêne tout de même un peu. » La mère d'Isham prend la chose avec philosophie : *« Ce n'est pas parce qu'on multiplie les prières qu'on est obligatoirement dans la vie quotidienne un meilleur musulman. »*

D'ailleurs les signes extérieurs ne sont pas aussi fiables que par le passé. Ainsi, les islamistes surveillés par le pouvoir ont compris depuis longtemps que les « barbus » étaient toujours les premiers arrêtés après un attentat. Isham, qui arbore lui-même une splendide barbe, a été victime à plusieurs reprises de ce délit de faciès caractérisé. *« Heureusement que je suis connu des services de sécurité qui suivent plus particulièrement l'opposition de gauche*, ironise-t-il, *cela me permet au moins d'être libéré plus vite. »*

Dans le quartier, la chasse impitoyable menée par les autorités contre l'islamisme politique a produit ses effets. A part le laitier Abdel Aziz, plusieurs fois emprisonné et dont la fonction au sein des *Gamaat* a longtemps été, semble-t-il, celle de « vitrine honorable » et de financier, les membres des mouvements mis au ban par les autorités se sont volatilisés. Frappés eux aussi, depuis un an, par la vindicte du pouvoir, les Frères musulmans, nombreux parmi les notables que sont les avocats ou les ingénieurs, se font discrets, même si leur librairie garde pignon sur rue à deux pas de la mosquée de Saïedah Zeinab.

La popularité du *mouled* ne leur inspire guère de sympathie. Dans le quartier, leurs imprécations contre ce qu'ils considèrent comme des manifestation d'obscurantisme n'ont jamais été suivies d'effet comme dans certains villages où ils s'en sont pris, par le passé, aux tombeaux de saints personnages devenus lieux de pèlerinage. Il n'empêche. Pour Salah Meki, qui a retrouvé ses amis, ce soir-là, à son café favori, rue Touloune, autour du guéridon de métal où l'on pose les cafés, les thés ou les tisanes, *« le mouled, ce n'est pas l'islam »*.

« On essaye d'ailleurs de supprimer ce qui dépasse les limites. On tente de remplacer les excès et l'alcool par des compétitions sportives ou par des apprentissages du Coran », assure cet élu du district, ancien militant de gauche devenu compagnon de route des Frères musulmans. *« Les vieux font le* mouled *par habitude, parce qu'ils l'ont toujours fait, mais les jeunes, eux, voudraient qu'il existe une alternative »*, veut-il croire avant d'ajouter, qu'*« il y a encore du travail pour que les gens soient plus pieux. »*

Aux murs des venelles en terre battue et des rues goudronnées, les plaques de signalisation sont agrémentées de citations du Coran – *« Le regard de Dieu partout te suit »*, *« Celui qui croit en Dieu, Dieu lui vient en aide »* –, autres témoignages d'un activisme aujourd'hui en sommeil.

Salah Meki vient de monter une nouvelle association caritative consacrée aux orphelins et aux veuves, La lumière du Prophète. Elle n'est pas la seule, loin de là, dans le quartier. Selon l'équipe de Nicolas Garrigue, de New East Foundation (NEF), une organisation humanitaire américaine, près de 200 associations sont enregistrées à Saïedah Zeinab, même si une dizaine seulement ont fait la preuve de leur efficacité.

Pour les membres de NEF, comme pour ceux de Médecins sans frontières (MSF), qui ont radiographié en commun les besoins et les services du quartier, les associations islamistes figurent parmi les plus efficaces. Campée dans le quartier de la butte du Scorpion, la Gammiat al Shraïaa de Mohammed Qotb jouit d'une réputation plus que flatteuse.

LE directeur de cette association a choisi délibérément ce quartier difficile, où sévissent les trafics de drogue et la prostitution. Sur cette colline qui fait face à la Citadelle, les taudis de bois privés d'eau courante, d'électricité et de tout-à-l'égout voisinent avec les amas d'ordures, terrains de jeu des enfants et garde-manger des volailles et des chiens.

La Gammiat al Shraïaa intervient tous azimuts. Son hôpital bien équipé lui permet d'effectuer des opérations chirurgicales d'une difficulté moyenne, mais il est également prévu pour les visites de généralistes, ou pour les rééducations. La Gammiat est également en charge d'un orphelinat et d'un petit hospice, d'une crèche, de classes d'écoles, d'un atelier de couture et d'un autre d'apprentissage pour les métiers de plombier, de carreleur ou d'électricien. L'association met à la disposition des nécessiteux une salle pour les cérémonies de mariage, et elle peut prendre également en charge leurs obsèques.

Mohammed Qotb et son assistant ne cachent pas que leurs bonnes œuvres se font au nom d'Allah. *« Nous voulons créer une vraie conscience religieuse »*, assure le directeur, qui raconte à l'envi la visite du père d'un enfant scolarisé par l'association, venu les remercier pour leur influence. *« Au début, je croyais qu'il venait pour nous houspiller, mais il nous a raconté que son fils les avait rappelés, sa femme et lui, au respect de la prière »*, assure-t-il.

La puissance de l'association n'a pas échappé au gouvernement, qui la surveille de près. De son côté, Mohammed Qotb se fait un devoir de montrer les photos prises à l'occasion de l'inauguration, en octobre, du dernier programme d'entraide. Il montre, au premier rang, le ministre des affaires sociales, et surtout le député du quartier, Fathi Sourour, président du Parlement égyptien. *« Notre relation est amicale, nous ne demandons rien au gouvernement. Nous ne faisons pas de politique, ou alors au vrai sens du terme. Dans cette société, avec la drogue et le chômage, il faut parer au plus pressé »*, assure-t-il.

Quand les services égyptiens ont signifié à l'association que l'un de ses bénévoles faisait trop de politique, cette dernière lui a demandé aussitôt de partir. *« Les Frères musulmans ont compris qu'il ne fallait plus coller aux associations par les temps qui courent. De toute façon, elles font passer le message »*, commente un observateur. Le directeur n'en disconvient d'ailleurs pas : *« Ici, dans ce quartier, on allume une chandelle, cela vaut mieux que d'amener l'obscurité. »* L'obscurité, Mohammed Qotb n'est pas loin de la trouver dans le *mouled*. *« On est tellement contre qu'on fait des homélies pour les dénoncer »*, ajoute-t-il.

Cette opposition n'écorne pourtant pas l'engouement pour ces manifestations qui se reproduisent, plus modestement, dans d'autres quartiers et dans les villages, au bénéfice d'autres « saints ». Dans le tumulte de la fête, après le dernier appel à la prière, les soufis, les Frères et le petit peuple de Saïedah Zeinab iront, cette année encore, chacun leur chemin.

Gilles Paris

Dessin : Stanislas Bouvier

Une politique de l'immigration digne

L'IMMIGRATION est pour beaucoup de nos concitoyens un sujet d'inquiétude exploitée par certains hommes politiques qui n'hésitent pas à en faire leur fonds de commerce électoral, en pratiquant l'amalgame. Est ainsi mêlée la question des étrangers qui résident dans notre pays avec celle des Français d'origine étrangère, et confondu le problème de l'immigration et celui du travail clandestin qui concerne pourtant majoritairement des Français. Sont mises en résonance avec l'immigration, des inquiétudes de toutes sortes : sur l'insécurité, les problèmes urbains, etc.

Tous les discours sur *« l'immigration zéro »* sont des impostures, en même temps qu'ils trahissent nos valeurs. Compte tenu du droit de vivre en famille, et donc du regroupement familial, de l'interdépendance des économies et des circulations qu'elle induit, il continuera à y avoir des flux migratoires vers la France. Disons-le clairement.

Il faut donc, non pas ériger en bouc émissaire la population immigrée, mais dire la vérité et établir un cadre juridique clair et acceptable qui règle l'entrée et la situation des étrangers et repose sur le principe fondamental selon lequel la présence d'un étranger sur notre territoire est légitime.

Cela n'empêche pas pour autant de maîtriser les flux migratoires mais oblige à les organiser à la fois dans notre pays et dans nos relations avec les pays d'origine. Les lois Pasqua reposent sur l'idée implicite que tout étranger est un fraudeur potentiel. Elles jettent le discrédit sur une population qui, dans son immense majorité, est ici légalement, et respecte les lois de notre pays. En outre, ceux qui les défendent laissent croire que de tels textes peuvent stopper les flux migratoires.

Nous préconisons une autre politique de l'immigration.

1. – Il convient d'abord de revenir au droit du sol. Tout enfant né en France est français à sa majorité. C'est sur cette base que se fait l'intégration dans notre pays. La loi Méhaignerie, en revenant sur ce principe, a entraîné l'incertitude et l'insécurité juridique, renforcées encore par les modalités d'application de la règle de *« manifestation de volonté »*. Raisonnable dans son principe qui pourrait se justifier dans un univers idéal, où chacun disposerait de tous les éléments pour effectuer un choix libre, cette règle est oblitérée par ses modalités d'application.

La place des réserves liées à l'ordre public doit être précisée. Lorsque l'administration estime que la présence de l'étranger concerné constitue une menace à l'ordre public, elle peut lui refuser un titre de séjour ou l'acquisition de la nationalité française. Ces dispositions sont pernicieuses : l'amalgame de l'étranger et de la menace est ainsi accrédité. Il n'est pas question de revenir sur l'idée générale selon laquelle un individu dont le comportement serait susceptible de troubler gravement l'ordre public n'a aucun droit acquis à séjourner en France ou, a fortiori, d'acquérir la nationalité française. La nécessaire protection contre le terrorisme doit, en particulier, rester une préoccupation essentielle.

Il faut préciser la notion de *« menace à l'ordre public »*, qui, par sa nature essentiellement jurisprudentielle, maintient une épée de Damoclès sur certaines populations. La qualification de la menace doit être adaptée à la situation réelle des étrangers. Il est clair que toute menace grave à l'ordre public (terrorisme, crimes...) doit empêcher le séjour en France ou l'acquisition de la nationalité. La menace à l'ordre public, simple et banale, doit cependant être appliquée avec plus de discernement.

La possibilité de résider en France doit être plus largement ouverte pour les étrangers qui y ont leur passé et leurs racines. Il faut accorder une carte de résident à l'étranger qui réside en France depuis l'âge de dix ans ou depuis plus de quinze ans. De même, le mariage avec un étranger ne devrait plus être un aléatoire parcours d'obstacles. Il est également légitime d'accorder un titre de séjour renouvelable aux personnes reconnues inexpulsables par les textes en vigueur, par exemple les parents d'enfants français. L'interdiction de la polygamie, qui peut être regardée comme sanctionnant un refus de respecter les lois de la société française, doit en revanche être conservée.

La mise en place d'un droit au séjour plus clair et plus conforme à nos valeurs devrait diminuer sensiblement les demandes de régularisation. Il restera toujours des cas limites. Il conviendra que les préfets disposent de marges d'appréciation pour répondre avec humanisme aux situations particulières, difficiles, parfois dramatiques.

D'autres textes, en particulier ceux en préparation qui portent sur l'hébergement des étrangers, sont pleins de méfiance envers celui qui vient d'ailleurs. Mettre sous surveillance ceux qui accueillent les étrangers ! Comment pouvons-nous accepter cela, nous qui circulons si volontiers en dehors de notre pays et sommes heureux d'être accueillis dans de bonnes conditions ? Ces mesures encouragent les cloisonnements et les replis sur soi qui minent la société française.

La suspicion est aussi dans les têtes, dans la population française en général et dans certaines administrations en particulier. Les gouvernants et les responsables administratifs ont le devoir de couper court à toutes les formes de désignation de boucs émissaires. Les étrangers accueillis doivent être respectés.

Tout cela n'empêche pas de poursuivre une politique ferme de maîtrise des flux migratoires et de lutte contre l'immigration illégale. Une politique de visa devra être maintenue, mais claire, non vexatoire et ouverte à des situations spécifiques. Dans ce domaine comme dans d'autres il faut développer la concertation avec les autres pays européens.

De même, il n'est pas question de modifier dans ses grandes lignes les règles du droit au travail qui prévalent depuis le milieu des années 70. Les reconduites à la frontière seront poursuivies. Elles sont les résultats de l'application de l'Etat de droit. Les textes en vigueur sont suffisants ; les projets de Jean-Louis Debré n'apporteront pas une plus grande efficacité, mais ils représenteront une menace sérieuse pour les libertés individuelles. L'effort doit porter sur le renforcement des moyens juridiques et administratifs de lutte contre le travail illégal : il faut mener une action en profondeur, qui mette en responsabilité le donneur d'ordre.

2. – Faciliter l'intégration appelle la mise en place d'une chaîne administrative et humaine qui accompagne les étrangers à chaque étape de leur parcours : la demande de regroupement familial, l'arrivée en France, l'inscription des enfants à l'école, l'apprentissage de notre langue... Accompagner, c'est fournir en continu aux immigrés des informations sur leurs droits et leurs devoirs, les orienter, les soutenir en lien avec leurs associations.

On peut envisager aussi des actions plus énergiques, en matière d'urbanisme notamment, afin de remédier aux surconcentrations de populations étrangères dans certains quartiers.

L'un des volets de cette politique sera la reconnaissance de l'Islam au même titre, et dans les mêmes limites, que les autres religions. Il s'agit, répondant en cela au souhait de beaucoup de musulmans eux-mêmes, de créer des conditions d'émergence d'un islam à la française, qui accepte de ne pas avoir prise sur toute la société et sache partager ses valeurs avec celle de la République.

3. – Maîtriser les flux migratoires ne peut se concevoir sans insérer l'immigration dans le cadre plus large d'une politique de relations avec les pays du tiers-monde. Nous devons penser ces flux comme un des vecteurs possibles du codéveloppement avec les pays du Sud. Cela implique une politique concertée avec ces pays, pour définir les besoins communs réciproques. Il ne s'agit pas d'instaurer des quotas, qui seraient d'ailleurs très difficiles à concevoir et à justifier, et qui, en tout état de cause, ne supprimeraient pas l'immigration clandestine, comme en témoigne de façon éclatante l'exemple des Etats-Unis.

Il faut favoriser la circulation. Des dizaines de milliers d'immigrés rentrent chaque année dans leur pays d'origine. Donner plus de réversibilité à notre droit au séjour n'entraînerait pas une augmentation des flux nets vers notre pays.

Dans le domaine de l'immigration, le travail politique à accomplir est immense, car les courants xénophobes traversent toutes les sensibilités politiques. Nous avons la conviction qu'un [illegible] peut convaincre, qui place en son cœur le respect [illegible] de la vérité, la solidarité internationale, la volonté de mieux vivre ensemble, et l'intérêt bien compris de notre pays.

> Tous les discours sur « l'immigration zéro » sont des impostures, en même temps qu'ils trahissent nos valeurs. Il continuera à y avoir des flux migratoires vers la France. Disons-le clairement

Martine Aubry, Maurice Charrier, Stéphane Hessel, Adil Jazouli, Marie-Thérèse Join-Lambert, Sami Naïr et Pierre-Louis Rémy sont membres du mouvement Agir.

Bonne gouvernance au Mali

par Christine Daure-Serfaty

QUI s'intéresse à l'Afrique en France, et quand ? Ceux qui nous gouvernent, lorsqu'un coup de projecteur met en valeur les restes de la politique africaine de la France, ou que des Blancs apeurés se réfugient dans les aéroports pour fuir un coup d'Etat, et les médias lorsqu'on y meurt en masse, soit de faim, soit dans le sang à la machette ou au couteau.

Mais où sont les bonnes nouvelles d'Afrique, celles de l'Afrique qui marche, qui avance, qui invente. Où les voit-on et qui en parle ? Elles existent pourtant : l'Ouganda et le Mozambique qui se relèvent ; les peines alternatives à la prison, déjà prévues en Afrique du Sud et en Tanzanie, qui s'installent au Zimbabwe et dans les pays de la région ; l'accueil des réfugiés Hutus de retour au village par les rescapés du génocide sur les collines du Rwanda, et la troisième édition de l'Espace d'interpellation démocratique au Mali, l'EID.

Le 10 décembre au Mali est unique au monde, je crois : point de cérémonies et de discours pour cette journée des droits de l'homme, date anniversaire de la déclaration des Nations unies en 1948. Mais un acte, posé pour la troisième année consécutive. Tôt le matin, dans le Palais des congrès encore tout neuf de Bamako, les corps de l'Etat prennent place, civils et militaires, les associations, les ambassades, les consulats. Au premier rang, le gouvernement malien, du premier ministre au plus petit secrétaire d'Etat. A la tribune, une dizaine de personnes africaines, étrangères ou maliennes, européennes aussi, deux femmes françaises et un professeur hollandais, s'installent.

Cette année, la présidente de ce jury d'honneur est Laurence N'Dadaye, veuve du président du Burundi, Melchior N'Ndadaye, assassiné en octobre 1993 à Bujumbura. Le gouvernement malien a invité une vingtaine de personnes, connues pour leurs activités dans le domaine des droits de l'homme. Le jury se forme par cooptation. Ceux qui ne siègent pas à la tribune sont des « observateurs privilégiés ».

Entre la salle, avec au premier rang le gouvernement, et le jury d'honneur, un espace, celui de l'interpellation démocratique précisément, un micro et un appariteur ; la télévision nationale et la radio sont là, et vont rester présentes jusqu'au soir.

Toute la journée, les Maliens qui se sont fait inscrire à temps viennent au micro et tour à tour interpellent le gouvernement. Chacun peut s'adresser à plusieurs ministres... On voit défiler de simples individus, qui viennent se plaindre d'avoir été lésés, de ne pas être payés, des groupes, comme les *« compressés »* de telle entreprise, des *« déguerpis »*, chassés par l'agrandissement d'un aéroport, des associations de défense des enfants, des enfants en prison, des enfants albinos aussi, nombreux en Afrique et souvent victimes de discrimination. L'an dernier, on vit même un envoyé de Dieu.

Les expulsés sont absents, faute de s'être mis d'accord sur les termes de l'interpellation, ceux de Saint-Bernard, délogés de l'église à coup de hache, et ceux d'Angola : on raconte dans les couloirs qu'aux nouvelles venues de France et à son exemple, les autorités angolaises ont expulsé leurs Maliens sans papiers réfugiés dans une mosquée, mais sans hache... Cette histoire a pourtant été présente, dénoncée publiquement dans une intervention sans concession de la Fédération internationale des ligues de droits de l'homme, qui a présenté les excuses du peuple français au peuple malien.

Une brève interruption, et la salle se remplit à nouveau ; le gouvernement va répondre. Il répond en effet : chaque ministre interpellé prend la parole et s'explique. Parfois c'est simple, un malentendu sur les textes. Parfois c'est plus laborieux, et cela se voit au comportement et à l'expression du ministre en question ; le citoyen malien qui ouvre son poste le voit aussi...

Puis le jury d'honneur se retire, délibère, et rédige des recommandations que le rapporteur va lire dans la salle, devant le gouvernement et le public. La dernière recommandation demande que, désormais, cette journée du 10 décembre ne soit pas réservée pratiquement aux citadins et à ceux qui ont fait des études, mais que les régions de ce vaste pays soient représentées par des paysans qui pourraient exprimer leurs doléances et leurs revendications.

Les recommandations de l'an dernier nous ont été remises, et avec elles les solutions apportées par le gouvernement. Je lis, à la 7e recommandation, qui *« encourage le gouvernement à engager une campagne d'éducation visant à faire connaître les conséquences néfastes de l'excision et à initier des textes non équivoques interdisant cette pratique »*, la réponse du gouvernement : après l'annonce d'un projet de loi interdisant cette pratique, on peut lire que le 3 août dernier, au cours d'une cérémonie de *« dépôt de couteaux d'excision »*, trente exciseuses ont remis le leur, en signe de renoncement définitif.

> Toute la journée, les Maliens qui se sont fait inscrire à temps viennent au micro et, tour à tour, interpellent le gouvernement. Chacun peut s'adresser à plusieurs ministres

Christine Daure-Serfaty *est présidente de l'Observatoire international des prisons.*

AU COURRIER DU « MONDE »

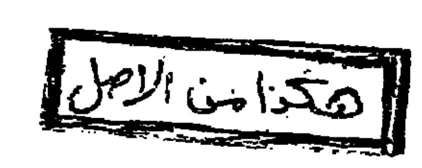
EUROTUNNEL ET LES CONTRIBUABLES

Dans votre éditorial du *Monde* daté 24-25 novembre, vous estimez que la décision des gouvernements français et britannique de financer le tunnel sous la Manche par des capitaux entièrement privés *« n'était manifestement pas la bonne solution »*. Ne trouvez-vous pas que les contribuables français ont suffisamment été sollicités ces derniers temps pour boucher les trous sans fond creusés par des années de capitalisme dit « colbertiste » (Air France, Crédit lyonnais et bien d'autres cas moins médiatiques) ?

Il me paraît normal que les acteurs volontairement impliqués dans le projet assument leurs responsabilités financières, à savoir les dirigeants de l'opérateur Eurotunnel, ses assureurs, les banques prêteuses et les actionnaires. Quitte, soit dit en passant, à ce que, en solution de dernier recours, Eurotunnel fasse faillite (bien que cette éventualité ne soit pas d'actualité). Après tout, au-delà du symbolique politique que représente le tunnel, le marché du transport transmanche n'a pas besoin de lui pour être concurrentiel et offrir un service innovant, de plus en plus rapide et à bon rapport qualité - prix. Les opérateurs de ferries, d'aéroglisseurs, de catamarans ainsi que les compagnies aériennes sont nombreux et peuvent s'en charger comme par le passé.

Reste la question de ces petits actionnaires qui se sont ruinés en plaçant toute leur épargne en actions Eurotunnel lors des débuts enthousiastes du projet. Peut-être ont-ils été mal conseillés par leur – incompétent – banquier, mais n'ont-ils pas ignoré le B. A. BA de la finance, même du bon sens : ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier ? Le cours boursier de toute action peut monter, stagner ou... s'effondrer. Même celle du « projet du siècle ».

Patrick des Courtis
Vienne (Autriche)



Un président psychanalyste ?

Suite de la première page

Mais qu'aurait donc bien pu dire Chirac qui eût été à la hauteur des attentes immenses et infantiles des commentateurs et des politiques, plus que des Français, qui croient moins à la toute-puissance de la parole que ces professionnels de la parole qui croient que l'Etat et son chef savent et peuvent tout ? Comme l'analyste.

Certes, enfin, la scène semble identique, les Français – on dit : les gens, aujourd'hui – représentés par des animateurs – on dit ; journalistes – parlent de ce qui les fait souffrir à un président investi d'autorité et d'amour. Ne *l'ont-ils pas élu, dans tous les* sens du terme ? Le président les *écoute, est supposé les entendre* et est tenu de les guérir.

Mais c'est précisément ici que se marque la différence avec la cure analytique.

1. – La France n'est pas un patient, et son président le psychanalyste à qui elle demanderait de la guérir. Elle a voulu lui confier les rênes du pouvoir, non les clés du destin. Et cela vaut mieux. Même à un analyste, on risque gros à confier son sort : qu'il croie en disposer, par exemple, et cela donne Lacan.

2. – L'analyste ne vise pas la guérison, il la permet. Il ne supprime pas le symptôme, il en décèle la cause. Il ne reçoit pas la plainte, comme le juge, le prêtre ou le politique, pour compatir avec celui qui pâtit. Il cherche contre qui elle est déposée.

Avec le pathétique Field relançant le président : *« Les gens ont mal, ils vous appellent et vous ne les entendez pas »*, et Chirac, non moins pathétique, répondant indigné qu'il ne fait que ça, entendre, écouter, qu'il n'aime que ça, les Français, leurs paumes serrées, leurs misères appelantes, on assista à ce qu'il y a de pire : *une sorte de dialogue analytique* sans analyste *(« Ça ne va pas, et je n'y suis pour rien »... « Venez à moi et vous serez guéri »). Plus que le cabinet* du psychanalyste, cela sentait la nursery et la sacristie.

3. – Inévitable en partie, la demande d'amour adressée au pouvoir est aussi dévastatrice. De promesse trompée en confiance refusée, le chagrin d'amour entre les Français et le président qu'ils ont élu a quelque chose de risible. Parfois, en regardant la France et ses dirigeants, on croit voir Ferenczi, à qui Freud reprochait de câliner ses patientes. Et de se faire câliner par elles. Car les Chirac et les Juppé nous chantent aujourd'hui la complainte du mal-aimé en écho symétrique aux doléances françaises, dans on ne sait quelle fausse intimité, *« entre nous »*, oubliant les uns et les autres que le pouvoir n'est pas là pour être aimé, mais pour être obéi.

Chirac psychanalyste, l'autre soir ? Qu'il ait *« répondu »* ou pas, le président laissa forcément les Français dans la frustration : ce n'était pas ça qu'on lui demandait. Finalement, il y a question et question, réponse et réponse. Demander des comptes au pouvoir, c'est le premier bien, et le luxe des démocraties, et rien n'est plus agaçant que de voir des politiques, comme Mitterrand et Chirac, dire à propos du chômage : je n'y peux mais.

Les Chirac et les Juppé nous chantent la complainte du mal-aimé en écho symétrique aux doléances françaises, dans on ne sait quelle fausse intimité, oubliant les uns et les autres que le pouvoir n'est pas là pour être aimé, mais pour être obéi

Alors, pourquoi faites-vous ce *métier ? Lui demander tout*, c'est-à-dire de l'amour, c'est au contraire entrouvrir la porte du totalitarisme. Mais quelle angoisse *saisirait les dirigés si les* dirigeants répondaient à cette *demande de transfert en disant* qu'ils ne savent pas tout et ne peuvent pas tout, s'ils se contentaient, comme le psychanalyste anglais Winnicott le recommandait aux analystes, d'être des mères *« passables »*, suffisamment bonnes et non toutes-puissantes, des mères assurant et assumant le cadre, mais dont on puisse se passer pour l'essentiel !

Quant à la réponse, le vrai psychanalyste n'est pas celui qui répond à la demande. Quand le patient questionne : dites-moi qui je suis ? si l'analyste ne doit pas répondre, ce n'est pas parce qu'il n'en sait rien lui-même, mais parce que le patient ne veut surtout pas savoir la réponse. Le vrai psychanalyste n'est pas davantage celui qui croit en se taisant avoir réponse à tout. C'est celui qui voit que la vraie question n'est pas là où on la pose. Et si les Français n'attendaient plus des politiques qu'ils *répondent à mais répondent de*, ce qui n'est déjà pas si mal ? Qu'ils ne ré*pondent pas aux demandes de* chaque catégorie de maintenir *ou d'accroître ses droits acquis* sans voir que dans une économie sans croissance ce maintien en empêche d'autres d'avoir le moindre droit, acquis ou pas, et que l'acquis d'une génération par le déficit devra bien être acquitté par la suivante. Mais qu'ils répondent de l'impartialité et de l'honnêteté des décideurs, de l'égalité devant la loi, de l'indépendance des juges, du bon fonctionnement des institutions de la République.

Alors, Chirac « psychanalyste » névrosé, comme Mitterrand fut un « psychanalyste » pervers ? Au détour de son propos lénifiant : *« Dors, mon enfant, je suis là, on va parler, négocier, se concerter, sans fin »*, Chirac a tout de même eu un sursaut de parole vraie, forçant les Français à se poser cette question qui est le premier moment nécessaire d'une analyse : *« Quelle part est-ce que je prends dans le souci qui m'accable, n'est-ce pas moi qui poursuis le malheur, plus que l'inverse ? »* Chirac lâche alors le mot de *« conservateur »*, qui fait hurler les conservateurs de son camp et de l'autre. Qui de plus conservateur que le névrosé, plus attaché à son symptôme et à ses bénéfices secondaires qu'à la vérité qui l'en délivrerait ?

L'intitulé de l'émission était doublement trompeur (les Français ne se sont pas interrogés, mais l'ont interrogé, lui ; et le président ne leur a pas répondu, parce que des réponses à leur demande d'amour, il ne saurait en apporter). Quand l'Etat aura-t-il le courage – la vertu, si l'on veut, c'est le même mot – de dire qu'il n'a pas réponse à tout ? Quand les Français redeviendront-ils des sujets qui savent qu'ils ont en définitive à répondre d'eux-mêmes ? Et si le symptôme de la France était à lire à l'envers de ce titre et de ce contenu d'émission : l'incapacité des Français à se questionner, et l'incapacité des politiques à laisser sans réponse des demandes, pour que surgissent des désirs ?

Michel Schneider

Une infamie contre Sartre et Beauvoir

par Claude Lanzmann

GALLIMARD vient de rééditer *L'Espèce humaine* de Robert Antelme et cela est bon. Cette réédition s'accompagne d'une recueil intitulé *Robert Antelme*, qui rassemble textes anciens, témoignages, hommages, où le meilleur, le médiocre et le pire se côtoient. Le pire au moins une fois. Pourquoi faut-il que célébrer Antelme ne puisse se faire sans un déchaînement de haine contre Sartre et Simone de Beauvoir ? La haine la plus injuste et la plus venimeuse.

Dans une contribution aussi ignare qu'emportée, un certain François Dominique écrit que Sartre et Simone de Beauvoir ont *« approuvé l'écrasement de la révolution à Budapest par les chars staliniens »*. Contre-vérité scandaleuse, diffamation caractérisée dont on doit demander réparation : au lendemain même de l'insurrection de Budapest, Sartre a publié dans *Les Temps modernes* (numéro 129-131 daté novembre-décembre 1956 et janvier 1957) un admirable article de cent dix-neuf pages intitulé « Le fantôme de Staline », condamnation sans appel de l'invasion soviétique et des massacres entraînés par la restauration de l'ordre stalinien, mais en même temps magistrale analyse de la genèse de la révolte, comme plus personne n'est capable d'en proposer aujourd'hui.

Entre mille citations possibles, je choisis celles-ci : *« Sa solitude* [celle du gouvernement hongrois], *la haine qu'on lui portait jusque dans les rangs communistes, voilà les vraies raisons de son appel aux Soviétiques. L'intervention étrangère apparaît alors comme la conclusion logique d'une politique abstraite et fausse qui menait à la catastrophe économique et qui devait engendrer d'elle-même la contre-révolution (...). La surindustrialisation et la collectivisation accélérée étaient déjà criminelles : elles portaient en elles du premier jour les massacres de Budapest comme leur aboutissement ; ces massacres, si l'on nous ôte le droit de les condamner à leur date et du jour où ils ont commencé, nous les condamnerons depuis le premier jour de 1949, car ils étaient déjà là, ils souillaient d'avance toutes les démarches de dirigeants aveugles. »*

Ou encore, pour répondre à ceux qui imputaient la révolte à l'activité d'émigrés fascistes : *« Je ne sous-estime pas le rôle des émigrés : je dis que les gens ne se font pas tuer de bon cœur lorsqu'ils peuvent l'éviter, je dis qu'il ne suffit pas d'une propagande fasciste pour les jeter, mains nues, à l'assaut des blindés et qu'il faut, pour courir à la mort, ne plus voir dans la vie qu'une agonie prolongée ; je n'aurai pas l'impertinence de rappeler aux dirigeants communistes la devise des canuts lyonnais :* « Vivre en travaillant ou mourir en combattant. » *Je sais pourtant qu'ils la trouvent belle. Et ils ont raison. Mais qu'est-ce qu'ils disaient d'autre, les ouvriers hongrois ? »*

Et ceci, qui s'adresse au bureau politique du Parti communiste français : *« C'est bien à lui, en effet* [le bureau politique], *de dénoncer les erreurs des masses quand il a proclamé tour à tour la culpabilité de Kostov, de Rajk, de Slansky, des criminels en blouse blanche, quand il a nié les camps de travail, quand il a démontré que Tito était fasciste* « au sens scientifique du terme » ! (...). *Tortures, aveux truqués, faux procès, camps de travail : ces violences sont en tout cas impardonnables. (...) »*

L'article prophétique de Sartre formait le texte inaugural de ce numéro, tout entier consacré à *La Révolte de la Hongrie*. M. Dominique conclut le passage qu'il consacre à Sartre et Simone de Beauvoir par cette lapidaire formule : *« Tout cela écœure, comme les vieilles combines parlementaires. »* C'est François Dominique qui est écœurant. Je ne doute pas que Robert Antelme eût récusé de toute sa force un hommage rendu au prix d'un aussi révoltant mensonge, même si calomnier Sartre, l'un des grands écrivains de ce siècle qui n'aura ni Panthéon ni venelle à Paris, est le dernier cri de la mode aujourd'hui.

***Claude Lanzmann** est directeur de la revue « Les Temps modernes ».*

INCOMPRÉHENSION PHILOSOPHIQUE

Malgré les progrès techniques immenses, la médecine reste un art. Peut-on imposer une logique économique, et seulement économique, à une science exercée par des humains pour des humains ? Voilà où réside l'incompréhension philosophique entre les libéraux que nous sommes et la technostructure qui nous étrangle. Le dispositif de sanction financière et administrative est perçu par les médecins comme une injustice. Ils sont des boucs émissaires de la crise socio-économique, et devront s'accommoder de l'enveloppe globale, sous peine de reversement, en cas de dépassement, de 100 % des honoraires et de 20 % des prescriptions. Quelle profession accepterait une telle contrainte ?

Peut-on croire que les médecins continueront à soigner leurs patients lorsque le seuil de l'enveloppe globale sera franchi ? Les politiques et les technocrates qui nous gouvernent sont-ils prêts à admettre leur propre responsabilité financière en cas de déficit des budgets dont ils ont la charge ?

Docteur Robert Giaconia, Aix-en-Provence

CARNET DE SANTÉ

Comme André Dreyfus, de votre courrier des lecteurs du *Monde* daté 10 décembre, j'ai épousé ma femme régulièrement. Elle ne porte donc pas mon patronyme ; la loi, pour qui *« le mariage est sans incidence sur le nom des époux »* ne me permet pas non plus de porter le sien. Elle va bientôt recevoir son carnet de santé ; comme moi, elle le recevra sous son seul et unique nom, de naissance plutôt que *« de jeune fille »*. M. Dreyfus ne s'en prétend pas vexé : on peut se demander de quoi il pourrait l'être, et pourquoi... Quant aux difficultés des gardiens ou autres distributeurs de courrier, où sont-elles ? Nous avons toujours inscrit, tout bêtement, sur nos boîtes aux lettres, nos deux noms.

Jean-Jacques Régnier, Lyon

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
■
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre,
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
■
Médiateur : Thomas Ferenczi
■
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
■
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président
■
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
■
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance
SIÈGE SOCIAL : 21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21 Télex : 206 806 F

Les désarrois de l'humanitaire

LE MONDE de l'humanitaire traverse une crise d'identité. En proie au doute et à l'inquiétude, ses acteurs s'interrogent, avec lucidité, sur le sens de leur mission. Ils réfléchissent sur les conditions et les limites de leurs interventions, comme sur leur rapport à la politique. Et dans un désarroi qui les conduit parfois au masochisme, ils remettent en cause leurs méthodes, constatent et déplorent leur impuissance, explorent les voies d'un sursaut salvateur. Cet examen de conscience n'est pas nouveau. Mais il s'est approfondi ces dernières années, à l'épreuve de plusieurs conflits, du Kurdistan à la Somalie, de l'ex-Yougoslavie à l'Afrique des Grands Lacs. Ces terrains d'action privilégiés des « humanitaires » furent aussi des lieux d'amertume et de colère.

A peine quelques centaines de civils secourus au Burundi en novembre 1993 face aux 50 000 morts de la répression militaire. Plus de 500 000 victimes du génocide rwandais entre avril et juillet 1994. Trois mille Hutus tués par la nouvelle armée rwandaise dans le camp de Kibeho en avril 1995. Entre 3 000 et 8 000 Bosniaques massacrés à Srebenica en juillet 1995. Plusieurs centaines de milliers de réfugiés hutus abandonnés à leur sort en novembre 1996, et qui errent encore, dans les forêts zaïroises. Autant de défaites pour l'action humanitaire, auxquelles s'ajoutent les assassinats de volontaires, au Rwanda, au Burundi ou, il y a quelques jours, en Tchétchénie.

Quelles leçons tirer de cette série d'échecs ? Faut-il se résigner à l'impuissance du pouvoir médical ? Faut-il partir pour dire son refus ? Ou rester pour soulager, malgré tout, les plus démunis ? Jusqu'où peut-on accepter le détournement de l'aide au profit des seigneurs de la guerre ? Surtout, comment se situer face à un pouvoir politique, lui aussi en désarroi, mais encore capable de manipulation ? Comment déjouer ses pièges et ne pas devenir l'instrument de ses stratégies inavouées ? Comment mettre fin à la confusion des rôles entre humanitaires et hommes politiques, où la sollicitation excessive des premiers sert d'alibi à l'inaction des seconds ? Voilà quelques-unes des questions posées lors d'un récent colloque organisé à Paris sur le thème de la « responsabilité humanitaire » par l'association Médecins sans frontières, à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire.

Au fil des ans, à mesure qu'il se professionnalisait et se *« médiatisait »*, le mouvement humanitaire a changé de rôle. Son objectif initial – soulager des détresses individuelles – a laissé la place à une nouvelle ambition : maîtriser des destins collectifs. Les *« humanitaires »* se sont vu confier la charge de protéger les populations en danger, une fonction de sécurité collective assurée jusqu'ici par les Etats.

« En mettant en avant l'effigie de l'enfance meurtrie, observe Rony Brauman, ancien président de MSF, *les humanitaires ont contribué à créer des clichés euphorisants. En s'officialisant dans de grands appareils, soucieux de marketing et de logistique, en multipliant par cent ses budgets, en établissant sur le terrain de véritables cités humanitaires, le mouvement a plaqué, sur des situations de crise dissemblables, un modèle unique. Surtout, on a remplacé la demande par l'offre. Hier, on répondait aux crises, aujourd'hui, on va au-devant d'elles. »* Face à cette dérive, Rony Brauman souhaite que l'action humanitaire retrouve une *« pensée critique »*.

Pour Jean-Christophe Rufin, médecin et enseignant, l'humanitaire, face au pouvoir, doit se garder d'un double danger : *« se vautrer dans la politique »*, au point de tout accepter ; *« se draper dans sa virginité »*, pour ne pas être *« souillé »* par le moindre contact avec le pouvoir. Pour surmonter ce dilemme, l'humanitaire doit renouer avec l'*« esprit des origines »*, qui fit de lui un contre-pouvoir lucide, insolent et activiste. Un souci que partage Alain Destexhe, ancien responsable de MSF, devenu membre du Sénat belge : *« Nous devons, à chaque fois, nous reposer certaines questions politiques. Où, comment et pourquoi intervenir ? Avec quel mandat ? »* Jean-Christophe Rufin et Alain Destexhe font un autre constat : dans la récente crise du Kivu, l'humanitaire *« s'est fait manipuler »* au service d'une *« politique française qui visait à porter secours aux anciens génocidaires rwandais et à soutenir le régime de Mobutu »*. *« Les ONG,* ajoutent-ils, *ont dit n'importe quoi. En annonçant une catastrophe humanitaire qui ferait un million de morts avant Noël et qui s'est révélée imaginaire, on s'est livré à une surenchère néfaste. »* Ce n'est pas une raison, répond Jean-Hervé Bradol, directeur de la communication de MSF, pour *« avaler le joli petit conte »* que le Rwanda cherche à accréditer, selon lequel le rapatriement massif des réfugiés hutus répondait à ses vœux les plus chers. Rien ne dissipe l'amertume d'avoir dû – au Rwanda comme au Burundi – se contenter d'un *« très faible espace de travail »* et, surtout, de n'avoir pu porter secours aux errants du Kivu qui ont sombré dans l'oubli d'*« un non-événement mortel »*.

CAPACITÉ D'INDIGNATION

« Après un tel abandon, la capacité collective d'indignation ne risque-t-elle pas de disparaître ? », s'inquiète quelqu'un dans l'auditoire. En écho, Philippe Biberson, président de MSF, refuse que l'*« abstention humanitaire soit présentée comme une bonne solution pour les victimes »*. Pour le philosophe Alain Finkielkraut, *« la morale humanitaire ne suffit pas. Elle peut encore moins se substituer à la morale politique, sauf à déboucher sur l'alliance du cynisme et de la sentimentalité, comme ce fut le cas pendant la guerre dans l'ex-Yougoslavie »*.

Chercheur au CNRS, Zaki Laïdi inscrit la crise de l'humanitaire dans un cadre plus large, celui d'*« une crise de l'action »*. *« Le rapport au temps a changé*, souligne-t-il. *On assiste à une montée en puissance de l'urgence, qui s'auto-entretient. Elle est liée a une dévalorisation culturelle de l'avenir. A cause, notamment, du chômage, qu'il faut combattre sans tarder, on devient incapable d'imaginer l'avenir autrement que sur le mode de l'immédiateté. On ne réfléchit plus à la finalité d'une action. L'humanitaire n'échappe pas à ce phénomène. »*

Comment l'humanitaire peut-il se régénérer ? Réponse de Philippe Biberson : en prenant position face au politique sans lui opposer une contre-propagande ni se délester sur lui de ses problèmes, en restant un acteur marginal, en assumant lucidement ses contradictions, et en se rappelant sans cesse que « [la] *responsabilité première est de secourir les victimes* ».

Jean-Pierre Langellier

RECTIFICATIF

LES SANS-PAPIERS SUR INTERNET

Une coquille a rendu inutilisable l'adresse sur Internet du site ouvert par le collège des médiateurs dans l'affaire des sans-papiers de l'église Saint-Bernard, publiée dans *Le Monde* du 19 novembre. L'adresse exacte est : http : //bok. net/pajol

Le Monde
ÉDITORIAL

Droits des étrangers, libertés de tous

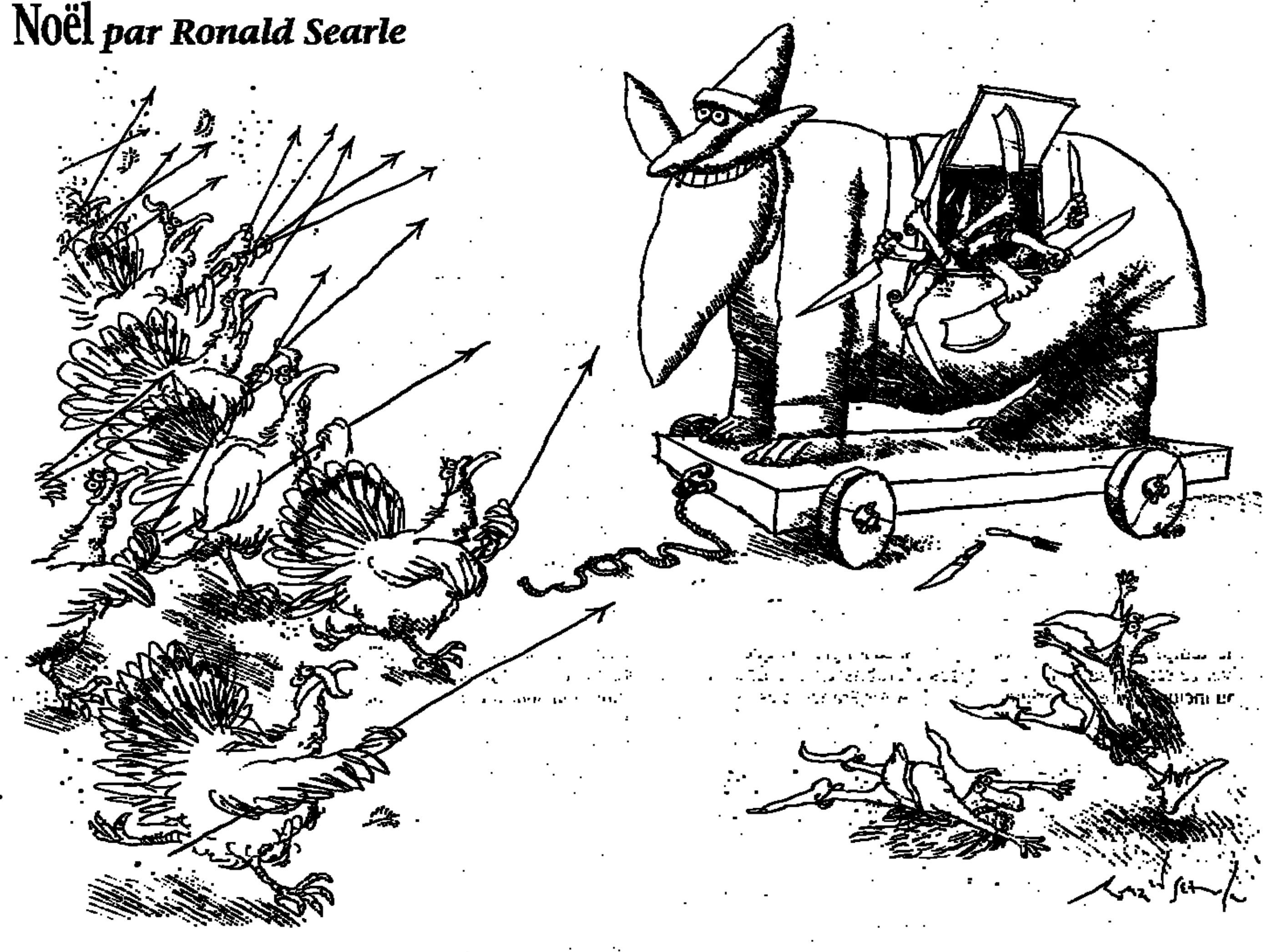
Une fois encore, la logique perverse qui transforme chaque débat sur l'immigration en machine de guerre contre les libertés publiques a diablement bien fonctionné. Tarandé par des « ultras » de la majorité convaincus que leur réélection en 1998 dépend de leur vigueur anti-immigrés, le gouvernement a mis le doigt dans l'engrenage en ouvrant le débat sur le projet de loi Debré. Et ce que l'on pouvait redouter s'est produit. Sous le regard indulgent du ministre de l'intérieur et devant les bancs quasi déserts de l'opposition, les députés ont transformé un texte contestable en une véritable provocation, tant à l'égard des 3,6 millions de résidents étrangers parfaitement en règle, que de tous les citoyens défenseurs des valeurs républicaines.

Atteinte suprême : la carte de résident de dix ans, qui représente une conquête historique dans la politique d'immigration, approuvée à l'unanimité par le Parlement de 1984, sort égratignée de ce débat. Le principe du renouvellement *« de plein droit »* de ce document avait alors consacré l'enracinement inéluctable des immigrés et la nécessité d'assurer la stabilité et la sécurité de leur vie en France. La réserve d'*« ordre public »* votée par les députés sur proposition d'un groupe où dominent les élus du Parti républicain, est une entaille symbolique dans ce consensus minimal en vigueur depuis douze ans. Elle tend à créer une catégorie nouvelle d'expulsions d'étrangers, strictement soumis à l'arbitraire administratif, sans les garanties minimales de procédure et de recours prévues par la loi.

Plus largement, l'issue de ce débat confirme que l'obsession du *« risque migratoire »* alimente une spirale répressive aux effets destructeurs pour l'Etat de droit. Bien au-delà de la situation des immigrés, les libertés de tous sont atteintes. En témoigne au premier chef la disposition, adoptée, qui oblige toute personne accueillant un étranger soumis à l'obligation de visa à déclarer le départ de ce dernier à la mairie. Pour la première fois depuis l'Occupation, le droit fondamental d'accueillir « l'autre » est menacé, sanction et fichier à l'appui, la délation encouragée. La nécessité d'une telle mesure est apparue si impérieuse au gouvernement qu'il n'a pas hésité à passer outre à la censure du Conseil d'Etat pour faire passer cette disposition aussi indigne qu'inefficace.

Il serait temps que les Français, élus en tête, prennent conscience que chaque tour de vis censé contrarier l'immigration clandestine enserre un peu plus leurs propres libertés. Les obstacles posés aux mariages « mixtes » et au renouvellement des cartes d'identité nationales, les expulsions d'enfants nés en France, l'affaiblissement du contrôle judiciaire, la banalisation des fichiers d'empreintes digitales : tout cela participe d'une dilution des principes fondamentaux du droit et autorisent toutes les démagogies xénophobes. De tels dérapages rendent dérisoires les bonnes paroles sur l'« intégration » des étrangers. Ils appellent plus que jamais à une vigilance accrue.

Noël *par Ronald Searle*



Un séisme dans le paysage syndical enseignant

LES RÉSULTATS des élections professionnelles des enseignants, qui se sont déroulées jeudi 12 décembre, ont provoqué un tremblement de terre dans le monde syndical. Révélateur sans pitié, ce scrutin a confirmé l'affaissement de la FEN (Fédération de l'éducation nationale), autour de laquelle s'était organisée la galaxie enseignante depuis 1947, et affermi le succès de la FSU (Fédération syndicale unitaire), née de la scission de la FEN en 1992.

La FSU, qui a réussi depuis quatre ans à rassembler des adhérents au-delà de son noyau constitutif, proche du Parti communiste, vient de passer devant la FEN dans son bastion historique, les « instits ». Elle lui ravit, par l'intermédiaire de son syndicat, le Snuipp, la première place dans le premier degré, en remportant près de 40 % des suffrages. Elle demeure largement en tête, avec le SNES, dans le second degré. La FSU pourrait ainsi devenir, en nombre de voix, la première organisation de la fonction publique, selon Michel Deschamps, son secrétaire général. C'est bien – au risque de caricaturer – la fin d'une époque, dont la valeur militante se nommait laïcité, le cercle d'influence, franc-maçonnerie, la proximité politique, Parti socialiste.

Engagé dès le milieu des années 80, le déclin de la FEN prend ses racines dans l'évolution du monde éducatif. Comme le rappelle le sociologue René Mouriaux, alors que les effectifs des instituteurs plafonnent, le slogan des 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat, en 1985, lance le développement spectaculaire du second degré et par conséquent de son syndicat majoritaire, le SNES. Au bout de cette logique, on trouve le démantèlement de la forteresse enseignante, en 1992, et la constitution de la FSU, dont le SNES forme les plus importants bataillons. Débarrassée de ses tendances proches du Parti communiste, la FEN espérait, après une hémorragie passagère, reconquérir ses positions sur des bases plus larges. En fait, il n'en a rien été, jusqu'à présent.

RENOUVELLEMENT CONSTANT

Ce bouleversement des rapports de forces suscite des interrogations profondes dans le monde syndical. Quel syndicalisme promouvoir dans un corps social en renouvellement (12 000 instituteurs partent chaque année à la retraite) mais qui continue à échapper à la désyndicalisation générale ? Si l'on s'en tient aux résultats des élections du 12 décembre, la stratégie de la FEN, choisissant un tropisme affiché vers les fonctionnaires (le prochain secrétaire général ne sera pas un enseignant), n'a pas produit les effets escomptés. Le rapprochement avec d'autres organisations catégorielles (policiers, gardiens de prison), conduit par Guy Le Néouannic à l'intérieur de l'UNSA (Union nationale des syndicats autonomes), a pu paraître aux enseignants très éloigné de leurs préoccupations, au moment où le système éducatif était l'objet d'attaques et de débats passionnels. Les réticences de la FEN, pour ne pas dire davantage, à l'égard du mouvement social de décembre 1995 ont renforcé le décalage entre l'appareil et la base.

Face à cette stratégie de recentrage à l'intérieur de la fonction publique, la FSU, composée essentiellement d'enseignants, a accepté d'ouvrir un débat sur les grands enjeux éducatifs, tout en montant en première ligne dans les conflits sociaux. Cette ouverture masque néanmoins de réelles fragilités, la FSU demeurant bâtie sur un fort cloisonnement catégoriel entre enseignants. Les résultats du Snuipp, son assise militante, et ses progrès électoraux le fondent à prétendre à une place plus importante au sein de la FSU, même s'il reste derrière le SNES en termes de poids électoral (80 300 voix pour l'un, plus de 100 000 pour l'autre). Il n'est cependant pas certain que son attitude de recherche perpétuelle, de questionnement sur le métier, de transparence dans le fonctionnement, plaise à tous au sein de la fédération.

Au-delà des enjeux propres au monde enseignant, la montée en puissance de la FSU devrait peser sur les nouvelles relations qui s'esquissent entre le PS et le PCF. Si les liens entre la FEN et les socialistes, d'une part, et ceux entre des syndicats de la FSU et les communistes, d'autre part, se sont défaits, des affinités politiques subsistent. Nul doute que quand Robert Hue parle à la tribune du XXIX[e] congrès du PCF d'une *« union nouvelle à gauche »*, basée sur le mouvement social, et d'une *« intervention citoyenne »*, ces déclarations rencontrent un écho certain auprès de la direction de la FSU. Et, de ses succès électoraux, les communistes tireront de nouveaux arguments pour demander aux socialistes des engagements afin de mener une *« vraie »* politique de gauche.

Béatrice Gurrey

DANS LA PRESSE

FRANCE-INTER
Pierre Le Marc

■ Soucieux d'éviter tout dérapage lors de la discussion du projet de loi renforçant le dispositif de lutte contre l'immigration clandestine, le gouvernement avait obtenu de sa majorité l'assurance que son texte ne serait pas bousculé à l'Assemblée. (...) Sans doute le projet n'a-t-il pas été totalement bouleversé par les députés. Mais un certain nombre d'amendements, plus que symboliques (...), donnent au projet une couleur qui n'est pas celle du réalisme, mais plutôt celle de la méfiance et du rejet. L'humanisme initialement affiché par le gouvernement ne trouve en effet pas son compte dans le refus de régulariser la situation des étrangers vivant en France sans titre de séjour depuis plus de quinze ans. D'autant qu'ils ne sont qu'une poignée. De même se dégage des amendements durcissant les conditions d'hébergement ou d'obtention de cartes de séjour une impression de fermeture, de repli agressif plus que de fermeté. Impression confirmée par la préférence souvent donnée à l'automatisme de procédure plus qu'à la sagesse des juges.

EL PAIS

■ L'occupation, bien préparée et bien exécutée par les guérilleros du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA), de la résidence de l'ambassadeur du Japon à Lima, et la détestable prise en otage des centaines d'invités qui s'y trouvaient, a réveillé le Pérou du rêve sous hypnose où l'avait plongé le régime de Fujimori et selon lequel la guérilla aurait été vaincue. Fujimori avait fait de cette lutte contre le terrorisme une des principales raisons de son coup d'Etat de 1992, qu'il a prétendu ensuite légaliser par les urnes.

TRANSPORT AÉRIEN Les 11 000 salariés d'Air France Europe, qui sera fusionnée avec Air France en 1997, risquent de ne pas être représentés, pendant deux ans, aux comités d'établissement et au comité central d'entreprise de la nouvelle entité. ● CERTAINS SYNDICATS d'Air France n'ont pas intérêt à tenir compte des votes des personnels de l'ex-Air Inter. Notamment FO, qui perdrait sa première place au profit de la CGT. Jugée trop proche de la direction, FO ne cesse de perdre du terrain. ● LES PILOTES d'Air France et d'Air France Europe s'opposent, notamment sur le problème de la « liste de séniorité », qui détermine leurs carrières et leurs salaires. Des scissions pourraient avoir lieu au sein des syndicats de pilotes. ● DES REGROUPEMENTS sont envisagés entre certains syndicats qui ne sont présents que dans l'une des deux compagnies. Ils pourraient choisir la bannière SUD.

Guerre de tranchées syndicale au sein du groupe Air France

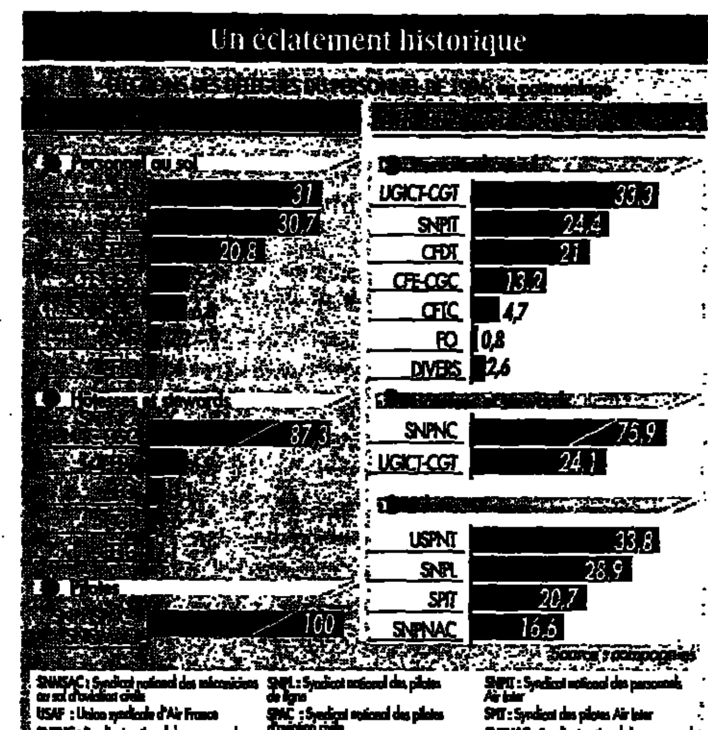
La fusion entre la compagnie nationale et l'ex-Air Inter met en péril la représentation des 11 000 salariés de cette dernière. FO n'a pas intérêt à se soumettre à leur vote : elle y perdrait sa prééminence au profit de la CGT

LES SEIZE syndicats d'Air France Europe sont furieux : leur représentativité est menacée à partir du 1er avril 1997 et pour deux ans. A cette date, l'ex-Air Inter sera prise en location-gérance par Air France, avant d'être fusionnée avec la compagnie nationale en septembre, avec effet rétroactif au 1er avril. Légalement, son comité d'entreprise sera alors voué à disparaître. Conventionnellement, ses membres peuvent conserver un droit de représentation au comité central d'entreprise (CCE), qui ne sera toutefois assorti d'aucun droit de vote.

Les syndicats de l'ex-Air Inter devront attendre que les mandats des comités d'établissement et du CCE d'Air France arrivent à échéance pour participer aux élections suivantes. Comme les élections au CCE d'Air France doivent avoir lieu en mars 1997, soit quelques jours avant la location-gérance, il leur faudra patienter jusqu'en mars 1999 avant de pouvoir à nouveau prétendre à représenter les 11 000 salariés de l'ex-Air Inter.

« Si, au 1er avril, les 11 000 salariés d'Air France Europe ne sont pas représentés dans les instances de la nouvelle entité, on court au drame », considère Jean-Claude Tyteca, représentant CGT au conseil d'administration de l'ex-Air Inter, qui serait alors prêt à recourir à la justice. Les syndicats d'Air France auraient pu éviter à la compagnie ce nouveau problème en acceptant de repousser leurs élections au CCE de quelques mois, le temps que la fusion soit effective. Le scrutin suivant aurait alors pu inclure toutes les origines du groupe. Mais il aurait fallu que les quatorze partenaires sociaux d'Air France acceptent à l'unanimité de reporter les élections.

Tout le monde n'y avait pas intérêt. A commencer par FO. La confédération est majoritaire au CCE d'Air France (36 000 personnes) alors qu'elle est très minoritaire à Air France Europe. Une élection qui tiendrait compte des votes des personnels des deux compagnies lui serait fatale et donnerait la première place à la CGT. *« Nous nous opposons à un report des mandats du CCE car notre travail doit être sanctionné par ceux qui nous ont élus il y a deux ans »*, explique Robert Génovès, le secrétaire de FO, qui doit prendre sa retraite au printemps 1997 et auquel on ne connaît aucun successeur de sa trempe. Jugée trop proche de la direction, FO ne cesse de perdre du terrain à Air France. Aux élections des délégués du personnel en 1996, la confédération était talonnée par la CGT. Ces derniers mois, FO a perdu, au profit de la CGT, la présidence de la mutuelle d'Air France et celle du comité de groupe.



ALLIANCE ÉLECTORALE

Par ailleurs, FO aura du mal à trouver des alliés pour l'élection de mars 1997. En 1995, M. Génovès avait passé une alliance électorale avec plusieurs syndicats, qui ne semblent aujourd'hui pas prêts à récidiver. Les pilotes se sentent lésés par la manière dont FO, à la présidence du CCE, gère son budget annuel de 300 millions de francs. La loi prévoit que les comités d'établissement financent le CCE. A Air France, c'est le CCE qui finance les comités d'établissement. Tous ne sont pas logés à la même enseigne. Les pilotes avaient posé comme condition à leur soutien à FO une redistribution plus égalitaire de l'argent du CCE aux dix-huit comités d'établissement. *« A l'époque, le comité d'établissement dont dépendaient les navigants et l'escale Roissy, recevait l'équivalent de 239 francs par personne, tandis que ceux des Antilles, de la Guyane et de la Réunion, qui sont majoritairement FO, touchaient près de 8 000 francs par personne »*, explique François Desenfants, vice-président du SNPL Air France. *« Ces différences de traitement devaient être atténuées progressivement. En 1995, FO a respecté ses engagements, mais pas en 1996. »*

Le SNPNC, qui avait également soutenu FO en mars 1995, lui reproche d'avoir créé une section personnel navigant, directement en concurrence avec lui. Malgré toutes ces incertitudes, M. Génovès sait que les élections de mars 1997 sont pour lui la dernière chance de maintenir encore deux ans FO à la tête du CCE et de son pactole.

La direction d'Air France y a également intérêt. M. Génovès s'est révélé un soutien très actif dans une entreprise socialement difficile à gérer. Le patron de FO se vante même d'avoir soufflé à Christian Blanc, le président de la compagnie, l'idée d'organiser en 1994 un référendum, souvent considéré comme un court-circuitage des syndicats. *« Si FO peut garder le CCE, cela aidera Christian Blanc à faire passer ses projets en 1997 »*, estime Renée Brion, secrétaire général de la CGC Air France, également prête à recourir à la justice. *« Le CCE doit être consulté sur la fusion l'an prochain. S'il est tenu par FO, il est clair que son avis sera favorable quelles que soient les conditions de l'opération »*, ajoute Philippe Bonnefous, secrétaire général de la CGT Air France.

QUERELLES CHEZ LES PILOTES

Curieusement, la CGT s'est aussi prononcée contre un report des élections de mars 1997, alors qu'un vote avec le personnel de l'ex-Air Inter lui assurerait la victoire. *« A mon avis, la fusion ne sera pas effective avant 1998. Nous ne voulons pas conserver un CCE avec FO à sa tête pendant encore plus d'un an alors que nous savons que sa constitution (11 élus FO et 1 élu CGT) n'est plus du tout représentative de la situation actuelle »*, explique M. Bonnefous, *« mais nous pourrions revoir notre position ».*

Chez les pilotes, la situation est encore plus compliquée. Les syndicats sont rongés par des querelles internes entre les bureaux Air France et Air France Europe. Au cœur du débat, la fameuse « liste de séniorité », qui détermine les perspectives de carrière des pilotes en fonction de leur ancienneté et, par voie de conséquence, leurs salaires. Les pilotes de l'ex-Air Inter ne sont pas prêts à voir leurs homologues d'Air France, qui ont la même ancienneté qu'eux, promus au long-courrier avant eux. Et inversement.

Un comité des sages a été créé pour trouver une solution avant le 1er avril, mais tout le monde sait que ce sera là une des principales difficultés de la fusion.

A l'USPNT (SPAC, Snomac), la scission est claire. Au SNPL, les deux bureaux travaillent ensemble, mais les difficultés sont nombreuses. *« Le SNPL Air France était pour la fusion, contrairement au SNPL Air Inter »*, rappelle Jean-Philippe Girard, président du SNPL d'Air France Europe.

Vont-ils finalement parvenir à maintenir un semblant d'unité ou va-t-on assister, une fois de plus, à la création d'un ou plusieurs nouveaux syndicats, en rébellion contre leur confédération ? *« Comme s'il n'y avait pas assez de syndicats à Air France »*, plaisante un syndicaliste.

Virginie Malingre

Un regroupement sous la bannière SUD ?

Plusieurs syndicats de l'ex-Air Inter ne sont pas présents à Air France, et inversement. Pour ces organisations, la fusion signifie une marginalisation certaine. A moins qu'elles ne se regroupent. Le SNPIT (Syndicat national des personnels d'Air Inter), qui a rallié 24,4 % des voix du personnel au sol lors de la dernière élection des délégués du personnel, devrait changer de dénomination lors de son congrès en janvier. Ce syndicat maison appartient au « groupe des dix » (qui regroupe dix-huit syndicats autonomes) et pourrait se rebaptiser SUD (Solidaires, unitaires et démocratiques). L'USPNT de l'ex-Air Inter – dont les points de vue sont très divergents de ceux de son homologue à Air France –, l'USAF et le SNMSAC à Air France sont dans la même situation. Ils négocieraient actuellement avec le SNPIT pour une union des syndicats aériens rattachés au « groupe des dix ». Ce regroupement pourrait s'effectuer sous la bannière SUD, mais rien n'est encore décidé.

François Fillon, ministre délégué à la poste

L'Etat devra prendre ses responsabilités face au service public postal

« L'adoption, le 18 décembre, par les quinze ministres européens d'une directive sur le courrier satisfait-elle pleinement la France ?

– Oui, parce que cette directive reprend très largement les dispositions du compromis franco-allemand élaboré il y a deux mois. Aucune décision de libéralisation du publipostage (mailings) ou du courrier transfrontalier n'a été prise. C'est en l'an 2000 que le conseil et le Parlement décideront éventuellement de libéraliser le courrier à partir de 2003.

– En 1997, vous allez négocier le contrat de La Poste pour les années 1998 à 2000. Quel bilan faites-vous du contrat de plan 1994-1997 ?

– Il n'est pas encore totalement achevé. Mais ce premier contrat de plan a permis de clarifier les relations entre l'Etat et La Poste. L'Etat a totalement respecté ses engagements. La subvention pour les aides à la presse a été intégralement versée. Mais les objectifs en matière de développement du courrier n'ont pas été atteints, en particulier à cause des mouvements sociaux de l'automne dernier. Quant à l'équilibre financier, la question est de savoir si l'on rattrape ou pas le niveau de développement du courrier antérieur à décembre 1995, car l'équilibre financier dépend en grande partie de l'activité du courrier.

– Quelles seront les grandes lignes du prochain contrat de plan ?

– Il doit consolider le service public et, surtout, maintenir le réseau postal sur tout le territoire. Ce réseau doit même être développé dans certains endroits, en particulier dans les banlieues. Par ailleurs, ce contrat doit également consolider l'activité du service public financier et doit permettre à La Poste de développer des activités concurrentielles dans certains domaines comme les messageries ou les services liés à des technologies nouvelles.

– L'Etat est-il prêt à prendre des engagements financiers ?

– L'Etat va devoir prendre ses responsabilités concernant le financement du réseau des dix-sept mille bureaux. On ne peut pas demander à La Poste d'être à la fois concurrentielle et de maintenir son réseau sans lui accorder de moyens supplémentaires. Je n'imagine pas que l'Etat ne participe pas d'une manière ou d'une autre au surcoût de l'aménagement du territoire et aux missions de service public de La Poste.

– Les activités financières de La Poste vont-elles être remises en question ?

– Non, bien sûr. Peut-être faut-il parfois que La Poste fasse preuve de moins d'agressivité commerciale. Mais elle assure une fonction de service public financier qu'aucune autre banque ne veut remplir. Je pense en particulier à ses activités financières dans les quartiers en difficulté. La position du gouvernement est qu'il faut respecter la loi de 1990, toute la loi mais rien que la loi.

– Le contrat de plan réglera-t-il le problème des retraites ?

– Cette question a des conséquences financières importantes. Il y a deux aspects. Il y a l'augmentation de la charge des retraites, environ 500 millions de francs supplémentaires par an pour La Poste. Mais il y a, également, le niveau global de cette charge. A quel moment ce niveau constitue-t-il un handicap par rapport à la concurrence ? L'Etat devra, à mon sens, prendre ses responsabilités pour que le niveau de la charge des retraites reste supportable pour La Poste.

– Que signifie le récent changement de président à La Poste ?

– André Darrigrand a effectué un mandat de trois ans. En nous suggérant de nommer à la présidence Claude Bourmaud, jusqu'à présent directeur général, il nous a proposé une solution assurant la continuité avec sa politique, qui a été une bonne politique. M. Darrigrand a fait un bon travail et a parfaitement réussi son départ.

– Les syndicats contestent la réforme des structures de La Poste et la séparation des branches en fonction des segments de clientèles. Qu'en pensez-vous ?

– Certains voient dans les nouvelles structures mises en place une volonté de démembrer La Poste ou de filialiser certaines activités. Ce n'est absolument pas l'intention du gouvernement, pour qui l'unité de La Poste ne peut pas être remise en cause. J'ai donc demandé au nouveau président, Claude Bourmaud, de reprendre la concertation sur ce point et d'agir dans la plus grande transparence avec le personnel. J'attends des propositions du président. Le gouvernement ne souhaite pas de bouleversements dans l'organisation de La Poste. Mais il est aussi normal que celle-ci se modernise. C'est la responsabilité de ses dirigeants.

– Peut-on imaginer que La Poste remplisse d'autres missions et services publics ?

– Pourquoi pas ? Mais là, c'est l'élu local qui vous parle, car les réticences sont très fortes. Cependant, je ne renonce pas. A Sablé, dans la Sarthe, j'ai obtenu que France Télécom ouvre une boutique dans une agence de l'EDF. Cela fonctionne parfaitement. »

Propos recueillis par Frédéric Lemaître

Rhône-Poulenc veut être un pharmacien sans perdre sa chimie

Le numéro un français de la santé refuse de se scinder ou de se marier

« *Nous sommes des pharmaciens* », affirme aujourd'hui Jean-René Fourtou, PDG du groupe depuis dix ans. Emiettées, les activités santé sont en train d'être regroupées. D'abord, au sein d'une même branche, ensuite peut-être au sein d'une même filiale. Le conseil d'administration a donné deux ans aux dirigeants pour prouver qu'ils peuvent améliorer la rentabilité de la pharmacie tout en gardant une chimie recentrée.

PERSPECTIVE d'alliance de Sanofi avec un grand de la pharmacie, offre publique d'achat (OPA) de l'allemand Hoechst sur Roussel Uclaf. La concentration dans l'industrie pharmaceutique touche aussi Rhône-Poulenc, le numéro un français du secteur. Jeudi 19 décembre, le groupe a créé avec l'américain Merck le numéro un mondial de la santé animale, Merial. Cette filiale à 50/50 rassemble les activités de Rhône Merieux et de Merck Agvet. Présentant cette opération et évoquant les activités santé du groupe, Igor Landau, responsable de cette branche, a écarté tout mariage dans la pharmacie, surtout avec Sanofi. « *Cela ne nous intéresse pas* », assure le numéro deux de Rhône-Poulenc, « *nous avons assez à faire en interne avec le développement de nos produits. Nous n'avons pas besoins d'acquisitions pour nous développer* ». Si l'on additionne les filiales concernées, Rhône-Poulenc Rorer, Pasteur Mérieux Connaught et Centeon, le groupe se classe au septième rang mondial des laboratoires.

La stratégie de Rhône-Poulenc repose sur un double pari, se maintenir dans la chimie et la pharmacie et réussir la croissance dans la santé grâce à ses propres médicaments. Alors que de grands groupes européens comme Sandoz et Hoechst séparent leurs activités pharmaceutiques et chimiques, Rhône-Poulenc se refuse à suivre cette voie. Pourtant, les pressions des financiers se multiplient, car pour eux, les rentabilités de ces deux métiers sont totalement différentes. Très faibles dans la chimie, elles sont élevées dans la pharmacie, secteur qui nécessite des efforts considérables en recherche. Rester dans les deux activités risque de conduire à des arbitrages au détriment de l'un ou l'autre des secteurs.

Les dirigeants de Rhône-Poulenc ne croient pas à l'universalité de cette formule, même s'ils reconnaissent l'avoir un moment étudiée. « *Nous faisons le pari que la valeur de Rhône-Poulenc sera un jour plus forte que celle de la somme des différentes branches du groupe. Pour y parvenir, il nous faut juste un peu de temps* », plaidait Igor Landau au printemps (*Le Monde* du 11 avril). Après un vif débat entre administrateurs, le conseil a accordé à la direction du groupe un délai de deux ans pour prouver la véracité de sa thèse. Première tâche, clarifier les structures afin de mieux faire apparaître le poids de la santé au sein du groupe. En novembre, toutes les activités relevant de ce domaine ont été réunies dans une même branche : « activités santé ». La prochaine étape devrait être le rapprochement avec Pasteur-Mérieux Connaught.

RECHERCHE DE RENTABILITÉ

« *Nous sommes des pharmaciens* » n'hésite plus à affirmer le PDG Jean-René Fourtou, qui a pris en main personnellement la campagne d'explication. Pour trouver des actionnaires et convaincre les investisseurs, il multiplie les tournées aux Etats-Unis. Sur les 85 milliards de francs de chiffre d'affaires, explique-t-il, les activités santé représentent 55 % (35 % pour la pharmacie et 20 % pour la santé animale et végétale). Mais ils pèsent 90 % des 10 milliards de résultats opérationnels.

Pour témoigner son engagement dans cette voie, Jean-René Fourtou se plaît à évoquer son passé de consultant chez Bossard, où il a conseillé tous les grands noms de la santé. En 1986, dès son arrivée chez Rhône-Poulenc, il prend deux décisions coûteuses mais symboliques : le rachat du laboratoire allemand Natterman et de l'activité agrochimique de l'américain Union Carbide. Il a depuis multiplié les acquisitions, dont celle des nord-américains Connaught et Rorer. Mais la réussite repose sur la découverte de nouveaux produits, et une meilleure rentabilité. Elle n'est que de 8 % chez le français, comparé aux plus de 20 % des meilleurs. Rhône-Poulenc Rorer (RPR) s'est pour cela concentré sur quelques domaines : les maladies respiratoires, les protéines plasmatiques, l'oncologie, les maladies infectieuses et la thrombose. En l'espace de quatre ans, le nombre de projets a été réduit de moitié, et les délais de développement raccourcis. En présentant la recherche de RPR, au mois de septembre, Tim Rothwell, directeur général soulignait : « *Ces nouveaux produits devraient générer environ 2 milliards de dollars de chiffre d'affaires d'ici à l'an 2000. Leur contribution devrait tripler pour atteindre 30 % des ventes en l'an 2000 contre 10 % en 1995* ». Le groupe place ses espoirs dans les trois premiers produits sortis de cette recherche, l'anti-cancéreux taxotère, le lovenox pour lutter contre la thrombose et l'anti-infectieux Synercide.

« *Il faut longtemps aux cadres dirigeants et encore plus longtemps à l'ensemble du personnel pour prendre conscience d'une si grande mutation* », affirme Jean-René Fourtou. Dix ans après son arrivée à la tête de Rhône-Poulenc, il estime qu'à l'extérieur du groupe, ce déficit d'image est en train d'être comblé aux Etats-Unis. Il n'y aurait plus que les Français à penser que Rhône-Poulenc est un chimiste. Le débat se retrouve jusque dans l'explication de la hausse des titres Rhône-Poulenc et RPR, qui se sont appréciés respectivement de 56 % et de 70 % cette année. Pour Jean-René Fourtou, c'est le signe de la reconnaissance de sa stratégie, pour d'autres ce n'est qu'une hausse spéculative alimentée par des rumeurs de scission du groupe, voire d'OPA.

Dominique Gallois

Deux ans de course à la taille critique

Les restructurations dans l'industrie pharmaceutique se sont accélérées en 1995 et 1996. Mais le secteur reste faiblement concentré : le numéro un, le britannique Glaxo-Wellcome, ne détient que de 4,9 % d'un marché mondial d'environ 1 300 milliards de francs. Le mouvement n'est pas près de s'arrêter après les opérations spectaculaires de ces derniers mois.

- **Décembre 1996 :** Hoechst lance une offre publique d'achat sur le français Roussel Uclaf pour racheter les 43,4 % du capital qu'il ne contrôlait pas encore. Avec cette opération de 18,1 milliards de francs, le groupe allemand finit de constituer le quatrième pôle mondial de la pharmacie.
- **Mars 1996 :** fusion des groupes suisses Ciba-Geigy et Sandoz, donnant naissance à Novartis (150 milliards de francs de chiffre d'affaires dont 59 milliards dans la pharmacie), numéro deux mondial du secteur.
- **Août 1995 :** Rhône-Poulenc Rorer, filiale pharmaceutique du français Rhône-Poulenc, rachète l'américain Fisons (chiffre d'affaire total : 26,5 milliards de francs).
- **Août 1995 :** le suédois Pharmacia reprend l'américain Upjohn (26 milliards de francs de chiffre d'affaire.)
- **Mars 1995 :** l'allemand BASF acquiert le laboratoire britannique Boots. Hoechst prend le contrôle de l'américain Marion Merrell Dow.
- **Janvier 1995 :** le britannique Glaxo lance une OPA sur son compatriote Wellcome. Le nouveau groupe occupe aujourd'hui la première place mondiale avec un chiffre d'affaires de 63 milliards de francs.

Le néerlandais ABN-Amro négocie l'achat des banques Demachy et Phénix

PRAGMATISME. C'est le mot qu'emploie Henri Moulard, patron de la banque française Neuflize Schlumberger Mallet (NSM), tête de pont en France du groupe néerlandais ABN-Amro, pour décrire la stratégie hexagonale de sa maison-mère. Les deux prochains établissements qui vont enrichir la présence française d'ABN-Amro sont des petites banques dont le rattachement à leurs groupes d'origine n'a plus grande raison d'être.

La première, la Banque Demachy Worms, spécialisée dans la gestion de fortune, appartient à 100 % à Worms et Cie, qui va en céder la majorité. Dotée de 730 millions de francs de fonds propres, elle a réalisé en 1995 un bénéfice de 40 millions. Pour Worms et Cie, l'adossement de Demachy « *à un groupe bancaire international lui permettra de poursuivre son développement* ». Le groupe se recentre ainsi sur l'assurance (100 % d'Athéna) et les investissements industriels (27,9 % de Saint Louis et 56 % de la Compagnie nationale de navigation (CNN). Une lettre d'intention a été signée entre les deux groupes. L'opération sera finalisée au premier trimestre 1997.

La seconde, la banque Phénix, appartient aux AGF, qui n'ont pas caché qu'elles souhaitaient la céder « *le plus tôt possible* ». Après avoir accusé de graves pertes dans l'immobilier, la banque a été restructurée. Elle devrait être vendue en totalité à ABN-Amro. Compte tenu notamment du plan social en cours, la prise de contrôle ne se fera pas avant la fin du premier semestre 1997.

Grâce à ses deux acquisitions, ABN-Amro va quasiment doubler la taille de son activité « conservation de titres » en France qui va atteindre quelque 450 milliards de francs. Elle achète en outre une clientèle quasiment captive puisque les vendeurs s'engageraient à poursuivre un volume d'activités avec leurs anciennes filiales pendant un an ou deux. S'agissant de la banque du Phénix, elle acquiert en outre un déficit fiscal puisque la banque était encore en perte de 68 millions de francs en 1995.

ABN-Amro mène une politique agressive de rachats à l'international. Le 22 novembre, le groupe annonçait le lancement d'une offre publique d'achat de 10 milliards de francs sur la plus importante caisse d'épargne du Midwest américain, la Standard Federal Bancoportation. Quelques jours auparavant, elle avait annoncé l'achat de la Lloyds Bank en Australie (*Le Monde* du 24 novembre). Elle se targue aujourd'hui d'être la première banque étrangère en France, sous son propre nom et grâce à ses filiales NSM, Odier-Bungener-Courvoisier (OBC) et la maison de courtage Massonaud-Fontenay-Kerven. Elle est en passe de créer une banque d'affaires ABN-Amro Hoare Govett France.

Son expansion en France correspond-elle exactement à ce qu'elle aurait voulu ? Pas sûr. Récemment, le président d'ABN-Amro, Jan Kalff, reconnaissait avoir « *étudié de nombreuses propositions en France, notamment le Crédit du Nord, le CIC, Hervet, et même le Crédit lyonnais* ». Demachy ou Phénix sont en comparaison des opérations plus modestes. « *Mais nous avons une philosophie de petits pas à l'étranger, mais en grand nombre* », rappelle Jules Prast, le porte-parole d'ABN-Amro.

Babette Stern avec Alain Franco (à La Haye)

Les autorités boursières préconisent une réforme du London Metal Exchange

L'EXERCICE était délicat. Après le scandale Sumitomo en juin, les autorités boursières britanniques se devaient de réagir pour corriger les défauts les plus criants qui avaient permis de larges manipulations sur le marché du cuivre du LME (London Metal Exchange). Mais elles ne voulaient pas instituer de règles trop rigides, qui auraient risqué de casser le succès du premier marché mondial des métaux. Au terme de six mois d'enquête « *effectuée avec la pleine coopération du LME* », le Securities and Investment Board (SIB), autorité de contrôle des marchés britanniques, s'est contenté de présenter, jeudi 19 décembre, une série de recommandations pour assurer un meilleur fonctionnement du marché.

Sensible aux nombreuses critiques sur l'absence de transparence, le SIB demande un renforcement de la surveillance du LME, qui obligerait les opérateurs « *ayant de larges positions* » à les révéler auprès des autorités. Jusqu'alors, de nombreuses transactions leur échappaient, les membres agréés auprès du LME devant seuls faire connaître leurs contrats et ceux de leurs clients. Cette règle avait permis à Sumitomo d'acheter environ 2 millions de tonnes de cuivre, selon les estimations du marché, sans être inquiété, la plupart de ses achats étant réalisés par des maisons de courtage non agréées.

Le conseil d'administration du LME a, toutefois, indiqué qu'il publierait des informations sur les positions importantes, si cela ne conduisait pas à un transfert des transactions du marché officiel vers les opérations hors marché « *over the counter* ». Ces transactions de gré à gré, réalisées en dehors de tout contrôle, sont devenues des « *zones grises* » de plus en plus importantes sur le marché. Afin de mieux en mesurer l'importance, le SIB propose un renforcement des équipes et des moyens pour mieux surveiller ces opérations et d'assurer aussi des relevés plus rigoureux sur les stocks dans les entrepôts du LME.

Le changement le plus important pour le marché des métaux porte sur ses règles internes de fonctionnement. Créé en 1877, le LME avait gardé ses habitudes de club anglais, fonctionnant sur ses propres usages et résolvant ses problèmes en interne. A l'avenir, suggère le SIB, les informations recueillies par les autorités du LME devront être systématiquement partagées avec la Securities and Futures Authority, tutelle des marchés financiers, la chambre de compensation londonienne et les autres marchés internationaux.

FIN D'UN CLUB ANGLAIS

Cette réforme devrait aussi s'accompagner d'une modification des règles de fonctionnemnt du LME. Le SIB demande « *une révision urgente et profonde* » des méthodes de direction du marché des métaux. Dirigé par des membres intervenant directement dans les transactions, son conseil d'administration a souvent, par le passé, été pris dans d'importants conflits d'intérêts : lors de l'affaire Sumitomo, les discussions n'ont souvent eu lieu qu'entre quelques administrateurs, les autres étant impliqués dans des opérations sur le cuivre. « *Nous voulons être sûrs qu'il existe un exécutif fort pour réguler le marché et qu'il a une idée claire de la mission pour laquelle il est mandaté* », a souligné Sir Andrew Large, président du SIB.

Prenant acte des suggestions du gendarme de la Bourse, le directeur du LME, David King, a indiqué qu'il présenterait des mesures concrètes autour du 16 janvier. En s'empressant d'ajouter que les utilisateurs étaient plus à même que les autorités de marché, par leurs procédures de contrôle interne, à lutter contre les « *traders crapuleux* ».

Martine Orange

Un ex-responsable de Lazard condamné pour fraude

MARK FERBER, un ancien associé-gérant de la banque d'affaires new-yorkaise Lazard Frères, a été condamné, jeudi 19 décembre, à trente-trois mois de prison et 1 million de dollars (5,2 millions de francs) d'amende par un tribunal de Boston pour des fraudes commises entre 1990 et 1992. A quarante-trois ans, M. Ferber, qui ne fait pas appel, est la première personnalité de Wall Street frappée d'une peine de prison depuis les financiers Michael Milken et Ivan Boesky.

M. Ferber est condamné pour avoir touché et partagé avec sa firme 2,6 millions de dollars de pots-de-vin payés par la banque d'investissement Merrill Lynch, vers laquelle il dirigeait des clients pour des opérations de placements de titres. Lazard Frères et Merrill Lynch ont déjà conclu un règlement civil à l'amiable avec le parquet, aux termes duquel ils ont payé 24 millions de dollars pour classer l'affaire.

Le groupe informatique Bull passe au privé

BULL est désormais une société privée. A l'issue de l'appel d'offres lancé le 26 novembre par le gouvernement français, la part de l'Etat et de France Télécom dans le capital du constructeur informatique passe à 49,2 %. Le ministre de l'économie cède près de dix millions d'actions Bull, au prix unitaire de 22 francs, aux actionnaires actuels de Bull. Le japonais NEC, l'américain Motorola et France Télécom montent de 17 % à 18,7 % du capital chacun. La japonais Dai Nippon Printing progresse de 3,3 % à 5,8 %. La part de l'Etat tombe de 37 % à 30,5 %. Le prix de l'action est le double de celui retenu pour la première phase de la privatisation en septembre 1995, il est inférieur aux 30 francs obtenus par le singapourien IPC lors de la revente de ses parts en mai 1996.

DÉPÊCHES

■ **SCHNEIDER : le groupe a signé jeudi 19 décembre un accord pour la cession de sa filiale BTP.** Le britannique Amec et les salariés de Spie-Batignolles, dans le cadre d'un RES (rachat d'entreprise par les salariés), vont reprendre la totalité du capital du groupe pour 350 millions de francs et 31 % de SPIE-Trindel pour 400 millions. Schneider conservera 19 % de cette dernière société pendant trois ans. L'ensemble de la transaction devrait lui rapporter 1 milliard de francs.

■ **LA FRANCE : des actionnaires minoritaires de la société du groupe Lazard** estiment que le prix de 1 300 francs proposé par ce dernier dans le cadre de l'OPA simplifiée qui va être lancée par Eurafrance est insuffisant. L'arbitragiste américain Guy Wyser-Pratte a annoncé jeudi 19 décembre avoir franchi le seuil de 5 % dans le capital de La France et entend exiger une expertise indépendante sur le prix.

■ **COMPAGNIE DES SIGNAUX : le groupe français a annoncé jeudi 19 décembre** le rachat de Philips Datacommunication (fabrication et installation d'équipements de réseaux de communication), société déficitaire et réalisant un chiffre d'affaires de 750 millions de francs. La Compagnie des signaux ne reprend pas l'activité production.

■ **THOMSON-CSF : les modalités de la privatisation ne seront pas fixées** « *avant le début du mois de janvier* », a indiqué Matignon jeudi 19 décembre. Le gouvernement est divisé entre une privatisation de gré à gré et une privatisation par offre publique de vente, demandée par la direction de Thomson-CSF.

■ **EDF : Le conseil d'administration de l'entreprise devait adopter le 20 décembre un baisse de 6 % des tarifs de l'électricité pour 1997,** qui devrait être suivie par une baisse de 3,5 % en 1998. EDF devrait enregistrer en 1996 une très légère hausse de son chiffre d'affaires (+ 1 %) à 190,8 milliards de francs et un bénéfice avant prélèvement de l'Etat en hausse de 37 % à 3,7 milliards de francs.

■ **TÉLÉPHONE : le ministère allemand des P&T a autorisé, le 19 décembre,** Vebacom, filiale de Veba et Cable & Wireless, à offrir à partir de 1998 des services téléphoniques.

■ **BANCO SANTANDER : la banque espagnole a aquis 80 % du Banco de Venezuela,** la deuxième banque du pays, pour un montant de 301,1 millions de dollars (1,6 milliard de francs).

■ **FORGES DE CLABECQ : la liquidation de la société sidérurgique belge,** détenue majoritairement par la région wallonne, devait être prononcée vendredi 20 décembre, après le dépôt de bilan la veille. Cette décision fait suite au rejet par la Commission européenne d'un plan de recapitalisation (*Le Monde* du 18 décembre).

■ **CROISIÈRES : l'américain Carnival, numéro un mondial de la croisière,** et le voyagiste britannique Airtours ont annoncé, jeudi 19 décembre, le rachat pour 1,6 milliard de francs, de l'armateur franco-italien Costa Crociere.

■ L'OR a ouvert en baisse vendredi 20 décembre sur le marché international de Hongkong. L'once s'échangeait à 368,90-368,92 dollars contre 369,10-369,40 dollars, jeudi en clôture.

■ LE DOLLAR était en hausse face au yen vendredi en fin de journée sur le marché des changes de Tokyo. Le billet vert s'échangeait 114,27 yens contre 114,05 yens jeudi soir à New York.

■ WALL STREET a enregistré le deuxième gain le plus élevé de son histoire, le premier remonte au 21 octobre 1987 (186,84 points). Le Dow Jones a gagné 126,87 points (2 %) à 6 473,64.

■ LES COURS DU PÉTROLE BRUT ont fini en hausse jeudi sur le marché à terme newyorkais. Le baril de référence a gagné 9 cents à 26,25 dollars. La veille, il avait gagné 45 cents.

■ LE PRIX DU CUIVRE a sensiblement augmenté jeudi sur le LME en raison d'un optimisme des marchés pour le début 1997. Le prix du cuivre à trois mois a gagné 50 dollars à 2 154 dollars.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

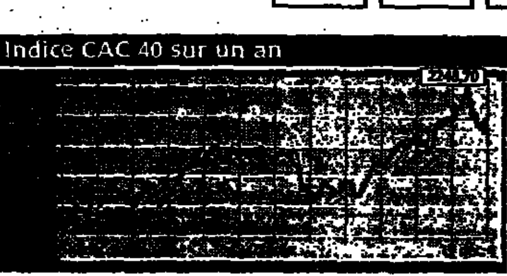
NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN ↗ MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

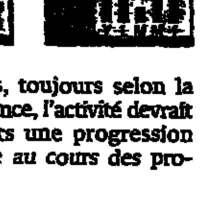
Nouvelle et forte hausse à Paris

Pour la troisième séance consécutive, la Bourse de Paris était en hausse vendredi dans un marché influencé par l'exploit de Wall Street qui jeudi enregistrait sa plus forte hausse depuis octobre 1987 mais aussi par les opérations de restructurations en France. En hausse de 0,98 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 *affichait* vers 11 h 15 un gain de 1,11 %. Une heure plus tard, 1,20 % à 2 275,79 points. Le marché était actif avec un chiffre d'affaires sur le marché à règlement mensuel de 5,8 milliards de francs, en raison notamment de gros échanges sur Roussel-Uclaf pour qui débute ce jour l'OPA du groupe chimique allemand Hoechst.

Une fois de plus, les bons vents venaient des Etats-Unis. A Wall Street, l'indice Dow Jones a fait un bond de 126,87 points (+2 %) à 6 473,64 points. Le 21 octobre 1987, au lendemain du krach du lundi noir, il avait gagné 186,84 points, mais en pourcentage ce chiffre représentait 10,15 %.

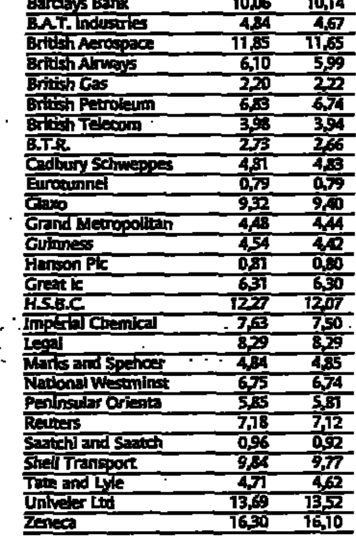
En Europe, la reprise est encore molle. En France, la production industrielle a baissé de 1,2 % en octobre, selon l'INSEE, et, selon la *Banque de France, la production* industrielle a marqué le pas en novembre. Mais, toujours selon la Banque de France, l'activité devrait s'orienter vers une progression *plus soutenue au cours* des prochains mois.


Indice CAC 40 sur un an


CAC 40/5 jours

Sanofi, valeur du jour

TRÈS BONNE séance, jeudi 19 décembre, à la Bourse de Paris pour l'action Sanofi, qui a terminé la journée en tête des plus fortes hausses du règlement mensuel à son plus haut niveau de l'année. Le titre de la filiale d'Elf Aquitaine a gagné 6,24 % à 494 francs avec 712 000 titres échangés. La valeur a bénéficié des déclarations de sa maison mère, qui a estimé que le développement de sa filiale pharmaceutique serait favorisé par des rapprochements avec d'autres laboratoires. Elf a ajouté qu'il resterait un actionnaire de référence sans exiger de rester majoritaire dans le capital de Sanofi.


Sanofi sur 1 mois

PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 20/12	Var. % 19/12	Var. % 31/12
Roussel Uclaf	1521	+5,69	+83,25
Sanofi	522	+5,66	+66,29
DMC (Dollfus Mi)	121,30	+5,67	−39,31
Lebon	164,80	+4,96	−11,39
Dassault-Aviation	1140	+4,61	+257,36
Rochette (La)	26,10	+3,98	−20,78
Rhone Poulenc A	174	+3,75	+65,87
Dassault Electro	448	+3,44	+176,71
Moulinex	121,50	+3,40	+81,34
Axa	326,20	+3,06	+1,90
BAISSES, 12h30			
Cred.Fon.France	65,20	−3,90	−7,90
Fimalac SA	450	−3,64	+40,62
Renault	104	−2,98	−26,24
GAN	102	−2,94	−43,01
Casino Guichard	239	−2,57	+71,42
OLIPAR	78,50	−2,48	−75,62
SGE	105,60	−2,40	−1,76
Labinal	977	−2,30	+79,92
Via Banque	150	−1,96	+0,67
Credit National	300,50	−1,79	−16,52

VALEURS LES PLUS ACTIVES

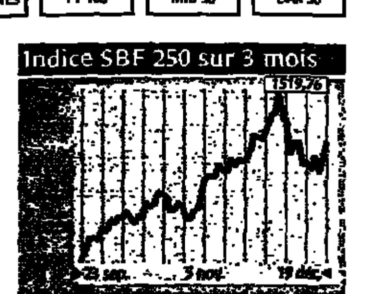
SÉANCE, 12h30	20/12 Titres échangés	Capitalisation en KF
Roussel Uclaf	2160136	[illegible]
Axa	1061267	344393680,20
Elf Aquitaine	513994	240532056,90
Rhone Poulenc A	908593	155312773,40
Carrefour	38790	129907856
LVMH Moet Vuitton	89619	124108613
Total	289023	121096751,70
Sanofi	187489	95696041,70
L'Oreal	42919	82169691
Schneider SA	294931	69837705,10

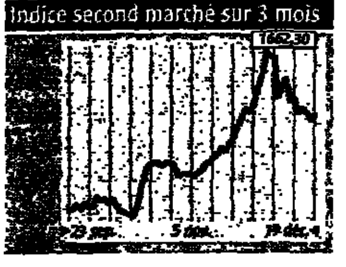
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

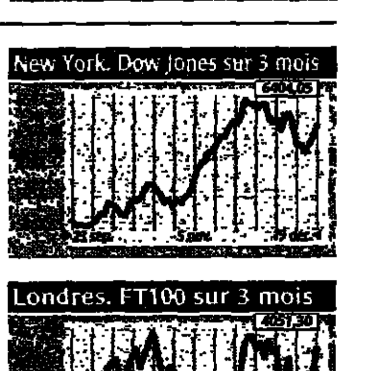
HAUSSES, 12h30	Cours au 20/12	Var. % 19/12	Var. % 31/12
Giravions Dorand	2	+21,21	−84,90
Sasa Industrie	244	+20,02	—
Inter Parfums nom	79,80	+5	−37,89
Cascades #	19	+4,68	−26,92
Infopoint	137	+4,58	+39,79
BAISSES, 12h30			
Desquenne Giral	75	−11,76	−35,06
Bqua Vernes	86,20	−9,26	−86,31
Finacor	70,60	−5,74	−29,04
NSC Schlum. Ny	560	−5,08	−32,03
Devernois (Ly)	502	−4,92	+10,32

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	19/12	18/12	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1575,98	1557,36	+1,21
Ind. gén. SBF 250	1519,76	1503,51	+1,08
Ind. Second Marché	1662,30	1658,97	+0,20
Indice MidCac	1337,07	1332,45	+0,35
Valeurs Indus.	1722,05	1702,92	+1,12
1 - Energie	1764,20	1712,31	+3,03
2 - Produits de base	1600,91	1587,65	+0,84
3 - Construction	1524,19	1522,63	+0,10
4 - Biens d'équip.	1135,52	1135,38	+0,01
5 - Automobile	1767,63	1767,98	−0,02
6 - Biens consom.	3050,57	2981,71	+2,31
7 - Indus. agro-alim.	1551,59	1552,25	−0,04
Services	1740,87	1720,21	+1,20
8 - Distribution	3448,59	3364,38	+2,50
9 - Autres services	1092,90	1092,78	+0,01
Sociétés financières	1101,74	1092,38	+0,85
10 - Immobilier	704,15	702,88	+0,18
11 - Services financ.	1067,36	1054,94	+1,18
12 - Sociétés invest.	1523,85	1520,71	+0,21


Indice SBF 250 sur 3 mois


Indice second marché sur 3 mois


Indice MidCac sur 1 mois

Wall Street rebondit

LA BOURSE de Tokyo s'est légèrement reprise vendredi après son plongeon de la veille (−2,60 %) dans un marché nerveux. *Mais la tendance de fond* reste baissière. L'indice Nikkei a gagné 119,79 points, soit 0,61 %, à 19 690,46 points.

Jeudi, Wall Street a enregistré sa plus forte hausse en points depuis le 21 octobre 1987, à l'issue d'une journée dominée par des opérations techniques à la veille de l'expiration trimestrielle d'options sur des actions et des indices boursiers (Journée des trois sorcières). L'indice Dow Jones a fait un bond de 126,87 points (+2 %) à 6 473,64 points. Le 21 octobre 1987, au lendemain du krach du lundi noir, il avait gagné 186,84 points, mais en pourcentage ce chiffre représentait 10,15 %. *En pourcentage*, le Dow Jones avait gagné 2 %, avec une hausse de 110,55 points, le 11 mars 1996. En Europe, la Bourse de Londres a nettement progressé jeudi, accélérant sa hausse dans le courant de l'après-midi, dans le sillage de Wall Street. L'indice Footsie a gagné 0,82 %, à 4 051,3 points. En revanche, la Bourse de *Francfort a reculé, l'indice* DAX cédant 0,46 %, à 2 807,75 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 19/12	Cours au 18/12	Var. en %
Paris CAC 40	2248,70	[redacted]	+1,33
New-York/DJ indus.	6404,05	[redacted]	+0,89
Tokyo/Nikkei	19570,70	[redacted]	−2,67
Londres/FT100	4051,30	[redacted]	+0,82
Francfort/Dax 30	2807,75	[redacted]	−0,46
Frankfort/Commer.	974,52	[redacted]	−0,51
Bruxelles/Bel 20	2235,20	[redacted]	+0,39
Bruxelles/Général	1868,58	[redacted]	+0,38
Milan/MIB 30	971	[redacted]	+0,31
Amsterdam/Gé. Cbs	423,20	[redacted]	+1,06
Madrid/Ibex 35	423,42	[redacted]	+1,77
Stockholm/Affarsal	1827,29	[redacted]	+0,87
Londres FT30	2780,40	[redacted]	+0,63
Hong Kong/Hang S.	12846,60	[redacted]	+0,63
Singapour/Strait t	2199,35	[redacted]	+0,16

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

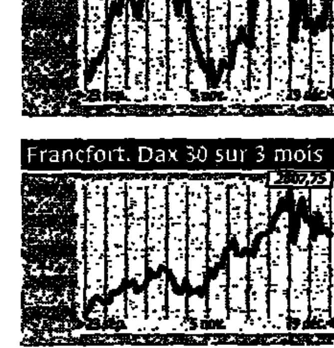
	19/12	18/12
Alcoa	62,87	60,87
American Express	54,62	53,62
Allied Signal	67,87	68,25
AT & T	39,62	38,87
Bethlehem	9,25	9
Boeing Co	103,37	101,37
Caterpillar Inc.	75	74,25
Chevron Corp.	65,87	64,12
Coca-Cola Co	51,25	48,37
Disney Corp.	72,37	71,62
Du Pont Nemours&Co	96,12	93
Eastman Kodak Co	80,50	79,62
Exxon Corp.	99,62	97,25
Gén. Motors Corp.H	54,50	54,50
Gén. Electric Co	102,75	99
Goodyear T & Rubbe	50,62	49,50
IBM	158,12	158,75
Intl Paper	40	39,62
J.P. Morgan Co	98	96,87
Mc Don Dougl	63,62	62,25
Merck & Co.Inc.	81,25	77
Minnesota Mng.&Mfg	82,25	81,25
Philip Moris	113,75	111,87
Procter & Gamble C	108,50	104,12
Sears Roebuck & Co	45,62	44,37
Texaco	98,25	97,62
Union Carb.	39,87	39,25
Utd Technol	67	64,37
Westingh. Electric	17,87	17,75
Woolworth	22,25	22

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	19/12	18/12
Allied Lyons	4,30	4,25
Barclays Bank	10,06	10,14
B.A.T. industries	4,84	4,67
British Aerospace	11,85	11,65
British Airways	6,10	5,99
British Gas	2,20	2,22
British Petroleum	6,83	6,74
British Telecom	3,98	3,94
B.T.R.	2,73	2,66
Cadbury Schweppes	4,81	4,83
Eurotunnel	0,79	0,79
Glaxo	9,32	9,40
Grand Metropolitan	4,48	4,44
Guinness	4,54	4,42
Hanson Plc	0,81	0,80
Great Ic	6,31	6,30
H.S.B.C.	12,27	12,07
Impérial Chemical	7,63	7,50
Legal	8,29	8,29
Marks and Spencer	4,84	4,85
National Westminst	6,75	6,74
Peninsular Orienta	5,85	5,81
Reuters	7,18	7,12
Saatchi and Saatch	0,96	0,92
Shell Transport	9,84	9,77
Tate and Lyle	4,71	4,62
Univeler Ltd	13,69	13,52
Zeneca	16,30	16,10

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	19/12	18/12
Allianz Holding N	2737	2760
Basf AG	58,36	59,65
Bayer AG	61,05	61,23
Bay hyp&Wechselbk	45,02	45,55
Bayer Vereinsbank	64,20	64
BMW	1014	1021
Commerzbank	38,75	39,42
Daimler-Benz AG	100,70	100,10
Degussa	647,50	660
Deutsche Bank AG	70,93	71,35
Dresdner BK AG FR	43,60	43,65
Henkel VZ	73,60	73
Hoechst AG	70,64	71,35
Karstadt AG	518	519
Linde AG	923	925,50
DT. Lufthansa AG	20,80	20,65
Man AG	363,50	363
Mannesmann AG	634	633,20
Mettallges AG	31,40	31,55
Preussag AG	341	346,50
Rwe	62,40	63,20
Schering AG	127,50	128,50
Siemens AG	71,13	71,60
Thyssen	263,70	266,10
Veba AG	87,25	87,20
Viag	603,50	601,30


New York. Dow Jones sur 3 mois

Londres. FT100 sur 3 mois

Francfort. Dax 30 sur 3 mois

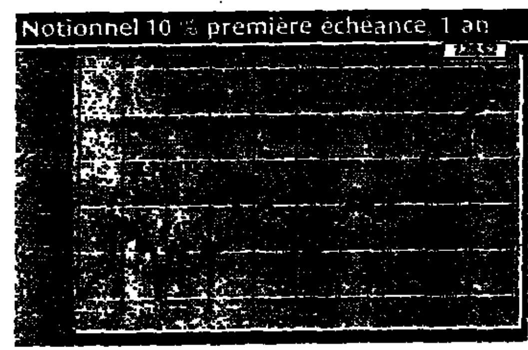
LES TAUX

PARIS ↗ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Hausse initiale du Matif

LE CONTRAT notionnel du Matif, qui sert à mesurer la performance des *emprunts d'Etat français*, a ouvert en hausse, vendredi 20 décembre. Dès les premières transactions, le contrat échéance mars gagnait 34 centièmes, à 128,86 points.

La veille, dans le sillage des marchés américains et en dépit du maintien par la Bundesbank de ses taux directeurs, le Matif avait terminé en légère hausse. Le contrat notionnel échéance mars avait terminé à 128,52, en hausse de 6 centièmes sur un marché peu actif. Le maintien par la Bundesbank de ses taux *directeurs n'a pas surpris*. Mais les anticipations d'une nouvelle détente monétaire en Allemagne au premier semeste 1997 restent vivaces. Le Matif a profité de la détente obligataire aux Etats-Unis, notamment après l'annonce d'une chute de l'indice d'activité de la Réserve fédérale de Philadelphie. Le rendement des bons du Trésor américains à 30 ans s'est détendu, à 6,65 %, contre 6,69 % la veille.


Notionnel 10 % première échéance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 19/12	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,25	[redacted]	6,82	[redacted]
Allemagne	3	[redacted]	6,80	[redacted]
Grande-Bretagne	5,88	[redacted]	7,80	[redacted]
Italie	7,43	[redacted]	8,12	[redacted]
Japon	0,44	[redacted]	—	[redacted]
Etats-Unis	5,50	[redacted]	6,70	[redacted]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 19/12	Taux au 18/12	Indice (base 100 fin 95)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	4,27	[redacted]	102,92
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	5,13	[redacted]	105,61
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,59	[redacted]	106,61
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	6	[redacted]	105,82
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,64	[redacted]	107,70
Obligations françaises	5,91	[redacted]	106,53
Fonds d'Etat à TME	−2,35	[redacted]	102,21
Fonds d'Etat à TRE	−2	[redacted]	102,39
Obligat. franç. à TME	−2,28	[redacted]	101,70
Obligat. franç. à TRE	+0,07	[redacted]	100,49

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 19/12	Vente 19/12	Achat 18/12	Vente 18/12
Jour le jour	[redacted]	—	[redacted]	—
1 mois	[redacted]	3,42	[redacted]	3,48
3 mois	[redacted]	3,45	[redacted]	3,46
6 mois	[redacted]	3,38	[redacted]	3,46
1 an	[redacted]	3,45	[redacted]	3,47
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	[redacted]	—	[redacted]	—
Pibor Francs 3 mois	[redacted]	—	[redacted]	—
Pibor Francs 6 mois	[redacted]	—	[redacted]	—
Pibor Francs 9 mois	[redacted]	—	[redacted]	—
Pibor Francs 12 mois	[redacted]	—	[redacted]	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Écu 3 mois	[redacted]	—	[redacted]	—
Pibor Écu 6 mois	[redacted]	—	[redacted]	—
Pibor Écu 12 mois	[redacted]	—	[redacted]	—

MATIF

Échéances 19/12	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 97	94312	[redacted]	128,54	[redacted]	128,30
Juin 97	16	[redacted]	127,04	[redacted]	127,04
Sept. 97	2	[redacted]	125,04	[redacted]	125,04
Déc. 97	—	[redacted]	—	[redacted]	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 97	20022	[redacted]	96,71	[redacted]	96,68
Juin 97	8053	[redacted]	96,68	[redacted]	96,66
Sept. 97	4820	[redacted]	96,61	[redacted]	96,60
Déc. 97	4273	[redacted]	96,51	[redacted]	96,50
ÉCU LONG TERME					
Mars 97	1827	[redacted]	95,18	[redacted]	95,02

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 19/12	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Déc. 96	19542	[redacted]	2259	[redacted]	2229
Janvier 97	2413	[redacted]	2261	[redacted]	2233,50
Février 97	318	[redacted]	2257	[redacted]	2257
Mars 97	3755	[redacted]	2270,50	[redacted]	2244

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,2570 | US/DM ↗ 1,5570 | US/¥ ↗ 114,0200 | DM/F ↗ 3,3807 | £/F ↘ 8,7610

Stabilité du dollar

LE DOLLAR était stable vendredi 20 décembre à Paris dans les premiers échanges entre banques, à 5,2600/2620 francs. La veille, la devise américaine s'était vivement appréciée, après l'annonce d'une réduction du déficit commercial américain à 8 milliards de dollars en octobre, alors que les analystes misaient sur une réduction moindre à 10,4 milliards de francs. *« Mais le billet vert a perdu une partie de ses gains sous l'effet de prises de bénéfices amplifiées sur des marchés creux de fin d'année »*, soulignait une cambiste. Le billet vert s'échangeait en fin de journée à 5,2518 francs (après être monté à 5,27 francs) contre 5,2557 francs mercredi.

Le franc avait gagné des fractions face au mark, malgré le maintien de taux allemands, et restait bien orienté, profitant notamment de la remontée du dollar. Le franc s'échangeait en fin de journée à 3,3786 francs pour 1 mark, contre 3.3801 francs la veille.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 19/12	% 18/12	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	338,0700	+0,08	326	350
Ecu	6,5010	+0,02	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,2570	+0,25	4,9500	5,5580
Belgique (100 F)	16,4025	+0,08	15,8200	16,9200
Pays-Bas (100 fl)	301,1800	+0,07	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4370	+0,22	3,1900	3,6900
Danemark (100 krd)	88,3300	+0,03	82,2500	92,2500
Irlande (1 iep)	8,7215	−0,12	8,2800	9,1200
Gde-Bretagne (1 L)	8,7610	−0,15	8,2800	9,1300
Grèce (100 drach.)	2,1295	−0,12	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	76,6700	+0,04	71	81
Suisse (100 F)	394,3800	−0,16	382	406
Norvège (100 k)	81,2500	+0,17	74,5000	83,5000
Autriche (100 sch)	48,0400	+0,09	46,4500	49,5500
Espagne (100 pes.)	4,0150	+0,06	3,7200	4,3200
Portugal (100 esc.	3,3500	+0,15	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,8426	+0,06	3,5500	4,1500
Japon (100 yens)	4,6074	+0,15	4,4000	4,7500
Finlande (mark)	113,2800	[illegible]	106	117

PARITES DU DOLLAR	20/12	19/12	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5570	1,5500	+0,45
TOKYO : USD/Yens	114,0200	113,6500	+0,32

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,2620	5,2610	5,2350	5,2310
Yen (100)	4,6145	4,6078	4,6135	4,6065
Deutschemark	3,3788	3,3783	3,3774	3,3771
Franc Suisse	3,9378	3,9341	3,9473	3,9485
Lire ital. (1000)	3,4301	3,4261	3,4289	3,4260
Livre sterling	8,8035	8,7966	8,7396	8,7527
Peseta (100)	4,0135	4,0082	4,0145	4,0122
Franc Belge	16,398	16,390	16,393	16,384

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,37	3,41	3,41
Eurodollar	5,50	5,50	5,50
Eurolivre	6,12	6,37	6,50
Eurodeutschemark	3,28	3,22	3,19

L'OR

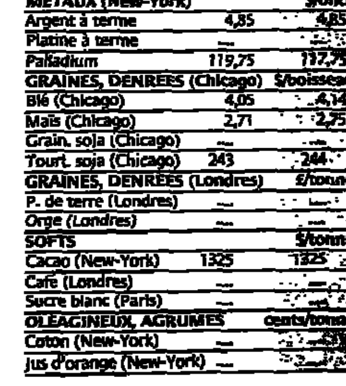
	cours 19/12	cours 18/12
Or fin (k. barre)	61300	61000
Or fin (en lingot)	62150	62300
Once d'Or Londres	368,85	369
Pièce française(20f)	357	358
Pièce suisse (20f)	357	357
Pièce Union lat(20f)	357	357
Pièce 20 dollars us	2485	2495
Pièce 10 dollars us	1400	1400
Pièce 50 pesos mex.	2320	2325

LE PÉTROLE

En dollars	cours 19/12	cours 18/12
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	19/12	18/12
Dow-Jones comptant	229,45	228,87
Dow-Jones à terme	388,38	385,17
CRB	245,78	245,60
MÉTAUX (Londres)		**dollars/tonne**
Cuivre comptant	2228	2160
Cuivre à 3 mois	2132	2101
Aluminium comptant	1514,50	1499,50
Aluminium à 3 mois	1545,50	1531,50
Plomb comptant	700	692,50
Plomb à 3 mois	703	698,50
Etain comptant	5799	5795
Etain à 3 mois	5840	5805
Zinc comptant	1034	1030
Zinc à 3 mois	1057	1053
Nickel comptant	6640	6498
Nickel à 3 mois	6740	6565



METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	4,85	4,85
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	119,75	117,75
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	4,05	4,14
Maïs (Chicago)	2,71	2,75
Grain. soja (Chicago)	—	—
Tourt. soja (Chicago)	243	244
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	—	—
Orge (Londres)	—	—
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1325	1325
Café (Londres)	—	—
Sucre blanc (Paris)	—	—
OLÉAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	—	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	—	[illegible]

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 20 DÉCEMBRE

Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+1,34 %
CAC 40 : 2278,89

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
B.N.P. (T.P)	945	945	—	1000
Cr.Lyonnais(T.P.)	815	815	—	1000
Renault (T.P.)	1600	1600	—	1000
Rhone Poulenc(T.P)	1850	1875	+ 1,35	1000
Saint Gobain(T.P.)	1215	1215	—	1000
Thomson S.A (T.P)	1010	1010	—	1000
Accor	620	619	- 0,16	100
AGF-Ass.Gen.France	164,70	165	+ 0,18	30
Air Liquide	798	801	+ 0,37	70
Alcatel Alsthom	425,60	422	- 0,84	40
Axa	316,50	326,20	+ 3,06	60
Axime	606	607	+ 0,16	10
Bail Investis.	740	736	- 0,54	100
Bancaire (Cie)	599	600	+ 0,16	100
Bazar Hot. Ville	457	456	- 0,21	50
Bertrand Faure	203	202,50	- 0,24	5
BIC	760	780	+ 2,63	50
BIS	520	523	+ 0,57	20
B.N.P.	200	199,80	- 0,10	25
Bollore Techno.	570	570	—	50
Bongrain	2030	2025	- 0,24	50
Bouygues	525	525	—	50
Bouygues Offs.	130	130	—	10
Canal +	1130	1125	- 0,44	20
Cap Gemini	243,50	247,80	+ 1,76	40
Carbone Lorraine	922	925	+ 0,32	50
Carrefour	3277	3340	+ 1,92	100
Casino Guichard	245,20	239	- 2,52	10
Casino Guich.ADP	195,90	194	- 0,96	10
Castorama Dl (Li)	903	908	+ 0,55	25
C.C.F.	236,80	236	- 0,33	25
CCMX(ex.CCMC) Ly	42,60	42,90	+ 0,70	10
Cegid (Ly)	580	575	- 0,86	25
CEP Communication	349	353,90	+ 1,40	10
Cerus Europ.Reun	132,40	130,80	- 1,20	100
Cetelem	585	602	+ 2,90	45
CGIP	1340	1340	—	100
Chargeurs Intl	244	248	+ 1,63	100
Christian Dior	814	824	+ 1,22	52
Ciments Fr.Priv.B	166,80	166	- 0,47	25
Cipe France Ly #	595	599	+ 0,67	20
Clarins	732	749	+ 2,32	50
CLF-Dexia France	441,30	444,30	+ 0,67	100
Club Mediterranee	334,90	332,90	- 0,59	25
Coflexip	260,10	265	+ 1,88	10
Colas	704	710	+ 0,85	40
Comptoir Entrep.	9,50	9,40	- 1,05	10
Comptoir Moder.	2844	2900	+ 1,96	100
CPR	418,90	417	- 0,45	50
Cred.Fon.France	67,85	65,20	- 3,90	100
Credit Lyonnais CI	124,70	123	- 1,36	100
Credit National	306	300,50	- 1,79	100
CS Signaux(CSEE)	231,90	228	- 1,68	100
Damart	4160	4100	- 1,44	50
Danone	715	720	+ 0,69	10
Dassault-Aviation	1096	1140	+ 4,01	50
Dassault Electro	433,10	448	+ 3,44	80
Dassault Systemes	231	229,60	- 0,60	10
De Dietrich	185	188,50	+ 1,89	25
Degremont	409	409	—	50
Dev.R.N-P.Cal Li #	37,50	37,10	- 1,06	100
DMC (Dollfus Mi)	115	121,30	+ 5,47	75
Dynaction	118,90	118	- 0,75	25
Eaux (Gle des)	632	637	+ 0,79	100
Eiffage	210	210	—	50
Elf Aquitaine	455,60	467,80	+ 2,67	50
Eramet	270	267,10	- 1,07	20
Eridania Beghin	819	820	+ 0,12	35
Essilor Intl	1500	1505	+ 0,33	20
Essilor Intl ADP	1219	1220	+ 0,08	20
Esso	507	505	- 0,39	50
Eurafrance	2240	2280	+ 1,78	200
Euro Disney	9,80	9,75	- 0,51	5
Europe 1	1100	1100	—	100
Eurotunnel	7	6,90	- 1,42	[illegible]
Filipacchi Medias	1079	1090	+ 1,01	20
Fimalac SA	467	450	- 3,64	100
Finextel	82,15	82,05	- 0,12	100
Fives-Lille	477	476,90	- 0,02	50
Fromageries Bel	4296	4290	- 0,13	50
Galeries Lafayette	1830	1840	+ 0,54	100
GAN	105,10	102	- 2,94	10
Gascogne (B)	439,40	435	- 1	80
Gaumont #	427,50	427,50	—	50
Gaz et Eaux	2102	2121	+ 0,90	50
Geophysique	363,90	363	- 0,24	10
G.F.C	446,50	457,60	+ 2,48	100
Groupe Andre S.A.	395	396,80	+ 0,45	50
Gr.Zannier (Ly) #	116	114	- 1,72	10
GTM-Entrepose	231	232	+ 0,43	50
Guilbert	994	1005	+ 1,10	10
Guyenne Gascogne	1991	1998	+ 0,35	100
Havas	360,40	362,70	+ 0,63	15
Havas Advertising	563	558	- 0,88	50
Imetal	769	770	+ 0,13	50
Immeubl.France	317	313	- 1,26	50
Ingenico	86,50	85	- 1,73	10
Interbail	221,80	218,20	- 1,62	100
Intertechnique	826	822	- 0,48	100
Jean Lefebvre	269	272	+ 1,11	50
Klepierre	648	656	+ 1,23	100
Labinal	1000	977	- 2,30	100
Lafarge	305	309	+ 1,31	25
Lagardere	142,90	142,40	- 0,34	40
Lapeyre	294,80	298	+ 1,08	10
Lebon	157	164,80	+ 4,96	50
Legrand	888	875	- 1,46	10
Legrand ADP	570	570	—	10
Legris Indust.	211	209	- 0,94	20
Locindus	754	744	- 1,32	[illegible]
L'Oreal	1880	1920	+ 2,12	10
LVMH Moet Vuitton	1355	1393	+ 2,80	10
Lyonnaise Eaux	473	[illegible]	- 0,35	[illegible]
Marine Wendel	463	[illegible]	+ 0,86	[illegible]
Metaleurop	44,10	[illegible]	+ 2,60	[illegible]
Metrologie Inter.	13,20	[illegible]	- 1,13	[illegible]
Michelin	273,50	[illegible]	- 0,47	[illegible]
Moulinex	117,50	[illegible]	+ 3,40	[illegible]
Nord-Est	131	[illegible]	+ 0,83	[illegible]
Nordon (Ny)	356	[illegible]	- 0,28	[illegible]
NRJ #	650	[illegible]	- 0,15	[illegible]
OLIPAR	80,50	[illegible]	- 2,48	[illegible]
Paribas	342	[illegible]	+ 0,87	[illegible]
Pathe	1230	[illegible]	+ 0,73	[illegible]
Pechiney	204	[illegible]	- 0,98	[illegible]
Pernod-Ricard	271,80	[illegible]	+ 0,14	[illegible]
Peugeot	562	[illegible]	+ 1,95	[illegible]
Pinault-Prin.Red.	2049	[illegible]	- 0,14	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	416	[illegible]	- 0,24	[illegible]
Primagaz	595	[illegible]	—	[illegible]
Promodes	1394	[illegible]	+ 1,43	[illegible]
Publicis	452	[illegible]	+ 0,22	[illegible]
Remy Cointreau	141	[illegible]	- 0,63	[illegible]
Renault	107,20	[illegible]	- 2,98	[illegible]
Rexel	1574	[illegible]	- 0,88	[illegible]
Rhone Poulenc A	167,70	[illegible]	+ 3,75	[illegible]
Rochette (La)	25,10	[illegible]	+ 3,98	[illegible]
Roussel Uclaf	● 1439	[illegible]	+ 5,69	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	4681	[illegible]	- 0,02	[illegible]
Sade (Ny)	183	[illegible]	- 1,63	[illegible]
Sagem SA	3110	[illegible]	- 0,35	[illegible]
Saint-Gobain	725	[illegible]	+ 0,82	[illegible]
Saint-Louis	1187	[illegible]	+ 0,33	[illegible]
Salomon (Ly)	430	[illegible]	+ 0,88	[illegible]
Salvepar (Ny)	402	[illegible]	- 0,47	[illegible]
Sanofi	494	[illegible]	+ 5,66	[illegible]
Sat	1500	[illegible]	- 0,60	[illegible]
Saupiquet (Ns)	718	[illegible]	- 1,67	[illegible]
Schneider SA	232,40	[illegible]	+ 1,89	[illegible]
SCOR	183	[illegible]	- 1,25	[illegible]
S.E.B.	1020	[illegible]	+ 0,98	[illegible]
Sefimeg	380,20	[illegible]	- 0,05	[illegible]
SEITA	212,30	[illegible]	+ 1,97	[illegible]
Selectibanque	69,80	[illegible]	+ 0,28	[illegible]
SFIM	1009	[illegible]	- 0,89	[illegible]
SGE	108,20	[illegible]	- 2,40	[illegible]
Sidel	358,50	[illegible]	+ 0,97	[illegible]
Simco	460	[illegible]	—	[illegible]
S.I.T.A	1070	[illegible]	+ 0,93	[illegible]
Skis Rossignol	142	[illegible]	- 1,05	[illegible]
Sligos	688	[illegible]	+ 0,29	[illegible]
Societe Generale	533	[illegible]	+ 1,31	[illegible]
Sodexho	2757	[illegible]	+ 1,77	[illegible]
Sommer-Allibert	147	[illegible]	- 1,29	[illegible]
Sophia	190	[illegible]	—	[illegible]
Spir Communication	492	[illegible]	- 0,40	[illegible]
Strafor Facom	365,50	[illegible]	+ 0,46	[illegible]
Suez	213	[illegible]	—	[illegible]
Synthelabo	549	[illegible]	+ 2,55	[illegible]
Technip	494,50	[illegible]	+ 1,11	[illegible]
Thomson-CSF	165,10	[illegible]	+ 0,84	[illegible]
Total	410	[illegible]	+ 2,39	[illegible]
U.A.P. (EX OPE)	127,50	[illegible]	+ 0,70	[illegible]
UFB Locabail	471	[illegible]	+ 0,84	[illegible]
UIC	20,40	[illegible]	+ 0,73	[illegible]
UIF	419	[illegible]	- 0,23	[illegible]
UIS	170,10	[illegible]	- 1,23	[illegible]
Unibail	497	[illegible]	- 0,06	[illegible]
Union Assur.Fdal	633	[illegible]	- 1,10	[illegible]
Usinor Sacilor	75,80	[illegible]	- 0,98	[illegible]
Valeo	328,50	[illegible]	- 0,45	[illegible]
Vallourec	269,20	[illegible]	- 0,81	[illegible]
Via Banque	153	[illegible]	- 1,96	[illegible]
Worms & Cie	329,80	[illegible]	+ 0,06	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1494	[illegible]	+ 0,87	[illegible]
Elf Gabon	1300	[illegible]	- 1,53	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
ABN Amro Hol.#	326,90	[illegible]	+ 2,47	[illegible]
Adecco S.A.	1330	[illegible]	- 2,10	[illegible]
Adidas AG #	445	[illegible]	+ 1,12	[illegible]
American Express	285	[illegible]	+ 0,07	[illegible]
Anglo American #	271,20	[illegible]	+ 0,29	[illegible]
Amgold #	390,10	[illegible]	+ 1,28	[illegible]
Arjo Wiggins App.	13,70	[illegible]	+ 5,83	[illegible]
A.T.T. #	205	[illegible]	+ 0,87	[illegible]
Banco Santander #	291,10	[illegible]	+ 3,40	[illegible]
Barrick Gold #	156,50	[illegible]	+ 0,12	[illegible]
B.A.S.F. #	199,10	[illegible]	+ 0,45	[illegible]
Bayer #	205,70	[illegible]	+ 1,36	[illegible]
Cordiant PLC	8,25	[illegible]	+ 1,81	[illegible]
Crown Cork ord.#	264,50	[illegible]	+ 0,07	[illegible]
Crown Cork PF CV#	252,60	[illegible]	- 0,23	[illegible]
Daimler Benz #	338,70	[illegible]	+ 3,69	[illegible]
De Beers #	144,10	[illegible]	+ 0,27	[illegible]
Deutsche Bank #	238,40	[illegible]	+ 0,04	[illegible]
Dresdner Bank #	148,50	[illegible]	+ 2,15	[illegible]
Driefontein #	54,45	[illegible]	- 1,01	[illegible]
Du Pont Nemours #	495	[illegible]	+ 1,61	[illegible]
Eastman Kodak #	418	[illegible]	+ 0,47	[illegible]
East Rand #	1,80	[illegible]	- 2,77	[illegible]
Echo Bay Mines #	36,15	[illegible]	+ 0,13	[illegible]
Electrolux #	302	[illegible]	+ 0,33	[illegible]
Ericsson #	157,20	[illegible]	+ 1,78	[illegible]
Ford Motor #	161,20	[illegible]	+ 2,35	[illegible]
Freegold #	38,80	[illegible]	- 0,51	[illegible]
Gencor Limited #	18,35	[illegible]	+ 1,08	[illegible]
General Elect. #	531	[illegible]	+ 2,07	[illegible]
General Motors #	280	[illegible]	+ 1,78	[illegible]
Gle Belgique #	391,10	[illegible]	+ 1,66	[illegible]
Grd Metropolitan	39,40	[illegible]	+ 0,25	[illegible]
Guinness Plc #	39,45	[illegible]	+ 0,38	[illegible]
Hanson Plc	7,20	[illegible]	- 2,08	[illegible]
Harmony Gold #	39,90	[illegible]	+ 2,38	[illegible]
Hitachi #	47,55	[illegible]	+ 1,57	[illegible]
Hoechst #	240,10	[illegible]	- 0,45	[illegible]
I.B.M #	835	[illegible]	- 0,59	[illegible]
I.C.I #	65,40	[illegible]	+ 2,14	[illegible]
Ito-Yokado #	237,30	[illegible]	- 1,39	[illegible]
Matsushita #	86	[illegible]	- 0,93	[illegible]
Mc Donald's #	243,20	[illegible]	- 0,90	[illegible]
Merck and Co #	416,90	[illegible]	+ 1,89	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	55,70	[illegible]	- 0,35	[illegible]
Mobil Corporat.#	640	[illegible]	+ 1,40	[illegible]
Morgan J.P. #	507	[illegible]	+ 0,98	[illegible]
Nestle SA Nom. #	5540	[illegible]	+ 1,26	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	66,10	[illegible]	+ 1,36	[illegible]
Nokia A	299	[illegible]	- 0,93	[illegible]
Norsk Hydro #	261,10	[illegible]	+ 0,61	[illegible]
Petrofina #	1686	[illegible]	+ 2,01	[illegible]
Philip Morris #	592	[illegible]	+ 0,67	[illegible]
Philips N.V #	208,50	[illegible]	+ 0,62	[illegible]
Placer Dome Inc #	117,60	[illegible]	+ 1,61	[illegible]
Procter Gamble #	551	[illegible]	+ 3,62	[illegible]
Quilmes	282,10	[illegible]	+ 3,50	[illegible]
Randfontein #	26,70	[illegible]	- 0,37	[illegible]
Rhone Poul.Rorer #	400	[illegible]	+ 2	[illegible]
Royal Dutch #	879	[illegible]	+ 1,36	[illegible]
R T Z #	81,05	[illegible]	+ 1,78	[illegible]
Sega Enterprises	195,30	[illegible]	- 1,48	[illegible]
Saint-Helena #	30,50	[illegible]	+ 1,63	[illegible]
Schlumberger #	541	[illegible]	+ 1,29	[illegible]
SGS Thomson Micro.	370	[illegible]	+ 1,10	[illegible]
Shell Transport #	85,15	[illegible]	+ 1,05	[illegible]
Siemens #	240,60	[illegible]	- 0,99	[illegible]
Sony Corp. #	338,50	[illegible]	+ 0,47	[illegible]
Sumitomo Bank #	80,50	[illegible]	- 0,62	[illegible]
T.D.K #	330,80	[illegible]	+ 0,21	[illegible]
Telefonica #	121	[illegible]	+ 0,16	[illegible]
Toshiba #	32,95	[illegible]	- 0,75	[illegible]
Unilever #	874	[illegible]	+ 1,60	[illegible]
United Technol. #	340	[illegible]	+ 2,94	[illegible]
Vaal Reefs #	345,10	[illegible]	+ 0,08	[illegible]
Volkswagen A.G #	2114	[illegible]	+ 1,70	[illegible]
Volvo (act.B) #	111,80	[illegible]	- 0,62	[illegible]
Western Deep #	159,50	[illegible]	+ 2,13	[illegible]
Yamanouchi #	107,50	[illegible]	+ 0,55	[illegible]
Zambia Copper	5,95	[illegible]	+ 2,52	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 20 DÉCEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	3,282 d
CEPME 8,5% 88-97CA	102,51	4,145
CEPME 9% 89-99 CA#	112,39	3,081
CEPME 9% 92-06 TSR	121,50	4,586
CFD 9,7% 90-03 CB	122,90	8,613
CFD 8,6% 92-05 CB	119	7,518
CFF 10% 88-98 CA#	110,48	1,781
CFF 9% 88-97 CA#	103,94	2,021
CFF 10,25%90-01CB#	120,25	8,032 d
CLF 8,9% 88-00 CA#	114,22	5,180
CLF 9%88-93/98 CA#	105,85	8,890
CNA 9% 4/92-07	122,50	5,819
CRH 8,6% 92/94-03	117,01	4,241
CRH 8,5% 10/87-88#	109,77	6,893 o
EDF 8,6% 88-89 CA#	112,77	7,402 d
EDF 8,6% 92-04 #	118,50	6,150
Emp.Etat 6%93-97 #	101,45	2,679
Finansder 9%91-06#	121,35	0,740
Finansd.8,6%92-02#	116,10	7,848
Floral9,75% 90-99#	114	4,140
OAT 8,5% 87-97CA#	102,45	4,285
OAT 88-98 TME CA#	101,95	5,182 d
OAT 9/85-98 TRA	102,55	1,344
OAT 9,50%88-98 CA#	108,68	4,789
OAT TMB 87/99 CA#	99,87	3,659
OAT 8,125% 89-99 #	109,92	6,786
OAT 8,50%90/00 CA#	113,23	6,358
OAT 85/00 TRA CA#	107,05	3,863 o
OAT 10%5/85-00 CA#	118,13	5,836
OAT 89-01 TME CA#	105,50	5,182 d
OAT 8,5% 87-02 CA#	117,71	0,722 d
OAT 8,50% 89-19 #	122,13	1,444
OAT.8,50%92-23 CA#	121,51	5,705
SNCF 8,8% 87-94CA	109,35	7,886
Lyon.Eaux 6,5%90CV	976	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	115,90	121
Baccarat (Ny) ◆	460	460
Bains C.Monaco	488,10	490
Bque Transatlantl. ◆	132	132
B.N.P.Intercont.	470	453
Bidermann Ind. ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy	401	[illegible]
Champex (Ny) ◆	27,45	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP	310	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2121	[illegible]
Concorde-Ass Risq	870	[illegible]
Continental Ass.Ly ◆	380	[illegible]
Darblay	415	[illegible]
Didot Bottin	688	[illegible]
Eaux Bassin Vichy ◆	3894	[illegible]
Ecia	791	[illegible]
Ent.Mag. Paris	1476	[illegible]
Fichet Bauche	70	[illegible]
Fidel	32	[illegible]
Finalens	350	[illegible]
F.I.P.P. ◆	300	[illegible]
Fonciere (Cie)	495	[illegible]
Fonciere Euris	215	[illegible]
Fonc. Lyonnaise #	585	[illegible]
Foncina #	478	[illegible]
Francarep	252	[illegible]
France I.A.R.D. ◆	1006	[illegible]
France S.A. ◆	1150	[illegible]
From. Paul-Renard ◆	2050	[illegible]
Gevelot	955	[illegible]
G.T.I (Transport)	177	[illegible]
Immobail	101,50	[illegible]
Immobanque	612	[illegible]
Locamion (Ly) ◆	498	[illegible]
Lucia	59	[illegible]
Monoprix ◆	193	[illegible]
Metal Deploye	370	[illegible]
Mors #	8,05	[illegible]
Navigation (Nle)	78	[illegible]
Optorg	294,90	[illegible]
Paluel-Marmont	225	[illegible]
Exa.Clairefont(Ny)	1046	[illegible]
Parfinance	217	[illegible]
Paris Orleans	238	[illegible]
Piper Heidsieck ◆	1720	[illegible]
Promodes (CI)	928	[illegible]
PSB Industries Ly	330,10	[illegible]
Rhin Moselle(Ny)	1700	[illegible]
Rougier #	298	[illegible]
Saga ◆	90	[illegible]
Salins du Midi	440	[illegible]
Silic	748	[illegible]
S.I.P.H. ◆	178,20	[illegible]
Sofal ◆	29,50	[illegible]
Sofragi	4070	[illegible]
Taittinger	1450	[illegible]
Tour Eiffel	250	[illegible]
Vicat	411,60	[illegible]
Finaxa	270	[illegible]
Gaillard (M) ◆	1600	[illegible]
Givaudan-Lavirotte ◆	1076	[illegible]
Grd Bazar Lyon(Ly)	170	[illegible]

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 20 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	39,65	40,65
AFE #	439,70	439,70
Aigle #	173,90	169,10
Albert S.A (Ns) ◆	104,50	104,50
Altran Techno. #	1719	1716
Montaignes P.Gest ◆	1431	1577
Assystem #	402	400
Bque Picardie (Li) ◆	599	599
Bque Tarneaud(B)#	249	244,90
Bque Vernes	95	86,20
Beneteau #	605	605
B I M P	65	65
Boiron (Ly) #	635	635
Boisset (Ly)#	249,10	249,10
But S.A.	310	314
Cardif SA	735	733
C.E.E #	170	170
Cermex (Ly)	375	375
CFPI #	341	348
Change Bourse (M)	275	270
Christ.Dalloz #	1949	1900
CNIM CA#	183,50	190
Codetour	287	286
Comp.Euro.Tele-CET	412	430
Conflandey S.A.	240	237
C.A.Haute Normand	334	329
C.A. Paris IDF	778	765
C.A.Ille & Vilaine	345	345
C.A.Morbihan (Ns)	327	327
C.A.du Nord (Li)	506	485
C.A. Oise CCI	272	271
Creeks ◆	21,75	21,75
Devanlay	463	480
Devernois (Ly)	528	502
Ducros Serv.Rapide	60	60
Adecco Trav.Tem.Ly	412,50	413
Europ.Extinc.(Ly)#	318	308
Europ Propulsion ◆	625	625
Expand s.a	302	305
Factorem	675	678
Faiveley #	308	308
Finacor	74,90	70,60
Fininfo	535	535
Fructivie	648	648
Gautier France #	234	230
Gel 2000	72	72
GFI Industries #	715	710
Girodet (Ly) # ◆	16,80	[illegible]
GLM S.A.	289,80	279,50
Grandoptic.Photo #	830	831
Gpe Guillin # Ly	158	158
Kindy #	152,10	152,10
Guerbet	268	268
Hermes Internat.1#	1375	1400
Hurel Dubois	538	548
ICBT Groupe #	200,60	200,60
I.C.C. ◆	117	117
Idianova ◆	70	70
Int. Computer # ◆	110	110
IPBM	66	66
M6-Metropole TV	412	404
Manitou #	575	574
Manutan	520	501
Marie Brizard #	974	980
Maxi-Livres/Profr.	179	180
Mecelec (Ly)	65,10	65,10
MGI Coutier	229,50	228
Monneret Jouet Ly#	73	71,90
Naf-Naf #	44,10	45
NSC Schlum. Ny	590	560
Onet #	940	935
Paul Predault #	180	184
P.C.W. ◆	19	19
Petit Boy #	78,50	80,45
Phyto-Lierac	287,50	286
Pochet	895	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)	220	[illegible]
Radiall #	506	[illegible]
Rallye(Cathiard)Ly	210	[illegible]
Robertet #	1015	[illegible]
Rouleau-Guichard	315	[illegible]
Securidev #	79,90	[illegible]
Smoby (Ly)#	525	[illegible]
Sofco (Ly)	34	[illegible]
Sofibus ◆	361	[illegible]
Sogepag #	140	[illegible]
Sogeparc (Fin)	790	[illegible]
Sopra	371	[illegible]
Steph.Kelian #	65	[illegible]
Sylea	560	[illegible]
Teisseire-France	167,50	[illegible]
TF1-1	489,80	[illegible]
Thermador Hold(Ly)	250	[illegible]
Trouvay Cauvin #	103	[illegible]
Unilog	549	[illegible]
Union Fin.France	575	[illegible]
Viel et Cie #	126,50	[illegible]
Vilmorin et Cie #	423	423
Virbac	638	642

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 20 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	80	[illegible]
Coil	168	[illegible]
Electronique D2	470	[illegible]
FDM Pharma n.	204,50	[illegible]
Genset	255,90	[illegible]
High Co.	160	[illegible]
Infonie	187,90	[illegible]
Joliez-Regol	86	[illegible]
Mille Amis	114,70	[illegible]
Picogiga	160	[illegible]
Proxidis	26,50	[illegible]
Stelax	4,19	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 20 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin Cl. ◆	720	[illegible]
Crédit Gén.Ind. ◆	21,10	[illegible]
Générale Occidentale ◆	64,35	[illegible]
Mumm ◆	1350	[illegible]
Sté lecteurs du Monde ◆	170	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

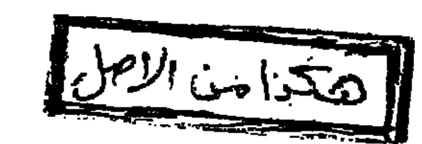
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

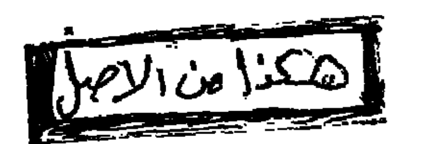
SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 19 décembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	121,74	115,94
BANQUES POPULAIRES		
Valorg ●	2488,62	2451,84
BANQUE TRANSATLANTIQUE		
Arbitr. Court Terme	9599,26	9599,26
Arbitr. Première	9565,45	9470,74
Arbitr. Sécurité	17615,55	17527,91
BNP		
Antigone Trésorerie	870324	870324
Natio Court Terme	13981	13981
Natio Court Terme2	379619	379619
Natio Epargne	2252,61	2230,31
Natio Ep. Capital C/D	16508,40	16344,95
Natio Ep. Croissance	2474,30	2425,78
Natio Ep. Obligations	226,82	222,37
Natio Epargne Retraite	144,34	141,51
Natio Epargne Trésor	11042,49	11020,45
Natio Epargne Valeur	587,62	576,10
Natio France Index	1204,41	1180,79
Natio Immobilier	1257,45	1232,79
Natio Inter	1958,37	1919,97
Natio Monétaire C/D	5410,87	5410,87
Natio Opportunités	165,44	162,20
Natio Patrimoine	1567,19	1536,46
Natio Perspectives	1332,60	1306,47
Natio Placements C/D	77639,54	77639,54
Natio Revenus	1113,48	1102,46
Natio Sécurité	11295,73	11295,73
Natio Valeurs	1119,07	1097,13
BRED BANQUE POPULAIRE		
Monecden	90888,84	90888,84
Oblig. tres caté.	250,19	246,49
CDC GESTION		
Livret Bourse Inv. D	678,41	658,65
Le Livret Portefeuille D	911,71	885,16
SICAV MULTI-PROMOTEURS		
Nord Sud Dévelop. C/D ◆	2310,85	2306,24
Patrimoine Retraite C	306,58	300,57
Sicav Associations C	2394,16	2394,16
CDC TRESOR		
Fonsicav C	19334,57	19334,57
Mutual. dépôts Sicav C	18971,50	18952,55
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Actions Futur D	226,13	221,70
Ecur. Capicourt C	229,45	229,45
Ecur. Capitalisation C	240,01	240,01
Ecur. Distrimonétaire D.	10433,42	10433,42
Ecur. Expansion C	81597,42	81272,33
Ecur. Géovaleurs C	2982,36	2929,88
Ecur. Investis. D	185,29	181,66
Ecur. Monépremière	11150,52	11150,52
Ecur. Monétaire C	12873,97	12873,97
Ecur. Monétaire D	12260,82	12260,82
Ecur. Trésorerie C/D	316,45	316,45
Ecur. Trimestriel D	2006,81	[illegible]
Eparcourt-Sicav D	197,81	197,81
Géoptim C	12312,92	12130,96
Géoptim D	11982,89	11805,88
Horizon C	1807,97	1772,52
Prévoyance Ecur. D	104,24	[illegible]
Fonds communs de placements		
Ecur. Capipremière C	11772,65	[illegible]
Ecur. Sécuripremière C	11758,04	[illegible]
Ecur. Sensipremière C	12696,61	[illegible]
CNCA (CRÉDIT AGRICOLE)		
Amplia ◇	117873,56	117873,56
Atout Amérique	148,20	144,59
Atout Asie	97,84	95,45
Atout Futur C	641,70	626,05
Atout Futur D	612,13	597,20
Coexis	1914,21	1878,52
Dieze	1958,08	1921,52
Elicash ◇	934878,85	934878,85
Epargne-Unie	178,88	174,52
Eurodyn	2001,10	1952,29
Indicia ◆	1355,90	1322,99
Moné.JC ◇	11789,22	11789,22
Moné.JD ◇	11789,22	11789,22
Oblifutur	526,85	[illegible]
Oraction	1716,06	1674,20
Revenu-Vert	1227,40	[illegible]
Sévéa ◆	110,36	107,67
Synthésis	17242,32	[illegible]
Uni Foncier	1265,47	1234,60
Uni France	706,81	689,57
Uni Garantie C	1825,20	1791,17
Uni Garantie D	1484,01	1456,94
Uni-Régions	1557,05	1519,07
Univar C ◇	305,45	305,45
Univar D ◇	299,65	299,65
Univers Actions	196,62	191,82
Univers-Obligations	231,05	[illegible]
CIC BANQUES		
Francic	591,59	[illegible]
Francic Pierre	120,62	[illegible]
Francic Régions	1674,53	1625,76
CIC PARIS		
Cicamonde	1355,67	[illegible]
Converticic	360,45	[illegible]
Ecocic	1480,12	1437,01
Oblicic Mondial	3504,60	[illegible]
Oblicic Régions	1191,83	[illegible]
Rentacic	168,09	165,61
CRÉDIT LYONNAIS		
Eurco Solidarité	1339,91	1326,64
Lion 20000 C	16951,80	16951,80
Lion 20000 D	16261,31	[illegible]
Lion Association	11584,13	11584,13
Lion Plus	1502,75	[illegible]
Lion Trésor	2475,84	[illegible]
Oblilion	1952,27	[illegible]
Sicav 5000	613,76	[illegible]
Slivafrance	1032,03	[illegible]
Slivam	504,70	[illegible]
Slivarente	239,09	[illegible]
Slivinter	619,81	[illegible]
Trilion	5249,99	[illegible]
CRÉDIT MUTUEL FINANCE		
Avenir Alizes	2192,95	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	136,08	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	899,30	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind. C	112,25	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	22647,95	[illegible]
Créd.Mut.Ep.long.T.	247,72	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde ◆	1310,98	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1816,96	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1108,61	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	736,86	[illegible]
Saint-Honoré Capital	19098,73	[illegible]
St-Honoré March. Emer.	652,51	[illegible]
St-Honoré Pacifique	706,38	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1811,70	[illegible]
Stratégie Actions	979,91	[illegible]
Stratégie Rendement	1889,19	[illegible]
[illegible]		
Amplitude Monde C	835,06	[illegible]
Amplitude Monde D	813,49	[illegible]
Amplitude Europe C/D	122,68	[illegible]
Elanciel D	142,26	[illegible]
Emergence Poste D	118,51	[illegible]
Géobilys C	644,28	[illegible]
Géobilys D	614,92	[illegible]
Intensys C	116,31	[illegible]
Intensys D	111,38	[illegible]
Latitude C	146,57	[illegible]
Latitude D	137,89	[illegible]
Oblitys D	610	[illegible]
Plénitude D	168,65	[illegible]
Poste Gestion C	43896,09	[illegible]
Revenus Trimestr. D	5292,76	[illegible]
Solstice D	2356,01	[illegible]
Thésora C	954,02	[illegible]
Thésora D	868,38	[illegible]
SOCIETE GENERALE		
Actimonétaire C	37491,09	[illegible]
Actimonétaire D	30528,06	[illegible]
Cadence 1 D	1084,49	[illegible]
Cadence 2 D	1071,30	[illegible]
Cadence 3 D	1059,34	[illegible]
Capimonétaire C	405,48	[illegible]
Capimonétaire D	376,75	[illegible]
Sogeoblig C	8931,19	[illegible]
Interoblig C	6888,21	[illegible]
Intersélection France D	608,84	[illegible]
S.G. France opport. C	1744,80	[illegible]
S.G. France opport. D	1682,57	[illegible]
Sogenfrance C ◆	1532,15	[illegible]
Sogenfrance D ◆	1414	[illegible]
Sogépargne D	305,22	[illegible]
Soginter C	1878,70	[illegible]
Fonds communs de placements		
Favor D ◆	1244,80	[illegible]
Sogelance D ◆	1689,16	[illegible]
Sogenfrance Tempo D ◆	154,43	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.





FOOTBALL La trêve interrompt jusqu'au 25 janvier un championnat de France qui, à son ouverture, suscita beaucoup d'interrogations. Le départ d'une grande partie des vedettes et la faiblesse du recrutement à l'étranger laissaient augurer une moindre qualité. ● ALORS QUE VINGT-TROIS journées devaient être jouées, la compétition a en fait gardé une grande part de son intérêt grâce à l'apport de jeunes joueurs. Ce championnat de France aura été celui des découvertes. ● LES CENTRES DE FORMATION ne pourront hélas pas injecter indéfiniment autant de nouveaux talents dans l'élite. Ils sont de plus menacés de pillage. ● PRÉSIDENT DE LA LIGUE nationale, Noël Le Graët estime que le football hexagonal devrait connaître encore deux années difficiles. Il estime que les clubs français trouveront une santé financière suffisante pour faire revenir leurs vedettes.

Les centres de formation ont sauvé le championnat de France

La vague de départs de vedettes à l'étranger et la faiblesse financière des clubs hexagonaux ont été en partie compensées, au cours de la première partie de la compétition, par l'apport de jeunes joueurs de talent. Mais ceux-ci sont déjà convoités par les clubs européens

TANT qu'il y aura des bicyclettes ! Par deux fois, Laurent Leroy aura démontré que le championnat de France est encore à même de distiller de beaux gestes techniques. En deux « retournés » acrobatiques, le Cannois s'est révélé, à vingt ans, au public. Deux ronds de jambes, lors de la dix-neuvième et de la vingt et unième journées, en forme de révérence : le second couteau vous salue bien. Le club azuréen a déniché ce joueur renversant dans l'anonymat de Valenciennes. Ces deux buts, spectaculaires, aideront peut-être Cannes à échapper une nouvelle fois à la relégation.

« On lutte », résume Guy Lacombe, l'entraîneur. Douze pros ont en un an quitté son équipe. *« Contre Nancy, nous avons aligné onze joueurs qui, il y a moins de deux ans, n'évoluaient pas plus haut que la nationale 2 »*, explique le responsable technique. L'hémorragie des talents dure depuis quatre saisons. A chaque ouverture de championnat, depuis dix ans, Cannes est voué à redescendre en division 2. Chaque fois (sauf un faux pas en 1991-1992), l'équipe s'en tire honorablement.

On tient pour exemplaires les centres de formation de Nantes et Auxerre. Mais le vivier de Cannes n'est pas de moindre valeur. Pour la deuxième année consécutive, l'équipe des « moins de dix-sept ans » a remporté le championnat de France. *« Simplement, nous sommes moins ambitieux*, commente Guy Lacombe, qui s'occupa des jeunes de 1990 à 1995, avant d'être chargé de l'élite. *Eux recherchent de futures vedettes européennes. Nous, nous voulons en faire des joueurs digne de la division 1. »*

LA CATASTROPHE N'A PAS EU LIEU

Alors que s'annonce la trêve bivernale (la compétition reprendra le 25 janvier), les acteurs du championnat peuvent se retourner sans rougir. La catastrophe annoncée, après le départ à l'intersaison d'une quarantaine des meilleurs joueurs hexagonaux, n'a pas eu lieu. La barque France a plutôt bien supporté la tempête qui souffle actuellement sur le football européen. De fines bouches ne manquent pas de chipoter le niveau technique. Il serait en baisse, paraît-il, même si le jeu reste plaisant à contempler de tribunes toujours aussi garnies. Le football hexagonal a qualifié, une fois encore, un club en quarts de finale de chacune des trois coupes européennes. D'ores et déjà, il est possible de déclarer que la France a échappé à la relégation qui lui était promise.

La politique rodée de longue date à Cannes est simplement devenue cette année l'ordinaire du championnat de France. Elle pourrait se résumer dans cette devise qu'adoptait naguère la vieille noblesse impécunieuse : « Je maintiens. » Les clubs ont pris conscience d'une fragilité financière, jusque-là masquée par des contraintes à la libre circulation, abolies par l'arrêt Bosman. Ils ont cependant trouvé dans les quarante-deux centres de formation agréés du pays de quoi colmater les brèches des effectifs.

Même le Paris-SG s'est investi dans ce secteur et semble encore surpris de son efficacité. Après avoir sondé des mois durant le marché européen à la recherche d'un arrière latéral, les dirigeants franciliens se sont ainsi aperçus qu'ils avaient dans leur réserve un gamin de Sarcelles, Didier Domi, qui faisait l'affaire. Thierry Henry (Monaco), Ibrahim Ba (Bordeaux), Steve Marlet (Auxerre), Vincent Candela (Guingamp), Ludovic Asuar (Marseille) ne sont que les représentants les plus en vue d'une armée sortie de l'ombre au début de la saison.

La plupart de ces pointures sont malheureusement déjà inscrites sur des tablettes anglaises, espagnoles ou italiennes et le réservoir a ses limites. *« Encore deux ou trois années comme celle-là et c'est l'épuisement »*, prévient Gilles Albert, qui s'occupe de la pouponnière nantaise. *« Si, à chaque fin de saison, autant de joueurs devaient partir, il y aurait un vrai risque »*, confirme Daniel Rolland, responsable de l'école auxerroise.

L'Union européenne de football (UEFA) réfléchit à un système, s'inspirant du modèle français, qui limiterait les possibilités de débauchage avant vingt-quatre ans (*Le Monde* du 19 décembre). Les responsables du projet négocient un règlement de compromis avec la commission européenne. L'UEFA espère son application avant février 1997.

Il y a urgence. Les centres de formation aimeraient se protéger de l'appétit de plus en plus vif du milieu. La cour pressante faite par quelques ogres européen à Thierry Henry, dix-neuf ans, ou au Parisien Nicolas Anelka, dix-sept ans, ne sont pas des cas isolés.

PAS DE PANIQUE A AUXERRE

« Dès que les joueurs ont atteint dix-huit ans, des managers commencent à tourner autour », constate Gilles Albert. A Nantes, beaucoup des joueurs qui évoluaient dans l'équipe junior Gambardella 1995-1996 ont déjà signé des contrats avec des impresarios.

A Cannes, Guy Lacombe constate le même phénomène *« extrêmement perturbant pour les jeunes »*. *« Tous ont déjà été approchés avec parfois des procédés à la limite de la légalité »*, regrette-t-il.

« Si les centres de formation sont pillés, ils diparaîtront », assure Guy Lacombe. Afin de se prémunir contre ce danger, Cannes songe à se trouver un protecteur. Il a entamé des négociations avec Arsenal. Arsène Wenger, l'entraîneur des canonniers anglais qui débuta dans son métier à la Bocca, envisage *« une convention de partenariat entre les deux clubs au niveau de la formation »*. La réussite de Patrick Vieira sous les couleurs londoniennes est la meilleure publicité pour l'école azuréenne.

A Auxerre, on refuse de céder à la panique. *« Il faut laisser le temps au joueur d'arriver*, plaide Daniel Rolland. *La plupart des jeunes préfèrent rester chez nous tant qu'ils ne connaissent pas leur limite. »* Sur les bords de l'Yonne, on préfère se targuer des visites de clubs étrangers curieux d'observer les structures de la formation. Le dernier invité en date n'était rien moins que Liverpool. Entre pillage et copiage, le championnat de France continue d'intéresser l'Europe.

B. H.

Bastia confirme sa troisième place

Créant la surprise de cette première partie de championnat, le Sporting Club de Bastia s'affiche comme un ferme prétendant à une qualification européenne. Sur sa pelouse de Furiani, l'équipe corse a battu Bordeaux (3-1), jeudi 19 décembre, dans un match avancé de la vingt-troisième journée. A l'issue d'une rencontre de bonne qualité, elle a ainsi conforté sa troisième place, derrière Monaco et le Paris SG. L'entraîneur Frédéric Antonetti dispose d'un effectif soudé *qui a permis de pallier l'absence depuis début octobre du Slovaque* Lubomir Moravcik. Les dirigeants semblent également avoir réussi à convaincre le buteur monténégrin Anton Drobnjak de rester au club *jusqu'à la fin de la saison.*

Le recrutement, peu spectaculaire, s'est à l'usage révélé judicieux, tel celui des transfuges stéphanois Sébastien Perez et Patrick Moreau, vingt-trois ans, deux des joueurs qui ont marqué jeudi. Bastia dispose d'un budget six fois moins important que celui du PSG.

Noël Le Graët, président de la Ligue nationale de football

« Nous aurons deux ou trois ans difficiles, mais les joueurs partis reviendront »

« Comment jugez-vous cette première partie de championnat ?

– Je pense que la vague de départs que nous avons connue pendant l'été n'a pas eu de prise ni sportivement ni économiquement. Monaco a une équipe offensive de très bon niveau. Nantes revit. A Auxerre... il ne peut rien arriver à Guy Roux. Ceux qui ont un style de jeu sont parvenus à le conserver. Mais, cette saison, il y a quatre descentes prévues en division 1. Aujourd'hui, dix équipes sont concernées par la descente, dix par l'Europe. Cela agit beaucoup sur le comportement. Il y a plus de contestation, des critiques sur l'arbitrage, sur le calendrier.

– Les clubs français ont cependant montré leur faiblesse économique sur le marché des transferts...

– Aujourd'hui, on est sur un marché déstabilisé. Il faut faire face à une concurrence européenne énorme. Mais les clubs français sont structurés. Ils ne sont pas riches, mais ils sont sains. Les revenus du football français augmentent tous les ans. On a dépassé 2,2 milliards de recettes cumulées. On va atteindre les 3 milliards dans deux ans.

– Les droits de télévision sont infiniment plus importants en Espagne, en Italie ou en Angleterre qu'en France ?

– Je conteste ces chiffres. Les contrats télé ont été renégociés largement à la hausse. Nous sommes certes loin des Anglais, mais nous sommes devant les Allemands, et je n'envie pas du tout la situation espagnole. Nous avons, nous, un système basé sur le partage. Les contrats signés sont aujourd'hui répartis entre les clubs. En Espagne, ces derniers signent directement pour leur compte. Les grands clubs ont donc beaucoup plus de revenus. Barcelone et le Real de Madrid ont quatre fois plus de droits télévisés que le PSG, mais un club moyen de D1 est avantagé chez nous.

– Même La Corogne semble plus riche que Paris...

– La Corogne a autant de spectateurs que le PSG. Les droits télévisés de ce grand club européen sont plus forts que ceux du PSG. La publicité est beaucoup plus forte. Les abonnements de début de saison n'ont rien à voir avec ce que nous faisons. La fiscalité, le droit de payer l'impôt des joueurs à la signature, les avantagent. Nos charges sociales sont plus élevées. Mais l'Europe va se faire. Le système devra se réguler avec la même fiscalité, avec la même monnaie. Là, on pourra comparer ce qui est comparable.

– En combien de temps la France peut-elle redevenir financièrement compétitive ?

– Il y a quatre ou cinq ans, les joueurs allemands étaient éparpillés dans toute l'Europe ; aujourd'hui, il y a des clubs financièrement solides, et tous les garçons sont revenus dans la Bundesliga. Je prévois le même destin en France : on aura deux ou trois ans difficiles, mais les joueurs qui sont partis reviendront. Je pense que nous pourrons rentrer dans la bagarre des grands. Avec la perspective de la Coupe du monde, on a créé une importante capacité d'accueil. Par ailleurs, nous sommes pour la première fois en situation financière positive. Comme les dettes antérieures sont remboursées, l'argent des transferts va pouvoir être réinvesti immédiatement dans l'achat de joueurs. A condition de mieux négocier la vente de ces joueurs : des clubs ont bradé des attaquants de premier plan. Il faudra être plus vigilant. Le recrutement de joueurs étrangers a été plutôt décevant, lui aussi. Je crois que des présidents de clubs ne referaient pas les mêmes choix aujourd'hui.

– La négociation de contrats d'image pourrait aider les joueurs à rester en France...

– Notre système doit protéger le collectif. Des marques peuvent connaître la tentation de prendre deux ou trois joueurs seulement sous contrat. Dans notre système, c'est le club ou rien. Mais les grands joueurs doivent pouvoir développer leur droit d'image avec l'accord ou la complicité du club, en partageant éventuellement les bénéfices avec leur club au sein d'une société commune. Cela pourrait aider à les garder dans le football français. »

Propos recueillis
par Benoît Hopquin

Mer difficile pour le Vendée Globe

LES MERS DU SUD continuent à secouer durement les concurrents de la course autour du monde en solitaire et sans escale. Le *Geodis* de Christophe Auguin, qui est largement en tête de l'épreuve, a chaviré, jeudi 19 décembre. A cause d'une vague encore plus forte que les autres, alors que le vent soufflait entre 30 et 40 noeuds, le grand monocoque, qui était alors peu toilé, s'est couché dans l'eau pendant plusieurs secondes avant de se redresser, sans doute grâce à l'action de la quille pivotante. Le matériel de réception des fichiers météo est en panne, mais rien d'important ne semble cassé.

Le même jour, Catherine Chabaud a vu son *Whirlpool-Europe 2* chavirer pendant plusieurs secondes. Enfin, Thierry Dubois (*Le Monde* du 18 décembre) n'est reparti du Cap que jeudi 19 décembre : les conditions étaient trop défavorables, depuis mardi 17, pour l'appareillage de *Pour Amnesty international*.

DÉPÊCHES

■ **TENNIS : le tribunal de Hambourg a débouté Monica Seles,** jeudi 19 décembre, de sa demande de dommages et intérêts à la Fédération allemande de tennis à la suite de l'agression dont elle avait été victime sur un court, en avril 1993. La championne américaine avait été poignardée dans le dos par un déséquilibré, pendant le tournoi de Hambourg. Les avocats de Monica Seles faisaient valoir que la sécurité n'avait pas été bien assurée et réclamaient 24,4 millions de marks (environ 80 millions de francs) pour le manque à gagner subi par la joueuse pendant ses vingt-sept mois d'absence des courts. L'agresseur de Seles, Günter Parche, jugé irresponsable de ses actes, a été condamné à deux ans de prison avec sursis en octobre 1993. – (*Reuter*.)

■ **AUTOMOBILE : le Japonais Ukyo Katayama pilotera une Minardi dans le prochain championnat du monde de Formule 1.** Equipier de l'écurie Tyrrel pendant les quatre dernières années, Ukyo Katayama est âgé de trente-six ans. – (*AFP*.)

Le deuxième vol d'Ariane-5 est annoncé pour juillet 1997

L'échec du premier tir coûte 2 milliards. Les missions commerciales auront lieu après un troisième vol de qualification

LE DEUXIÈME exemplaire de la fusée européenne Ariane-5 – Ariane 502 – pourrait être lancé au début du mois de juillet 1997, ont indiqué, mardi 17 décembre, le Centre national des études spatiales (CNES) et l'Agence spatiale européenne (ESA). Ariane 501 avait explosé peu après son décollage, le 4 juin, en raison d'*« erreurs de spécification et de conception du logiciel »*, gérant son système de guidage (*Le Monde* du 25 juillet). Les modifications à apporter seront plus longues que prévu, puisque, en septembre, l'ESA tablait sur un deuxième vol dès avril 1997. Le nouveau calendrier prévoit un troisième vol de qualification – Ariane 503 – en novembre 1997, préalablement aux missions commerciales.

Les dépenses supplémentaires occasionnées par l'échec du premier tir sont estimées par l'ESA à 313 millions d'écus (2,03 milliards de francs). Les Etats participant au programme Ariane financeront ce surcoût à hauteur de 105 millions d'écus (682,5 millions de francs). La reprogrammation de crédits déjà prévus au budget de l'ESA pour les développements futurs d'Ariane-5 permettra de dégager 124 millions d'écus (806 millions de francs). Le reste, soit 84 millions d'écus (546 millions de francs), sera couvert par un effort spécial des industriels constructeurs d'Ariane, et par le « ticket » (à prix réduit) payé par un satellite commercial qui sera emporté par le vol Ariane 503, en plus de la capsule ARD destinée à tester les technologies nécessaires à la mise au point d'un éventuel véhicule habité européen.

« ENTIÈREMENT NOUVEAU »

Le Conseil de l'ESA, qui a entériné ces décisions mardi 17 et mercredi 18 décembre, a souligné sa *« volonté de mener à bien la qualification complète d'Ariane-5 »* et d'*« assurer la continuité de l'accès à l'espace au moyen de ce lanceur entièrement nouveau »*.

Jean-Marie Luton, directeur général de l'ESA depuis 1990, a, par ailleurs, annoncé lors de cette réunion qu'il ne solliciterait pas le renouvellement de son deuxième mandat, qui expire le 30 septembre 1998.

Une découverte de chercheurs américains ajoute au mystère des maladies à prions

Ces protéines auraient un pouvoir infectieux similaire à celui des virus ou des bactéries

La publication, dans le numéro de l'hebdomadaire américain *Science* daté du 20 décembre, du travail d'une équipe de chercheurs conduite par le professeur Stanley B. Prusiner (université de Californie) vient compliquer les hypothèses et certaines données tenues pour acquises quant à la physiopathologie des maladies à prions. Ces protéines auraient un pouvoir infectieux similaire à celui d'un virus ou d'une bactérie.

LES PRIONS sont des protéines naturellement produites par de nombreux organismes vivants et qui peuvent, dans certaines circonstances, acquérir un considérable pouvoir infectieux. Ces « agents transmissibles non conventionnels » sont alors impliqués dans des affections neurodégénératives, toujours mortelles, touchant l'espèce humaine et plusieurs espèces animales.

Sous-estimées, quand elles n'étaient pas ignorées, par les institutions en charge de la recherche médicale et de la santé publique, ces maladies font aujourd'hui l'objet d'un vif intérêt à la suite de la crise de la maladie de la « vache folle » et de la transmission à l'espèce humaine de l'agent de cette nouvelle affection.

La fonction biologique de la protéine-prion normale (présente notamment à la surface des neurones) demeure une énigme. Même si l'on commence à accumuler des données sur la version anormale – et à ce titre pathologique – de cette molécule, l'un des aspects le plus mystérieux demeure : comment comprendre qu'une simple protéine puisse, en l'absence de toute forme d'information génétique, avoir un pouvoir infectieux similaire à celui d'un virus ou d'une bactérie ? Comment comprendre qu'une simple configuration structurelle présente dans un organisme étranger soit capable d'induire un processus pathologique mortel ?

HYPOTHÈSE DÉRANGEANTE

Une telle hypothèse, dérangeante, fut avancée il y a plus de vingt ans par le professeur Prusiner. Elle lui valut de nombreuses critiques avant d'être acceptée par une majorité de la communauté scientifique spécialisée.

L'équipe de chercheurs américains et italiens, conduite par le professeur Stanley B. Prusiner (université de Californie, San Francisco), explique dans le numéro de l'hebdomadaire américain *Science* (daté du 20 décembre) avoir inoculé à des souris des prions impliqués dans deux affections neurodégénératives humaines : la maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ) et l'insomnie fatale familiale (IFF).

La protéine pathologique qui s'est ensuite accumulée dans les structures cérébrales de ces animaux avait conservé la forme spécifique des prions d'origine humaine. Précisément, l'injection de fragments cérébraux humains prélevés chez des patients décédés de ces deux affections induit la synthèse, chez ces animaux au patrimoine génétique modifié, de souches de prions semblables aux prions d'origine. Cette observation a pu être faite grâce à une manipulation expérimentale permettant de distinguer, après injection, le prion de la MCJ de celui de l'IFF.

« On peut ainsi, clairement, imprimer deux conformations structurelles différentes à partir d'une même structure primaire », commente le professeur Prusiner. Ce travail conduit à remettre en cause un principe fondamental qui veut que l'enchaînement des éléments (acides aminés) d'une protéine détermine la forme dans l'espace de cette dernière.

« AU DÉBUT DE NOS DÉCOUVERTES »

Comment en effet comprendre que des protéines-prions humaines différentes parviennent à elles seules à imprimer leurs marques respectives au sein des structures nerveuses de ces animaux ? Cette interrogation relance la controverse fondamentale qui se situe au cœur de la problématique sur les maladies à prions et qui porte sur la transmission de l'information biologique. On n'imaginait pas, jusqu'à présent, qu'une transmission de ce type d'information puisse se faire en l'absence totale d'acides nucléiques.

« La publication de Science *est importante, notamment dans la mesure où elle vient confirmer, sous la signature du professeur Prusiner, l'existence de souches différentes de protéines-prions pathologiques. Les prions rejoignent ainsi le concept de souche propre aux germes pathogènes impliqués dans les maladies infectieuses »*, a déclaré au *Monde* le professeur Marc Savey, vice-président du Comité français des experts sur les maladies à prions.

« Elle laisse également penser que nous n'en sommes aujourd'hui qu'au début de nos découvertes, ajoute-t-il. *Il y a cent ans, on ne connaissait qu'une salmonelle. Aujourd'hui, on en connaît 1 400. Nous sommes à l'évidence très en retard dans l'étude de ce champ de la biologie et de la pathologie. »*

En dépit de l'accumulation d'arguments expérimentaux allant dans le sens d'une infectiosité de la seule protéine-prion, des spécialistes continuent à douter que l'on puisse ainsi remettre en cause ce qui a, à leurs yeux, valeur de dogme. *« Certains diront que ces maladies sont dues à des virus, et il n'y a rien à leur dire, sinon que les évidences sont accablantes,* déclare le professeur Prusiner, cité par *Science. Ils peuvent dire ce qu'ils veulent. Je ne peux les aider. »*

Jean-Yves Nau

Les chercheurs du CNET s'inquiètent pour l'avenir de leurs travaux

VINGT ET UN chercheurs de moins en optoélectronique en 1996 au laboratoire de Bagneux, quarante de moins dans l'activité microélectronique de Grenoble en 1997... Les effectifs du Centre national d'études des télécommunications (CNET), laboratoire de recherche de France Télécom, subissent une érosion qui inquiète les chercheurs. Le 5 décembre, l'intersyndicale du CNET-Bagneux a publié un texte pour exprimer ce malaise. *« L'annonce en mai 1996 de la suppression de plus de 15 % des effectifs de recherche a conduit à l'arrêt de certaines études, sans qu'aucun argument autre que comptable n'ait été présenté et sans qu'aucune politique scientifique concertée n'ait été mise en place »*, précise le communiqué. La brutalité de cette cure d'amaigrissement a traumatisé les chercheurs. Le 10 décembre, les syndicats du CNET (CFDT, CFTC, CGT, FO, SUD) ont refusé de siéger à la dernière réunion de concertation sur la réforme organisée par le directeur de l'établissement, Michel Feneyrol.

« Nous considérons qu'il n'y a eu aucune concertation au cours du processus de réorganisation du CNET qui doit commencer début 1997 », explique un syndicaliste. La direction de l'organe de recherche de France Télécom se retranche derrière le résultat de la mission confiée à Didier Lombard, directeur général des stratégies industrielles, le 26 juin, par François Fillon, ministre délégué aux télécommunications, et François d'Aubert, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la recherche. Le rapport Lombard, prévu pour la mi-septembre, se trouve actuellement sur le bureau des ministres concernés. Ses propositions sur l'évolution des activités de recherche de France Télécom doivent être présentées au gouvernement au cours d'un prochain conseil des ministres.

En attendant, la tension monte au sein du personnel du CNET. Et le moral chute. A Bagneux, les chercheurs considèrent qu'il est urgent d'agir pour stopper l'hémorragie. Sinon, *« c'est la mort lente du laboratoire et un énorme gâchis humain et matériel »* qui sont à craindre, selon le texte du 5 décembre. La vingtaine de départs, dont aucun n'a été remplacé, a désorganisé le travail de plusieurs équipes et rendu impossible celui de certaines. L'un des départements concentrerait, à lui seul, la moitié des pertes d'effectifs.

Une perte de savoir-faire importante résulte de la rapidité et de l'absence totale de gestion des suppressions de postes. *« Il y a quatre ans, l'abandon de sujets d'études avait conduit à la suppression de dix postes qui avait été étalée sur trois ans »*, note un chercheur. Depuis le mois de mai, la réduction d'effectif de Bagneux résulte de départs à la retraite et de démissions. Dans un climat de démoralisation et de précipitation, les transferts de connaissance n'ont pas été réalisés. Les chercheurs défendent par ailleurs le caractère stratégique des travaux en optoélectronique menés à Bagneux. Ce sont eux qui préparent la généralisation de l'équipement en fibre optique du réseau français de télécommunication. Un élément décisif du développement des autoroutes de l'information.

QUESTION DE DÉLAI

A Grenoble, la même incertitude règne au sujet de l'avenir du laboratoire de microélectronique. Ce dernier travaille avec le CEA/Leti, d'une part, et avec SGS-Thomson, d'autre part, en particulier sur les programmes de gravure submicronique (0,25, 0,18 et 0,12 micron) des tranches de silicium servant à fabriquer les composants électroniques. Une technologie décisive en matière de miniaturisation des puces. La suppression de quarante postes annoncée pour l'an prochain devrait s'opérer par transfert de ces chercheurs sur d'autres activités, le logiciel et la télémédecine, dont les services seraient créés à Grenoble.

Pour débloquer la situation, tous s'accordent à penser qu'une décision rapide des ministères fondée sur le rapport Lombard devient critique. D'autant que les relations qu'ils ont entretenues avec son auteur, au cours de sa mission, leur laisse espérer une solution apte à les satisfaire. Ne reste qu'une question de délai à résoudre. Mais les fêtes pourraient repousser l'échéance au début de janvier 1997.

Michel Alberganti



JEUX, GRILLES ET PROBLÈMES

SOS Jeux de mots : 3615 LE MONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

MOTS CROISÉS
N° 947

HORIZONTALEMENT

I. Diminuent la tension. – II. Pour la faire cesser, il faut entamer les I. Se jette en mer d'Irlande. – III. Mis des dents aux roues. Explorateur américain. – IV. Exprime la surprise. Sur le calendrier, dans la glace. Esclave chez Plaute forcément ressemblant. – V. Il est moins comestible que ses œufs. Attaque. – VI. Donne des bouchons parfaits. Trouvent un abri. – VII. Suffisant ? – VIII. Celle de l'homme, c'est sa pensée. Pour notre monnaie. – IX. Contenu. Pronom. – X. Ce n'est pas un abîme insondable. Intoxiquent gravement. – XI. Dit ce qui a été vu et entendu.

VERTICALEMENT

1. Ardente zélatrice des I. – 2. Victime d'un courant d'air. Mère d'une grande famille. – 3. Fait, hélas ! encore parler de lui. Bailleurs bénévoles. – 4. Il n'est pourtant pas un dieu. – 5. Rapporta. Né. – 6. Pour atterrir au Japon. On l'a dans le sang ou on l'aura si on nous l'injecte. – 7. Pour une reliure. Grande famille. Conjonction inversée. – 8. Pronom. Philosophe de la douleur. – 9. Est souvent bon ou alors sacré. Note. – 10. Quelle aventure, ce voyage ! Epouse de Jacob. – 11. Saint. Pour le poêle. – 12. Le SDF aspire à l'être.

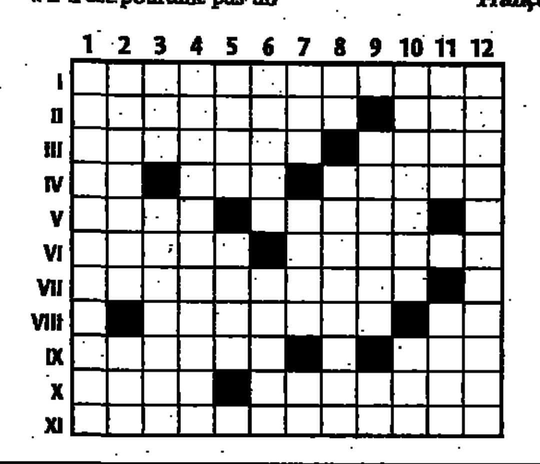
SOLUTION DU N° 946
Horizontalement

I. Remaniements. – II. Avenante. Sou. – III. Fascicule. Lr. – IV. Il. Inadaptée. – V. Suie. Seniors. – VI. Tannés. Genêt. – VII. OTAN. Ace. Dei. – VIII. Li. Emblème. – IX. AOC. Pli. Iute. – X. Gnon. Ecusson. – XI. Esquissèrent.

Verticalement

1. Rafistolage. – 2. Evaluations. – 3. Mes. INA. Coq. – 4. Ancienne. Nu. – 5. Nain. MP. – 6. Incassables. – 7. Etude. Clics. – 8. Mélangée. UE. – 9. Epie. Misr. – 10. NS. Tondeuse. – 11. Tolérée. Ton. – 12. Surestiment.

François Dorlet



ANACROISÉS (R)
N° 948

HORIZONTALEMENT

1. ACEEHINN. – 2. AEGIIRS (+ 1). – 3. ADEHNRY. – 4. AAIMMST. – 5. ADEIMNS (+ 4). – 6. EEMITU. – 7. EEELRTX. – 8. EEEILRS (+ 2). – 9. AEEEMNRS. – 10. BEEELMNS. – 11. EELOSUU. – 12. CDEEOSUU. – 13. EELMSXY. – 14. AIMNTU (+ 1). – 15. ACEHMS (+ 3). – 16. AABISS (+ 2). – 17. AEEHLSTT (+ 2). – 18. AGINNSU. – 19. AEELORU. – 20. AEIRSSTT (+ 8). – 21. CEEERSU (+ 4).

VERTICALEMENT

22. DEEEIMPR (+ 1). – 23. EEIMNNO (+ 1). – 24. ABENRTTU (+ 1). – 25. ACLNTU. – 26. AHIIMNOT. – 27. BEGILO. – 28. AAEEMNRS (+ 2). – 29. EEELLSTT (+ 1). – 30. AENSSS (+ 1). – 31. AMNOSSTU + E (+ 1). – 32. AEEHLMRU. – 33. ACEHRS (+ 4). – 34. AENRUUX (+ 1). – 35. EEIMRSTY. – 36. EGIRRTU (+ 1). – 37. EEEILMS. – 38. ENORSST (+ 3). – 39. DEEELMSU. – 40. EEIPTT. – 41. AEPRSS (+ 5). – 42. AILSSS (+ 2).

SOLUTION DU N° 947

1. CUBAINES. – 2. AOUTEE (OUATEE). – 3. ANORMALE. – 4. AFFREUX. – 5. SUFFIXEE. – 6. OPHITES, marbres ou membres d'une secte égyptienne. – 7. SUIVANTS. – 8. METTIEZ. – 9. ERINES (NEREIS...). – 10. EGARIONS (AGREIONS...). – 11. FIESTAS (FESSAIT). – 12. SALADERO, cuir de bœuf. – 13. *IGNORAT (AGIRONT GRANITO* ROGNAIT). – 14. AVINEE. – 15. ARTICLE (CLAIRET RECITAL). – 16. ASOCIALE. – 17. HETRAIE (HETAIRE). – 18. HOMELIE. – 19. VORACITE (CREVOTAI OCTAVIER). – 20. AMENERA (ARAMEEN EMANERA). – 21. TETEES (ETETES TESTEE). – 22. TOUEUSES. – 23. PESASSE (PASSEES). – 24. CABOSSEE. – 25. SACHANT (CHANTAS). – 26. GOYAVIER. – 27. BOCHIMAN. – 28. LINTEAU (ALUNITE NAUTILE). – 29. ARRIVER. – 30. IMITATIF. – 31. *DESAVEU.* – 32. *ENTOILEE.* – 33. ELASTINE (ALENTIES ENLIATES LESAIENT). – 34. SESSIONS (SISSONES). – 35. MARIACHI. – 36. AFFALEES. – 37. GRIOTTE (RIGOTTE). – 38. OFFRIRA. – 39. ENTAMEES. – 40. URINAIT (NUIRAIT RUINAIT UNIRAIT). – 41. MORCELEES. – 42. EXEGESES. – 43. TENEUSE.

Michel Charlemagne et Michel Duguet

SCRABBLE (R)
N° 513

UN SERVITEUR DÉVOUÉ MAIS GOURMAND

Le logiciel de jeu PC Scrabble, enfin disponible à la FNAC et autres magasins spécialisés (400 F), constitue un progrès spectaculaire par rapport à Dupliscra, auquel il succède. D'une part, le graphisme en est très beau (il rivalise désormais avec celui de Vocabble). D'autre part, PC Scrabble permet de jouer non seulement en duplicate, mais aussi en partie libre, l'ordinateur servant d'adversaire. Si vous voulez gagner à coup sûr, imposez-lui le niveau « débutant », trichez en demandant à voir son jeu, et, si ça ne suffit pas, tirez les lettres vous-même. Comme vous ne mangez pas de ce pain-là, vous aurez à cœur, bien sûr, de l'affronter au top-niveau. Ne ratant aucun Scrabble, votre adversaire dispose alors d'une puissance de feu redoutable ; mais vous le grignoterez en fin de partie : il gère mal les ouvertures données à l'adversaire, d'une part, et les possibilités de son propre reliquat, d'autre part.

C'est évidemment dans le domaine du duplicate que PC Scrabble excelle. Un grand nombre d'options sont à portée de doigt. Les unes aident à la recherche : validité d'un mot envisagé, scrabbles en 7 et 8 lettres constructibles avec le tirage, montant du futur top (cela vous permet de mettre les mains en haut du guidon si vous l'atteignez). Les autres aident au choix de la solution : rajouts avant et arrière, maçonneries possibles.

(Duplirec), le programme de recherche de Dupliscra, a été intégré à PC Scrabble. Rebaptisé « Recherche de mots », il peut construire tous les mots obéissant aux critères que vous lui imposez ; par exemple, ceux qui *comportent un U et un X ailleurs que* dans la dernière syllabe : EXULTA mais pas LETAUX. Ou encore tous les palindromes de sept lettres (mots ne changeant pas, qu'on les lise à l'endroit ou à l'envers) : PC Scrabble vous en dégot(t)era six : NAURUAN, REIFIER, RETATER, SEMAMES, SEMEMES et SNOBONS.

Allez-vous de ce pas commander ce très beau jouet au Père Noël ? Voire... PC Scrabble est très gourmand en mémoire « conventionnelle ». Paradoxalement, vous l'installerez sans problème si vous avez un bon vieux 486 avec Windows 2. En revanche, si vous avez un Pentium flambant neuf avec Windows 95, il vous proposera de jouer sans conjuguer, ou lambinera comme un film au ralenti. Vous devrez alors installer PC Scrabble sous DOS, ce qui n'est pas chose aisée. Bien sûr, il existe une assistance téléphonique, sise à Sophia-Antipolis, mais elle semble être aux abonnés absents (ou débordés).

Michel Charlemagne

Club SNCF, 1 *bis*, rue d'Athènes, 75009 Paris.
Tournois les vendredis à 14 h 15.

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant. Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes. Le dictionnaire de référence est *L'Officiel du Scrabble* (Larousse).

N°	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	PTS
1	LAFJRSI			
2	J+OTITOL	FRASIL	H 4	26
3	JT+AENRO	FOLIOT (a)	4 H	18
4	ADEBINO	JOINTERA	K 2	80
5	O+RZLO?V	DEBINA	1 J	52
6	LOR+ICEI	NOV(E)Z	N 1	41
7	OR+PURSE	CILIE	10 J	32
8	MUAXEHT	SOUPIRER	M 6	78
9	EGQN?IA	EXHUMAT (b)	11 E	170
10	EGN+SETR	ARQU(A)I	8 J	60
11	LEKTUSA	REGENTES	E 5	68
12	LTU+EYEW	UKASE	H 11	72
13	EETU+NDE	YAWL	13 G	42
14	E+EHMVAT	ETENDU	O 10	32
15	EMT+CURG	HAVEE	8 A	36
16	CMT+EOPE	GRUTE	10 B	25
17	E+AMSDNE	COMPETA	B 2	28
18	ILUUSFA	CADMEENS(c)	2 B	64
19	FILU+BIN	SUA	K 13	26
		INFIBULE	15 A	92
				1 042

(a) Balancier de vieille horloge ; FOLIOTER : numéroter des pages. (b) MATHEUX, O 6, 148. (c) AMENDEES, 15 C, 62.

1. Françoise Lumbroso, 991 ; 2. Raoul Frank, 926 ; 3. Jeannine Denoyel, 910.

ÉCHECS
N° 1720

FINALE DU CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR ÉQUIPES (Budapest, 1996)
Blancs : Kalantarjan.
Noirs : Horvath.
Défense Benoni.

1. d4	Cf6	13. Fé5 (i)	0-0 (j)
2. ç4	é6	14. Fxg7	Rxg7 (k)
3. Cf3	ç5	15. Da4 (l)	Tb8!! (m)
4. d5	éxd5	16. Dxé4 (n)	Da5+
5. çxd5	g6	17. Cd2 (o)	Txb2
6. Cç3	d6	18. Td1	Tf-b8 (p)
7. Ff4 (a)	Fg7 (b)	19. é3 (q)	Txd2!
8. Da4+	Fd7 (c)	20. Txd2	Tb1
9. Db3 (d)	b5! (e)	21. Dd3	Cé5!
10. Cxb5 (f)	Fxb5! (g)	22. Dé2 (r)	Cç4!
11. Dxb5+	Cd7	23. abandon (s)	
12. Fxd6 (h)	Cé4		

NOTES

a) Bien d'autres systèmes sont jouables : 7. g3, Fg7 ; 8. Fg2, 0-0 ; 9. 0-0, Té8 ; ou 7. é4, Fg7 ; 8. h3, 0-0 ; 9. Fd3 ; ou 7. é4, Fg7 ; 8. Fé2 (8. Fg5). Le développement du F-D en f4 a connu une grande vogue dans les années 70-80 et une certaine éclipse après 1988, à la suite d'analyses d'Ivantchouk mettant en valeur les ressources des Noirs.

b) On a longtemps cru que 7..., a6 était nécessaire pour parer la sortie 8. Da4+, clef du plan des Blancs. Il est vrai que, après 7..., a6 ; 8. a4, Fg7 ; 9. é4, 0-0 ; 10. Cd2 (ou 10. Fd3, Fg4 ; 11. h3, Fxf3 ; 12. Dxf3, Dç7 et Cb-d7 avec un bon jeu pour les Noirs), Cb5 ; 11. Fé3, Cd7 ; 12. Fé2, Cé5 ; 13. 0-0, Db4 ; 14. f4, Cg4 ; 15. Fxg4, Fxg4 ; 16. Dé1, Dxé1 ; 17. Taxé1, Tf-é8 ; 18. Cç4, Ta-d8, les Noirs ont un jeu solide.

c) Et non 8..., Dd7 ; 9. Dxd7+, Rxd7 ; 10. é4, et le R noir est mal placé, ni 8..., Rf8 ; 9. é4, Ch5 ; 10. Fé3, Cd7 ; 11. Dç2!, a6 ; 12. a4, Tb8 ; 13. Fé2, Ch-f6 ; 14. Cd2, Cé8 ; 15. 0-0 avec avantage aux Blancs (Ivkov-Sahovic, 1980).

d) Attaquant les pions b7 et d6.

e) Une défense énergique expérimentée en 1987, différente de la suite classique 9..., Dç7 ; 10. é4, 0-0 ; 11. Fé2, Té8 ; 12. Cd2.

f) 10. Fxd6 est aussi à envisager ; par exemple, 10..., Db6 (ou 10..., ç4 ; 11. Dd1, Db6 ; 12. Fé5, b4 ; 13. Fd4, bxç3!? ; 14. Fxb6, axb6 comme dans la partie Tcheluskina-Prudnikova, championnat d'URSS, 1991) ; 11. Fé5, 0-0 ; 12. é3, ç4 ; 13. Dd1, Ca6 (ou 13..., Td8 comme 13..., b4) ; 14. Dd4, Tf-ç8 ; 15. Tç1, b4 ; 16. Cd1, Dxd4 ; 17. Cxd4, Cxd5 ; 18. Fxg7, Rxg7 ; 19. Fxç4, Cb6 ; 20. b3, Cç5 et les Noirs ont une compensation suffisante pour le pion sacrifié (Alexandria-Shabalov, 1989).

g) Meilleur que 10..., Da5+ ; 11. Cç3, Cxd5 ; 12. Dxd5, Fxç3+ ; 13. Fd2, Fxd2+ ; 14. Dxd2, Dxd2+ ; 15. Cxd2 avec un léger avantage aux Blancs.

h) Après 12. Dd3, 0-0 ; 13. Fxd6, Té8 ; 14. Ff4, Cé4 ; 15. Tb1, Da5+ ; 16. Cd2, Dxa2, les Noirs se sont emparés de l'initiative.

i) Les Noirs sont également satisfaits de la suite 13. Ff4, 0-0 ; 14. é3, Cd-f6.

j) Au prix de deux pions, les Noirs ont obtenu un énorme avantage de développement.

k) Menaçant 15..., Tb8 et 16. Txb2.

l) Surveillant la case a5 tout en croyant gagner un temps grâce à l'attaque du Cé4.

m) Une des pointes de cette variante. Les Noirs sacrifient froidement le Cé4.

n) Refuser le sacrifice est probablement préférable, mais laisse aux Noirs un jeu actif : 16. é3, Txb2 ; 17. Fa6!, Cd-f6 (et non 17..., Cxf2 ; 18. 0-0!) ; 18. 0-0, Db6.

o) 17. Rd1 perd : 17..., Txb2 ; 18. é3, Cf6 ; 19. Dé5 (19. Dç4, Cxd5!) ; 20. Dxd5, Td8), Da4+! ; 20. Ré1, Db4+! ; 21. Rd1, Té8! ; 22. Dxé8 (si 22; Df4, Cé4), Cxé8 ; 23. Tç1, Cf6 ; 24. Fd3, Cxd5 ; 25. abandon (Polgar-Illescas, Bilbao, 1987).

p) 18..., Cf6 est plus précis : 19. Dç4, *A)* 19..., Tf-b8 ; 20. é3!, Txa2 (si 20..., Tb8-b4 ; 21. Da6!) ; 21. Fé2, Tb-b2 ; 22. 0-0, Txd2 ; 23. Txd2, Dxd2 ; 24. Ff3, Tç2 ; 25. Df4!, Cxd5 ; 26. Dé5+, Cf6 ; 27. g4, h6 ; 28. h4, Dç3 ; 29. Dxç3, Txç3 ; 30. Ta1, ç4 avec égalité (Chenkin-Archipov, Moscou, 1989). *B)* 19..., Txa2! ; 20. é3 (20. g4, Tf-b8 ; 21. Fg2, Txd2!), Tf-b8 ; 21. Fé2, Tb-b2 ; 22. 0-0, Txd2) et les Noirs sont légèrement mieux. *C)* 19..., Té8 ; 20. é3, Cé4 ; 21. Da6, Dç3 (ou 21..., Db4 ; 22. a3, Dç3 ; 23. Dd3, Da5 ; 24. Fé2) ; 22. Dd3, Da5 ; 23. Fé2!

q) Cette avance du pion é qui libère le F-R est une faute majeure. Après la meilleure défense 19. Df4! les Noirs doivent démontrer la correction de leurs sacrifices. Par exemple, 19..., Tb8-b4 (ou l'étonnante partie Ivantchouk-Norwood, Arnheim, 1988 : 19..., Cf6 ; 20. é4, Té8 ; 21. Fd3, Cxd5 ; 22. Dg5!, Cç3 ; 23. Cç4!, Cxé4!!+ ; 24. Cxa5, Cxg5+ ; 25. Rf1, Cé4! ; 26. Cç4!, Txf2+ ; 27. Rg1, Txa2 ; 28. Té1!, Cf6 ; 29. Txé8, Cxé8 ; 30. h3, Ta1+ ; 31. Rh2, Txh1+ ; 32. Rxh1 avec un petit avantage aux Blancs) ; 20. é4, Td4 et rien n'est clair (Bus-Skrobek, 1988). Après 19. Df4!, le plus simple pour les Noirs consiste sans doute en 19..., Txa2 ; 20. é4, Tb-b2! sans craindre 21. Fç4 à cause de 21..., Txd2! ; 22. Txd2, Ta1+.

r) Forcé.

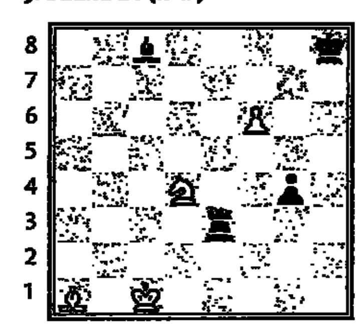
s) Egalement forcé.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1719
E. N. SOMOV-NASIMOVIC (1937)

(Blancs : Rç3, Dé2, Pd4, d6, é3 et f2. Noirs : Ré4, Dg2, Fç8, Pç7, ç5 et é5.)

1. d7, Fxd7 (si 1..., Dg8 ; 2. Dd3+, Rf3 ; 3. Df5+ et si 1..., éxd4+ ; 2. éxd4+) ; 2. f3+, Dxf3 ; 3. Dd3+, Rd5 ; 4. é4+, Dxé4 ; 5. Dç4+, Rç6 ; 6. d5+, Dxd5 ; 7. Da6 mat!

ÉTUDE N° 1720
J. SELMAN (1949)



Blancs (4) : Rç1, Fa1, Cd4, Pf6.
Noirs (4) : Rh8, Té3, Fç8, Pg4.

Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

BRIDGE
N° 1716

INDISPENSABLE RÉDUCTION

Quand l'adversaire détient un honneur qui semble imprenable, il ne faut pas désespérer car il y a souvent des moyens techniques de le capturer, comme l'a démontré Alain Levy, récent champion olympique à Rhodes. Cette donne a été distribuée au cours du Tournoi simultané européen de 1994.

Nord : ♠ V 10 ♡ A R 4 3 ♢ A R ♣ A V 9 4 3
Ouest : ♠ 6 ♡ V 10 9 8 7 6 2 ♢ 5 ♣ R D 5 2
Est : ♠ D 9 8 7 5 4 ♡ D 5 ♢ V 8 6 2 ♣ 8
Sud : ♠ A R 3 2 ♡ – ♢ D 10 9 7 4 3 ♣ 10 7 6

Ann. : N. don. N.-S. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
–	1 ♣	2 ♠	3 ♢
3 ♡	3 ♠	passe	3 SA
passe	4 ♢	passe	4 ♠
passe	6 ♢	passe	passe...

Ouest ayant entamé le 6 de Pique pour le 10 et la Dame de Pique, *comment Sud peut-il gagner* le PETIT CHELEM À CARREAU contre toute défense ?

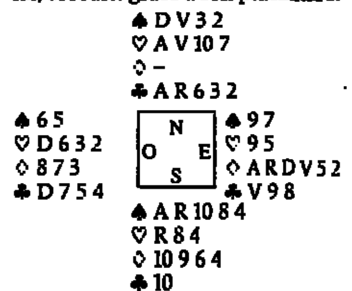
Réponse

Le déclarant prend avec le Roi de Pique, puis il tire le Roi et l'As de Carreau. Mais, au second tour d'atout, Ouest a défaussé un Cœur, et il y avait alors, semble-t-il, à perdre un atout et un Trèfle (ou un Pique), car les deux Cœurs maîtres ne pouvaient procurer que deux défausses. Heureusement, un jeu de réduction d'atout permet d'*éviter de concéder un atout* à condition de bien reconstituer toute la main d'Est : six Piques (pour avoir surenchéri à 2 Piques), quatre Carreaux, deux Cœurs et, par conséquent, un seul Trèfle. La solution (après le deuxième coup d'atout) est de tirer As et Roi de Cœur pour défausser deux Trèfles. Ensuite, on joue l'As et *le 3 de Trèfle qui est coupé*, le Valet de Pique pour remonter au mort et *un autre Trèfle coupé*. Enfin, Sud tire l'As de Pique et rejoue le 3 de Pique. Est prend, mais il doit rejouer atout pour le 10 et la Dame de Carreau...

TROIS TOURS POUR UN GRAND

Le plus jeune des six joueurs de l'équipe de France qui a remporté, à Rhodes, les Xes Olympiades est Franck Multon, qui a été notamment champion d'Europe junior en 1988. Son style d'enchères est souvent très direct pour éviter de fournir trop d'indications aux adversaires.

Voici un exemple. Il est tiré du Tournoi de Juan-les-Pins, qu'il a gagné en 1955 avec une large avance devant des centaines de participants. En trois enchères, le grand chelem a été déclaré grâce à lui, et réussi grâce à son partenaire.



Nord : ♠ D V 3 2 ♡ A V 10 7 ♢ – ♣ A R 6 3 2
Ouest : ♠ 6 5 ♡ D 6 3 2 ♢ 8 7 3 ♣ D 7 5 4
Est : ♠ 9 7 ♡ 9 5 ♢ A R D V 5 2 ♣ V 9 8
Sud : ♠ A R 10 8 4 ♡ R 8 4 ♢ 10 9 6 4 ♣ 10

Ann. : O. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
X...	Multon	Y...	Palau
passe	1 ♣	2 ♢	2 ♠
passe	4 ♢	passe	4 ♡
passe	5 SA	passe	7 ♠

Ouest a entamé le 3 de Carreau (règle de l'attaque de la troisième carte dans la couleur du partenaire). *Comment Palau, en Sud, a-t-il gagné* le GRAND CHELEM À PIQUE contre toute défense ?

Note sur les enchères

Ces enchères sont un modèle du genre, en commençant par le *splinter* à « 4 Carreaux » (que les Français utilisent enfin) et qui promettait *le contrôle de la couleur* avec un fort soutien à Pique et des possibilités de chelem. Palau accepta cette invitation en montrant à son tour le contrôle à Cœur (Roi ou singleton), et Multon n'eut plus qu'à vérifier que son partenaire avait As Roi d'atout pour déclarer « 7 Piques ». On sait que le saut à « 5 SA », quand un atout est agréé, est la convention appelée « Joséphine » parce que Joséphine Culbertson l'avait inventée dans les années 50. Son but était de savoir si le partenaire avait *deux des plus gros honneurs à l'atout*. Si Sud, ici, n'avait eu que le Roi de Pique (ou l'As), il aurait dit « 6 Piques ».

Philippe Brugnon

CINÉMA A l'âge de soixante-douze ans, malade, Marcello Mastroianni était encore l'image de la séduction même et de l'élégance. On aurait dû le voir sur scène à Paris, dans une pièce de théâtre, en 1997. Outre un film tourné en Argentine (*De Eso No Se Habla*, de Maria Luisa Bemberg, qui sort le 25 décembre), il aura eu, dans la dernière année de sa vie, le temps de donner la réplique à la comédienne Chiara Mastroianni, sa fille et celle de Catherine Deneuve, dans *Trois vies et une seule mort*. ● ENFIN, à l'automne, sous la direction de Manoel de Oliveira, il avait tourné *Voyage au début du monde*. Il interprète, dans ce film dédié aux acteurs, le cinéaste lui-même. ● DE FELLINI, il fut l'acteur fétiche, et parmi les films qu'il tourna avec lui il distinguait *Huit et demi* comme son favori, celui qu'il aurait aimé même s'il n'en avait pas été le héros.

Marcello Mastroianni, l'homme qui faisait aimer le cinéma

L'acteur italien, mondialement célèbre, qui a tourné dans plus de cent soixante films, est mort jeudi 19 décembre, d'un cancer du pancréas, dans son appartement parisien. Il était âgé de soixante-douze ans

MARCELLO Mastroianni est mort. D'un cancer du pancréas, jeudi 19 décembre, à son domicile parisien de la rue de Seine. Voilà. Ce n'est pas une surprise, on le savait très malade. C'est autre chose, de plus important encore que la disparition d'un immense acteur à la carrière prestigieuse, et aussi d'un homme qui inspirait naturellement, à ceux qui le fréquentèrent comme à ceux qui le retrouvaient de film en film, davantage que cette admiration un peu niaise que suscitent les idoles, une immense et complice sympathie.

Autre chose, mais quoi ? Peut-être la mort d'une « image », au sens le plus noble et le plus profond du terme – une image avec le son, bien sûr, la voix de Mastroianni, en français comme en italien, faisait partie intégrante du personnage, de sa séduction douce et intelligente. Une image, c'est-à-dire ce qui, visible, est porteur de davantage que ce qui est montré. Au mois de mai, pour son supplément « Festival de Cannes », *Le Monde* cherchait à mettre l'accent sur l'idée européenne du cinéma. Qui mettre à la « une » ? Marcello Mastroianni, évidemment. Il ne tenait pas meeting sur la politique du cinéma, sa carrière ne se limite pas à la seule Europe, il ne se voulait porte-parole de rien. Mais sa présence, son aura, cette unité mutiple que symbolisait le film présenté à Cannes, *Trois vies et une seule mort*, de Raoul Ruiz, où il interprétait sans changement apparent trois personnages différents, incarnait une diversité et une ambition du cinéma lui-même.


ROGER CORBEAU / MINISTÈRE DE LA CULTURE

En 1958.

Avec son air toujours un peu en retrait, son naturel, en aristocrate comme en prolétaire, et l'immense palette de son talent, il peut tout jouer. Il joue tout

Le cinéma, ce ne fut pas le premier métier de Marcello Mastroianni acteur. Né à Fontana Liri, près de Naples, en 1924, il monte à Turin avec sa nombreuse famille, son père faisant partie de cette première vague de paysans méridionaux devenus ouvriers dans le Nord. En 1931, toute la famille déménage à Rome, le petit Marcello a déjà contracté le virus de la scène, sous les auspices de la paroisse locale. Pendant la guerre, envoyé dans un camp de travail par les Allemands, il s'échappe et se cache, travaillant comme dessinateur (de même que Fellini à la même époque). A la faculté d'architecture, où il s'est inscrit après la Libération, il participe à la troupe de théâtre amateur. Première marche d'une ascension immédiatement prestigieuse, c'est Giulietta Massina qui fait venir Luchino Visconti à une représentation. Celui-ci remarque le jeune comédien, l'engage pour jouer le deuxième rôle masculin d'*Un tramway nommé désir*. Le rôle principal est tenu par... Vittorio Gassman. On est en 1948.

Le théâtre, surtout sous la direction de Visconti (qui attendra *Les Nuits blanches* en 1957 pour faire appel à lui au cinéma), sera la première carrière de Mastroianni. Il avait, très jeune, fait de la figuration, de panouilles en petits emplois alimentaires, puis des rôles plus importants. Il apparaît sur le grand écran d'innombrables fois durant les années 50, dans des films qui sont loin d'être tous négligeables (*Dimanche d'août*, de Luciano Emmer, *Dommage que tu sois une canaille*, d'Allessandro Blasetti, 1954, comédie conçue pour lancer le couple Mastroianni-Sophia Loren), signés de réalisateurs parmi lesquels Ricardo Freda, Dino Risi, Mario Camerini, Carlo Lizzani, Giuseppe De Santis, Mario Monicelli. Ce dernier offrira d'ailleurs, après la douce cruauté des *Nuits blanches*, son premier grand rôle populaire au comédien, dans *Le Pigeon* (1958), aux côtés de Gassman et du géant de la génération précédente, Toto. Mais la grande affaire de Mastroianni demeure la scène. Il joue Shakespeare, Tchekhov, Arthur Miller, et en 1959 envisage de monter sa propre troupe.

Cette année-là il se trouve à la croisée des chemins. Simultanément, son mentor Visconti lui propose le premier rôle au théâtre dans *Platonov*, et Federico Fellini lui propose un film : le comédien hésite, demande conseil à Visconti, qui lui recommande de tourner le film et de faire la pièce ensuite. Le film, c'est *La Dolce Vita*, *« bonheur absolu pendant le tournage »*, dira trente-cinq ans plus tard Mastroianni, triomphe et scandale à la sortie, et début d'une indéfectible complicité avec le metteur en scène.

« Après, le cinéma m'avait embobiné » ; il joue dans pas moins de sept films durant les dix-huit mois suivants. Dont quelques titres majeurs : *Le Bel Antonio*, de Mauro Bolognini, et *Divorce à l'italienne*, de Pietro Germi, achèvent d'établir aux yeux du grand public international son image de *latin lover* *La Notte*, de Michelangelo Antonioni confirme la profondeur de son jeu. Il sera (injustement) moins remarqué dans le très beau *Journal intime*, de Valerio Zurlini. Et, s'il avait tourné *La Loi*, en 1958, sous la direction de Jules Dassin, son rôle dans *Vie privée*, de Louis Malle (1961), en compagnon de Brigitte Bardot, marque les véritables prémisses de sa future carrière internationale, qui prendra son essor durant la décennie suivante.

Pour l'heure, il est devenu la plus célèbre vedette masculine d'un cinéma italien en plein épanouissement. Avec son air toujours un peu en retrait, son naturel – en aristocrate comme en prolétaire – et l'immense palette de son talent, il peut tout jouer. Il joue tout. La farce (*Hier, aujourd'hui et demain*) et le mélodrame (*Mariage à l'italienne*), la reconstitution historique (*Les Camarades*) et la comédie leste (*Casanova 70*), voire, quand l'occasion s'en présente, la science-fiction (*La Dixième Victime*) ou le film de guerre (*Les Fleurs du soleil*). On le retrouve également aux côtés d'auteurs à l'univers plus personnel, Fellini bien sûr, dont il est le représentant à l'écran dans *Huit et demi*, mais aussi Visconti (*L'Etranger*) ou Ferreri (*Break-up*).

Mais il est surtout une star, que s'arrachent producteurs et paparazzi, et un archétype, contre lequel il s'apprête à lutter : *« Tout ce qui contredit ce stéréotype de merde du* latin lover *me plaît. »* La suite de sa carrière, à partir de l'aube des années 70, peut être regardée comme une tentative d'échapper à cette étiquette envahissante et réductrice. Le signal le plus visible en sera *Leo the Last*, l'étrange fable réalisée par John Boorman en 1969. *Drame de la jalousie*, d'Ettore Scola, *La Femme du prêtre*, de Dino Risi, *What ?*, de Roman Polanski, *L'événement le plus important depuis que l'homme a marché sur la Lune*, de Jacques Demy, *Liza*, de Marco Ferreri, dessinent des personnages plus complexes, voués à des situations plus dérangeantes, avant qu'il ne participe avec ce dernier réalisateur à la tonitruante *Grande Bouffe*. Après son interprétation tout en nuances du pauvre saltimbanque de *Salut l'artiste !*, d'Yves Robert, plusieurs titres font écho à la sensiblité de gauche du comédien, à une époque où le cinéma politique connaît dans la Péninsule ses plus riches heures : *Allonsanfan*, des frères Taviani, *Nous nous sommes tant aimés*, d'Ettore Scola, *Todo Modo*, d'Elio Petri. Désormais Marcello Mastroianni semble davantage choisir ses films, alternant goût du mouvement (qui l'embarque parfois dans d'improbables galères exotiques), adhésion à des projets singuliers et fidélité à quelques auteurs élus. Parmi ces derniers, outre Fellini, figure notamment Ettore Scola, qui organise les retrouvailles avec Sophia Loren dans *Une journée particulière*, où l'acteur tient avec une infinie délicatesse un rôle d'homosexuel à l'heure du triomphe fasciste. Suivront la mélancolie grinçante du crépuscule des intellectuels sur *La Terrasse*, le sentimental *Macaroni*, l'évocation de *La Nuit de Varennes*, puis le requiem pour le cinéma *Splendor*, *Quelle heure est-il ?*, et *Le Voyage du Capitaine Fracasse*.

Fidélité également à Ferreri, que Mastroianni retrouve dans le burlesque et libertaire *Touche pas à la femme blanche*, puis *Rêve de singe*. Parmi ses autres très grands rôles, on retient en particulier ses deux interprétations extraordinairement « habitées » sous la direction de Théo Angelopoulos, dans *L'Apiculteur* et *Le Pas suspendu de la cigogne*, l'étonnante performance du fou innocent dans le *Henri IV* réalisé par Marco Bellochio, d'après Pirandello, ou la générosité de son engagement aux côtés de son ami Michel Piccoli. également producteur du film, dans *Le Général de l'armée morte*, de Luciano Tovoli. Sans oublier. en une ironique et délicate parodie de son emploi de *latin lover*, son rôle en tête d'affiche des *Yeux noirs*, de Nikita Mikhalkov.

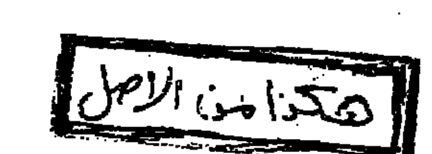
Etait-ce un retour, un adieu, une manière de « boucler la boucle » que sa décision de renouer avec le théâtre – où il avait continué de jouer de loin en loin – en créant, en 1995, ce *one man show* contant l'entrée dans une maison de retraite d'un vieux professeur ? La tournée d'*Ultime Lune* à travers l'Italie commence sous un déluge d'ovations, d'émotions et de gratitude du public et de la critique. Mais une mauvaise chute puis des ennuis pulmonaires le contraignent à interrompre une première fois le spectacle (qu'il reprendra brièvement début 1996). Malgré les ennuis de santé, hyperactif sous les apparences préservées d'une désinvolture souriante qui faisait son élégance, il n'aura guère cessé de travailler. Outre un film tourné en Argentine (*De Eso No Sc Habla*, de Maria Luisa Bemberg, qui sort le 25 décembre), il aura en particulier eu le temps de donner la réplique à la comédienne Chiara Mastroianni, sa fille et celle de Catherine Deneuve, dans *Trois vies et une seule mort*.

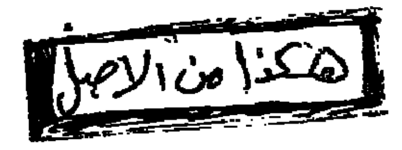
Et encore, *in extremis*, à l'automne, sous la direction du grand maître Manoel de Oliveira, *Voyage au début du monde*, en cours de finition. Comme jadis avec Fellini, il y interprète le cinéaste lui-même. Mais le film – justice immanente – est dédié... aux acteurs.

Jean-Michel Frodon

Jeanne Moreau retrouvée

Par jeu ou par fidélité, Marcello Mastroianni s'est plu à faire de brèves apparitions – dans *1, 2, 3, soleil*, de Bertrand Blier, *Prêt-à-porter* de Robert Altman, *Les Cent et Une Nuits*, d'Agnès Varda, et surtout *Par-delà les nuages*, de Michelangelo Antonioni et Wim Wenders, au côté de Jeanne Moreau retrouvée trente-cinq ans après *La Notte*, pour un rôle qui devait être plus consistant, mais raccourci par le montage final. Vedette de prédilection de la prolifique génération de l'« âge d'or » du cinéma italien, Marcello Mastroianni aura aussi soutenu de sa présence les jeunes prétendants à la succession, tels Giuseppe Tornatore (*Tout le monde va bien*) et Francesca Archibugi (*Dans la soirée*).







TAZIO SECCHIAROLI

Sur le tournage de « Huit et demi », de Federico Fellini, 1962.



D.R.

« Une journée particulière », d'Ettore Scola, 1977.



GEMINI

« Voyage au début du monde », de Manoel de Oliveira, 1996.

La complicité d'un cinéaste et d'un acteur

FELLINI le surnommait « Snaporaz ». Ils s'adoraient mais n'étaient pas du genre à se le dire – du moins pas dans ces termes-là. La carrière de l'un comme de l'autre en témoigne, chacun aurait pu donner libre cours à son talent sans qu'ils travaillent jamais ensemble. Ce qu'ils y auraient perdu ne regardent qu'eux. Mais quiconque a vu les films qu'ils ont tournés ensemble sait ce que le cinéma y aurait perdu.

Fellini ne tenait pas particulièrement à Mastroianni pour le premier rôle masculin de *La Dolce Vita* (1960). C'est Giulietta Masina qui a poussé en ce sens, le cinéaste voulait *« un visage plus ambigu, un sourire plus insidieux »*. De son côté, l'acteur hésitait entre plateau et scène. Et voilà qu'ils se séduisent l'un l'autre. Et puis il arrive deux choses. D'abord le miracle de bonheur que fut ce tournage : *« Fellini disait qu'on n'aurait jamais dû arrêter le film, on aurait dû en faire un des ces feuilletons débiles qui n'en finissent pas, on aurait tourné pendant des années »*, racontera Mastroianni. Ensuite, bon gré mal gré (comédien et réalisateur sont aussi rétifs aux interprétations), c'est bien dans le rôle de Fellini que s'est retrouvé Mastroianni, journaliste témoin des frasques, des intrigues, des élans et des ridicules des noctambules romains. C'est bien l'un et l'autre qui enjamberaient du même geste le rebord pour entrer dans la fontaine de Trevi chercher la rayonnante Anita Ekberg.

En 1962, c'est bien « MM » que va chercher « FF » lorsqu'il envisage cet « entre-films », *Huit et demi* (entre le huitième et le neuvième, comme l'indique le titre), méditation absolument personnelle sur son métier et son art, et tentative de sortir de la crise de créativité qui le taraude. Dans *Huit et demi*, « Marcellino » n'est pas Federico. Mais Guido, son personnage, est celui qui habite dans la tête, dans les tripes, dans les fantasmes et les peurs de Fellini. Il faut un genre particulier de confiance pour donner ce rôle-là. Dans *La Dolce Vita*, Mastroianni était le regard de Fellini, il est devenu sa conscience.

La vue se brouille, on ne sait plus qui donne le plus à l'autre

La Cité des femmes, en 1980 (où le personnage masculin porte le nom de Snaporaz), retrouve le même dispositif : Mastroianni est à nouveau l'« envoyé spécial » (plutôt que le double) de Fellini dans ses propres obsessions, abordées cette fois sous l'angle des mille figures de la féminité. Le cinéaste y met en scène lubies et phobies, l'acteur en profite pour porter l'un des plus puissants et réjouissants coups de boutoir à son image de séducteur souverain. L'un et l'autre poussent très loin l'autodérision, descendent de plus en plus vite les toboggans de ce Luna Park du désir et de l'impuissance, comme s'ils étaient certains que plus ils chuteront, plus sûrement ils triompheront. A nouveau, il faut une connivence exceptionnelle pour ce genre d'acrobatie. Et dire que le producteur voulait Dustin Hoffman...

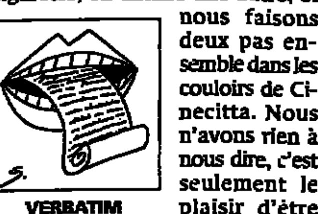
Enfin il y a, comme en miroir, ces miroirs tant aimés et redoutés de Fellini, les deux derniers rôles. En 1986, dans *Ginger et Fred*, pas de faux-fuyant, le réalisateur annexe littéralement l'acteur, il lui colle son petit chapeau cloche sur la tête, son écharpe autour du cou (et sa femme à son bras), Marcello n'« est » pas Federico, mais Mastroianni joue Fellini, pour une mission cette fois explicitement offensive, contre la vulgarité et la violence télévisuelle. Vieux danseur sur le retour qui saura encore une fois trouver l'énergie de se rebeller contre la toute-puissance du mauvais goût et l'arrogance du fric et de la bêtise, Fred a les gestes du danseur de charme que le cinéaste ne fut pas et les fatigues qu'il ressent déjà. Il dit les mots et les idées de Fellini. Presque toujours, cela fait du mauvais cinéma, où l'acteur instrumentalisé devient porte-voix du réalisateur-marionnettiste. Il fallait le talent de l'un et de l'autre, et aussi peut-être leur passé commun, pour que le « message » passe ainsi, en état de grâce.

Alors, après avoir confisqué son « vieux Snaporaz », Fellini lui offre en retour un cadeau, un jeu magique, la panoplie absolue de l'acteur et la baguette de prestidigitation du cinéma qui tient le temps en respect. Avec le sourire, on est chez les gens bien. Le costume de Mandrake, l'humour et la tendresse dans la salle de maquillage, la visite à Anita Ekberg, l'éternel retour de la fontaine de Trevi, et les larmes de bonheur à la vision de ce passage d'*Intervista*. La vue se brouille, on ne sait plus qui de l'acteur ou du réalisateur donne le plus à l'autre, on se souvient que le cinéma, toujours, se fait mieux à deux, on sait que le cinéma, au profond de son essentielle mélancolie, a pêché un trésor.

J.-M. F.

Federico Fellini : « Une disponibilité intelligente, moelleuse, féminine »

DANS Cinecittà *(traduit de l'italien par Jacqueline Risset, éd. Nathan Image.), Federico Fellini évoquait ainsi Marcello Mastroianni :* « Il éteint sa cigarette, en allume une autre, et nous faisons deux pas ensemble dans les couloirs de Cinecitta. Nous n'avons rien à nous dire, c'est seulement le plaisir d'être ensemble. (...) Il y a entre nous une entente sans prétention, une amitié vraie fondée sur une méfiance totale et réciproque envers les obligations, les devoirs, la rhétorique de l'amitié. (...) Il fait son métier avec une attitude psychologique qui est pour moi l'idéal, et qui a pour prémices la confiance : une disponibilité intelligente, moelleuse, féminine, envers le personnage et envers la vision que l'auteur a du personnage. (...) Avant un film, nous discutons un peu, le peu qui suffit pour que nous nous entendions sur le fait que nous partons ensemble pour un autre voyage. Je lui dis ce que je sais, et parfois je n'en sais pas beaucoup. Il arrive sur le plateau avec la curiosité de quelqu'un qui vient voir ce qui se passe, il donne à l'auteur la sensation stimulante que le personnage ne sait pas ce qui lui arrivera dans la scène suivante, il est d'une virginité continue, aurorale (...).



VERBATIM

» Notre rapport s'est noué grâce à Giulietta [*Massina*] : ce fut elle, qui avait joué au théâtre avec Mastroianni, qui me parla de lui, mais le personnage de *La Dolce Vita* n'était pas né pour lui (...). J'avais passé en revue quantité d'acteurs ; je décidais de voir aussi Marcello. Nous fîmes une promenade en voiture. Nous parlâmes comme deux enfants, nous racontant des choses qui n'ont de raison d'être racontées qu'au bout d'une longue amitié, et nous nous découvrîmes la même habileté prudente dans la vie, dans les rapports. Une grande complicité naquit entre nous. Je l'obligeai à perdre dix kilos (*je le fais toujours avec lui, au début* de chaque film), et je fis tout ce que je pus pour le rendre un peu plus sinistre : faux cils, pâleur jaunâtre, cernes, costume noir, cravate noire, quelque chose d'endeuillé... (...)

» Je mets mon chapeau sur la tête de Marcello non pas pour l'identifier à moi, mais pour lui donner une piste, une suggestion ; pour créer un mode fluide de transmission de la pensée (...). J'essaie de faire qu'il me ressemble, parce que c'est la façon la plus directe, pour moi, de voir le personnage et son histoire : c'est une opération très délicate, possible seulement grâce à une profonde amitié et à un désir éhonté d'exhibition. »

Les adieux de l'Italie : « Ciao Marcello ! »

ROME
de notre correspondant

Adieu et merci. *« Ciao Marcello ! », « Grazie per tutto ! »* Ces mots résument le sentiment que toute l'Italie exprime pour saluer l'acteur le plus aimé de la Péninsule. Toute une époque a défilé, jeudi 19 décembre, sur les écrans de télévision, trois ans seulement après la mort de cet autre témoin vénéré qu'était Federico Fellini. Avec la mort de celui qui, de l'avis de tous, a été le meilleur ambassadeur de l'Italie à l'étranger, disparaît une autre figure symbolique de l'après-guerre. Le couple symbiotique Fellini et Mastroianni s'est définitivement éteint au terme *« d'une belle promenade avec un compagnon idéal »*, comme l'avait joliment dit le réalisateur de *Huit et demi*.

C'est bien un homme magnifique qui vient de quitter la scène. Pas le *latin lover*, qualification qu'il détestait, mais *« una bella persona »*, *« d'une richissime humanité, qui a su interpréter la vie et son travail avec discrétion et sens de l'humour »*, selon Walter Veltroni, vice-président du conseil et ministre des biens culturels. Comme beaucoup d'autres, le ministre s'est rendu à la fontaine de Trevi, à Rome, coupée en deux par un long crêpe noir, pour saluer par quelques minutes de silence suivies d'applaudissements, la mémoire incarnée de la *Dolce vita*. Vittorio Gassman, qui a débuté en même temps que lui, s'est incliné chaleureusement devant *« cette figure extraordinairement naturelle »* et Monica Vitti a rendu un hommage ému à *« ce compagnon inoubliable qui avait la curiosité de la vie »*. Car le cinéma était une chose, mais *« la vie était plus importante »*, comme l'a rappelé sa fille Chiara. Simplicité, ironie, discrétion, douceur, séduction sont les termes qui reviennent toujours dans les louanges que tous ceux qui l'ont connu, aimé, admiré ont adressées à « Marcello le magnifique ». Pas une seule note discordante pour *« l'homme au sourire enveloppant »* qui a soulevé une dernière fois l'admiration dans l'interprétation de la pièce de Furio Bordon, *Les Dernières Lunes*, où son dialogue avec la mort a été salué comme un sommet.

Un monstre qui s'est toujours refusé à l'être, qui n'a jamais fait de spot publicitaire, qui allait rarement à la télévision, *« qui ne marchait pas dans la rue mais "volait" pour que les gens ne le reconnaisse pas. Il était normal, gentil, pas du tout une diva »*, insiste Enzo Biagi, auteur d'un livre qui vient de sortir sur Marcello Mastroianni, intitulé *Una bella vita*. Ce fut effectivement une belle vie, *« généreuse, où j'ai eu de la chance, des amours, du succès, de l'argent»*, reconnaissait-il. Le beau Marcello est parti plutôt satisfait avec le regret seulement *« de ne pas avoir approfondi le côté culturel de la profession. J'ai fait ce métier en dilettante*, a-t-il confié à Enzo Biagi. *Cela ne me plaît pas d'aller voir un film, d'aller au théâtre. Je ne vais jamais voir personne. Je ne suis jamais entré dans un stade. J'ai peur de voir ce que font les autres parce que j'ai peur de découvrir qu'ils sont meilleurs que moi. »*

Michel Bôle-Richard

Filmographie sélective

- 1939. *Marionette*, de Carmine Gallone.
- 1941. *La Couronne de fer*, d'Alessandro Blasetti.
- 1943. *Les enfants nous regardent*, de Vittorio De Sica.
- 1947. *L'Evadé du bagne*, de Riccardo Freda.
- 1950. *Dans les coulisses*, de Mario Monicelli.
- 1952. *La Foire aux étoiles*, de Dino Risi.
- 1953. *Quelques pas dans la vie*, d'Alessandro Blassetti ; *Jours d'amour*, de Giuseppe De Santis.
- 1954. *La Maison du souvenir*, de Carmine Gallone.
- 1955. *Par-dessus les moulins*, de Mario Camerini ; *La Chance d'être femme*, de Alessandro Blasetti.
- 1956. *Père et fils*, de Mario Monicelli.
- 1957. *Le Médecin et le sorcier*, de Mario Monicelli ; *Nuits blanches*, de Luchino Visconti.
- 1958. *Le Pigeon*, de Mario Monicelli ; *La Loi*, de Jules Dassin.
- 1960. *La Dolce vita*, de Federico Fellini ; *Le Bel Antonio*, de Mauro Bolognini ; *La Nuit*, de Michelangelo Antonioni ; *L'Assassin*, d'Elio Petri.
- 1961. *Divorce à l'italienne*, de Pietro Germi ; *Vie privée*, de Louis Malle.
- 1962. *Huit et demi*, de Federico Fellini ; *Journal intime*, de Valerio Zurlini.
- 1963. *Les Camarades*, de Mario Monicelli ; *Hier, aujourd'hui et demain*, de Vittorio De Sica.
- 1964. *Mariage à l'italienne*, de Vittorio De Sica ; *Casanova 70*, de Mario Monicelli.
- 1965. *La Dixième Victime*, d'Elio Petri.
- 1966. *L'Etranger*, de Luchino Visconti.
- 1968. *Le Temps des amants*, de Vittorio De Sica.
- 1969. *Léo le dernier*, de John Boorman ; *Les Fleurs du soleil*, de Vittorio De Sica.
- 1970. *Drame de la jalousie*, d'Ettore Scola ; *La Femme du prêtre*, de Dino Risi.
- 1971. *Ça n'arrive qu'aux autres*, de Nadine Trintignant ; *Liza*, de Marco Ferreri.
- 1972. *Quoi ?*, de Roman Polanski ; *Rapt à l'italienne*, de Dino Risi ; *L'Evénement le plus important depuis que l'homme a marché sur la lune*, de Jacques Demy.
- 1973. *SS représailles*, de George Pan Cosmatos ; *La Grande Bouffe*, de Marco Ferreri ; *Salut l'artiste*, d'Yves Robert.
- 1974. *Allonsanfan*, de Paolo et Vittorio Taviani ; *Nous nous sommes tant aimés*, d'Ettore Scola ; *Vertiges*, de Mauro Bolognini ; *Ne touche pas à la femme blanche*, de Marco Ferreri.
- 1975. *La Femme du dimanche*, de Luigi Comencini.
- 1977. *Une journée particulière*, d'Ettore Scola.
- 1978. *Rêve de singe*, de Marco Ferreri ; *La Fille*, d'Alberto Lattuada ; *D'amour et de sang*, de Lina Wertmuller.
- 1979. *Le Grand Embouteillage*, de Luigi Comencini.
- 1980. *La Cité des femmes*, de Federico Fellini ; *Fantôme d'amour*, de Dino Risi.
- 1981. *La Peau*, de Liliana Cavani.
- 1982. *La Nuit de Varennes*, d'Ettore Scola.
- 1983. *Histoire de Pierra*, de Marco Ferreri ; *Le Général de l'armée morte*, de Luciano Tovoli.
- 1984. *Henri IV*, de Marco Bellochio ; *Feu Mathias Pascal*, de Mario Monicelli ; *Macaroni*, d'Ettore Scola.
- 1986. *Ginger et Fred*, de Federico Fellini ; *L'Apiculteur*, de Théo Angelópoulos.
- 1987. *Les Yeux noirs*, de Nikita Mikhalkov ; *Intervista*, de Federico Fellini.
- 1988. *Quelle heure est-il ?*, d'Ettore Scola.
- 1989. *Splendor*, d'Ettore Scola ; *Tout le monde va bien*, de Giuseppe Tornatore.
- 1990. *Le Voyage du capitaine Fracasse*, d'Ettore Scola.
- 1991. *Le Pas suspendu de la cigogne*, de Théo Angelopoulos.
- 1992. *Quatre New-Yorkaises*, de Beeban Kidron ; *Tchin-tchin*, de Gene Saks.
- 1993. *1, 2, 3, soleil*, de Bertrand Blier ; *Je ne veux pas parler de ça*, de Maria-Luisa Bemberg.
- 1994. *Prêt-à-porter*, de Robert Altman.
- 1995. *Les Cent et Une Nuits*, d'Agnès Varda ; *Fereira prétend*, de Roberto Faenza ; *Par-delà les nuages*, de Michelangelo Antonioni.
- 1996. *Trois vies et une seule mort*, de Raul Ruiz ; *De Eso No Se Habla*, de Maria Luisa Bemberg ; *Voyage au début du monde*, de Manoel de Oliveira (inédit).

Les réactions

■ **JACQUES CHIRAC**, président de la République : *« C'est la tristesse, le chagrin, que provoque la disparition de Marcello Mastroianni. Chez tous les amoureux du septième art, bien sûr, qui admiraient l'extraordinaire interprète de Federico Fellini, d'Ettore Scola, de Marco Ferreri, de Louis Malle, de Nikita Mikhalkov et de tant d'autres. Mais aussi chez tous ceux qui étaient sensibles au charme, à la générosité, à l'exigence d'un "fou de cinéma" qui prenait tous les risques. »*

■ **ALAIN JUPPÉ**, premier ministre : *« Le plus français des acteurs italiens. Il était un acteur prodigieux, tant au théâtre qu'au cinéma. Il alliait discrétion, séduction et humour à un talent qui fait de lui une personnalité exceptionnelle de la deuxième moitié du siècle. »*

■ **PHILIPPE DOUSTE-BLAZY**, ministre de la culture : *« Marcello Mastroianni, c'était, depuis plus d'un demi-siècle, le générique des plus grands films italiens qui défile dans la mémoire des amateurs de cinéma. »*

■ **WALTER VELTRONI**, ministre italien de la culture : *« La meilleure partie de l'histoire du cinéma italien s'appelle Mastroianni, et sa popularité à l'étranger apporte le témoignage de sa grandeur. »*

■ **JACK LANG**, ancien ministre de la culture et député européen : *« Marcello Mastroianni était une figure emblématique de l'Italie contemporaine. Les amoureux de l'Italie et du cinéma ressentent une immense douleur, c'est un déchirement. »*

■ **ROBERT HUE**, secrétaire national du Parti communiste français : *« C'est l'eternel jeune homme du cinéma italien qui s'en va. C'est la disparition d'un acteur les plus prestigieux du cinéma contemporain. Elle sera cruellement ressentie. »*

■ **MONICA VITTI**, actrice, partenaire de Mastroianni dans *La Nuit* : *« Il était d'une grande douceur, d'un rare courage professionnel et d'une authenticité que peu d'acteurs possèdent. Personne ne pourra l'oublier. C'était un formidable compagnon, extrêmement curieux et vif, qui faisait son métier avec beaucoup de légèreté et d'ironie. »*

■ **DINO RISI**, réalisateur de *La Femme du prêtre* : *« C'est le cœur du cinéma italien qui s'en va. C'était l'âme la plus belle de notre cinéma, l'Italien moyen et honnête. Il a peut-être été l'acteur avec lequel il était le plus agréable de tourner, pour une raison simple : il n'était jamais insupportable. Tout simplement, il faisait l'acteur. »*

■ **VITTORIO GASSMAN**, acteur : *« C'était un garçon merveilleux, je l'aimais beaucoup. Je n'ai que des souvenirs agréables. J'ai fait trois ou quatre films avec lui, j'ai joué deux ou trois pièces de théâtre, ce sont tous des souvenirs merveilleux. »*

Jack Lang à la direction du Piccolo Teatro de Milan

L'ancien ministre de la culture de François Mitterrand devait être nommé, vendredi 20 décembre, à la tête du prestigieux théâtre italien après la démission de l'actuel directeur, Giorgio Strehler

Giorgio Strehler, qui a fondé en 1947 le Piccolo Teatro de Milan, devenu l'un des plus prestigieux théâtres du monde, désormais « Piccolo Teatro de Milan-Théâtre de l'Europe », avait démissionné de son poste, jeudi 12 décembre, en raison d'un désaccord persistant avec la municipalité de la capitale lombarde. Le conseil d'administration du théâtre a décidé de faire appel à une personnalité non italienne, mais de rayonnement international, pour tenter de garantir la pérennité de cette institution, assurer la mise en place d'un nouveau statut et permettre à Giorgio Strehler de revenir, dans quelques mois, à la tête de son théâtre. Cinq des six membres de ce conseil se sont prononcés, à la veille de la réunion qui devait avoir lieu, vendredi 20 décembre, en faveur de Jack Lang, comme nous l'a déclaré, jeudi 19 décembre, l'ancien ministre de la culture.

JACK LANG, maire (PS) de Blois, qui fut le très actif ministre de la culture des deux septennats de François Mitterrand, a révélé au *Monde*, jeudi 19 décembre, qu'il avait accepté, à la demande de l'équipe du Piccolo Teatro de Milan-Théâtre de l'Europe et de son directeur, Giorgio Strehler, de prendre la direction de cet établissement.Cette nomination dépendait encore d'une décision du conseil d'administration du théâtre, qui devait se réunir dans l'après-midi du vendredi 20 décembre. Cinq des six membres de ce conseil s'étaient déclarés, à la veille de la réunion, favorables au choix de Jack Lang. Le sixième, Carlo Camerana, membre de la famille Agnelli et capitaine d'industrie nommé il y a quelques jours au conseil par le maire de Milan, Marco Formentini (Ligue lombarde), pour en prendre la présidence, ne devait pas assister à cette réunion.

Fondateur, en 1947, du Piccolo Teatro, devenu l'une des scènes les plus prestigieuses du monde, Giorgio Strehler a donné *« irrévocablement »* sa démission le 12 décembre, constatant son désaccord total et persistant avec la mairie extrémiste de la capitale lombarde. Soucieux de *« garantir la gestion du Piccolo pendant une période difficile et d'une grande importance pour son destin et celui du théâtre en Italie »*, le conseil d'administration, dirigé pour quelques jours encore par Franco Rosetti, économiste et figure de la gauche lombarde, a décidé *« de faire appel à une personnalité internationale de premier plan qui par son autorité morale et son expérience pourra garantir la pérennité du Piccolo et assurer la naissance d'un statut nouveau qui permettra à Giorgio Strehler de reprendre la tête de cette grande institution »*.

« Aujourd'hui, Giorgio Strehler se trouve dépossédé de l'œuvre qui est la sienne, nous a déclaré Jack Lang. *C'est un déni de justice que nous devons coûte que coûte réparer. J'ai accepté la courte mission qui m'est confiée pour permettre à Giorgio Strehler de retrouver sa fonction de directeur au printemps. Dans l'intervalle, je m'emploierai auprès du gouvernement italien et spécialement auprès de son vice-président, Walter Veltroni, à obtenir pour le Piccolo la création d'un statut national et l'octroi d'une subvention qui assure la pérennité de cette institution. J'aurai également pour mission de présider et d'animer les cérémonies du cinquantième anniversaire du Piccolo qui auront lieu en mai 1997. »*

C'est la première fois que les milieux culturels italiens font appel à une personnalité étrangère pour diriger l'une de leurs institutions. Mais l'amitié entre le metteur en scène et l'ancien ministre de la culture est ancienne. Jack Lang lui avait confié, en 1982, la création à l'Odéon du premier « Théâtre de l'Europe » et lui avait demandé, la même année, de présider le jury du Festival international du film de Cannes. A la demande de l'équipe dirigeante du théâtre, Jack Lang a aussi accepté de devenir président du Comité international des amis du Piccolo Teatro qui vient d'être constitué.

Olivier Schmitt

Condamnation des anciens dirigeants de l'Opéra de Paris

PIERRE BERGÉ, ex-président de l'Opéra de Paris, a été condamné, jeudi 19 décembre, par la 31e chambre du tribunal correctionnel de Paris, à dix mois d'emprisonnement avec sursis et 30 000 francs d'amende à la suite de l'effondrement d'un décor qui avait fait un mort et quarante blessés lors d'une répétition à Séville, le 16 juillet 1992. Pierre Bergé a été déclaré coupable d'homicide et de blessures involontaires, tout comme l'ex-administrateur général, Georges-François Hirsch, qui a été condamné à huit mois de prison avec sursis et 30 000 F d'amende. Le tribunal, présidé par Mme Anne-Marie Foncelle, a en outre déclaré M. Bergé coupable de défaut de constitution d'un comité d'hygiène et de sécurité. Le directeur technique, Jean-Michel Dubois, est condamné à quinze mois de prison avec sursis et 30 000 F d'amende, comme le fabricant du décor, l'Argentin Raoul Gomez. Loïc Durand, dirigeant du bureau d'étude de l'Opéra, est condamné à douze mois de prison avec sursis et 30 000 F d'amende, comme son adjoint, Rémi Jullien, et Emmanuel de Chauvigny, PDG de Manudécors. Cette entreprise, qui avait fourni le décor réalisé par M. Gomez, est déclarée responsable de l'accident à 40 %. Le metteur en scène Patrick Ionesco et le régisseur Claude Bourdaleix ont été relaxés. Le jugement ordonne enfin des expertises médicales pour évaluer le préjudice des victimes. Le tribunal a refusé de faire connaître les motifs qui ont fondé sa décision.

France-Musique retransmet en direct de New York « Le Songe d'une nuit d'été », de Benjamin Britten

A MIDSUMMER NIGHT'S DREAM, de Benjamin Britten. Sylvia McNair (Tytania), Jochen Kowalski (Obéron), Nick Stahl (Puck), Nancy Gustafson (Helena), Jane Bunnell (Hermia), Kurt Streit (Lysander), Rodney Gilfry (Demetrius), Peter Rose (Bottom), Jeffrey Wells (Thésée), Orchestre du Metropolitan Opera de New York, David Atherton (direction), Tim Albery (mise en scène). Le 5 décembre. Retransmission sur France-Musique, le 21 décembre, à 19 h 30.

NEW YORK
de notre envoyé spécial

La plupart des opéras de Benjamin Britten sont pris sous l'étau de passions troubles, fantomatiques, perverses – tout un univers entre mort et désespérance, du célèbre *Peter Grimes* (1945) au méconnu *Owen Windgrave* (1969), dont l'Opéra-Comique donnera en février 1997 la première parisienne. Aussi, *Midsummer Night's Dream* (*Le Songe d'une nuit d'été*, 1960) offre-t-il une sorte de contre-poison féerique et léger à cet univers généralement clos et paradoxal. Les paradoxes du *Songe*, efficacement adapté de Shakespeare et réduit à trois actes par Britten et son compagnon, le ténor Peter Pears, ont des vertus toxiques, mais d'une toxicité autrement ludique et légère.

A New York, le Metropolitan Opera a osé des décors très abstraits, dominés par le vert pomme. Ce qu'on voit sur la scène du Met, et que ne pourront constater les auditeurs de France-Musique, ce sont les traits exquis, presque enfantins du décor, conçu par Anthony McDonald (qui signe aussi les costumes) un peu à la manière de David Hockney : les éléments de couleur s'emboîtent, coulissent, ménageant des chicanes, des portes dérobées, des glissières où se meuvent les personnages.

Pas de faux arbres, pas de frondaisons artificielles... Tytania dort sur un croissant de lune, les fées (jouées et excellemment chantées par des garçonnets) et les personnages féeriques sont tous ailés de carton sans que cela fasse sourire. Au milieu de tous ces acteurs chantants évolue le lutin Puck, chargé de garnir les cils des protagonistes de cette poudre magique qu'il distribue mal, créant un désordre absolu parmi les humains évoluant là. Ce que les auditeurs entendront, en revanche, c'est l'exceptionnelle qualité de la distribution, du moindre rôle jusqu'à Tytania, incarnée par une Sylvia McNair aérienne. Jochen Kowalski est court de projection pour l'immense salle du Met. Les micros feront entendre mieux sa voix, qu'on peut cependant juger trop féminine pour un rôle expressément conçu pour le timbre androgyne et lunaire d'Alfred Deller.

Le quatuor d'« humains » est digne d'un *Cosi fan tutte* : Rodney Gilfry (émouvant Billy Budd à l'Opéra de Paris, en avril dernier), Kurt Streit, Nancy Gustafson (Jenufa au Châtelet, la saison passée) et Jane Bunnell. Peter Rose (Bottom) renouvelle son excellente composition aixoise et le Puck de Nick Stahl, un peu rauque de voix, montre que ce jeune acteur délicieux de malice et d'aisance peut s'échapper sans dommage d'un film avec Mel Gibson... David Atherton dose impeccablement les raffinements sonores de cette partition qui rappelle la beauté nocturne et l'instrumentation rare de *L'Enfant et les sortilèges* de Maurice Ravel.

Renaud Machart

Le biologiste François Jacob a été élu à l'Académie française

LE BIOLOGISTE François Jacob a été élu, jeudi 19 décembre, à l'Académie française au fauteuil de l'écrivain Jean-Louis Curtis.

Résistant, chercheur, essayiste, citoyen vigilant, François Jacob est un homme à facettes qui pourtant n'est pas dispersé. Ses visages ont pour point commun une forme de rigueur et d'honnêteté sans ostentation qui force le respect.

Un biologiste qui pense, cela existe ! Voilà d'abord ce que montre l'exemple de ce lauréat du prix Nobel de médecine 1965, partagé avec André Lwoff et Jacques Monod. Sans doute n'est-il pas le seul, parmi les explorateurs de la chimie moléculaire, à s'être consacré aussi à l'analyse des idées. Toutefois, ses essais demeurent comme de véritables modèles de clarté et de rigueur. Dans *La Logique du vivant* (Gallimard, 1970), il retrace l'histoire des doctrines biologiques, éclaire les enjeux du long conflit qui opposa, de l'Age classique au début du XXe siècle, les *« mécanistes »*, défendant l'application aux organismes des lois générales de la nature, et les *« vitalistes »*, partisans d'une spécificité radicale des phénomènes vivants, qui obéiraient à des principes tout autres que les processus physico-chimiques. Cet ouvrage fit découvrir à un large public un historien et un analyste à la plume élégante, capable de combiner une information de première main à des perspectives originales sur la genèse de sa propre recherche.

SINGULARITÉ

Le Jeu des possibles (Fayard, 1981) ne montrait pas seulement comment la découverte de l'ADN et la biologie moderne ont contribué à *« changer la vie »* en consacrant le triomphe du mécanisme. Ce texte brillant éclairait de touches neuves les vieilles querelles de l'inné et de l'acquis, de la liberté et du déterminisme.

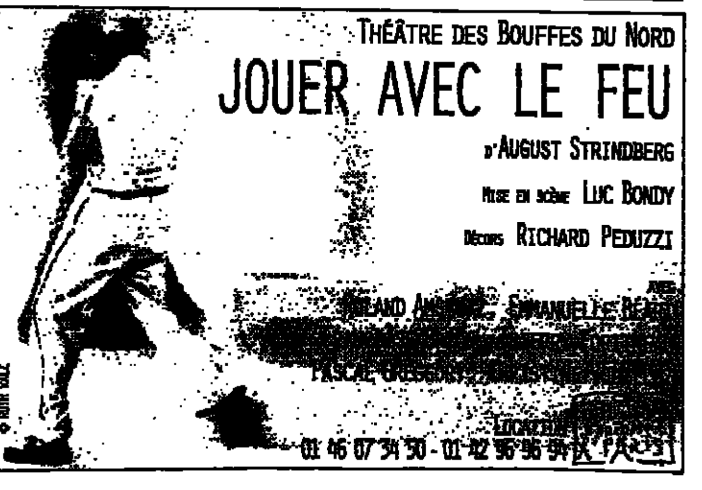
Pour comprendre la singularité de la silhouette de François Jacob, ces deux lectures ne sont pas suffisantes. Il faut y ajouter, pour entrevoir à peu près cet homme discret et ce qu'il a de plus admirable, son autobiographie, *La Statue intérieure* (Odile Jacob, 1986). On y découvre un fils unique de milieu aisé, né à Nancy en 1920, découvrant au cours d'un adolescence parisienne dans les années 30 les petites ignominies quotidiennes de l'antisémitisme, partant à vingt ans rejoindre de Gaulle à Londres, combattant dans la 2e division blindée de Leclerc, passant un an à l'hôpital pour se remettre de mauvaises blessures. Ce citoyen héroïque, compagnon de la Libération, qui a aussi la vertu de ne pas rappeler constamment tout ce qu'il fit de simplement courageux, devint chercheur presque par hasard, après quelques tentatives dans le cinéma et les journaux.

Sa rencontre avec Jacques Tréfouël, qui dirigeait l'Institut Pasteur, fut déterminante. Il y mena toute sa recherche, chef de laboratoire à partir de 1956 et chef du du service de génétique cellulaire à partir de 1960. A ces fonctions vint s'ajouter, à partir de 1964, son enseignement au Collège de France, où il est titulaire de la chaire de génétique cellulaire qui fut créée pour lui. Evitant les abus que la notoriété souvent permet, d'une grande honnêteté intellectuelle et morale, sobre dans ses manifestations et toujours exact dans leur justesse, François Jacob est un modèle.

Roger-Pol Droit

PRIX : les Grands Prix de la Ville de Paris ont été attribués, vendredi 20 décembre : arts de la scène, Jorge Lavelli ; chanson française, Téri Moïse ; histoire, René Rémond ; roman, Pierre Michon ; sciences humaines, Pierre Vidal-Naquet ; poésie, André du Bouchet ; photographie, Jean-Philippe Charbonnier ; arts plastiques, Raymond Mason ; musique, François Bayle ; Gérard-Philipe, Philippe Torreton ; Sola Cabiati, Jean Lacouture ; mode, Hubert Barrère ; design, Matali Crasset ; métiers d'arts, Eric Sanson.





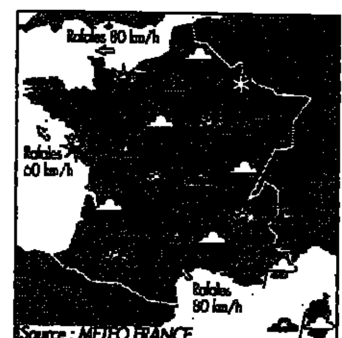
Nuages et faibles pluies

UNE VASTE dépression est centrée actuellement au large de l'Espagne ; elle génère des perturbations qui abordent le pays par le sud-ouest. Plus au nord, le vent d'est amène de l'air plus frais, bloquant ainsi les remontées d'air chaud et humide venant du sud.

Samedi, en Languedoc-Roussillon, dans le sud de l'Auvergne et en Provence-Alpes-Côte d'Azur la journée sera maussade, avec un ciel couvert accompagné de pluies ; ces pluies seront parfois modérées, en particulier sur les Cévennes et les versants sud du Massif Central. En Corse la matinée sera grise et pluvieuse, l'après-midi la pluie cessera et quelques éclaircies se développeront. En Aquitaine et dans la région Midi-Pyrénées, malgré les passages de nuages élevés, la journée sera agréable, avec une assez belle luminosité et des températures encore très douces. Dans le Poitou, les Charentes, le Limousin, le nord de l'Auvergne, la région Rhône-Alpes, la Franche-Comté, la Bourgogne, le Centre et les Pays de la Loire, les nuages domineront largement tout au long de cette journée ; ils seront accompagnés de pluies éparses le matin qui se renforceront en cours d'après-midi. En Bretagne, en Normandie, en Ile-de-France, en Champagne, dans le sud de la Lorraine et de l'Alsace, la grisaille sera au menu de cette journée avec de nombreux nuages bas et quelques gouttes d'eau éparses dans l'après-midi. Dans le Nord - Pas-de-Calais, la Picardie, les Ardennes, le nord de l'Alsace et de la Lorraine, le ciel restera couvert tout au long de la journée il y aura de faibles précipitations ; on aura parfois quelques flocons de neige, en particulier sur le relief et le long des frontières. Les vents d'est, le long des côtes de la Manche, et de sud-est sur le Languedoc souffleront jusqu'à 80 km/h en rafales.

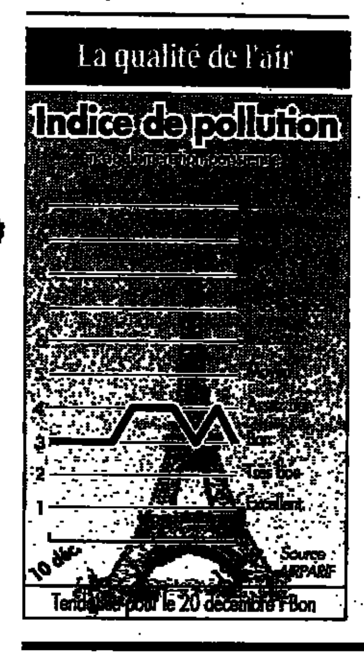
Les températures matinales seront généralement comprises entre 0 et 6 degrés dans une grande moitié nord ; plus au sud elles varieront entre 7 et 13 degrés. L'après-midi elles resteront très douces dans la moitié sud, comprises entre 10 et 18 degrés ; dans la moitié nord elles seront en baisse, comprises entre 3 et 9 degrés d'est en ouest.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

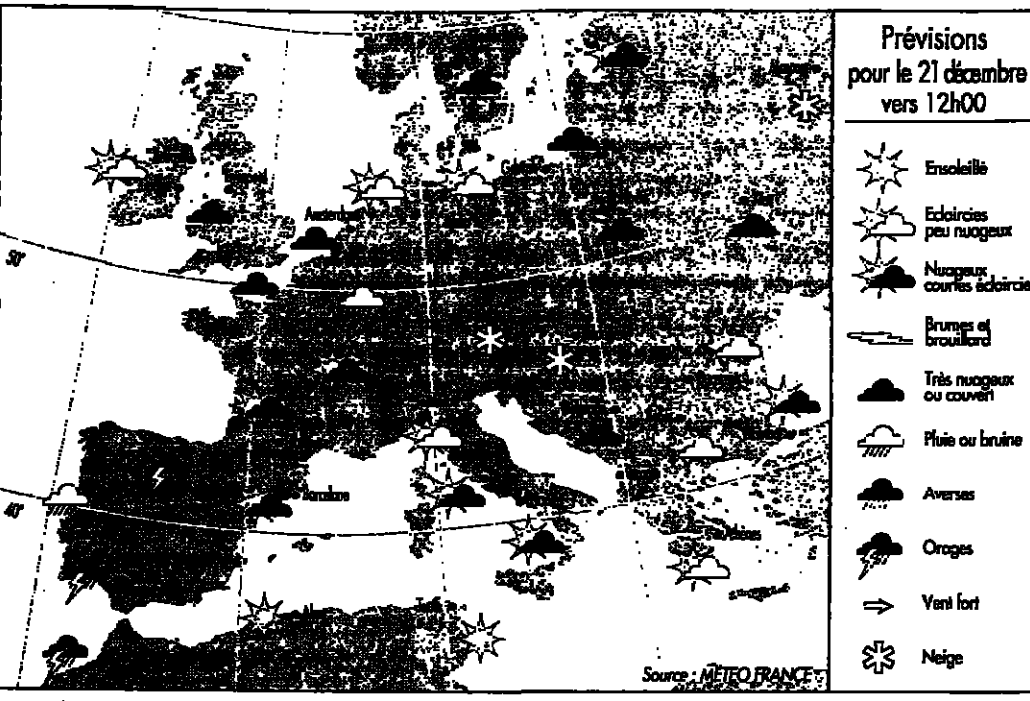


Prévisions pour le 21 décembre vers 12h00

La qualité de l'air



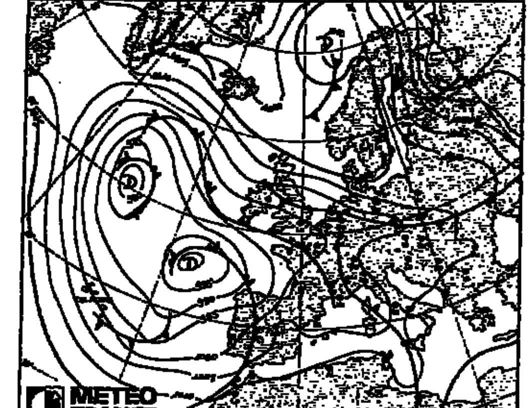
Tendance pour le 20 décembre : Bon



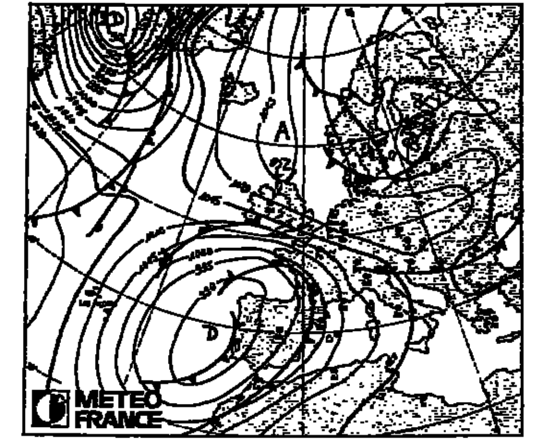


TEMPÉRATURES du 19 décembre maxima/minima

FRANCE		GRENOBLE	8/6	TOURS	11/9	CHICAGO	-12/-14	LISBONNE	16/12	PRETORIA	27/13
AJACCIO	14/12	LILLE	10/7	**ÉTRANGER**		COPENHAGUE	-2/-8	LONDRES	9/6	RABAT	19/13
BIARRITZ	17/6	LIMOGES	12/7	ALGER	19/7	DAKAR	27/24	LOS ANGELES	21/13	RIO DE JAN.	28/25
BORDEAUX	16/5	LYON	11/8	AMSTERDAM	7/1	DJAKARTA	30/22	LUXEMBOURG	8/7	ROME	16/10
BOURGES	11/7	MARSEILLE	13/10	ATHÈNES	17/9	DUBAI	26/13	MADRID	15/5	SAN FRANC.	11/8
BREST	11/8	NANCY	11/8	BANGKOK	33/24	DUBLIN	8/4	MARRAKECH	20/9	SANTIAGO	26/14
CAEN	12/9	NANTES	11/5	BARCELONE	16/8	FRANCFORT	6/3	MEXICO	20/9	SÉVILLE	18/12
CHERBOURG	11/9	NICE	11/9	BELGRADE	13/1	GENÈVE	6/5	MILAN	6/6	ST-PÉTERS.	-8/-12
CLERMONT-F.	12/3	PARIS	11/10	BERLIN	2/-3	HANOÏ	19/16	MONTRÉAL	5/-1	STOCKHOLM	-8/-12
DIJON	10/8	PAU	16/3	BOMBAY	34/22	HELSINKI	-8/-13	MOSCOU	-7/-13	SYDNEY	23/17
FORT-DE-FR.	29/22	PERPIGNAN	15/7	BRASILIA	31/20	HONGKONG	21/13	MUNICH	4/2	TENERIFE	24/15
		POINTE-À-PIT.	28/22	BRUXELLES	9/6	ISTANBUL	15/10	NAIROBI	25/12	TOKYO	11/4
		RENNES	10/8	BUCAREST	10/-3	JÉRUSALEM	-/-	NEW DELHI	23/7	TUNIS	20/8
		ST-DENIS RÉUNION	29/23	BUDAPEST	3/2	KIEV	4/-8	NEW YORK	8/-1	VARSOVIE	1/-10
		ST-ÉTIENNE	12/5	BUENOS AIRES	27/18	KINSHASA	30/23	PALMA DE M.	18/7	VENISE	9/6
		STRASBOURG	10/7	CARACAS	30/24	LE CAIRE	20/11	PÉKIN	8/-4	VIENNE	2/2
		TOULOUSE	14/4			LIMA	24/18	PRAGUE	6/-2		



Situation le 20 décembre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 22 décembre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Un livre, un film

ON DEVAIT aisément, semble-t-il, transposer à l'écran *Des souris et des hommes*, ce roman « objectif » où tout est considéré de l'extérieur. Il ne devait a priori soulever aucune des difficultés d'adaptation que proposent, par exemple, les remous profonds d'un Dostoïevski. Encore fallait-il que l'art du metteur en scène égalât celui du romancier, qu'il fît preuve d'une égale virtuosité technique.

Ce n'est pas le cas ici à mon avis, et nous en arrivons à un résultat paradoxal : les images du cinéaste nous paraissent plus littéraires que ne l'étaient les phrases de l'écrivain ; simplement parce que Lewis Milestone braque avec moins de bonheur sa caméra que John Steinbeck ne dirige sa plume, et que ce qui était ici mobilité et contact direct devient là narration en plus d'un endroit.

Le livre d'abord, puis la pièce de théâtre du même auteur représentée cette année à Paris, nous dispensent d'une longue analyse. On connaît l'aventure tragique de ce géant aux yeux doux dont les mains étranglent les chiots qu'elles caressent, broient les poignets qu'elles serrent, à plus forte raison cette tige fragile, le cou d'une jeune femme. Vous savez que George, ami fraternel de ce Lennie débonnaire et pourtant redoutable, devra l'abattre, comme on abat un chien trop vieux, dans l'exploitation où ils travaillaient, pour le sauver du lynchage que lui vaudraient sa force excessive, son crime involontaire.

Lon Chaney Jr. est fort émouvant dans ce rôle. Il joue moins des expressions de son visage que son père dont la puissance d'évocation dans le muet reste présente à toutes les mémoires, mais quelle voix en revanche, quelle carrure, quelle animalité ! Le film vaut d'être lu, mais le livre valait d'être vu. Enfin, vous m'entendez.

Henry Magnan
(21 décembre 1946.)

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement au jeudi 19 décembre. Elles nous sont communiquées par l'Association des maires des stations francaises de sports d'hiver qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur au 08-36-68-64-04 ou par Minitel 3615 EN MONTAGNE.

Les chiffres indiquent en centimètres la hauteur de neige en bas, puis en haut des pistes.

DAUPHINÉ-ISÈRE

Alpe-d'Huez : 85-260 ; Alpe-du-Grand-Serre : n.c. ; Auris-en-Oisans : 30-100 ; Autrans : n.c. ; Chamrousse : 50-70 ; Le Collet-d'Allevard : 50-170 ; Les Deux-Alpes : 120-280 ; Gresse-en-Vercors : n.c. ; Lans-en-Vercors : 40-100 ; Méaudre : 30-70 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 20-100 ; Les Sept-Laux : 20-160 ; Villard-de-Lans : 10-80.

HAUTE-SAVOIE

Avoriaz : 90-140 ; Les Carroz-d'Araches : 66-250 ; Chamonix : 25-277 ; Châtel : 40-120 ; La Clusaz : 0-60 ; Combloux : 50-140 ; Les Contamines/Montjoie : 60-150 ; Flaine : 90-250 ; Les Gets : 60-150 ; Le Grand-Bornand : 50-130 ; Les Houches : n.c. ; Megève : 70-140 ; Morillon : 20-250 ; Morzine-Avoriaz : 40-140 ; Praz-de-Lys-Sommand : 80-150 ; Praz-sur-Arly : 50-200 ; Saint-Gervais : 60-180 ; Samoëns : 30-250 ; Thollon-les-Menises : n.c.

SAVOIE

Les Aillons : 30-80 ; Les Arcs : 94-200 ; Arèches-Beaufort : 50-150 ; Aussois : 50-100 ; Bonneval-sur-Arc : 175-280 ; Bessans : 105-120 ; Le Corbier : 63-150 ; Courchevel : 40-156 ; La Tania : n.c. ; Crest-Voland-Cohennoz : 100-120 ; Flumet : 40-120 ; Les Karellis : n.c. ; Les Menuires : 70-200 ; Saint-Martin-Belleville : 65-200 ; Meribel : 80-120 ; La Norma : 50-200 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 70-120 ; La Plagne : 90-210 ; La Rosière 1850 : 100-250 ; Saint-Francois-Longchamp : n.c. ; Les Saisies : 130-160 ; Tignes : 108-190 ; La Toussuire : n.c. ; Val-Cenis : n.c. ; Val-Fréjus : 30-180 ; Val-d'Isère : 98-250 ; Valloire : 45-140 ; Valmeinier : n.c. ; Valmorel : 75-150 ; Val-Thorens : 160-240.

ALPES-DU-SUD

Auron : 40-120 ; Bevil-les-Laumes : n.c. ; Briançon : n.c. ; Isola 2000 : 60-150 ; Montgenèvre : n.c. ; Orcières-Merlette : 50-230 ; Les Orres : 80-220 ; Pra-Loup : 30-160 ; Puy-Saint-Vincent : 45-150 ; Le Sauze-Super-Sauze : 30-160 ; Serre-Chevalier : 70-190 ; Super-Dévoluy : 50-200 ; Valberg : 30-30 ; Val-d'Allos/Le-Seignus : 50-110 ; Val-d'Allos/La-Foux : 100-260 ; Risoul : 60-155 ; Vars : 60-155.

PYRÉNÉES

Ax-les-Thermes : 20-70 ; Cauterets-Lys : 10-80 ; Font-Romeu : 100-140 ; Gourette : 0-80 ; Luz-Ardiden : n.c. ; La Mongie : 25-60 ; Peyragudes : n.c. ; Piau-Engaly : 40-40 ; Saint-Lary-Soulan : 05-50 ; Luchon-Superbagnères : n.c.

AUVERGNE

Besse-Super-Besse : 10-40 ; Super-Lioran : n.c.-30.

JURA

Métabief : 15-69 ; Mijoux-Lelex-La Faucille : 60-100 ; Les Rousses : 30-95.

VOSGES

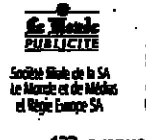
Le Bonhomme : 25-50 ; La Bresse-Hohneck : 20-40 ; Gérardmer : 30-70 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 0-40 ; Ventron : n.c.

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	01-42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	GO LEMONDE
Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	
Documentation sur minitel	3617LMDOC ou 08-36-29-04-56
LE MONDE sur CD_ROM	01-44-08-78-30
Index et microfilms :	01-42-17-29-33
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437. ISSN : 0395-2037


Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : 01-44-43-76-00 ; fax : 01-44-43-77-30

PHILATÉLIE

François Mitterrand

LUNDI 6 JANVIER, La Poste mettra en vente générale un timbre à 3 F à l'effigie de François Mitterrand (1916-1996), se conformant ainsi à une tradition datant du premier anniversaire de la disparition du général de Gaulle et établie avec celui de Georges Pompidou.

Si, en 1987, on trouve le nom de François Mitterrand sur un timbre de Saint-Pierre-et-Miquelon, c'est à la Corée du Nord que revient, en 1981, sa première apparition philatélique. Suivirent, en 1982, des timbres de Côte-d'Ivoire ; en 1983, du Togo ; en 1985, du Bénin, du Gabon et du Cameroun ; en 1986, de Centrafrique.

François Mitterrand est aussi inscrit aux programmes philatéliques d'Andorre et de Nouvelle-Calédonie.

Le timbre, au format vertical 22 × 36 mm, mis en page par Jean-Paul Cousin d'après une photo de Christian Vioujard (Gamma), est imprimé en héliogravure en feuilles de cinquante.

P. J.

François MITTERRAND 1916-1996 — 3,00 — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

★ **Vente anticipée les 4 et 5 janvier : à Château-Chinon (Nièvre), au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert à la mairie ; à Paris, au bureau de poste temporaire doté d'un timbre à date sans mention « premier jour », ouvert à la Pyramide du Musée du Louvre.**

EN FILIGRANE

■ **Noël.** A Oberndorf (Autriche), où fut composée la chanson de Noël *Douce nuit, sainte nuit*, un bureau de poste temporaire commémore l'événement jusqu'au 24 décembre, avec un cachet illustré (commandes de la carte-souvenir timbrée et oblitérée, moyennant trois coupons-réponses internationaux ou mandat postal d'un montant de 30 shillings, au Lions Club Salzach, Othmar Kundrath, A-5110 Oberndorf, Autriche).

■ **Monaco.** L'Office d'émission de Monaco a mis en vente générale, le 12 décembre, un timbre *Yacht-Club de Monaco* (3 F), et, le 19 décembre, neuf timbres : *21e Festival du cirque, Dessin de Folon* (3 F), *Concours international de bouquets* (3,80 F), *60e anniversaire de l'Exposition canine* (4,40 F), *37e Festival de télévision* (4,90 F), *Campanule médium et caroubier* (5 F), *60e anniversaire de l'OETP* et *Exposition philatélique internationale* (3 F × 2), *Sceau du prince Rainier III* (2,70 F). *Sport automobile* (3 F).

■ **Ventes.** Vente à prix nets Codron (Puyloubier, tél. : 04-42-66-36-02). Plus de 900 lots : timbres-types sur lettres depuis 1876, poste navale et poste militaire. Vente à prix nets Toutghalian (Suresnes, tél. : 01-45-06-74-39). Plus de 800 lots, dont bureaux spéciaux et franchises.

PARIS EN VISITE

Dimanche 22 décembre

■ **L'HÔTEL-DIEU**, 10 h 30 (50 F), devant l'entrée côté parvis de Notre-Dame (Paris autrefois) ; 15 h 30 (50 F), devant l'entrée côté parvis de Notre-Dame (Claude Marti).

■ **MONTMARTRE** (50 F), 10 h 30 et 14 h 30, sortie du métro Anvers (Paris passé, présent).

■ **LE PALAIS-ROYAL** et ses jardins (50 F), 11 heures, place du Palais-Royal devant les grilles du Conseil d'Etat (Claude Marti).

■ **L'HÔPITAL DE LA SALPÊTRIÈRE** (45 F), 14 h 30, 47, boulevard de l'Hôpital (Monuments historiques).

■ **JARDINS ET VILLAS DU 16e ARRONDISSEMENT** (50 F), 11 heures, devant les guichets du métro Exelmans (La Parisienne).

■ **L'ANCIEN VILLAGE D'AUTEUIL** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Eglise d'Auteuil (La Parisienne).

■ **L'ÎLE DE LA CITÉ** (45 F), 14 h 30, sortie du métro Cité (Monuments historiques).

■ **LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE** (50 F), 14 h 30, devant l'église Saint-Etienne-du-Mont (Connaissance de Paris).

■ **LE QUARTIER BOILEAU-EXELMANS** (60 F), 14 h 30, sortie du métro Exelmans côté rue Claude-Lorrain (Vincent de Langlade).

■ **LE THÉÂTRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES** (45 F + prix d'entrée), 14 h 30, 15, avenue Montaigne (Monuments historiques).

■ **LA CONCIERGERIE** (50 F + prix d'entrée), 14 h 45, 1, quai de l'Horloge (tourisme culturel).

■ **L'HISTOIRE DU LOUVRE** (45 F), 15 heures, sous l'arc de triomphe du Carrousel (Monuments historiques).

■ **L'INSTITUT DE FRANCE** (40 F + prix d'entrée), 15 heures, 23, quai de Conti (Approche de l'art).

■ **NOËL DANS LES ÉGLISES DE RITE ORIENTAL** (55 F), 15 heures, portail de l'église Saint-Julien-le-Pauvre (Paris et son histoire).

■ **LE VIEUX VILLAGE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS** (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Germain-des-Prés (Résurrection du passé).

« France-Soir » envisage de changer d'imprimerie

Yves de Chaisemartin, le PDG du groupe Hersant, propose de transformer le quotidien populaire en tabloïd de trente-deux pages et de quitter le centre Roissy-Print

Un peu plus d'un an après avoir évoqué la fermeture de *France-Soir*, Yves de Chaisemartin, le successeur de Robert Hersant à la tête la Socpresse, a annoncé, jeudi 19 décembre, au comité d'entreprise *« le projet de la dernière chance »* pour l'ancien quotidien de Pierre Lazareff. Il veut transformer le quotidien populaire en un tabloïd de 32 pages qui quitterait l'imprimerie de Roissy-Print, qui imprime *Le Figaro*. Le projet, maintes fois évoqué, a pour la première fois été présenté au CE de *France-Soir*.

Yves de Chaisemartin s'est engagé dans un processus de restructuration du groupe. Il est bien décidé – et ses banquiers sont prêts à lui rappeler cet engagement – à arrêter les sources de pertes. *France-Soir* devrait perdre environ 80 millions de francs en 1996, comme en 1995. Les recettes de petites annonces sont tombées de 215 millions de francs en 1989 à 30 millions. La diffusion a été divisée par deux en dix ans, passant de 364 000 exemplaires en 1985 à 184 000 en 1995. Le journal devrait perdre de nouveaux lecteurs en 1996. Depuis un an, les ventes parisiennes de *France-Soir* ont baissé de 13 %.

Yves de Chaisemartin a fait savoir aux représentants du personnel que le groupe n'avait plus les moyens de continuer ainsi, précisant qu'il ne voulait pas *« attacher [s]on nom, et celui des héritiers de Robert Hersant, à la disparition du titre »*. *« La seule voie possible »*, pour Yves de Chaisemartin, passe par *« une relance brutale de France-Soir »*. Le passage au format tabloïd serait *« un coup de théâtre qui ne coûterait pas trop cher »*, car ce nouveau journal devrait être *« imprimé et rédigé dans des conditions extraordinaires »*, c'est-à-dire en dehors des normes qui régissent la presse parisienne, notamment en termes sociaux et salariaux.

Yves de Chaisemartin propose de construire une *« nouvelle imprimerie »*, dans des dimensions qui correspondent *« aux stricts besoins de notre exploitation »*. L'édition de l'après-midi serait également arrêtée. Le PDG de la Socpresse a conclu son intervention en indiquant que si ce projet n'aboutissait pas, *« la mort dans l'âme »*, il déciderait *« la fermeture »*.

« Chacun doit comprendre que j'irai jusqu'au bout », a-t-il ajouté, en précisant qu'aucun calendrier n'avait été fixé. Le projet ne pourrait sans doute pas voir le jour avant le printemps ou l'automne. Une concertation sociale va être ouverte, au niveau de l'entreprise comme au niveau parisien. Le projet de ce nouveau *France-Soir* devrait s'accompagner d'un plan d'économies. Le chiffre de 50 millions de francs a été évoqué. L'ensemble des délégués syndicaux parisiens du groupe devraient se réunir lundi 23 décembre, avec le Comité intersyndical du Livre parisien.

Il y a plus d'un an, Yves de Chaisemartin avait évoqué l'hypothèse de la fermeture de *France-Soir*, avant d'annoncer un plan de relance du quotidien. Le PDG de la Socpresse est obligé de montrer qu'il est prêt à agir vite, pour rassurer ses banquiers et négocier les échéances qui se présentent chaque semestre. Son intervention laisse de nombreuses zones d'ombre, sur lesquelles les partenaires sociaux se penchent, et qui constituent autant de marges de manœuvre pour lui.

Le retrait de *France-Soir* de Roissy va encore déséquilibrer l'imprimerie surdimensionnée du groupe Hersant, qui n'imprimera plus que le seul *Figaro*, au risque de déstabiliser les comptes du navire-amiral du groupe. Le déficit de *France-Soir* est largement dû aux coûts de l'imprimerie de Roissy. Si *France-Soir* se retire, *Le Figaro* devra en supporter la facture.

Sur l'avenir du groupe, l'intervention de M. de Chaisemartin ouvre toutes les hypothèses. Elle montre qu'il est décidé à restructurer le groupe pour le rendre profitable et le conserver en l'état, après une recapitalisation. La séparation de *France-Soir* et du *Figaro* peut aussi permettre de vendre l'un des titres sans l'autre, ce qui est difficile aujourd'hui. Neuf mois après la mort de son fondateur, la situation du principal groupe de presse français est encore incertaine. L'héritage du *« papivore »* n'a toujours pas été réglé, les héritiers ayant négocié un report jusqu'au printemps. La presse parisienne est sur un volcan. Yves de Chaisemartin sait que tout le monde redoute qu'il ne soulève le couvercle.

Alain Salles

Les restructurations à la Socpresse

Les mesures prévues pour *France-Soir* s'inscrivent dans un vaste plan de restructuration de la Socpresse annoncé au personnel au début de l'été, pour réduire les dépenses afin de montrer à la famille propriétaire, aux créanciers et à d'éventuels acquéreurs, que le groupe peut être viable économiquement, malgré le poids d'une dette de 3 à 4 milliards de francs sur un chiffre d'affaires de 6 milliards.

Pierre-Jean Bozo a été chargé de réorganiser en profondeur les trois quotidiens de l'Ouest (*Presse-Océan*, *Le Courrier de l'Ouest*, *Le Maine libre*) pour en faire un journal. Jean-Marie Burn redresse la barre des magazines de fin de semaine, et notamment le *Figaro-Magazine*, où Bernard Lecomte a été nommé rédacteur en chef délégué. Enfin, en marge du pôle Rhône-Alpes, François Pretet, PDG du *Journal de Saône-et-Loire*, a remplacé Louis de Brossia à la tête du *Bien public*. *Nord-Eclair*, qui est une importante source de pertes, n'a pas été touché pour l'instant.

Rencontre entre les syndicats de journalistes et le médiateur

L'INTERSYNDICALE des journalistes (SNJ-autonome, CFDT, SNJ-CGT, CGC, CFTC, FO) doit rencontrer, lundi 6 janvier, Jacques Bonnet, le médiateur désigné par le gouvernement pour examiner les moyens pratiques de compenser les pertes financières, après la suppression de l'abattement fiscal de 30 % – réservé à la profession – inscrite dans la loi de finances 1997. Les syndicats avaient refusé de se rendre à la réunion fixée jeudi 19 décembre, car ils n'avaient pas encore reçu les conclusions du pré-rapport du médiateur pourtant parvenues aux ministres du budget et de la culture, chargé de la communication. Désormais en possession du document, ils ont accepté une autre rencontre.

Selon le document, 8 000 à 9 000 journalistes sur 28 000 pourraient être *« perdants »* à l'issue de la mise en œuvre de la réforme, s'il n'y avait pas de compensation. La perte globale pour la profession atteindrait 50 millions de francs. Les parlementaires ont adopté le principe d'un fonds *« spécifique »* de compensation destiné aux journalistes. La rencontre du 6 janvier devrait aborder les modalités à mettre en œuvre pour réaliser des opérations individualisées de compensation, après vérification des revenus par l'administration fiscale et sans que soit portée atteinte à la vie privée.

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : le dernier grand hebdomadaire est-allemand, *Wochenpost*,** va fusionner avec son concurrent *Die Woche* et disparaître des kiosques à la fin de l'année. Fondé en 1953 à Berlin-est, *Wochenpost* était surtout axé sur l'actualité est-allemande et n'avait pas réussi le pari de la réunification – son tirage était de 105 000 exemplaires et il devait faire face à d'importantes difficultés financières. Ses abonnés recevront l'hebdomadaire d'Hambourg *Die Woche*, avec un cahier consacré à l'actualité est-allemande et baptisé *Wochenpost*.

■ **TÉLÉVISION : la CLT-UFA, dont la fusion sera effective en janvier 1997,** devrait dégager un bénéfice de 50 à 100 millions de deutschemarks (170 à 340 millions de francs) l'an prochain, annonce l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*.

■ **CÂBLE : Rendez-Vous Télévision, chaîne pornographique française par satellite,** a annoncé, jeudi 19 décembre, sa reprise sur des réseaux câblés en Espagne et en Slovénie. La chaîne devrait être retransmise prochainement auprès de 67 000 foyers câblés en Slovénie et 32 000 en Espagne. Outre l'Europe, Rendez-Vous Télévision, diffusée par satellite *via* Eutelsat, devrait être commercialisée en Asie et en Afrique. La chaîne pornographique revendique plusieurs milliers d'abonnés dont 20 000 en réception directe.

VENDREDI 20 DÉCEMBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.35 Côte Ouest. Série. Les Joueurs.
15.30 Côte Ouest. Série. Paroles.
16.25 Une famille en or. Jeu.
16.55 Club Dorothée.
17.35 Karine et Ari. Série. Le parasite.
18.10 Le Rebelle. Série. La brebis galeuse.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, L'image du jour.

20.50

VOUS NE RÊVEZ PAS !
Divertissement présenté par Nagui (140 min). 89288584
Dans un décor digne des Mille et Une Nuits, Nagui et son génie Jnoun entraînent les candidats dans les épreuves les plus folles.

23.10

SANS AUCUN DOUTE
Magazine. Invité : Henri Salvador. Les enfants obèses ; Quelles prédictions pour 1997 ? (110 min). 1281407
Des thèmes de la vie quotidienne sont abordés à travers des reportages et des témoignages.
1.00 Formule foot. 23e journée du Championnat de D1.

1.35 Très chasse. Documentaire. Les belles armes de chasse. 2.35 et 4.20 TF1 nuit. 2.45 Raid contre la mafia. Téléfilm, avec Michele Placido, Patricia Millardet. [4/6] (rediff., 95 min). 5299712 4.30 et 5.10 Histoires naturelles. Documentaire. (rediff.). 5.00 Musique. (10 min).

France 2

12.10 et 17.20 Un livre, des livres. *Paris des photographes*, de J.C. Gautrand.
12.15 Pyramide. Jeu.
12.50 Spot sécurité routière.
12.55 et 13.40, 22.40 Météo.
13.00 Journal, Point route.
13.50 Derrick. Série. Peckpo.
14.55 Le Renard. Série.
15.55 La Chance aux chansons. Moustaki le baladin.
16.55 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.25 C'est cool ! Série.
17.55 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit les petits.
19.25 et 1.50 Studio Gabriel. Invité : Tom Novembre.
20.00 Journal, A cheval, Météo, Point route.

20.55

LES CINQ DERNIÈRES MINUTES
Mise en pièce. Téléfilm de Jean-Marc Seban, avec Pierre Santini (95 min). 7944440
Un garagiste est assassiné.
22.30 Météo.
22.35 Flash info.

22.45

BOUILLON DE CULTURE
Magazine présenté par Bernard Pivot.
Pourquoi la philosophie est-elle si populaire ? Invités : André Comte-Sponville (*Impromptus*), Luc Ferry (*L'Homme-Dieu ou le Sens de la vie*), Marc Sautet, Michel Seuve, Jean-Luc Marion (65 min). 538353
23.55 Un numéro du tonnerre ■ Film de Vincente Minnelli, avec Judy Holliday, Dean Martin (1960, v.o., 115 min). 5839198

2.20 Envoyé spécial. Magazine (rediff.). 4.20 Parol en coulisse. Documentaire. 4.50 La Compète (25 min).

France 3

12.10 Le 12/13 de l'information.
13.30 Keno. Jeu.
13.35 Parole d'Expert !
14.30 Le Combat de Candy Lightner. Téléfilm de William A. Graham (100 min). 4585882
16.10 Secrets de famille.
16.40 Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Fresques italiennes de la Renaissance*, de Steffi Roettgen.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag. Magazine.

20.50

THALASSA
Magazine. Escale au Brésil. Reportages : Comme glace au soleil ; Le prince de Parati ; La pêche au Parati ; Santos, une odeur de café ; une école de surf ; les pêcheurs de Copacabana ; Sauver les tortues (70 min). 804204
Une approche originale.

22.00

FAUT PAS RÊVER
Magazine présenté par Sylvain Augier. Invité : Denis Grivot. Angleterre : drôle de conventions ! ; Pakistan : le paradis dans la vallée ; France : les enfants de Notre-Dame (60 min). 83440
23.00 Journal, Météo.
23.25 Comment ça va ? Magazine. La santé au menu (55 min). 4383952
0.20 Cap'tain café. Invités : Cheb Mami, Dominic Sonic, Némésis, Zad (50 min). 7835452
1.10 Tex Avery. Dessins animés.

2.00 Musique graffiti. Magazine. Ballet. *Don Quichotte* de Minkus ; *Spartacus* de Katchaturian (20 min).

La Cinquième

12.00 Atout savoir. 12.30 Détours de France. 12.55 Attention santé. La crise d'appendicite. 13.00 La Grande Savane. [1/3] Le nouvel Eldorado (rediff.). 13.30 Demain les métiers. 14.00 L'Indonésie. Lonely Planet. 15.00 Le Sens de l'Histoire. Ceaucescu : mort d'un tyran (rediff.). 16.30 Les Grands Châteaux d'Europe. Wawel. 17.00 Jeunesse. Cellulo ; 17.25 Alf. 18.00 Les Grands Tournants de l'Histoire. La grande muraille de Chine. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 ► Bhoutan : un petit pays possédé du ciel. Documentaire de Ludovic Segarra (1996, 60 min). 4556
20.00 Reportage. Merveilleuse image... la bande côtière de la Prusse orientale, de Bruno Meyer (1996, 30 min). 3469
20.30 8 1/2 journal.

20.45

L'ALLÉE DU ROI
Téléfilm de Nina Companeez d'après le roman de Françoise Chandernagor, avec Dominique Blanc, Didier Sandre (1996, 105 min). 393852
Diffusé en deux parties le 1er et le 2 janvier 1996 sur France 2, cette version remontée et raccourcie de moitié par la réalisatrice elle-même pour les besoins de la chaîne culturelle ouvre sur la somptueuse scène du bal, quand Madame de Maintenon se souvient de son entrée à la cour.

22.30

GRAND FORMAT : CANAL GRANDE
Documentaire d'Ebbo Demant (1996, 110 min). 7267117
La vie derrière les façades de l'une des plus belles et plus célèbres voies d'eau du monde : le Canalazzo de Venise.
0.20 Profil : Lumière intérieure. Œuvres de l'architecte Mario Botta. Documentaire (45 min). 1808570
1.05 Le Dessous des cartes. A la recherche de l'Asie du Sud-Est (rediff.).
1.15 Music Planet : Jazz Collection. Documentaire de Robert Mugnerot. Gerry Mulligan (rediff., 55 min). 6377978
2.10 Court-circuit : courts métrages de Peter Greenaway. Intervals (1973, 7 min) ; Windows (1974, 4 min) ; H is for House (1976, 9 min) (rediff., 20 min). 1704222

M 6

12.25 La Petite Maison dans la prairie. Série.
13.25 Une belle revanche. Téléfilm de Bill Brown, avec James Earl Jones (100 min). 9678848
15.05 Drôles de dames. Série. Monsieur Galaxie.
16.50 Hit machine. Invités : The Cardigans, Down Low, Hysteric Ego.
18.00 Mission impossible, vingt ans après. Série. Les sables de Seth.
19.00 Code Quantum. Série. Aux portes de la mort.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Dis-moi tout. Magazine.
20.35 Capital 6. Magazine.

20.50

SOUPÇONS LÉGITIMES
Téléfilm (○) de William A. Graham (100 min). 353020
Une femme accepte de collaborer avec le FBI pour démasquer son mari, dentiste, psychopathe et meurtrier.

22.30

POLTERGEIST
Série. La douzième caverne (55 min). 81372
Un homme qui détient les manuscrits de la mer Morte tente d'échapper à la malédiction frappant celui qui les possède.
23.25 A l'ouest d'Edern. Magazine (70 min). 1596488
0.35 Best of groove. Une sélection de clips.

1.35 Jazz 6. Magazine. 2.30 Fréquenstar. Magazine. Invitée : Elsa (rediff.). 3.20 Clips de Saint-Tropez. Documentaire. 4.10 La Saga de la chanson française. Documentaire. Georges Brassens. 5.05 Boulevard des clips (115 min).

Canal +

► En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 La Cérémonie ■ ■ Film de Claude Chabrol (1995, 105 min). 2350489
15.20 A part ça, Jacques Villeneuve. Documentaire (rediff., 75 min). 4092440
16.35 Richard au pays des livres magiques ■ Film de Joe Johnston et Maurice Hunt (1991-1994, 80 min). 8855488
17.55 ► Il était une fois... les explorateurs.
► En clair jusqu'à 20.35
18.35 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma. Invités : Bernard Kudlak, Alexandre Demay et Valérie Dubourg ; Revolutionary Dub Warriors.

20.35

CRIME À L'ALTIMÈTRE
Téléfilm de José Giovanni, avec Michel Voïta, Claire Ha Duong (94 min). 231339
Par amour, un alpiniste marginal va commettre le crime « parfait ».
22.10 Flash d'information.
22.15 Jour de foot.

23.00

ACE VENTURA,
Film de Tom Shadyac, avec Jim Carrey, Courteney Cox (1994, 83 min). 827914
0.25 Le Pays d'où je viens ■ Film de Marcel Carné (1956, 95 min). 8489792
2.00 Donka, radioscopie d'un hôpital africain. Documentaire (rediff., 85 min). 3854315
3.25 Surprises.
3.40 Paparazzo. Téléfilm d'Edward Bennett (75 min). 3630686
4.55 Les Demoiselles de Rochefort ■ ■ ■ Film de Jacques Demy (1967, 124 min). 19533781

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Jean-Claude Carrière. Une vie de scénario [5/5].
20.30 Radio archives. La science assise.
21.32 Black and Blue. Retour sur Art Pepper. Avec Jean-Louis Chautemps ; André Clergeat ; Michel Contant ; Christian Gauffre.
22.40 Nuits magnétiques. Messieurs les ambassadeurs de France.

0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de Michel Cournot. 0.48 Musique : Les Cinglés du music-hall. Orchestre Fumière et ses Boys. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.). L'invention de la démocratie ; 1.54 Mardis du cinéma. Giono aurait 100 ans ; 3.17 Fiction : La Calèche ; 5.05 Les poétiques. Ludovic Janvier ; 6.01 Fiction : Nouvelles d'Autriche. A l'occasion du festival Ouverture Franche Autriche à Rouen du 16 mai au 15 juin 1995.

France-Musique

20.00 Concert franco-allemand. En direct de Berlin, par l'Orchestre philharmonique de Berli, dir. Nikolaus Harnoncourt. Œuvres de Brahms : Ouverture pour une fête académique op. 80 ; Variations pour orchestre sur un thème de Haydn op. 56a ; Symphonie no 1 en ut mineur op. 68.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Dutilleux.
23.07 Miroir du siècle. Avec l'Orchestre national de la RTF, dir. Pierre Dervaux. Œuvres de Nat. Avec l'Orchestre philharmonique de la RTF, dir. Eugène Bigot. Œuvres de Hubeau.

0.00 Jazz-club. En direct du Duc des Lombards à Paris. Le Rava-Romano Quartette, Enrico Rava (trompette), Stefano Bolloni (piano), Michel Benita (contrebasse), Aldo Romano (batterie). 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Visconti et la Musique, 1er mouvement de la 7e Symphonie de Bruckner, par l'Orchestre Philharmonique de Vienne ; Le Trouvère, acte III, scène 2 de Verdi, par l'Orchestre et les Chœurs de l'Académie Sainte-Cécile de Rome ; Le Guépard, de Rota, musique du film de Visconti ; Le Chevalier à la Rose, suite op. 59 de Strauss ; Scènes d'enfants op. 15 de Schumann ; La Walkyrie de Wagner ; Adagietto de la 5e Symphonie de Mahler.

22.30 Les Soirées... (Suite). 0.00 Les Nuits de Radio-Classiques.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 L'Enigme de l'Oiseau-Blanc (France 2 du 9/11/96).
21.00 Bon week-end. Spécial Noël.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Taratata. (France 2 du 10/12/96)
23.45 Ça cartonne.
0.30 Soir 3 (France 3)
0.00 Béthune.
0.50 Waco, histoire d'une secte (55 min).

Planète

20.35 Les Mystères de la mémoire.
21.25 Kabyles du Pacifique.
22.20 Puissances en devenir. [3/4] Le Mexique.
23.15 Giraud-Moebius.

Paris Première

20.00 et 0.55 20 h Paris Première. Invitée : Claudie André-Deshays.
21.00 Les Premiers Grands Burlesques américains (55 min). 3851594
21.55 et 1.55 Le J.T.S.
22.25 Madame Butterfly. Opéra de Puccini. Mise en scène de Keita Asari. Par le Chœur et l'Orchestre de la Scala, dir. Lorin Maazel. Enregistré à la Scala de Milan en 1986 (150 min). 24798138

France Supervision

19.50 L'Hiver des grands créateurs.
20.30 Taratata.
22.00 Ski. Coupe du monde.
23.30 World Music. Jimmy Cliff.
0.25 Cassiopée.
1.20 Equitation. Ecole d'art de Jerez (40 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Des hommes sont nés (Boys'Town) ■ ■ Film de Norman Taurog (1938, N., v.o., 90 min). 5536339
22.00 Un condamné à mort s'est échappé ■ ■ ■ Film de Robert Bresson (1956, N., 100 min). 3041558
23.40 Oscar Wilde (Trials of Oscar Wilde) ■ Film de Gregory Ratoff (1960, N., v.o., 95 min). 22543814

Ciné Cinémas

21.00 Il était une fois le Bronx ■ Film de Robert De Niro (1993, 120 min). 8550933
23.00 Les Trois Fugitifs ■ Film de Francis Veber (1989, v.o., 95 min). 45887407
0.35 Vampire... vous avez dit vampire ? 2 Film de Tommy Lee Wallace (1988, 100 min). 53045247

Série Club

20.20 Flipper le dauphin [2/2].
20.45 Le Club.
20.50 Au-delà du réel, l'aventure continue.
21.40 Le Trésor des Hollandais.
22.30 Chasse au crime. La femme dangereuse.
23.00 Section contre-enquête.
23.50 Sam Cade. Etranger.

Canal Jimmy

20.30 Star Trek. Le Galilée ne répond plus.
21.20 The New Statesman. La fête est finie.
21.50 On the Air.
22.15 Chronique du front.
22.20 Dream On. Martin et les dévoyés.
22.45 Seinfeld. Le soutien-gorge.
23.10 Top Bab. Marché de Noël à Strasbourg.
0.00 La Semaine sur Jimmy.

Eurosport

20.00 Arts martiaux. La réunion internationale de Nancy.
21.00 Offroad.
22.00 Equitation. En direct. Coupe du monde Volvo. Tour préliminaire de Jumping à Londres : 2e jour (60 min). 484372

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

21.15 Les Amies de ma femme. Film de Didier Van Cauwelaert (1992, 100 min), avec Michel Leeb. *Comédie.*

RTL 9

0.40 La Rançon de la peur. Film d'Umberto Lenzi (1974, 95 min), avec Henry Silva. *Policier.*
2.15 L'Infirmière de nuit. Film de Mariano Laurenti (1979, 90 min). *Erotique.*

TSR

21.40 King Kong. Film de John Guillermin (1976, 135 min), avec Jessica Lange. *Fantastique.*
0.05 L'Homme des hautes plaines. Film de Clint Eastwood (1973, 100 min), avec Clint Eastwood. *Western.*

► Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

« C'est pas sorcier » : comment ça marche ?

Le magazine hebdomadaire « de la découverte et de la science » de France 3 initie les jeunes aux mystères de la technologie. Le ton est vif et le montage donne l'illusion du direct

SI LE TITRE n'était pas déjà pris, cette émission pourrait s'appeler « Comment ça marche ? ». C'est en effet à cette question – appliquée à des sujets aussi divers que l'or, les autoroutes ou le vin – que le *« magazine de la découverte et de la science »* de France 3 apporte chaque dimanche, depuis septembre 1994, une unique réponse : « C'est pas sorcier ». Cet optimisme semble convaincant : depuis quelques semaines, ce « 26 minutes » tonique accumule les récompenses : prix de la jeunesse au Festival international du film scientifique de Palaiseau et prix Roberval du livre et de la communication en technologie pour l'opus sur *Les Ponts* ; prix du meilleur film d'enseignement au Festival Unicaja de Malaga en Espagne pour *L'Ordinateur* ; prix du magazine scientifique au Festival du scoop d'Angers.

COMMENT S'Y PRENDRE POUR QUE MES ENFANTS REGARDENT LES BONNES ÉMISSIONS?

EN MONTRANT L'EXEMPLE

PESSIN

OUTIL PÉDAGOGIQUE

Destiné, dans l'esprit de ses concepteurs – Bernard Gonner et les deux présentateurs, Frédéric Courant et Jamy Gourmaud –, aux 11-14 ans, « C'est pas sorcier » attire également leurs frères et sœurs cadets… comme leurs grands-parents : le désir d'apprendre n'a pas d'âge. Car on en apprend – ou réapprend ce que l'on a oublié – à regarder « Jamy » et « Fred » s'enfoncer, comme ils le font ce week-end, dans les entrailles du château fort de Castelnaud, en Dordogne. Les mésaventures du second, propulsé *in situ* en pleine guerre féodale, sont surtout le prétexte pour le premier à expliquer, en studio, le fonctionnement de la poulie ou du levier, les forces qui régissent l'action des armes médiévales ou le principe de la dilatation des métaux sous l'action de la chaleur. Et le tout grâce aux maquettes simples et précises de David Mahé, associé à l'équipe de journalistes dès la conception de chaque émission, dont la fabrication s'étale sur plusieurs semaines.

Car si peu de techniciens ou de scientifiques apparaissent à l'écran, ils sont consultés lors de la préparation des sujets, avant qu'un scénario précis vienne régler les aller-retour entre les scènes tournées en extérieur et les explications par l'exemple réalisées en studio. Rien n'est dit qui ne soit illustré : « Fred », en armure, vit les situations plus qu'il ne les décrit ; le plan se resserre sur les mains de « Jamy » quand il donne la preuve, sur sa maquette de château fort qu'on croirait sortie d'une boîte de Playmobil améliorée, de l'ingéniosité d'un pont-levis à flèche et contrepoids.

Lorsque le besoin d'un rappel historique ou d'une précision technique se fait sentir, surgit, sur fond d'images d'archives ou d'extraits de film, la voix « off », féminine et souvent ironique, qui interpelle à tour de rôle les deux présentateurs. Et eux aussi se renvoient la balle, se coupent la parole, se zappent l'un l'autre sur de petits écrans vidéo qui donnent l'illusion d'un dialogue en direct. Tout s'enchaîne, et vite : aucune séquence ne doit dépasser les 90 secondes. Le rédacteur en chef, Frédéric Courant, trente-six ans, l'admet sans plus de complexes que lorsqu'il avoue n'avoir reçu aucune formation scientifique : lui et son acolyte, de trois ans son cadet, *« jouent un rôle »* pour *« raconter une histoire »*. *« Nous ne sommes pas des profs »*, explique-t-il, même si France 3, coproducteur de l'émission à hauteur de 70 % aux côtés de la société Lazennec Bretagne, se félicite que « C'est pas sorcier » soit devenu un outil pédagogique pour les enseignants de collège.

Laurent Bianco

★ « C'est pas sorcier » : *Les Châteaux forts, France 3, dimanche 22 décembre à 10 h 10. Habituellement, l'émission est reprogrammée le mercredi à 17 h 45, mais, à l'occasion des fêtes de fin d'année, l'ordre de diffusion sera inversé : l'équipe est en train d'achever le tournage d'un numéro double sur Saint-Véran (Hautes-Alpes), le village le plus haut d'Europe (mercredis 25 décembre et 1er janvier à 17 h 45 ; rediffusion les dimanches 29 décembre et 5 janvier à 10 h 10).*

La fontaine en deuil

par Agathe Logeart

LE PÈRE NOËL a cessé d'agiter sa sonnette pour attirer les passants. Derrière sa barbe de coton blanc, mal attachée – il semble que les barbes de Père Noël soient toujours ainsi, vagabondes, pour bien nous montrer qu'ils ne sont pas tout à fait vrais ,– il a dit qu'il avait eu un coup au cœur et qu'aujourd'hui, lui aussi, était très triste. Rien ne va plus tout à fait quand le Père Noël est triste et répond aux interviews.

C'est que Marcello Mastroianni vient de mourir, et qu'une tristesse particulière est tombée sur Rome et dans le cœur de tous les amoureux du cinéma, comme une petite pluie fine, drue et froide. Un long voile noir dégringole du haut de la fontaine de Trevi, et l'ordre a été donné aux jets d'eau de se taire. La fanfare de la police municipale joue un air triste devant l'eau qui ne bouge plus. Une dame, dont France 2 précise qu'elle est la femme de l'acteur, dit qu'elle savait qu'il était mal, ces temps-ci, mais *« que peut-on y faire, c'est la vie… »*. Un Père Noël triste, une fontaine en deuil, des policiers musiciens, une femme lointaine : aurait-il aimé ces images un peu farfelues, Marcello Mastroianni, lui dont l'actrice Monica Vitti dit qu'il s'endormait lorsqu'il s'ennuyait ? On tenait une conversation, raconte-t-elle. Il avait l'air d'être là. Et puis il calait son menton dans sa main et fermait doucement les yeux avec cette exquise politesse de s'absenter doucement ainsi, sans faire de bruit.

Le reste du temps, il jouait. L'air toujours étonné des compliments qu'on lui faisait. Dans les entretiens que la télévision a ressortis des tiroirs de sa grande mémoire pour faire chanter, encore, le grain de cette voix, il le répète avec malice. Les affres du métier d'acteur, ce n'était pas son truc. Il ne fallait pas le torturer pour le mettre sur un plateau de cinéma. Il n'y avait là que du bonheur à puiser. Avec drôlerie, il évoquait les prévenances dont on l'entourait : la voiture qui vient vous chercher le matin à la maison, tous ces gens qui vous chouchoutent, ces femmes qui, avec un peu de chance, vous tombent dans les bras, ces mots qu'il faut prononcer devant les caméras, et la voiture qui vous reconduisait le soir. Difficile, ce métier ? Allons donc ! A l'entendre, toute cette carrière prestigieuse et trop foisonnante pour entrer dans le cadre étroit que les *hommages funèbres se plaisent* à enserrer dans un carcan n'aurait été qu'une longue partie de plaisirs ininterrompus.

Beau à damner toutes les femmes de la terre, il paraissait ravi d'être malaxé comme la plus souple des pâtes à pain par les plus grands réalisateurs de cinéma. Ils le sculptaient, prenaient un malin plaisir à jouer avec ses traits, son corps, son image, faisant de lui un vieux, un laid, un cabossé, au gré de leur fantaisie. Cela aussi faisait partie du jeu. Et lui s'en amusait, décidé à ne pas se prendre au sérieux. Est-ce pour cette infinie et distinguée distance qu'on l'aimait tant ? La fontaine est en deuil, et elle n'est pas la seule.

★ *Cette chronique s'interrompt et reprendra le lundi 6 janvier.*

SAMEDI 21 DÉCEMBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal.
13.20 Passion enflammée. Téléfilm de Michael Miller, avec Raquel Welch (105 min). 5920518
15.05 Outsiders, l'affrontement. Téléfilm de Sharon Miller et Alan Shapiro, avec Jay R. Ferguson (95 min). 2568228
16.40 Pluto Dingo.
17.45 30 millions d'amis.
18.25 Vidéo gag.
19.00 Couleur Pacifique. Série. Coup de foudre.
19.55 Comme une intuition.
20.00 Journal, Tiercé, Météo, Point course du Vendée Globe.

20.45

LE JARDIN DES PLANTES
Téléfilm de Philippe de Broca, avec Claude Rich, Salomée Stévenin (100 min). 534711
Paris, sous l'occupation allemande. Le directeur du Jardin des plantes va devenir, par amour pour sa petite-fille, un héros…

22.25

HOLLYWOOD NIGHT
Téléfilm (o) de Rick Rosenthal, avec Jeff Kaake, Craig Hurley, Don Franklin. Brigade de choc à Las Vegas (105 min). 7903605
Pour enrayer le trafic de drogue qui touche Las Vegas, le maire et le chef de la police décident de créer une équipe de cinq mercenaires : les « Nasty Boys ».
0.10 Poulet sur planches. Téléfilm d'Etienne Dhaene, avec Francis Perrin, Gaëlle Legrand (95 min). 2214087
1.45 et 2.15, 3.55 TF1 nuit. 1.55 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine (rediff.). 2.25 Raid contre la mafia. Téléfilm de Luigi Perelli, avec Michele Placido. [5/6]. 4.05 et 5.00 Histoires naturelles. 4.56 Musique (5 min).

France 2

12.50 et 13.30 Météo.
13.00 Journal.
13.35 Consomag. Magazine.
13.40 Savoir plus santé. Rire pour guérir. Invités : Michel Meignier, Henri Rubinstein.
14.40 Sous le charme des baleines. Documentaire de Luc Hieulle (50 min). 4123585
15.30 Tiercé. A Vincennes.
15.50 Sports Rétrospective.
17.20 Wallace et Gromit. Série.
17.55 Princesse Shéhérazade. Dessin animé.
18.25 Un privé sous les tropiques. Série.
19.25 L'Ecole des fans. Les meilleurs moments.
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
20.00 Journal, A cheval, Météo.

20.50

SURPRISE PARTY
Divertissement présenté par Pascal Sevran.
Invités : Michèle Torr, Marie Myriam, Hervé Vilard, Frédéric François, Daniel Guichard (130 min). 68220792
Fort du succès de sa « Chance aux chansons », Pascal Sevran s'essaye au prime-time.

23.00

MES MEILLEURS AMIS
Divertissement.
Invités : Michel Leeb, Christian Clavier, Jean-Marie Poiré, Roman Polanski et Michel Legrand (90 min). 87173
0.30 Journal, Bourse, Météo.
0.45 ▶ La 25e heure. Documentaire de Lin Liao Yi. Dernier amour d'automne (55 min). 1863280
1.40 Bouillon de culture. Magazine (rediff.). 2.50 Aux marches du palais. Documentaire. Petiot. 3.00 La Compète. Abracadabra. 3.25 Chip et Charly. Fuzzi bienfaiteur. 3.50 Le Corsaire. Série [1/3]. 4.50 Taratata (rediff., 80 min).

France 3

11.45 Le 12-13 de l'information. 11.50 Télévision régionale. 12.35 Journal.
13.00 Keno. Jeu.
13.05 et 15.00 Couleur pays.
14.10 Les Quatre Dromadaires. La corne des rhinocéros.
17.35 Montagne. L'homme qui parle avec les ours.
18.15 Expression directe. Magazine. R.P.R.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Bartleby le scribe*, de Herman Melville.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

▶ LA DERNIÈRE FÊTE
Téléfilm de Pierre Granier-Deferre, avec Charlotte Rampling (90 min). 968470
La favorite du Régent est congédiée par le jeune Louis XV. En exil, elle essaye, une dernière fois, de retrouver le lustre de la cour.

22.20

7E SOIRÉE DE GALA DES MANDRAKES D'OR AU PARADIS LATIN
Divertissement présenté par Patrice Laffont. Avec Thierry Beccaro, Jeane Manson, Hugues Aufray, Anthony Dupré, Jean-Paul Rouland, José Garcimore, Gilles Arthur, Guy Lamelot et Jean-Marie (70 min). 7103995
23.30 Journal, Météo.
23.55 Tex Avery.
0.45 Un siècle d'écrivains. Robert Sabatier (50 min). 5035193
1.35 Le Théâtre de José Artur. Magazine. Invitée : Emmanuelle Béart (25 min).

La Cinquième

12.00 Le Voyage de Sindbad le marin. Documentaire de Tim Severin.
13.00 Mag 5. 13.30 Va savoir. Les superchiens (rediff.). 14.00 Les Yeux de la découverte. Les chevaux. 14.45 Le Royaume des lions. [2/3] Vivre et survivre au royaume du lion. 15.45 Vétérinaires sauvages. Docteur chimpanzé. 16.15 Vie sauvage. Les animaux de l'Arctique. 17.25 Vie sauvage. Le grizzly.
18.25 Le Loup des airs.

Arte

19.00 John Cleese. Série. [2/3] Comment horripiler les gens.
19.30 Histoire parallèle. Semaine du 21 décembre 1946. Indochine : la guerre a commencé… Invité : Philippe Devillers (45 min). 43402
20.15 Le Dessous des cartes. Chronique géopolitique. [2/2] A la recherche de l'Asie du Sud-Est.
20.30 8 1/2 journal.

20.45

FALLEN ANGELS
Série produite par Sidney Pollack.
[6/9] Une bonne petite épouse, de Michael Lehmann, avec Dana Delany.
[7/9] Marchandages avec la mort, de Keith Gordon avec Miguel Ferrer, Lucinda Jenny (60 min). 7152402
21.45 Metropolis. La 100e. Avec Pierre Nora, Philippe Sollers, Régis Debray, Christian Fevret, Peter Sloterdijk… (60 min). 4074911
● [illegible] daté vendredi 20.

22.45

MUSIC PLANET : JAZZ COLLECTION
Documentaire d'Eric Pittard.
Bernard Lubat (55 min). 9388137
Chanteur, pianiste, accordéoniste, inventeur d'Uzeste musical, un festival qui est le lieu de toutes les libertés depuis vingt ans, Bernard Lubat est l'un des grands inclassables du jazz, mais aussi d'autres musiques, en France.
23.40 La Comète. Téléfilm de C. Santelli (1994, 100 min). 7068112
Alors que la comète de Halley sème la panique dans un petit village normand du XVIIIe siècle, un jeune médecin tente de faire triompher la science et la raison.
1.20 Pourquoi pas ! ■ Film de Coline Serreau, avec Sami Frey, (1977, rediff., 95 min). 69683822

M 6

12.25 Madame est servie. Série. A la criée.
12.55 55 pour Vatoo. Jeu.
13.25 Le Magicien. Série. Le langage des étoiles.
14.20 Raven. Série. Jeu fatal.
15.10 Les Têtes brûlées. Série.
16.05 L'Exilé. Série. La secte.
17.15 Chapeau melon et bottes de cuir. Série. Maille à partir avec les taties.
18.15 Amicalement vôtre. Série. Les pièces d'or.
19.10 Turbo. La route 66, un univers de légende.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Hot forme. Spécial Noël.
20.35 Plus vite que la musique. Magazine.

20.50

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Série, avec David Duchovny. (155 min). 58273266
Entité biologique extra-terrestre. *Un mystérieux vaisseau spatial est abattu par un avion de chasse dans le ciel de l'Irak.*
Roland. *Dans des laboratoires où l'on étudie un nouveau réacteur, un chercheur est retrouvé atrocement mutilé.*
Lazare. *Alors que Scully et l'inspecteur Willis procèdent à l'arrestation de deux meurtriers, l'opération tourne au drame. Le policier se retrouve possédé par l'esprit d'un dangereux criminel.*
23.25 L'Emmuré vivant. Téléfilm (Δ) de Gérard Kikoïne, avec Robert Vaughn (95 min). 2823860
Une jeune enseignante est engagée dans un lycée expérimental destiné à d'anciennes délinquantes.
1.00 Rock express.
1.30 La Nuit des clips (385 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 14.00
12.20 Flash d'information.
12.30 L'Hebdo de Michel Field.
13.30 L'Œil du cyclone.
14.00 Rugby. En direct. 9e journée : Biarritz-Béziers (120 min). 176976
16.10 Le Journal du cinéma.
16.35 Les Superstars du catch.
17.25 Jungle Show.
▶ En clair jusqu'à 20.28
17.30 Décode pas Bunny.
18.25 Les Coulisses du cinéma animalier : Documentaire.
18.50 Flash d'information.
19.00 T.V. +. Magazine.
20.00 Les Muppets. Invitée : Andie McDowell.
20.28 Beastly Behaviour.

20.30

LA PRINCESSE DE LA FORÊT BLANCHE
Téléfilm de Danny Huston, avec Katarina Witt, Christopher Barker (59 min). 31841
Un conte, avec pour vedette, Katarina Witt, championne olympique et championne du monde de patinage artistique.

21.30

VICE, VERTU ET VICE VERSA
Téléfilm de Françoise Romand, avec Anne Jacquemin (90 min). 18978
23.00 Flash d'information.
23.05 Damien, la malédiction 2 ■ Film de Don Taylor (1978, 103 min). 5483711
0.50 La Peau douce ■ ■ ■ *Film de F. Truffaut* (1964, N., 113 min). 46463087
2.45 Les Années du Mur ■ Film de M. von Trotta (1995, 111 min). 5279358
4.40 La Porte des étoiles (Stargate) ■ ■ Film de R. Emmerich (1994, ◆, 116 min). 50534321

Radio

France-Culture

20.05 Poésie sur parole. *Récital Patrick Maury.*
20.35 Musique : Si ça vous chante. Les nouveautés.
20.45 Fiction. Nouveau répertoire dramatique ; 20.51 Huit petits drames viennois, de Gemma Salem ; 22.05 Nouvelle. Le Jeu *d'Anne*.
22.35 Opus. La vie de Michel Vaucaire (1904-1981).
0.05 Tard dans la nuit. Nouvelles de Jean Contrucci : Les Rois-Mages de la Ville-Sans-Nom, Les Trois Milliards de Marguerite Chabert. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.). Les Chemins de la connaissance. L'invention de la démocratie. Agora ou la communication, Platon, Aristote et la République, l'héritage athénien ; 2.22 Le Témoin du temps qui change. Une femme emblématique, Louisa Hanoune ; 3.45 Une vie, une œuvre. Philon d'Alexandrie ; 5.11 Le Gai savoir… Eric Baratay ; 5.57 Lieux de mémoire. Nationale 7 : la route du soleil.

France-Musique

19.30 Opéra. En direct du Metropolitan Opera à New York. Chœur et Orchestre du Metropolitan Opera de New York, dir. David Atherton. Le Songe d'une nuit d'été, de Britten. Sylvia McNair : Tytania, Nancy Gustafson : Helena, Jane Bunnel : Hermia.
22.45 Entracte.
23.05 Le Bel Aujourd'hui. Festival d'automne. Concert donné le 3 décembre à l'amphithéâtre de l'Opéra national de Paris. Ensemble *Contrechamps, dir. Emilio* Pomarico. Œuvres de Gervasoni.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

19.30 Intermezzo. Œuvres de Borodine, Tchaïkovski, Chostakovitch.
20.40 Le Chef d'orchestre Istvan Kertesz. La Moldau, de Smetana ; Rondo K. 386, de Mozart ; Symphonie no 6, de Schubert ; Stabat Mater, extraits de Rossini ; Le Rouet *d'or, de Dvorak ; Psalmus* Hungaricus, de Kodaly.
22.40 Da Capo. A. Schneider et Rudolf Serkin. Œuvres de Haydn, *Brahms, Mozart.* 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 L'Eternel mari. Téléfilm de Denys Granier-Deferre, avec Roger Hanin, François Marthouret (90 min). 49756792
21.30 Bonjour cinéma.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal. (France 2).
22.35 Le Cœur au show. *Eddy Mitchell* (France 2 du 23/11/96).
0.30 Soir 3 (France 3).
22.20 Sur les traces des grues d'Amérique.
23.10 Les Mystères de la mémoire.
0.00 Kabyles du Pacifique (55 min).

Planète

20.35 JFK, le récit de ma vie.
21.25 Lambarene Abidjan en scène.
21.55 15 jours sur Planète.

Paris Première

20.30 Noël sur glace. Enregistré au Fleet Center de Boston, Massachusetts.
22.35 Frank Sinatra, The Voice (50 min).
23.25 Freak Power. Concert (35 min). 43591841
0.00 Le J.T.S.
0.25 Dizzy Gillespie. Concert. Avec Thomas Campbell, Edmond Cherry, Michael Howell. Enregistré à Montréal en 1981 (60 min). 1386735

France Supervision

20.30 Les Boulingrin. Théâtre (35 min). 78222792
21.05 Architruc. Théâtre. Mise en scène de Gérard Mordillat (45 min). 11224042
21.50 Cap'tain Café. Victor Lazlo.
22.40 Le Monde des spectacles.
23.30 Trait pour trait.
0.00 La Légende des sciences.

Ciné Cinéfil

20.45 Le Club. Invité : Marco Ferreri.
22.00 Le Meilleur du cinéma britannique.
23.00 Le Port de l'angoisse (To have and Have not) ■ ■ ■ Film de Howard Hawks (1944, N., v.o., 100 min). 45958150
0.40 La Rabouilleuse (Les Arrivistes) ■ Film de Louis Daquin (1959, N., 115 min). 64361919

Ciné Cinémas

20.30 *Le Nombril du monde.* Téléfilm d'Ariel Zeitoun, avec Michel Boujenah, Delphine Forest [2/2] (95 min). 3023150
22.05 *Ciné-cinécourts.* Invité : Robert Enrico.
23.05 Le Bon Plaisir ■ ■ Film de Francis Girod (1983, 105 min). 55738063

Série Club

20.45 Colorado. Les bergers.
22.15 Le Retour du Saint. Le village perdu.
23.05 Code Quantum. Au nom du père.
23.50 Le Club.
0.00 Le Prisonnier. Danse de la mort.
0.50 La Famille Adams (30 min).

Canal Jimmy

21.00 Earth II.
21.50 Friends. [2/2].
22.10 Chronique californienne.
22.15 T'as pas une idée ? Muriel Robin.
23.15 Le Fugitif.
0.05 Motor Trend.

Eurosport

19.55 Basket-ball. En direct. Championnat Pro A (2e journée retour) : PSG - ASVEL (110 min). 8621204
21.45 Voile. Le Vendée Globe.
22.00 Equitation. Coupe du monde Volvo. Tour préliminaire de jumping à Londres : 3e jour.
23.00 Boxe. Combats poids lourds en 10 reprises. Supers combats à Fresno (Californie). Jorge Luis Gonzalez (Cuba) - *Ross Puritty (EU) ; Jesse* Ferguson (EU) - Everton Davis (EU).

Les films sur les chaînes européennes

TSR

0.00 Arizona Junior. Film de Joel Coen (1987, 90 min), avec Nicolas Cage. *Comédie dramatique.*

Demain, dans le supplément
TÉLÉVISION RADIO MULTIMÉDIA
● Une sélection des programmes de la semaine de Noël.
● Rencontre avec la maîtrise de Radio-France.
● Les histoires d'amour sur Internet.
Le film de la semaine : « Certains l'aiment chaud » (« Some Like it Hot », de Billy Wilder.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
SAMEDI 21 DÉCEMBRE 1996

La belle Bordelaise

par Pierre Georges

C'EST UN AMUSANT jeu de piste, sinon de l'oie. Mais qui fut donc la *« jolie passante »* qui se permit un jour d'interpeller notre premier ministre d'un affable *« mort aux cons »* ? Qui fut la belle Bordelaise dont la verte fureur provoqua chez l'outragé cette démangeaison d'écrire la magnifique complainte du pauvre Juppé ?

Le journal *Sud-Ouest* a mis ses meilleurs enquêteurs sur le coup. Avec pour seule consigne : *« Cherchez la (jolie) femme. »* Un peu comme l'on s'échina à identifier les fameux vrais ou faux amoureux de Doisneau. Le journal a reçu, semble-t-il, différentes revendications. Certaines fantaisistes et non authentifiées selon les règles rigoureuses de l'investigation, façon Canal historique. D'autres plus sérieuses.

La première femme à s'être présentée fit état de vraies références. Voilà, expliqua-t-elle en substance, c'était bien lui et c'était bien moi. Je m'appelle Sakina. Jolie, je le suis. Et je revendique hautement le droit imprescriptible d'insulter le premier ministre. La piste semblait solide. Hélas ! elle s'effondra, cette piste, dès lors qu'un peu secouée par les enquêteurs, lampe de bureau dans ses jolies mirettes, la suspecte confia : *« Je n'ai pas dit* "mort aux cons". *J'ai crié* "technocrate de merde" ». On suppose qu'il y eut conférence de rédaction à *Sud-Ouest* et que l'on y convint que pour crédible qu'il soit, l'outrage n'entrait pas dans le cadre de la saisine.

Puis vint Marie, Marie la Bordelaise. Cette fois les gaillards tenaient du gros, du solide. Sur commission rogatoire, l'agence parisienne de *Sud Ouest* entendit l'étrange confession. *« Ce fut plus fort que moi. Le voyant, j'ai ressenti le besoin de faire quelque chose, pour exprimer ma révolte. Franchement, je n'ai pas eu le temps de préparer une belle phrase. Mais tout se passa exactement comme il le raconte. »*

Donc, les deux versions concordent. *« Mort aux cons »* pour l'une, *« mort au con »* pour l'autre. Décrivant la scène, Alain Juppé raconte que la *« jolie passante »* se mit à bondir *« comme un cabri »*. Marie, voyant plus grand, confirme : *« Je sautais à pieds joints, comme un kangourou »*. Cabri ou kangourou, c'était donc bien lui et bien elle, D'autant que pour ajouter de la plausibilité à son affaire et avec une dose de venin supplémentaire, Marie ajoute : *« Je pense qu'il est en partie sincère. Parce que, dans l'instant, lorsque je crie, je vois son visage descendre, s'allonger. L'élastique tombe. Le masque. »*

Féroce Marie ! Elle ira, dans sa révolte consommée, jusqu'à dire : *« "Jolie passante", moi ? Non, je rêve. Je mesure 1,63 m. Et j'ai les cheveux gris. Je vis au ras des pâquerettes et j'ai les boules »*. Il faudrait *« qu'on achète des lunettes au premier ministre »*. Voici donc établie la très véridique histoire de Marie la Bordelaise, qui ne regrette rien, pas l'ombre d'un remords, car *« jamais dans ma vie, je n'aurai l'occasion de rigoler à nouveau comme cela »*.

Rions ensemble. Pour le reste, cette chronique s'interrompt jusqu'au lundi 6 janvier, la décision ayant été prise de mettre son signataire au vert comme l'âne aux champs. Avec ces considérations agréables : *« Cela nous fera des vacances. Et de la place. »* Ah cela ! Mort aux cons ! Et meilleurs voeux !

Accord entre Dassault et Aerospatiale sur l'organisation industrielle de leur fusion

La discussion continue avec l'Etat sur les volets patrimoniaux et financiers

LE MINISTÈRE de la défense devrait annoncer, début janvier, la nouvelle organisation industrielle du groupe qui résultera de la fusion entre Aerospatiale et Dassault-Aviation. Les deux entreprises ont adressé à Charles Millon un document constatant l'aboutissement, il y a quelques jours, de leurs négociations sur l'architecture technico-industrielle de l'opération. Les volets patrimoniaux et financiers n'ont pas été traités : ils sont du seul ressort de discussions entre l'Elysée et le ministère de l'économie et Serge Dassault. Le gouvernement avait donné jusqu'à fin 1996 au groupe nationalisé et au groupe privé pour formaliser la fusion.

Selon les grandes lignes de l'accord, Dassault-Aviation, filiale de la holding Dassault-Industries au même titre que Dassault-Electronique et Dassault-Systèmes, sera contrôlée à 100 % par le nouveau groupe résultant de la fusion et baptisé Dassault-Aerospatiale. Dassault-Aviation devrait constituer une branche réunissant les avions de combat et les avions de liaison et d'affaires avec une large autonomie de direction et de gestion et avec une coordination au niveau du nouveau groupe. Les autres branches seront formées par les anciennes divisions d'Aerospatiale – avions civils (incluant Airbus et ATR), espace, défense et missiles (activités satellitaires et balistiques), et hélicoptères (part française d'Eurocopter). Le projet envisage la création d'une nouvelle branche, dénommée maintenance, de façon à rassembler des activités techniques communes aux différents métiers. Chacune de ces branches aurait à sa tête un « comité de pilotage » élargi, chargé de gérer en direct les aspects opérationnels.

La fusion Dassault-Aerospatiale permet de créer six grandes directions communes, qui permettront d'engager des actions coordonnées de développement, d'investissement, de stratégie commerciale et financière. Ce que les responsables appellent des *« passerelles »* entre les branches. Ces six grandes directions concernent les finances, les affaires internationales, les activités industrielles et la technologie, les ressources humaines, les affaires juridiques et l'audit, et la communication. La politique d'achats et les essais seront mis en commun, mais certains bureaux d'études devraient conserver leur autonomie.

OPTIONS JURIDIQUES

Les documents remis par les deux industriels au ministère de la défense laissent ouverte, sur le plan juridique, la forme que pourrait prendre le nouveau groupe, soit une entreprise avec conseil d'administration, soit une société avec conseil de surveillance et directoire. C'est la seconde option qui retiendrait plutôt l'attention : elle offre la possibilité de porter Serge Dassault (soixante et onze ans) à la présidence du conseil de surveillance et de nommer Yves Michot (cinquante-cinq ans), l'actuel PDG du groupe Aerospatiale, à la tête d'un directoire composé au minimum de trois représentants de l'entreprise nationale et de deux représentants de Dassault.

M. Dassault a fait savoir que le dossier financier et juridique de l'opération relevait d'une discussion particulière entre actionnaires. Pour Aerospatiale, c'est l'Etat symbolisé par l'Elysée et les ministères de la défense, de l'industrie, de l'économie et des finances. A partir de cette discussion, qui a commencé entre Serge Dassault, Jacques Chirac et le Trésor, et une fois approuvée la réorganisation industrielle, devraient être déterminées les modalités précises de la fusion. La participation de Dassault dans la future entité Dassault-Aerospatiale dépendra de la valeur donnée aux deux groupes, après l'estimation croisée de trois banques (Paribas, Lazard, Société générale) dont les évaluations ne se recoupent pas.

Jacques Isnard

Airbus SA sur la piste d'envol

La fusion des américains Boeing et McDonnell Douglas (*Le Monde* des 17 et 18 décembre) aurait permis aux Européens de dépasser leurs divergences. Alors que les partenaires d'Airbus s'étaient quittés le 13 décembre sans parvenir à s'entendre sur la réforme du statut du consortium aéronautique, le français Aerospatiale, l'allemand Daimler-Benz Aerospace, l'anglais British Aerospace et l'espagnol Casa pourraient signer, le 3 janvier 1997, une lettre d'intention visant à transformer le groupement d'intérêt économique (GIE) en société par actions de droit français avant 1999, selon l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* du 21 décembre.

Côté français, Aerospatiale céderait à la nouvelle société ses lignes de montage et accepterait d'abandonner la production de l'électronique de cockpit. En revanche, selon nos informations, Aerospatiale aurait obtenu de ses partenaires européens de conserver ses bureaux d'études, moyennant le versement d'une soulte pour maintenir le niveau actuel de sa participation (37,9 %).

■ **CONJONCTURE : la production industrielle a baissé de 1,2 % en octobre**, selon l'indice de l'Insee, publié vendredi 20 décembre. Le recul affecte presque tous les secteurs d'activité : il atteint 2,6 % pour les biens de consommation, 3,1 % pour l'automobile, 0,2 % pour les biens d'équipement et 0,8 % pour les biens intermédiaires. La tendance est préoccupante puisque, déjà, en septembre, l'indice de la production industrielle avait enregistré une diminution de 1,9 %. Sur un an, à fin octobre, la production industrielle est en hausse de seulement 0,8 %.

■ **INFLATION : les prix à la consommation ont baissé de 0,1 % en novembre**, selon l'indice définitif de l'Insee, publié vendredi 20 décembre. Dans son estimation provisoire (*Le Monde* du 12 décembre), l'institut escomptait une baisse comprise entre 0,1 % et 0,2 %. En rythme annuel, l'inflation est donc de 1,6 %. Alors que les prix avaient déjà baissé en juin, juillet et août, le bilan du mois de novembre vient confirmer que l'activité économique est faible et que les industriels sont contraints de serrer leurs prix. En novembre, les prix des produits manufacturés du secteur privé ont ainsi baissé de 0,6 %.

Le FLNC-canal historique prévient les gendarmes de Corse « de se considérer en état de guerre »

BASTIA
de notre correspondant

« Les gendarmes peuvent se considérer en état de guerre », a prévenu le FLNC-canal historique dans un des deux communiqués diffusés par le bras armé d'A Cuncolta, jeudi 19 décembre. Cet avertissement intervient au lendemain du mitraillage et de la course-poursuite opposant deux militants du Canal historique aux gendarmes de Saint-Florent.

Ce soir-là, vers 19 h 30, alors que la nuit était déjà noire sur la route déserte, au sud du village, une voiture Renault R5, de couleur verte, roule tous phares éteints ; elle ralentit aux abords du bâtiment isolé abritant la brigade territoriale de gendarmerie. Une rafale d'arme automatique s'écrase sur la façade éclairée du bâtiment sans faire de victime. Les gendarmes poursuivent les tireurs. Rapidement rattrapés, les agresseurs, mal engagés sur une route de montagne déformée, arrêtent leur véhicule, font face aux poursuivants et ajustent des tirs au fusil-mitrailleur. Surpris, les gendarmes appellent des renforts d'urgence, puis ripostent. Les deux agresseurs prennent la fuite à pied, dans le maquis.

Sur place, les gendarmes découvrent une trace de sang sur la portière de la voiture, un chargeur de calibre 9 mm à l'intérieur. Une véritable chasse à l'homme est déclenchée. Quelques heures plus tard, Jacques Fonbonne, le commandant des gendarmes, est contraint de conclure à la fuite réussie des agresseurs.

En fin de matinée, le Canal historique diffuse un communiqué de menaces. *« Alors que nos militants avaient pris soin, comme à leur habitude de ne pas mettre en péril des vies humaines, les gendarmes ont délibérément ouvert le feu dans le but de tuer »*, affirme-t-il, ajoutant : *« Dorénavant, nos commandos ne prendront plus de risques inutiles. »* Il conclut : *« Les gendarmes peuvent se considérer en état de guerre. »*

AUDACIEUX CALCUL

Le secrétaire national d'A Cuncolta, François Santoni, souvent présenté comme le chef du FLNC-canal historique, et sa compagne, l'avocate Marie-Hélène Mattei, sont incarcérés à Paris dans le cadre de l'attentat contre le golf de Sperone, précédé d'une tentative d'extorsion de fonds portant sur 4 millions de francs. Dans le deuxième communiqué diffusé jeudi, les clandestins ne traitent que de cette affaire. L'argument essentiel est d'opposer un démenti formel à l'appartenance ou à tout mandat qu'aurait reçu André-Noël Filipeddu, le restaurateur de Bonifacio mis en examen et écroué en même temps que les militants nationalistes.

Le Canal historique s'en prend ensuite à Jacques Dewez, le responsable financier de la SA du golf de Sperone, dont les affirmations, corroborées par M. Filipeddu, mettent en cause Marie-Hélène Mattei. Chacun le reconnaît, l'avocate a rencontré le financier à Paris quelques jours avant que M. Filipeddu n'affirme à M. Dewez agir au nom du FLNC. Celui-ci lui aurait déclaré : *« Ils sont dans une situation désespérée au point de vue argent, il leur faut absolument 4 millions de francs. »* Le financier du golf de Spérone précise : *« Je lui ai dit alors : "Arrêtez, Noël, c'est une tentative de racket !" »*

La stratégie du FLNC-canal historique est, tout en isolant le rôle de M. Filipeddu, de contester l'existence et les termes de ce dialogue rapportés aux journalistes par M. Dewez. Pour le défenseur de M. Santoni, M[e] Rosa Prosperi, *« M. Dewez se contente d'affirmer, rien n'est démontré »*. *« Marie-Hélène Mattei n'a jamais nié avoir rencontré M. Dewez*, ajoute-t-elle. *Le but de ce rendez-vous était d'organiser une réunion au sujet d'une affaire datant de mars 1994 et concernant Sperone. »*

Rival de M. Santoni dans la mouvance nationaliste, Alain Orsoni, secrétaire général du Mouvement pour l'autodétermination (MPA), n'hésite pas à affirmer que le chef de la Cuncolta *« est le chef d'une faction radicale extrémiste, prise dans une dérive militaire et minoritaire »*. *« Le nationalisme a un bel avenir, mais il n'a pas besoin de Santoni, car l'indépendance est un mirage dangereux pour la Corse »*, ajoute M. Orsoni, qui tente ainsi de reconquérir un terrain perdu, notamment, dans la lutte fratricide entre nationalistes en 1995.

Le calcul est audacieux, car il tente de faire l'impasse sur les douloureuses scissions intervenues à l'intérieur du MPA. Le groupe Corsica viva, constitué en opposition directe à M. Orsoni par ses lieutenants, au premier rang desquels figure Bernard Pantalacci, devient le réceptacle de la revendication identitaire en Corse. La récente démission d'une quarantaine de militants de l'Accolta naziunale corsa (ANC), l'autre concurrent d'A Cuncolta, s'est traduite par un transfert quasi unanime dans les rangs de Corsica viva.

Michel Codaccioni

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 20 décembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	19570,70	−2,60	−0,89
Honk Kong index	12846,60	+0,63	+28,48

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 19/12	Var. en % 18/12	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2248,70	+1,34	+20,13
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	—	—	+20,16
Milan MIB 30	—	—	+18,68
Francfort Dax 30	2807,87	−0,46	+24,57
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	+2,89
Madrid Ibex 35	—	—	+29,94
Amsterdam CBS	—	—	+30,23

Tirage du *Monde* daté vendredi 20 décembre 1996 : 537 056 exemplaires. 1 3